



**RAPPORT BISANNUEL CONCERNANT
LES RÉGIMES DE PENSION SECTORIELS**

Juin 2013

Introduction

La loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires (LPC) a étendu aux régimes de pension sectoriels, avec effet au 1^{er} janvier 2004, la réglementation applicable aux pensions complémentaires et à leur contrôle. Les régimes de pension sectoriels sont des engagements de pension complémentaires qui sont instaurés sur la base d'une convention collective de travail (CCT) conclue au sein d'une commission ou sous-commission paritaire.

Afin de pouvoir suivre l'évolution des régimes de pension sectoriels, le législateur a chargé la FSMA de rédiger un rapport bisannuel à leur sujet (article 50 de la LPC).

Les données mentionnées dans ce rapport sont établies sur la base des réponses fournies par les organisateurs sectoriels et les organismes de pension à un questionnaire annuel. Ce questionnaire est joint en annexe au présent rapport.

Le questionnaire est adressé aux organisateurs sectoriels, ou à leurs personnes de contact, à la fin du premier semestre de l'année X + 1. La plupart des secteurs sont à même de transmettre les données à la FSMA pour la fin du mois de septembre. Un certain nombre de secteurs n'y sont parvenus, cette fois-ci, qu'à la fin de l'année X + 1. Les données entrantes sont contrôlées quant à leur caractère complet et à leur cohérence avec les données communiquées les années précédentes. Si nécessaire, des données complémentaires sont demandées. Dès lors que les données sont considérées comme exactes et complètes, la FSMA s'attèle à l'élaboration du rapport et à l'établissement des annexes statistiques qui l'accompagnent. Les analyses et le travail de rédaction ont lieu au cours du premier semestre de l'année X + 2. Le présent rapport bisannuel traite ainsi des années 2010 et 2011.

Ce rapport bisannuel n'aurait pu être établi sans la précieuse collaboration des organisateurs sectoriels et des organismes de pension, ce dont nous les remercions.

Champ d'étude

Régimes de pension sectoriels

Les régimes de pension sectoriels au sens de la LPC sont des engagements de pension qui sont instaurés sur la base d'une CCT conclue au sein d'une commission ou sous-commission paritaire et qui prévoient la désignation, au niveau de la (sous-)commission paritaire, d'un organisateur sectoriel qui assume la responsabilité de l'engagement de pension. Certains secteurs ont mis en place des accords sectoriels qui portent sur les pensions complémentaires, mais qui confient la responsabilité de l'engagement de pension aux employeurs individuels (cf. infra). Ces accords ne sont pas considérés comme des régimes de pension sectoriels.

« Régimes FSE fermés »

Quelques secteurs connaissent encore un régime de pension chargé de gérer les droits de pension qui, avant l'entrée en vigueur de la LPC, étaient logés dans un fonds de sécurité d'existence. Ces régimes font l'objet d'une

disposition transitoire spécifique de la LPC (article 58). Ils sont qualifiés de « fermés » car ils portent uniquement sur des droits de pension afférents à des années de service antérieures à la date d'entrée en vigueur de la LPC. La constitution de nouveaux droits de pension est, quant à elle, toujours soumise intégralement aux dispositions de la LPC. Les régimes susvisés entrent dans le champ d'étude du présent rapport, mais sont traités séparément. Sauf mention contraire expresse, les données relatives à ces régimes et celles concernant les régimes de pension sectoriels proprement dits ne sont pas globalisées.

Période sous revue 2010-2011

Le présent rapport porte uniquement sur les régimes de pension sectoriels (et les régimes FSE fermés) qui étaient actifs à la date du 31 décembre 2011. Les régimes entrés en vigueur après cette date n'ont pas été inclus dans l'étude, même si leur instauration avait déjà été décidée avant le 1^{er} janvier 2012.

Hors champ d'étude

Plusieurs commissions paritaires ont conclu des conventions qui concernent directement ou indirectement la constitution de pensions complémentaires, mais qui ne tombent pas dans le champ d'étude du présent rapport.

Secteurs ayant conclu un accord cadre

Il s'agit de commissions paritaires qui imposent aux entreprises du secteur l'obligation d'instaurer un régime de pension au niveau de l'entreprise même. Ces régimes ne sont pas considérés comme des régimes de pension sectoriels au sens de la LPC¹.

Secteur du travail intérimaire (CP 322)

Le secteur du travail intérimaire a adopté un régime spécifique pour les travailleurs envoyés dans des entreprises qui relèvent d'une commission paritaire ayant instauré un régime de pension sectoriel. Ce régime consiste à augmenter le salaire brut des travailleurs concernés, en guise de compensation pour l'absence de pension complémentaire².

Régimes instaurés ou connus seulement après la période sous revue

La période couverte par le présent rapport bisannuel a été clôturée le 31 décembre 2011. Quatre commissions paritaires ont, depuis lors, instauré un régime de pension. Avant la date précitée, un régime de pension avait par ailleurs été mis en place au sein de la CP 133 (industrie des tabacs). Ce régime n'a pas été inclus dans l'analyse parce que son existence n'était pas connue au moment de l'envoi du questionnaire. Ce régime sera intégré dans les analyses à partir du prochain rapport.

Nouveaux régimes à traiter dans le prochain rapport

102.09	Industrie des carrières de calcaire non taillé et des fours à chaux, des carrières de dolomies et des fours à dolomies de tout le territoire du Royaume
--------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

¹ Tel est le cas notamment des CP 102.07, 105, 106.03, 117 et 219.

² Cette augmentation est calculée en multipliant par un coefficient déterminé la cotisation de pension sectorielle applicable au sein de la commission paritaire dont relève l'utilisateur. Cette « prime de pension » est payée directement aux travailleurs intérimaires, sous la forme d'une augmentation du salaire brut.

Nouveaux régimes à traiter dans le prochain rapport

114	Industrie des briques
133	Industrie des tabacs
220	Employés de l'industrie alimentaire
302	Industrie hôtelière

Nombre de (sous-)commissions paritaires, de régimes de pension sectoriels et d'unités de gestion

43 commissions paritaires disposant d'un régime de pension sectoriel

Au 31 décembre 2011, 43 commissions ou sous-commissions paritaires avaient instauré un ou plusieurs régimes de pension sectoriels.

	numéro	nom		numéro	nom
1.	102.01	Carrières de petit granit Hainaut	23.	149.01	Electriciens
2.	106.02	Industrie du béton	24.	149.02	Carrosserie
3.	111	Constructions métallique, mécanique et électrique	25.	149.04	Commerce du métal
4.	112	Entreprises de garage	26.	207	Employés de l'industrie chimique
5.	113.04	Tuileries	27.	209	Employés des fabrications métalliques
6.	116	Ouvriers de l'industrie chimique	28.	216	Employés occupés chez les notaires
7.	118	Industrie alimentaire	29.	226	Employés du commerce international, du transport et de la logistique
8.	120.02	Préparation du lin	30.	301.01	Port d'Anvers
9.	121	Entreprises de nettoyage et de désinfection	31.	304	Spectacle
10.	124	Construction	32.	317	Services de gardiennage et/ou de surveillance
11.	126	Ameublement et industrie transformatrice du bois	33.	318.02	Services des aides familiales et des aides seniors de la Communauté flamande
12.	127	Commerce de combustibles	34.	319.01	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté flamande
13.	130	Imprimerie, arts graphiques et journaux	35.	323	Secteur immobilier
14.	132	Entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles	36.	324	Industrie et commerce du diamant
15.	139	Batellerie	37.	326	Industrie du gaz et de l'électricité
16.	140.01	Autobus et autocars	38.	327.01	Entreprises de travail adapté de la Communauté flamande
17.	140.03	Transport et logistique	39.	328.01	Transport urbain et régional de la Région flamande
18.	140.05	Entreprises de déménagement	40.	328.03	Transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale
19.	142.01	Récupération de métaux	41.	329.01	Secteur socio-culturel de la Communauté flamande
20.	143	Pêche maritime	42.	330	Etablissements et services de santé
21.	144	Agriculture	43.	331	Secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé
22.	145	Entreprises horticoles			

*2 régimes de pension
multisectoriels pour
8 commissions paritaires*

Plusieurs commissions paritaires ont organisé un régime de pension commun. Il existe 2 régimes de pension multisectoriels pour au total 8 (sous-)commissions paritaires. Il s'agit, d'une part, du régime instauré par les « secteurs verts » (les CP 132, 144 et 145) et, d'autre part, du régime mis en place par le « secteur non marchand flamand » (les CP 318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331). Les données afférentes à ces régimes de pension communs ne sont pas, dans le présent rapport, ventilées par (sous-)commission paritaire.

*5 commissions paritaires
disposant de plusieurs
régimes de pension*

Dans cinq commissions paritaires, il existe plusieurs régimes de pension et/ou le régime de pension est réparti sur plusieurs unités de gestion gérées par des organismes de pension distincts. Il s'agit des CP 143, 216, 301.01, 326 et 328.03. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ces régimes. Dans le cas des CP 143 et 326, il s'agit de régimes dont le champ d'application personnel est différent et qui coexistent. Dans le cas des CP 216 et 301.01, il s'agit de régimes qui s'adressent au même groupe de personnes, mais qui se succèdent dans le temps, l'ancien régime ne concernant dans ce cas que les années de service du passé. Dans le cas de la CP 328.03, les avantages des deux régimes sont cumulés.

	Référence du régime de pension	Nature	Champ d'application personnel	Champ d'application temporel	Organisme de pension
143	<i>143 A</i>	DC	Personnel entrepôts	toutes les années de service	<i>Assureur I</i>
	<i>143 B</i>	DC	Marins pêcheurs agréés	toutes les années de service	<i>Assureur II</i>
216	<i>216 DC</i>	DC	Tous les travailleurs	années de service à partir de 1987	<i>Assureur</i>
	<i>216 DB</i>	DB		années de service jusqu'à 1987	<i>IRP</i>
301.01	<i>301.01 CB</i>	Cash Balance	Tous les travailleurs	années de service à partir de 2005	<i>IRP</i>
	<i>301.01 DB</i>	DB		années de service jusqu'à 2005	
326	<i>326 DC</i>	DC	Pas opté pour le régime DB ou DBbis	toutes les années de service	<i>IRP</i>
					<i>Assureur I</i>
					<i>Assureur II</i>
<i>326 DB</i>	DB capital	Opté pour ce régime en 2002	toutes les années de service	<i>IRP</i>	
				<i>Assureur I</i>	
				<i>Assureur II</i>	
<i>326 DBbis</i>	DB rente	Opté pour ce régime en 2002	toutes les années de service	<i>IRP</i>	
328.03	<i>328.03 DC</i>	DC	Tous les travailleurs	toutes les années de service	<i>Assureur</i>
	<i>328.03 DB</i>	DB			<i>Assureur</i>

*41 régimes de pension
ouverts et 2 régimes de*

Compte tenu des particularités de ces différentes commissions paritaires, le nombre total de régimes de pension sectoriels s'établissait, fin 2011, à 43.

pension « fermés »

Deux de ces régimes sont fermés, en ce sens qu'ils ne constituent plus de droits de pension pour les années de service futures (216 DB et 301.01 DB). Il existait donc, à cette date, 41 régimes de pension sectoriels *ouverts*³.

Répartis sur 46 unités de gestion

Lorsque les régimes de pension sont gérés par plusieurs organismes de pension (tel est le cas pour les CP 326 DC et 326 DB) ou lorsque la gestion de plusieurs régimes de pension du même organisateur prend place au sein du même organisme de pension (tel est le cas pour la CP 301.01), certaines données (concernant par exemple les investissements) sont communiquées à ce niveau de gestion. L'on peut, de cette manière, distinguer au total 46 unités de gestion.

La plupart des données reproduites dans le présent rapport ont été globalisées au niveau des (sous-)commissions paritaires⁴. Les données portant sur les caractéristiques des régimes de pension ont parfois été ventilées jusqu'au niveau du régime de pension. Une ventilation plus poussée jusqu'au niveau de l'unité de gestion a été opérée pour l'analyse des données portant sur la gestion du régime de pension par l'organisme de pension (par exemple, le portefeuille d'investissement).

11 nouveaux régimes au sein de 15 (sous-)commissions paritaires en 2010-2011

Parmi les régimes de pension précités, 11 sont entrés en vigueur au cours de la période sous revue. Ces régimes concernent les travailleurs de 15 (sous-)commissions paritaires.

Régimes de pension entrés en vigueur au cours de la période 2010-2011

1.	102.01	Carrières de petit granit Hainaut
2.	113.04	Tuileries
3.	116	Ouvriers de l'industrie chimique
4.	130	Imprimerie, arts graphiques et journaux
5.	140.03	Transport et logistique
6.	140.05	Entreprises de déménagement
7.	207	Employés de l'industrie chimique
8.	317	Services de gardiennage et/ou de surveillance
9.	318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331	Secteur non marchand flamand
10.	323	Secteur immobilier
11.	330	Etablissements et services de santé

Caractéristiques des secteurs concernés

1.327.081 travailleurs, 104.621 employeurs

Les secteurs représentés par les 43 (sous-)commissions paritaires qui, au 31 décembre 2011, disposaient d'un régime de pension sectoriel, employaient à cette date 1.327.081 travailleurs, ce qui représente une augmentation de plus de 570.000, soit 75 %, par rapport à 2009. Ces travailleurs se répartissaient entre 104.621 employeurs.

³ Le terme *ouvert* qualifie un régime de pension au sein duquel des droits de pension portant sur les années de service futures sont constitués, même si le régime de pension n'accepte plus de nouveaux affiliés.

⁴ A cet égard, les secteurs verts (CP 132, 144 et 145) sont considérés comme une seule commission paritaire, de même que le secteur non marchand flamand (CP 318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331).

Les secteurs les plus importants en termes d'emploi sont ceux représentés par la CP 330 (établissements et services de santé), la CP 111 (industrie du métal) et la CP 124 (construction), ainsi que le secteur non marchand flamand. Ces secteurs totalisent environ la moitié des travailleurs occupés dans l'ensemble des secteurs concernés.

Le centre de gravité se situe dans les commissions paritaires pour ouvriers, mais celles pour employés entament un mouvement de rattrapage

Le centre de gravité des régimes de pension sectoriels se situe toujours au niveau des commissions paritaires pour ouvriers, mais, du côté de celles pour employés, un mouvement de rattrapage s'est clairement amorcé à la suite principalement de l'instauration de régimes de pension au sein des secteurs non marchands (fédéral et flamand) et du secteur de l'industrie chimique (CP 207). Le nombre d'employés occupés dans les secteurs disposant d'un régime de pension sectoriel a ainsi plus que triplé, pour atteindre près d'un demi-million, la proportion d'employés passant de 19 % à 37 %.

La proportion de femmes progresse elle aussi

L'on observe, dans le même temps, une nette féminisation du profil des commissions paritaires concernées. Dans les secteurs qui ont instauré un régime de pension au cours de la période sous revue, la proportion de femmes avoisine les 60 %. La part des femmes dans l'emploi tous secteurs confondus est ainsi passée de 17 % en 2009 à 34 % en 2011.

Plusieurs groupes de secteurs restent en retrait

S'agissant plus particulièrement des ouvriers, l'on avait constaté dans les rapports précédents qu'il existait de grandes différences entre groupes de secteurs⁵. Dans certains groupes de secteurs, tels que la construction⁶, l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture⁷, l'industrie alimentaire⁸ et l'industrie du métal⁹, le taux de pénétration des régimes de pension sectoriels était déjà très élevé, dépassant même les 90 %. Au cours de la période 2010-2011, d'autres groupes de secteurs, à savoir la chimie et le pétrole¹⁰, le transport et la logistique¹¹, les médias, l'imprimerie et l'édition¹² ont rejoint ce « groupe de tête ». Les régimes de pension sectoriels sont également fort présents dans les groupes de secteurs de l'industrie du bois (81 %) et - depuis 2011 - dans le non-marchand (70 %). Dans d'autres groupes de secteurs, comme la distribution, les services aux entreprises, l'industrie textile et l'horeca, les régimes de pension sectoriels n'étaient encore, en 2011, que peu ou pas du tout introduits.

Caractéristiques des régimes de pension

Deux peer groups

Différences significatives en termes de contenu et de poids financier entre les régimes de pension sectoriels matures et

Aux fins des différentes analyses, les régimes de pension sectoriels ont été répartis en deux peer groups, comme tel était déjà le cas dans les rapports précédents.

⁵ La ventilation est basée sur « Steunpunt WSE, *Boordtabellen sectoren (paritaire comités) – Methodologie* », www.steunpuntwse.be.

⁶ Régime de pension au sein de la CP 124.

⁷ Régimes de pension au sein des CP 132, 143, 144 et 145.

⁸ Régime de pension au sein de la CP 118.

⁹ Régimes de pension au sein des CP 111, 112, 142.01, 149.01, 149.02 et 149.04.

¹⁰ Régime de pension au sein de la CP 116.

¹¹ Régimes de pension au sein des CP 139, 140.01, 140.03, 140.05, 301.01, 328.01 et 328.03.

¹² Régime de pension au sein de la CP 130.

les régimes de pension sectoriels « nouveau style »

- Le *peer group 1* comprend les (sous-)commissions paritaires dotées d'un régime de pension sectoriel « nouveau style ». Il s'agit de tous les régimes de pension de date récente (2000 ou plus tard). Ceux-ci sont de type contributions définies ou cash balance et leur poids financier est encore limité. Le *peer group 1* compte la très grande majorité des affiliés actifs (97 %), mais ne représente que 44 % des réserves.
- Le *peer group 2* comprend les (sous-)commissions paritaires dotées d'un régime de pension sectoriel « mature ». Il s'agit de régimes de pension de type prestations définies, même si, dans certains cas, il a été opté pour un régime de pension de type contributions définies pour les années de service futures (CP 216) ou pour les nouveaux affiliés (CP 326). Le *peer group 2* comporte les CP 216, 326, 328.01 et 328.03 et tous les régimes existant au sein de ces commissions. Malgré le nombre limité d'affiliés actifs (5 %), le *peer group 2* représente plus de la moitié (56 %) des réserves.

*Nature de l'engagement*¹³

Prédominance des plans de type contributions définies et cash balance

La prédominance des plans de type contributions définies et cash balance, qui avait été constatée dès l'entrée en vigueur de la LPC, se confirme encore.

Sur les 41 régimes de pension sectoriels *ouverts*, 35 sont de type contributions définies, 2 de type cash balance (CP 124 et 301.01) et 4 de type prestations définies (CP 326 DB, 326 DBbis, 328.01 et 328.03 DB). Tous les régimes de pension qui ont été instaurés au cours de la période 2010-2011 sont de type contributions définies.

Deux secteurs connaissent encore un régime de type prestations définies *fermé*, qui porte uniquement sur les années de service passées (CP 216 et 301.01). Tous les engagements de type prestations définies se situent dans le *peer group 2*.

83 % d'affiliés pour les régimes de type contributions définies, 16 % pour les régimes de type cash balance

Les régimes de pension de type contributions définies comptent à présent 83 % des affiliés actifs. Ils sont suivis par les régimes de type cash balance (16 %). Les régimes de type prestations définies ne représentent que 3 % des affiliés actifs¹⁴.

Les régimes de type prestations définies représentent encore la moitié des réserves

En 2011, les engagements de pension de type prestations définies représentaient encore 49 % des réserves totales des régimes de pension sectoriels, pourcentage quasi équivalent à celui de 2009.

Organisateur

L'organisateur est le plus souvent un FSE

Dans la très grande majorité des régimes de pension sectoriels, le rôle d'organisateur a été assigné à un fonds de sécurité d'existence. Dans d'autres cas, ce rôle a été confié à un autre type de personne morale, comme une ASBL¹⁵ ou une personne morale de droit public¹⁶.

¹³ Le tableau 13 en annexe donne un aperçu des différents régimes de pension sectoriels et de leurs principales caractéristiques.

¹⁴ L'on obtient un total supérieur à 100 % parce que certains travailleurs sont affiliés simultanément à plusieurs types de régimes de pension (CP 301.01, 216 et 328.03).

¹⁵ CP 209, 326 DB et 326 DBbis.

Délimitation du champ d'application et opting-out¹⁷

La moitié des régimes prévoient une clause d'opting-out ou une exclusion du champ d'application

Au total, 22 régimes de pension prévoient une (possibilité d') exclusion du champ d'application et/ou une clause d'opting-out. Dans 15 régimes de pension, certains employeurs sont exclus du champ d'application. Dans 5 cas¹⁸, cette exclusion résulte d'une définition spécifique du champ d'application, celle-ci étant par exemple opérée sur la base d'un critère géographique ou sur la base de l'activité de l'entreprise. Dans les autres cas¹⁹, l'exclusion du champ d'application s'applique aux entreprises qui, à un moment de référence donné, disposaient déjà d'un régime de pension d'entreprise équivalent. Dans 11 régimes de pension, une clause d'opting-out est prévue. Dans 4 cas²⁰, il s'agit d'une clause ouverte, accessible à tous les employeurs. Dans les autres cas²¹, le champ d'application de la clause d'opting-out est limité, par exemple, aux entreprises qui sont nouvelles au sein de la commission paritaire ou aux entreprises existantes qui disposaient déjà, à la date d'entrée en vigueur du régime de pension sectoriel, d'une pension d'entreprise équivalente.

Ces mécanismes touchent 18 % des travailleurs des secteurs concernés

La proportion de travailleurs qui ne relèvent pas du régime de pension sectoriel en raison d'une limitation du champ d'application ou d'une clause d'opting-out, s'élève à 18 %, ce qui représente une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à 2009. Cette progression est essentiellement imputable à l'instauration de nouveaux régimes de pension qui prévoient de tels mécanismes. Les régimes en vigueur dans le secteur de l'industrie chimique (CP 116 et 207) jouent à cet égard le rôle le plus important. Dans les régimes qui existaient déjà en 2009, l'importance de ces mécanismes s'est généralement inscrite en léger recul.

Les différences entre ouvriers et employés s'atténuent

Les différences notables enregistrées, sur ce plan, entre ouvriers et employés se sont atténuées, dans le sillage à nouveau de l'instauration de nouveaux régimes. La proportion des ouvriers touchés par une clause d'opting-out ou une exclusion du champ d'application a légèrement augmenté, passant de 4 % à 7 %. Quant à celle des employés, elle a subi un net recul, tombant de 58 % à 31%, à la suite principalement de l'entrée en vigueur des régimes instaurés au sein des secteurs non marchands, où ces mécanismes n'ont qu'un impact mineur.

Ces chiffres recèlent des différences importantes entre les secteurs. Plus de trois quarts des travailleurs touchés par une exclusion du champ d'application ou une clause d'opting-out relèvent de quatre commissions paritaires : les CP 116, 207, 209 et 226.

5 % des employeurs tombent sous le coup de tels mécanismes ; l'impact de ces derniers est plus important dans les grandes entreprises

Tous secteurs confondus, quelque 5 % des employeurs ne participent pas au régime de pension sectoriel en raison de l'un de ces mécanismes. Ce pourcentage équivaut à celui enregistré en 2009. L'impact desdits mécanismes est étroitement lié à la taille de l'entreprise. Ainsi, 4 % des entreprises comptant moins de 50 travailleurs ne participent pas au régime

¹⁶ CP 328.01 et 328.03.

¹⁷ Pour un aperçu, voir le tableau 8 en annexe.

¹⁸ CP 130, 304, 326 DB, 326 DBbis et 330.

¹⁹ CP 111, 116, 118, 127, 139, 149.04, 207, 209, 216 et 226.

²⁰ CP 118, 126, 304 et 326 DC.

²¹ CP 112, 140.03, 140.05, 142.01, 149.02, 149.04 et 209.

de pension sectoriel parce qu'elles tombent en dehors du champ d'application de la CCT ou font usage d'une clause d'opting-out. Du côté des entreprises comptant plus de 100 travailleurs, ce pourcentage dépasse les 30 %.

Cela ne signifie pas que les travailleurs concernés sont exclus du deuxième pilier. En effet, dans pratiquement tous les cas, les exclusions et clauses appliquées tendent à tenir compte des engagements existant déjà au niveau de l'entreprise.

Champ d'application personnel

La plupart des régimes sont applicables à l'ensemble des travailleurs

Le champ d'application personnel des régimes de pension sectoriels est défini de manière large. La plupart des régimes sont applicables à l'ensemble des travailleurs ou ne prévoient que des exclusions très limitées. Les exclusions souvent rencontrées concernent l'emploi comme étudiant ou dans le cadre de programmes de formation professionnelle ou de reconversion. Certains régimes ont fixé un âge d'affiliation minimum, mais dans des cas exceptionnels seulement, cet âge est supérieur à 18 ans (23 et 25 ans). Ces constatations se confirment entièrement du côté des régimes de pension qui ont été instaurés au cours de la période sous revue.

Détermination des cotisations et des montants attribués²²

La plupart des cotisations sont linéaires et calculées sur la base du salaire, mais les plans forfaitaires sont en progression

Dans la plupart des 37 régimes de type contributions définies ou cash balance, la cotisation²³ est exprimée sous la forme d'un pourcentage du salaire. Un nombre croissant de régimes appliquent toutefois des cotisations forfaitaires, que ce soit totalement ou partiellement. Dans 9 régimes²⁴, les cotisations sont purement forfaitaires. Dans 3 autres, une cotisation sous forme de pourcentage est combinée avec une cotisation minimum fixée de manière forfaitaire (CP 116 et 207) ou avec une cotisation complémentaire forfaitaire (CP 124). Sur les 11 régimes instaurés au cours de la période sous revue, 8 opèrent sur la base de cotisations forfaitaires.

Dans la plupart des cas - et dans tous les nouveaux régimes de pension - la cotisation, qu'il s'agisse d'un pourcentage ou d'un montant forfaitaire, est linéaire²⁵. Quelques régimes recourent à un système par paliers, la cotisation augmentant en fonction des années de service²⁶. Dans un seul cas²⁷, plusieurs taux de cotisation sont appliqués aux tranches de salaire supérieures ou inférieures à un plafond salarial fixé (*step rate*).

Dans 12 des 22 régimes appliquant uniquement une cotisation linéaire calculée sur la base du salaire, la cotisation²⁸ est comprise entre 1 % et

²² Pour un aperçu, voir le tableau 13 en annexe.

²³ Dans le cas d'un engagement de type cash balance, il faut entendre par « cotisation » le « montant attribué ».

²⁴ CP 106.02, 113.04, 130, 140.01, 140.03, 143 B, secteur non marchand flamand (318.02 etc.), 323 et 330.

²⁵ L'on entend par là que le même pourcentage (ou le même forfait) est appliqué, quels que soient le niveau du salaire et l'ancienneté.

²⁶ CP 106.02, 124, 126 et 328.03 DC.

²⁷ CP 326 DC.

²⁸ Dans de nombreux cas, la cotisation est une cotisation nette qui est versée intégralement sur le compte individuel de l'affilié. Dans un certain nombre de régimes, le pourcentage fixé par CCT sert également au financement de la taxe sur la prime (4,4 %, si applicable), de même parfois qu'au financement de la cotisation ONSS prélevée sur les cotisations patronales pour les pensions complémentaires (8,86 %). Dans ces cas, seul le

1,75 % du salaire. Ces 12 régimes représentent la grande majorité (81 %) des affiliés actifs auprès de ce type de régime de pension. Pour 17 % des affiliés (auprès de 7 régimes), la cotisation est inférieure à 1 % du salaire. Seuls 2 % des affiliés (auprès de 3 régimes) paient une cotisation supérieure à 1,75 % du salaire. La cotisation moyenne par affilié auprès de ces régimes s'établit à 1,38 %.

Pour les régimes appliquant des cotisations forfaitaires ou des cotisations sous forme de pourcentage non linéaires, des moyennes de cotisations ne peuvent être calculées que si l'on formule un certain nombre d'hypothèses en matière de salaire et d'années de service. Comme dans le rapport précédent, l'on a supposé que tous les affiliés au sein de ces régimes gagnaient un salaire brut de 25.000 EUR et comptaient 11 années de service.

Dans le cadre de ces hypothèses, il s'avère que 9 des 15²⁹ régimes concernés appliquent un taux de cotisation inférieur à 1 %. Ces régimes représentent 69 % des affiliés à ce type de régime de pension. Pour 30 % des affiliés (auprès de 4 régimes), la cotisation oscille entre 1 % et 1,75 %. Pour 1 % seulement des affiliés actifs (auprès de 2 régimes), la cotisation excède 1,75 % du salaire.

La cotisation moyenne est en baisse, sous l'influence des nouveaux régimes

Au total - pour les deux types de régimes de pension et compte tenu des hypothèses précitées - 48 % des affiliés actifs se prévaudraient d'une cotisation inférieure à 1 % du salaire, 51 % d'une cotisation comprise entre 1 % et 1,75 % du salaire et 1 % d'une cotisation supérieure à 1,75 % du salaire. La cotisation moyenne par affilié actif, tous régimes confondus, s'élève à 0,91 %. Il s'agit d'une diminution sensible par rapport à 2009, où la cotisation moyenne s'élevait encore à 1,26 %. Cette diminution est imputable uniquement à l'instauration de nouveaux régimes de pension comptant de nombreux affiliés, mais présentant des niveaux de cotisation (forfaitaires) souvent très modestes.

Peu de majorations de cotisations au cours de la période 2010-2011

Contrairement à ce qui était le cas au cours de la période couverte par le rapport précédent, seul un nombre limité de secteurs ont procédé, au cours de la période sous revue, à une majoration (substantielle) des cotisations. Il s'agit des secteurs représentés par les CP 106.02, 118, 209 et 226. L'élargissement du deuxième pilier ne s'est donc pas accompagné, au cours des dernières années, d'un approfondissement général de ce pilier.

Rendements garantis

La plupart des régimes prévoient un rendement garanti, le plus souvent de 3,25 %

La plupart des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance garantissent un rendement annuel (minimum), déterminé soit sur la base de la garantie tarifaire offerte par l'entreprise d'assurances, soit sur la base d'un rendement annuel garanti par l'organisateur. Dans 6 régimes gérés par une IRP, un rendement annuel minimum n'est pas garanti³⁰.

solde, déduction faite des taxes et de la cotisation ONSS, est affecté à la constitution de la pension. Dans les analyses, il a été tenu compte uniquement de ce solde (net) et non de la cotisation brute.

²⁹ Les régimes des CP 116 et 207 ont été repris dans cette catégorie car, dans les hypothèses retenues, le minimum forfaitaire est plus élevé que la cotisation calculée sur la base du salaire.

³⁰ En vertu de l'article 24 de la LPC, les affiliés ont toutefois droit, au moment de leur sortie ou de leur départ à la retraite, à un rendement légal garanti qui devra, le cas échéant, être apuré à ce moment-là par l'organisateur.

Le rendement garanti (par l'organisateur et/ou l'entreprise d'assurances) s'élève, dans la grande majorité des cas, à 3,25 %. Dans 7 cas (dont 2 concernent un nouveau régime), l'entreprise d'assurances a appliqué un taux d'intérêt technique supérieur à 3,25 % (cf. infra).

Forme de la prestation : capital ou rente

Les régimes prévoient le versement d'un capital

Seuls deux régimes³¹ prévoient le versement obligatoire d'une rente. Deux autres régimes³² versent en principe une rente, mais prévoient la possibilité de convertir la rente en capital. Ces quatre régimes font partie du peer group 2. Tous les autres régimes, dont ceux du peer group 1, prévoient le versement d'un capital.

Age de la retraite

Un départ anticipé à la retraite est possible à partir de l'âge de 60 ans

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans, sauf dans deux régimes, où il est fixé à 60 ans. Tous les régimes, sauf un, prévoient toutefois la possibilité d'un départ anticipé à la retraite à partir de l'âge de 60 ans.

Structures d'accueil

Au total, 17 régimes de pension prévoient une structure d'accueil pour la gestion des réserves de pension laissées par des affiliés sortants, tandis que 24 régimes de pension ont créé une structure d'accueil pour les réserves qui sont transférées au départ de l'organisme de pension d'un ancien employeur ou secteur.

Couverture décès

La couverture décès est limitée au remboursement des réserves

Dans la plupart des régimes de pension, la réserve constituée est, en cas de décès, versée aux bénéficiaires, sans qu'il soit prévu de couverture décès supplémentaire. Tel est le cas dans tous les régimes de pension du peer group 1, y compris dans ceux qui ont été instaurés au cours de la période sous revue. Plusieurs de ces régimes prévoient toutefois une couverture décès complémentaire dans le cadre de l'engagement de solidarité (cf. infra). Au sein du peer group 2, la plupart des régimes de pension prévoient une couverture décès autonome, exprimée sous la forme d'un facteur du salaire ou d'une fraction de la pension de retraite.

En ce qui concerne les clauses relatives aux bénéficiaires, les constatations faites les années précédentes se confirment. Les bénéficiaires des avantages en cas de décès avant l'âge de la retraite sont désignés sur la base d'un système en cascade. Dans un certain nombre de cas, il s'agit d'un ordre de succession fixe auquel l'affilié ne peut déroger. Dans la grande majorité des régimes et dans 10 des 11 régimes nouvellement instaurés, l'affilié a la liberté de désigner lui-même un bénéficiaire. Dans de nombreux cas, cette possibilité n'existe toutefois que si l'affilié n'a ni partenaire ni enfants.

Les cohabitants légaux sont assimilés aux conjoints

Dans pratiquement tous les régimes, le partenaire cohabitant légal est assimilé au conjoint ou occupe, dans le système en cascade, l'échelon suivant immédiatement le conjoint, ce qui revient au même.

³¹ CP 216 DB et 326 DBbis.

³² CP 328.01 et 328.03 DB.

Nombre d'affiliés actifs et d'affiliés dormants

Le nombre d'affiliés actifs a augmenté de 67 %, pour s'établir à 1.118.295

Fin 2011, le nombre total d'affiliés actifs s'établissait à 1.118.295, ce qui représente une hausse de 67 % par rapport au nombre atteint fin 2009. Cette progression est entièrement imputable à l'instauration de nouveaux régimes de pension. Ce sont surtout les régimes mis en place au sein des secteurs non marchands qui ont engendré une augmentation considérable du nombre d'affiliés³³.

La très grande majorité des affiliés actifs (97 %) font partie des régimes de pension du peer group 1.

Le nombre d'affiliés dormants a progressé de 24 %, pour s'établir à 462.929

Le nombre d'affiliés dormants est passé de 372.802 fin 2009 à 462.929 fin 2011, signant ainsi une progression de 24 %. L'instauration de nombreux nouveaux régimes (comptant pour le moment peu d'affiliés dormants) a eu pour effet de ramener la proportion entre les affiliés dormants et les affiliés actifs de 56 % en 2009 à 41 % en 2011. Dans les secteurs qui existaient déjà en 2009, la proportion entre les affiliés dormants et les affiliés actifs a continué à augmenter, pour s'établir à 70 %. Dans 5 régimes, le nombre d'affiliés dormants a entre-temps rattrapé ou dépassé le nombre d'affiliés actifs³⁴.

La prépondérance des hommes est tombée à 64 %

La féminisation observée dans le profil d'emploi des secteurs se traduit également dans le profil des affiliés. En 2009, 17 % des affiliés actifs d'un régime de pension sectoriel étaient des femmes. En 2011, la proportion de femmes a grimpé jusqu'à 36 %³⁵.

69 % des affiliés actifs sont ouvriers

69 % des affiliés actifs sont ouvriers et 31 % ont le statut d'employé. En 2009, 11 % seulement des affiliés actifs étaient des employés. Cette progression s'explique principalement par l'instauration des régimes de pension dans les secteurs non marchands et dans le secteur de l'industrie chimique. La proportion d'employés parmi les affiliés actifs est légèrement inférieure à la part qu'ils représentent dans les chiffres d'emploi au sein des commissions paritaires (cf. supra), pour le motif que les exclusions du champ d'application et les clauses d'opting-out sont davantage appliquées au sein des régimes pour employés.

Le vieillissement de la population se confirme

Le vieillissement de la population qui avait été constaté dans le rapport précédent se confirme, tant parmi les affiliés actifs que parmi les affiliés dormants. Du côté des affiliés actifs, la proportion des plus de 45 ans a continué à augmenter, pour s'établir à 36 %, contre 33 % en 2009. Du côté des affiliés dormants, leur part est passée de 27 % à 32%.

³³ Il est à noter que les secteurs non marchands n'ont pas encore communiqué le nombre d'affiliés, pour le motif que la date de valeur afférente au premier versement de cotisations au sein des régimes concernés était fixée au 1^{er} janvier 2012 et tombait donc en dehors de la période sous revue. Les chiffres du présent rapport ont été établis, pour ces régimes, sur la base du nombre de travailleurs soumis à la CCT. Il n'est pas à exclure que le nombre définitif d'affiliés diffère de ce nombre.

³⁴ Tel est le cas pour les CP 111, 120.02, 127, 149.01 et 149.04.

³⁵ Pour les secteurs non marchands, les chiffres du présent rapport ont été établis sur la base du nombre de travailleurs soumis à la CCT (cf. note de bas de page n° 33) et sur la base de la répartition hommes/femmes en termes d'emploi au sein des commissions paritaires concernées.

Type d'organisme de pension

Trois quarts des régimes sont gérés totalement ou partiellement par une entreprise d'assurances

Trois quarts des régimes de pension sectoriels sont gérés par une entreprise d'assurances. Dans 13 cas³⁶, le régime est géré totalement ou partiellement par une IRP³⁷. Dans les régimes des CP 216 et 326, tant des IRP qu'une ou plusieurs entreprises d'assurances ont été désignées comme organisme de pension. Les régimes instaurés au cours de la période sous revue n'ont pas modifié cette proportion : 8 des 11 nouveaux régimes sont gérés par une entreprise d'assurances.

Deux tiers des affiliés actifs relèvent d'un régime de pension géré par une IRP

En ce qui concerne le nombre d'affiliés actifs, les IRP reprennent la première position. Après l'instauration des régimes de pension dans les secteurs non marchands³⁸, 66 % des affiliés actifs relevaient d'un régime de pension géré par une IRP³⁹. En 2009, les affiliés auprès de régimes gérés par une entreprise d'assurances (appelés ci-après « régimes assurés ») étaient encore légèrement majoritaires.

Les IRP gèrent également deux tiers du patrimoine

En 2011, les IRP géraient deux tiers du patrimoine total, ce qui correspond grosso modo à la proportion constatée en 2009. La part des IRP au sein du peer group 1 (64 %) est légèrement inférieure à celle qu'elles représentent au sein du peer group 2 (68 %).

Seuls des contrats de la branche 21 sont conclus

Comme en 2009, tous les contrats d'assurance conclus par des organisateurs sectoriels font partie de la branche 21. Le taux d'intérêt technique garanti sur les primes versées en 2011 s'élève, dans la plupart des cas, à 3,25 %. Dans sept cas, un taux d'intérêt technique plus élevé était garanti : 3,30 %, 3,35 % ou 3,75 %. La combinaison d'assurances la plus fréquente est celle du capital différé avec contre-assurance des réserves.

Dans la plupart des cas - et dans 5 des 8 nouveaux régimes assurés - le secteur a opté pour un contrat d'assurance basé sur des primes uniques successives. L'importance de ce type de contrats a continué à progresser pour s'établir à 60 % des réserves gérées (contre 54 % en 2009).

9 contrats d'assurance sont liés à un fonds cantonné, système dans lequel la participation aux bénéfices est liée à l'évolution de la valeur du fonds. Bien qu'aucun des nouveaux régimes assurés n'ait opté pour cette forme de gestion, l'importance de ces contrats a augmenté, pour atteindre 27 % des réserves gérées par les assureurs (contre 23 % en 2009).

L'importance de l'activité « AR 69 » augmente

13 contrats d'assurance, dont 5 conclus lors de l'instauration des nouveaux régimes de pension, sont gérés dans le cadre d'une activité « AR 69 »⁴⁰.

³⁶ CP 111, 124, 127, 140.03, 216 DB, 301.01 CB, 301.1 DB, secteur non marchand flamand (318.02 etc.), 326 DC, 326 DB, 326 DBbis, 328.01 et 330.

³⁷ Pour un aperçu des organismes de pension et de la nature des contrats, voir le tableau 53 en annexe.

³⁸ Pour les secteurs non marchands, les chiffres du présent rapport ont été établis sur la base du nombre de travailleurs soumis à la CCT (cf. note de bas de page n° 33).

³⁹ Dans un certain nombre de cas, les droits des affiliés sont gérés par une IRP, mais une entreprise d'assurances intervient également dans cette gestion. Il en va ainsi pour les affiliés relevant des CP 326 DB, 326 DC et 328.01 (dans ce dernier cas uniquement en ce qui concerne la couverture décès). Dans le calcul des pourcentages, ces affiliés ont été comptés parmi ceux dont les droits sont gérés par une IRP. Les affiliés actifs relevant de la CP 216 ont en revanche été comptés parmi les affiliés couverts par une assurance de groupe, même si une partie des droits de certains d'entre eux est gérée par une IRP.

⁴⁰ Il s'agit d'une activité d'assurance spécifique pour laquelle l'entreprise d'assurances doit disposer d'un agrément particulier et dont elle doit répartir la totalité du bénéfice entre les affiliés.

L'importance de cette forme de gestion a progressé et représente 44 % des réserves gérées par les assureurs (contre 40 % en 2009).

Obligations de pension

Réserves acquises

Les réserves acquises ont augmenté de 24 %, pour s'établir à 2,64 Mrd EUR

En 2011, le montant total des réserves acquises des affiliés (actifs et passifs) s'élevait à 2,64 Mrd EUR, ce qui équivaut à une hausse de 24 % par rapport à 2009. Pour la première fois, les réserves acquises au sein du peer group 1 (1,40 Mrd) dépassent celles du peer group 2 (1,24 Mrd). Entre 2009 et 2011, le montant total des réserves acquises du peer group 1 s'est accru de 44 %. Au sein du peer group 2, l'augmentation constatée n'a été que de 7 %.

La réserve acquise moyenne par affilié actif au sein du peer group 1 se chiffrait, fin 2011, à 1.682 EUR, signant ainsi une progression de 22 % par rapport à 2009⁴¹. La réserve acquise moyenne par affilié actif au sein du peer group 2 s'élevait à 35.081 EUR, ce qui constitue une hausse de 4 % par rapport à 2009.

Capitaux constitutifs

161 Mio EUR en capitaux constitutifs des rentes en cours

Fin 2011, le montant total des capitaux constitutifs des rentes en cours s'élevait à 161 Mio EUR. La plus grande partie de ce montant avait trait aux rentes en cours des régimes de pension du peer group 2⁴².

Prestations

Pension de retraite

Le nombre de nouveaux pensionnés a légèrement diminué, pour s'établir à 5.174

En 2011, 5.174 personnes ont touché pour la première fois une pension de retraite en vertu d'un régime de pension sectoriel. Ce nombre est inférieur de 2 % à celui relevé en 2009. Cette diminution s'explique sans doute par le fait que la période transitoire prévue pour le paiement des pensions complémentaires avant l'âge de 60 ans arrivait à expiration le 31 décembre 2009. Cela a eu pour effet qu'en 2008 et 2009, soit pendant la période couverte par le rapport précédent, de nombreux affiliés ont, in extremis, pris leur capital de pension avant l'âge de 60 ans, par exemple à l'occasion de la prépension.

Le capital constitue la norme

La très grande majorité (98 %) des pensions complémentaires nouvellement versées l'ont été sous la forme d'un capital unique. Le nombre de nouvelles rentes a baissé, s'établissant à 114 en 2011, contre 155 en 2009.

La conversion d'un capital en rente est fort peu demandée

La très grande majorité des rentes nouvellement versées l'ont été dans le cadre d'un régime de pension prévoyant (en principe) le versement d'une rente (toutes relèvent du peer group 2 - cf. supra). La conversion d'un capital en rente reste un phénomène marginal. Au cours de la période sous

⁴¹ Il n'a été tenu compte que des régimes qui avaient déjà communiqué des chiffres pour les réserves acquises. Tel n'était pas encore le cas pour certains nouveaux régimes (la CP 102.02, le secteur non marchand flamand (CP 318.01 etc.) et la CP 330).

⁴² CP 216 DB, 326 DBbis, 328.01 et 328.03.

revue, seuls 3 affiliés ont demandé la conversion.

En 2011, le montant total des capitaux de pension versés s'élevait à 131 Mio EUR, soit pratiquement le même montant qu'en 2009. Avec 121 Mio, les versements au sein du peer group 2 se taillent encore la part du lion de ce montant. Les versements au sein du peer group 1 ont enregistré un recul de 21 %, passant de 12,2 Mio EUR en 2009 à 9,6 Mio EUR en 2011. Ici aussi, l'expiration de la période transitoire prévue pour procéder à un rachat avant l'âge de 60 ans a sans doute joué un rôle.

Le capital moyen dans les régimes de pension sectoriels « nouveau style » s'élevait à 2.206 EUR

Le capital de pension moyen au sein du peer group 1 s'élevait, en 2011, à 2.206 EUR, ce qui constitue une baisse de 18 % par rapport à 2009. Cette baisse est imputable à l'entrée en vigueur de plusieurs nouveaux régimes au sein desquels les capitaux versés n'atteignent encore qu'un montant limité puisque la période de constitution est encore très courte. Le capital de pension moyen au sein du peer group 2 se chiffrait, la même année, à 170.704 EUR.

Les versements sous forme de rente représentaient en 2011 un montant total de 8,08 Mio EUR, signant ainsi une progression de 16 % par rapport à 2009. La rente (annuelle) moyenne s'élevait à 3.393 EUR.

Pension de survie

1.519 nouveaux bénéficiaires d'une pension de survie, soit une hausse de 16 %

En 2011, le nombre de nouveaux bénéficiaires d'une pension de survie en vertu d'un régime de pension sectoriel s'est établi à 1.519, ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à 2009. Tout comme pour les pensions de retraite, le nombre de prestations sous forme de rente est très limité (1 % en 2011). La conversion d'un capital en rente n'a été demandée, au cours de la période sous revue, par aucun bénéficiaire, situation identique à celle constatée au cours de la période précédente.

Le montant total versé en capitaux décès, se chiffrant à 6,37 Mio EUR, est resté pratiquement stable par rapport à 2009. Les régimes de pension du peer group 2 représentent, ici aussi, la fraction la plus importante de ce montant. En 2011, les secteurs relevant du peer group 1 ont versé un montant total de 2,1 Mio EUR en capitaux décès, dont la valeur moyenne était de 1.467 EUR par bénéficiaire. Les secteurs relevant du peer group 2 ont versé un montant total de 4,28 Mio EUR, la valeur moyenne par bénéficiaire s'établissant à 62.094 EUR.

Les prestations sous forme de rente ont atteint en 2011 un montant total de 1,12 Mio EUR, la rente annuelle moyenne par bénéficiaire se chiffrant à 2.623 EUR.

Sorties et structures d'accueil

Plus de 120.000 sorties en 2011

En 2011, les régimes de pension sectoriels ont enregistré un nombre total de 123.643 sorties, soit deux fois plus qu'en 2009. Seule une très petite fraction des sorties a été suivie d'un transfert des réserves à un autre organisme de pension. Le nombre de transferts effectués en 2011 s'est établi à 916. L'augmentation du nombre de transferts reste par ailleurs bien inférieure à celle du nombre de sorties. Comme on l'avait déjà constaté dans le rapport précédent, la majeure partie des transferts consiste en transferts opérés vers l'organisme de pension du nouvel employeur ou secteur (83 %).

La plupart du temps pas de transfert des réserves après la sortie

Dans 10 % des cas, la réserve est transférée à un organisme « AR 69 » et, dans 7 % des cas, à la structure d'accueil.

L'importance des structures d'accueil reste limitée

L'importance des structures d'accueil reste très limitée. En 2011, ces structures d'accueil géraient les droits de 962 personnes. Si ce nombre est deux fois plus élevé que celui enregistré en 2009, il n'en reste pas moins très faible par rapport au nombre des affiliés dormants. Les droits gérés dans le cadre d'une structure d'accueil concernaient, pour 47 %, des réserves laissées par des affiliés après leur sortie et, pour 53 %, des réserves transférées à partir de l'organisme de pension de l'ancien employeur ou secteur.

Cotisations

Le montant total des cotisations a augmenté de 56 %, pour s'établir à 556 Mio EUR

En 2011, le montant total des cotisations versées à des régimes de pension sectoriels s'est établi à 556 Mio EUR, montant en hausse de 56 % par rapport à 2009. Le peer group 2 représente encore plus de la moitié du montant total des cotisations, ayant encaissé 311 Mio EUR, contre 246 Mio EUR pour le peer group 1.

Au sein du peer group 1, le montant global des cotisations a augmenté, entre 2009 et 2011, de 40 %. Au sein du peer group 2, le montant global des cotisations a progressé, sur la même période, de 74 %. La hausse enregistrée au sein du peer group 2 s'explique principalement par une augmentation très sensible du volume des cotisations versées pour l'année 2011 au sein de la CP 326 et n'aura sans doute pas un caractère récurrent.

La plupart des régimes sont financés uniquement par des cotisations patronales

La grande majorité des régimes de pension sectoriels prévoient un financement purement patronal. Seuls les régimes de pension relevant du peer group 2 prévoient le paiement d'une cotisation personnelle. Le seul régime au sein du peer group 1 qui prévoyait encore des cotisations personnelles en 2009 (CP 127), a entre-temps remplacé ces cotisations personnelles par une cotisation patronale (majorée). Le volume des cotisations personnelles est resté stable, s'établissant aux alentours de 12 Mio EUR.

Patrimoine de pension

Le patrimoine de pension a augmenté de 35 %, pour atteindre 3,1 Mrd EUR

Le patrimoine total constitué dans le cadre des régimes de pension sectoriels s'élevait, fin 2011, à 3,1 Mrd EUR, enregistrant ainsi une progression de 35 % par rapport à 2007. Le peer group 2 concentre, avec 56 %, la plus grande partie du patrimoine. En 2011, la CP 326 représentait à elle seule 40 % du total.

Investissements : portefeuille et rendements

Portefeuille d'investissement

59 % des réserves sont placés dans des obligations, 24 % l'étant dans des actions

Fin 2011, le patrimoine des régimes de pension sectoriels était placé à raison de 59 % dans des obligations et à raison de 24 % dans des actions. Les 17 % restants se répartissaient entre des biens immobiliers (1 %), des réserves auprès de (ré)assureurs (3 %), des liquidités (5 %) et d'autres instruments de placement (8 %). Par rapport à 2009, le poids des obligations (66 % en 2009) et des biens immobiliers (3 % en 2009) a diminué, tandis

que celui des actions (20 % en 2009), des liquidités (3 % en 2009) et des autres instruments de placement (6 % en 2009) a augmenté⁴³.

Les régimes de moindre taille et les entreprises d'assurances investissent davantage dans des obligations

Si l'on subdivise les unités de gestion en quintiles⁴⁴, l'on observe également au cours de la période sous revue une corrélation claire entre le volume du patrimoine géré et le poids du portefeuille à revenu fixe. Le cinquième quintile (à savoir le quintile supérieur) comprend 85 % de l'ensemble du patrimoine géré et, par son poids, se rapproche étroitement de la moyenne sectorielle, avec toutefois une proportion d'actions légèrement supérieure (27 %) et une proportion d'obligations légèrement inférieure (57 %). Au sein des premier et deuxième quintiles, le poids du portefeuille d'obligations a progressé, pour s'établir respectivement à 85 % et 90 %, et, au sein du premier quintile, le poids du portefeuille d'actions est tombé à 3 %.

Les IRP ont réduit leur portefeuille d'obligations et de placements par le biais d'OPC ; peu de changements du côté des régimes assurés

Les entreprises d'assurances placent, par rapport aux IRP, une partie plus importante des réserves en obligations (82 % contre 47 %) et une partie moins importante des réserves en actions (5 % contre 34 %). Dans les entreprises d'assurances, la proportion d'obligations est restée quasi stable par rapport à 2009. Dans les IRP, en revanche, l'importance des obligations a assez bien diminué (elle s'élevait encore à 57 % en 2009), tandis que celle des actions s'est inscrite en nette progression (elle était de 26 % en 2009).

Les IRP continuent à investir beaucoup plus que les entreprises d'assurances par le biais d'OPC, même si, en 2011, la proportion d'OPC a diminué, pour ne plus atteindre que 45 %. Du côté des entreprises d'assurances, ce pourcentage s'élève à 3% seulement.

Rendement des investissements

Rendement des investissements : 5,99 % en 2010, 0,24 % en 2011

En 2010, le rendement moyen s'élevait à 5,99 %. En 2011, il s'établissait à 0,24 %. Ces moyennes recèlent des différences non négligeables entre les régimes - les rendements variaient, en 2010, entre 0 % et 7,48 % et, en 2011, entre -6,18 % et 4,94 % - mais ces différences sont moins importantes que celles relevées au cours de la période couverte par le rapport précédent. En 2008, par exemple, l'écart entre le rendement le moins élevé et le rendement le plus élevé s'élevait à plus de 30 points de pourcentage.

Les régimes les plus grands et les IRP connaissent une volatilité plus importante

Si l'on considère ces chiffres sur une plus longue période, l'on observe une corrélation nette entre la taille du régime et la volatilité. Tandis que les régimes faisant partie des deux premiers quintiles génèrent depuis 2005 des rendements relativement constants, ceux figurant au sein du cinquième quintile se caractérisent par des rendements présentant de fortes fluctuations. Les régimes relevant des troisième et quatrième quintiles se situent, en termes de volatilité, entre ces deux groupes.

⁴³ Les parts d'organismes de placement collectif (OPC) ne sont pas considérées comme une classe d'actifs distincte. Les placements dans des OPC ont été ventilés sur la base des actifs sous-jacents dans lesquels l'OPC est investi.

⁴⁴ Subdivision en quintiles sur la base des réserves fin 2011.

Régimes de pension de type contributions définies et cash balance : rendements octroyés

Les rendements octroyés s'inscrivent à la baisse

Les rendements octroyés s'inscrivent à la baisse. Le rendement moyen octroyé par unité de gestion est passé de 4,16 % en 2009 à 3,77 % en 2010 et à 3,28 % en 2011. La plupart des unités de gestion ont certes encore octroyé un rendement égal ou supérieur au niveau de la garantie de rendement prévue par la LPC (3,25 %). Pour trois unités de gestion, tel n'a toutefois pas été le cas en 2011. Deux tiers des unités de gestion ont octroyé, au cours de cette même année, un rendement compris entre 3,25 % et 3,75 % et un quart des unités de gestion un rendement supérieur à 3,75 %. En 2009, il s'agissait encore de plus de la moitié.

En 2011, le rendement octroyé se situait, pour 79 % des affiliés, entre 3,25 % et 3,75 %

En 2011, 79 % des affiliés ont reçu un rendement compris entre 3,25 % et 3,75 %, contre 75 % en 2009. Seuls 7 % des affiliés ont eu droit à un rendement supérieur à 3,75 % alors qu'en 2009, 25 % des affiliés étaient encore dans ce cas. Pour 14 % des affiliés, le rendement octroyé a été inférieur à 3,25 %.

Structure de frais

La moitié des régimes assurés appliquent un chargement d'encaissement inférieur à 2 % de la prime

Toutes les unités de gestion gérées par des entreprises d'assurances⁴⁵ appliquent des chargements d'encaissement, qui se présentent généralement sous la forme d'un pourcentage de la prime. Le niveau des chargements d'encaissement est très variable, allant de 0,5 % à 5 % de la prime. Deux régimes recourent à un forfait de frais annuel plutôt qu'à un chargement exprimé en pourcent⁴⁶. La moitié des unités de gestion utilisent un chargement d'encaissement inférieur à 2 %, ce pourcentage étant même égal ou inférieur à 1 % dans 45 % des cas. En 2009, la part des unités de gestion appliquant un chargement d'encaissement inférieur à 2 % ne s'élevait encore qu'à 38 %. Sur les 8 nouveaux régimes assurés, 7 se trouvaient dans cette catégorie, prévoyant un chargement d'encaissement égal ou inférieur à 1 %. Cette situation confirme la tendance qui avait été constatée dans le rapport précédent. Les régimes assurés entrés en vigueur au cours de la période 2008-2009 prévoyaient tous un chargement d'encaissement ne dépassant pas 1 %. D'un autre côté, près de 30 % des unités de gestion appliquent un chargement d'encaissement supérieur à 5 %.

Une tendance à appliquer des chargements moins élevés se dessine nettement

Au sein de 5 unités de gestion, il est fait application d'un chargement d'inventaire déterminé en fonction de la réserve et fixé à 0,10 ou 0,11 %. Au sein de 2 autres unités de gestion, il est fait application d'un chargement d'inventaire calculé sur le capital décès et établi à 0,8 %. Aucun des régimes instaurés au cours de la période sous revue ou de la période précédente ne prévoyait ce type de chargements. Dans ces régimes, le chargement d'encaissement est donc le seul chargement appliqué.

Les frais de gestion des IRP s'élèvent en moyenne à 0,78 % des cotisations et à 0,17 % des réserves

Pour les IRP, l'analyse a été effectuée sur la base des montants qui sont inscrits dans les comptes annuels sous le poste « autres charges d'exploitation ». Le poids de ces montants varie fortement d'une IRP à l'autre. Exprimées en pourcentage des cotisations, les charges

⁴⁵ Seules les unités de gestion dans le cadre d'un régime de pension de type contributions définies ou cash balance ont été prises en compte.

⁴⁶ Dans le cadre des analyses, ces forfaits ont été considérés comme des chargements d'encaissement et convertis en pourcentages.

d'exploitation vont de 0,03 % à 7,29 % (moyenne de 0,78 %, contre 0,93 % en 2009) ; exprimées en pourcentage des réserves, elles vont de 0,01 % à 1,48 % (moyenne de 0,17 %, contre 0,2 % en 2009).

Les constatations concernant la structure de frais doivent être considérées avec la prudence nécessaire. Les grandes différences observées ne peuvent être interprétées sans tenir compte de l'ensemble des tâches de gestion qui sont confiées à l'organisme de pension et dont l'ampleur peut varier sensiblement d'un régime à l'autre. Si, dans certains cas, l'organisme de pension assume la totalité de la gestion administrative, il arrive, dans d'autres cas, que les tâches de l'organisme de pension soient réduites au minimum et que l'encadrement administratif du régime de pension soit entièrement pris en charge au niveau de l'organisateur.

Régimes de pension sociaux et solidarité

Caractéristiques des secteurs concernés

Moins de la moitié des régimes sont des régimes sociaux

Les nouveaux régimes ne sont généralement pas des régimes sociaux

Pour la première fois, le nombre de régimes de pension sectoriels sociaux est inférieur à celui des régimes de pension sectoriels « ordinaires ». Sur les 41 régimes de pension sectoriels ouverts qui existaient au 31 décembre 2011, 18 sont des régimes de pension sociaux⁴⁷. Les 11 nouveaux régimes de pension sectoriels ne comptent que 2 régimes sociaux. Les régimes sociaux qui existaient précédemment ont conservé leur statut. Parmi les régimes sociaux, l'on ne dénombre qu'un seul régime du peer group 2, qui est par ailleurs le seul régime pour employés (CP 326 DB).

La baisse de popularité des régimes de pension sociaux tient probablement au fait que les régimes de pension sectoriels qui sont organisés par un fonds de sécurité d'existence sont, en tout état de cause, exonérés de la taxe de 4,4 % prélevée sur les primes. Cet avantage supprime un important incitant à opter pour un régime de pension social. A cela s'ajoute que bon nombre des nouveaux régimes de pension prévoient, à ce stade, des cotisations de pension fort peu élevées, de sorte que le coût de l'organisation d'un volet de solidarité ne serait sans doute pas proportionné au regard du volume modeste des prestations qui pourraient être financées par ce biais.

52 % des affiliés actifs relèvent d'un régime social

L'attrait moins important des régimes de pension sociaux a entraîné qu'en 2011, 52 % seulement des affiliés actifs relevaient encore d'un régime de pension social. En 2009, ce pourcentage s'élevait à 87 %. Les régimes de pension sociaux connaissent toujours un taux de pénétration beaucoup plus important du côté des ouvriers que du côté des employés, mais dans les deux catégories, leur proportion a reculé, passant de 97 % à 75 % auprès des ouvriers et de 9 % à 4 % à peine auprès des employés.

Organisme de solidarité

Dans sept cas, la gestion du régime de pension social a été confiée à un fonds de sécurité d'existence, dans cinq cas à une IRP, dans cinq autres cas à une entreprise d'assurances et dans un seul cas à un autre type d'organisme.

⁴⁷ CP 111, 112, 118, 120.02, 121, 124, 126, 127, 132-144-145, 140.01, 140.05, 142.01, 149.01, 149.02, 149.04, 301.01, 323 et 326 DB.

Engagement de solidarité⁴⁸

Les périodes assimilées en cas d'incapacité de travail et de chômage temporaire et les prestations en cas de décès sont les plus fréquentes

Les prestations de solidarité les plus fréquentes sont la poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail (15 régimes), la poursuite du financement pendant les périodes de chômage temporaire (12 régimes) et le paiement d'une indemnité en cas de décès (15 régimes). Dans 12 des 18 régimes de pension sociaux, l'engagement de solidarité est une combinaison de ces prestations, parfois complétées encore par une prestation supplémentaire. Les autres prestations de solidarité sont beaucoup moins souvent offertes. Les autres prestations les plus fréquentes sont la poursuite du financement de la constitution de la pension en cas de faillite et l'indexation des rentes en cours (chaque fois dans trois régimes). Nonobstant ces fortes similitudes, les modalités concrètes des prestations diffèrent d'un secteur à l'autre, tant en ce qui concerne les conditions d'octroi de la prestation⁴⁹ qu'en ce qui concerne son mode de calcul.

Cotisations pour l'engagement de solidarité

21 Mio EUR en cotisations de solidarité

En 2011, le montant total des cotisations versées pour l'engagement de solidarité s'élevait à 21,2 Mio EUR, ce qui représente une hausse de 40 % par rapport à 2009. Le régime de solidarité de la CP 326 DB - le seul régime de pension social au sein du peer group 2 - représentait, en 2011, la moitié du montant total des cotisations versées et signait la plus grosse partie de la hausse enregistrée.

Prestations de solidarité versées

Les prestations de solidarité versées ont diminué, pour s'établir à 13,8 Mio EUR

En 2011 les prestations de solidarité versées ont atteint un montant total de 13,8 Mio EUR, ce qui représente une baisse de 15 % par rapport à 2009 et une baisse également par rapport à 2010. Cette baisse est principalement due à la diminution des prestations en cas de chômage temporaire, en recul de 64 % par rapport à l'année de crise 2009.

Les périodes assimilées représentent plus de 90 % des prestations versées

Les périodes assimilées restent de loin les prestations de solidarité les plus importantes : elles représentent plus de 90 % du montant total versé. En 2011, les périodes assimilées pour cause d'incapacité de travail représentaient 72 % des prestations. La part des périodes assimilées pour cause de chômage temporaire est tombée de 44 % à 19 %. Les prestations versées en cas de décès et la majoration des prestations en cours représentaient respectivement 6 % et 2 % du total. La part des autres prestations était négligeable.

Régimes FSE fermés

Il existe un régime FSE fermé dans les CP 124, 139 et 301.01.

Ces régimes prévoient des pensions complémentaires forfaitaires sous la forme d'une rente viagère dont le paiement est subordonné à la prestation d'un nombre minimum d'années de service dans le secteur concerné et/ou à

⁴⁸ Pour un aperçu, voir le tableau 67 en annexe.

⁴⁹ Ainsi, l'intervention est, dans plusieurs cas, limitée à une ou plusieurs sous-prestations, par exemple le chômage temporaire pour cause d'intempéries ou l'incapacité de travail pour cause de repos d'accouchement ou de maternité.

la condition de partir à la retraite en terminant sa carrière dans ce secteur. L'étendue des avantages dépend du nombre d'années de service prestées au sein du secteur. Les régimes FSE fermés ne peuvent octroyer des avantages que pour les années de service antérieures à l'entrée en vigueur de la LPC. Le régime FSE fermé de la CP 124 prévoit également une rente en cas de décès.

Dans les CP 124 et 139, les régimes FSE fermés continuent à être gérés par le fonds de sécurité d'existence, selon le principe de la répartition. Dans la CP 301.01, la gestion du régime FSE fermé a été transférée à l'organisme de pension qui gère le régime de pension sectoriel.

49.000 pensionnés reçoivent une rente viagère forfaitaire. En moyenne 1.387 EUR par an

En 2011, une pension de retraite complémentaire a été versée à 49.001 personnes, le montant total de ces pensions s'établissant à 68 Mio EUR. Cette année-là, 2.380 nouveaux pensionnés ont été dénombrés. La pension de retraite moyenne s'élevait à 1.387 EUR. Etant donné qu'il s'agit de régimes fermés, ces montants ont peu évolué par rapport à 2009.

Le montant total versé en pensions de survie s'est élevé en 2011 à 14 Mio EUR, ce qui représente une diminution de 4 % par rapport à 2009. La pension de survie moyenne a baissé sur cette période, passant de 524 EUR à 505 EUR.

Les régimes FSE fermés sont financés uniquement par des cotisations patronales. Le montant total de ces cotisations s'élevait en 2011 à 79,7 Mio EUR, ce qui constitue une très légère baisse par rapport à 2009.

ANNEXES STATISTIQUES

Liste des graphiques et tableaux

Caractéristiques des secteurs concernés

Graphique 1. Employeurs, ventilation par commission paritaire, 2011

Tableau 1. Employeurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2011

Graphique 2. Employeurs, ventilation selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2011

Tableau 2. Employeurs, nombre selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2005 - 2011

Graphique 3. Travailleurs, ventilation par commission paritaire, 2011

Tableau 3. Travailleurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2011

Graphique 4. Travailleurs, nombre selon leur statut au regard du droit du travail, 2011

Tableau 4. Ouvriers et employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011

Graphique 5. Ouvriers, ventilation par commission paritaire, 2011

Tableau 5. Ouvriers, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2011

Graphique 6. Nombre d'ouvriers par groupe de secteurs et nombre d'ouvriers représentés au sein des commissions paritaires ayant instauré un régime de pension sectoriel (*)

Graphique 7. Employés, ventilation par commission paritaire, 2011

Tableau 6. Employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2011

Graphique 8. Travailleurs, ventilation en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2011

Tableau 7. Travailleurs, nombre en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2005 - 2011

Délimitation du champ d'application et opting-out

Tableau 8. Exclusion du champ d'application et opting-out, 2011

Graphique 9. Employeurs, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise et au total, 2005 (**) - 2011

Tableau 9. Employeurs, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise, 2005 (**) - 2011

Tableau 10. Employeurs, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2005 - 2011

Tableau 11. Ouvriers, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2005 - 2011

Graphique 10. Employeurs, pourcentage hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2011

Tableau 11. Ouvriers, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2005 - 2011

Graphique 12. Employés, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2011

Tableau 12. Employés, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2005 - 2011

Nature de l'engagement

Tableau 13. Nature et caractéristiques de l'engagement de pension, 2011

Graphique 13. Affiliés actifs, ventilation selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2005 - 2011

Tableau 14. Affiliés actifs, nombre selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2005 - 2011

Graphique 14. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2007 - 2011 (*)

Tableau 15. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2007 - 2011*

Graphique 15. Régimes de type contributions définies ou cash balance prévoyant des cotisations linéaires, taux de cotisation net (après ONSS et taxe sur la prime), 2011 (*)

Graphique 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires <2% (*), niveau de cotisations, par régime et en moyenne, 2004 - 2011 (**)

Tableau 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires, niveau de cotisations (%), par régime et en moyenne, 2004 - 2011 (*)

Graphique 17. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2011

Graphique 18. Régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2011

Nombre d'affiliés actifs et d'affiliés dormants

Graphique 19. Affiliés actifs et affiliés dormants, ventilation par commission paritaire et au total, 2011

Tableau 17. Affiliés actifs et affiliés dormants, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2011 (*)

Graphique 20. Affiliés actifs, nombre, 2005 - 2011

Graphique 21. Affiliés dormants, nombre, 2005 - 2011

Graphique 22. Affiliés actifs, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2011 (*)

Graphique 23. Affiliés dormants, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2011

Graphique 24. Affiliés actifs, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2011 (*)

Graphique 25. Affiliés actifs, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2011 (*)

Tableau 18. Affiliés actifs, hommes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2011 (*)

Tableau 19. Affiliés actifs, femmes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2011 (*)

Graphique 26. Affiliés dormants, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2011

Graphique 27. Affiliés dormants, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2011

Tableau 20. Affiliés dormants, hommes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2011

Tableau 21. Affiliés dormants, femmes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2011

Sorties et structures d'accueil

Graphique 28. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre, 2008 - 2011

Tableau 22. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre selon le type de structure d'accueil, par régime de pension et au total, 2009 - 2011

Graphique 29. Transferts de réserves, ventilation selon la destination, 2008 - 2011

Tableau 23. Sorties et transferts de réserves, nombre par commission paritaire et nombre total, 2009 - 2011

Obligations de pension

Graphique 30. Réserves acquises, augmentation entre 2009 et 2011, par commission paritaire

Tableau 24. Réserves acquises, montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2011 (*)

Graphique 31. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif (*), 2007 - 2011, peer group 1

Tableau 25. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif (*), par commission paritaire et au total, 2007 - 2011, peer group 1

Graphique 32. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif, 2007 - 2011, peer group 2

Tableau 26. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif, par commission paritaire et au total, 2007 - 2011, peer group 2 (*)

Graphique 33. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2011

Tableau 27. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2007 - 2011

Graphique 34. Capitaux constitutifs des rentes en cours, ventilation par commission paritaire, 2011

Tableau 28. Capitaux constitutifs des rentes en cours (*), montant par commission paritaire et montant total, 2008 - 2011 (**)

Prestations

Tableau 29. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2011

Tableau 30. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2011

Tableau 31. Rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2011

Tableau 32. Pensions de survie nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2011

Tableau 33. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2011

Tableau 34. Rentes décès, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2011

Graphique 35. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2011

Graphique 36. Pensions de retraite nouvellement versées, nombre, 2004 - 2011

Graphique 37. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2011, peer group 1

Tableau 35. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2005 - 2011, peer group 1

Graphique 38. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2011, peer group 2

Tableau 36. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2005 - 2011, peer group 2

Graphique 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2004 - 2011, peer group 1

Tableau 37. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2006 - 2011, peer group 1

Tableau 38. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2005 - 2011, peer group 1

Tableau 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2005 - 2011, peer group 1

Graphique 40. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2005 - 2011, peer group 2

Tableau 40. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2005 - 2011, peer group 2

Tableau 41. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2005 - 2011, peer group 2

Tableau 42. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2005 - 2011, peer group 2

Graphique 41. Rentes issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2005 - 2011

Tableau 43. Rentes issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total, 2007 - 2011

Graphique 42. Rentes non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2011

Tableau 44. Rentes non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total versé et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2006 - 2011 (*)

Graphique 43. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2011, peer group 1

Tableau 45. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, montant total et montant moyen versé, par commission paritaire et au total, 2006 - 2011, peer group 1

Graphique 44. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2006 - 2011, peer group 2

Tableau 46. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, par commission paritaire et au total, 2006 - 2011, peer group 2 (*)

Tableau 47. Capitaux décès, montant par commission paritaire et montant total, 2006 - 2011, peer group 2 (*)

Tableau 48. Capitaux décès, montant moyen par commission paritaire et au total, 2006 - 2011, peer group 2 (*)

Graphique 45. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2006 - 2011

Tableau 49. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2006 - 2011 (*)

Cotisations

Graphique 46. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2006 - 2011

Tableau 50. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2006 - 2011

Graphique 47. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, 2004 - 2011, peer group 1

Tableau 51. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, 2006 - 2011, peer group 1

Graphique 48. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, 2004 - 2011, peer group 2

Tableau 52. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, 2006 - 2011, peer group 2 (*)

Type d'organisme de pension

Tableau 53. Type d'organisme de pension et type de contrat d'assurance, 2011

Graphique 49. Contrats d'assurance, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2011

Graphique 50. Contrats d'assurance, proportion de contrats liés au fonds commun/au fonds cantonné, 2008 - 2011

Graphique 51. Contrats d'assurance, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2011

Graphique 52. Réserves gérées par des assureurs, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2011

Graphique 53. Réserves gérées par des assureurs, proportion fonds commun/fonds cantonné, 2008 - 2011

Graphique 54. Réserves gérées par des assureurs, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2011

Graphique 55. Réserves gérées par des entreprises d'assurances, montant total et proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2004 - 2011

Graphique 56. Réserves, montant total par commission paritaire, 2005 - 2011 (*)

Patrimoine de pension

Graphique 57. Réserves, montant total, 2004 - 2011

Graphique 58. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2011

Graphique 59. Réserves, montant total, 2004 - 2011, peer group 1

Graphique 60. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2011, peer group 1

Graphique 61. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), 2004 - 2011, peer group 1

Graphique 62. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), 2004 - 2011, peer group 1

Tableau 54. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), par commission paritaire et au total, 2005 - 2011, peer group 1

Graphique 63. Réserves, montant total, 2004 - 2011, peer group 2

Graphique 64. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2011, peer group 2

Graphique 65. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2004 - 2011, peer group 2

Graphique 66. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2004 - 2011, peer group 2

Tableau 55. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), par commission paritaire et au total, 2005 - 2011, peer group 2

Graphique 56. Réserves, montant total par commission paritaire, 2005 - 2011 (*)

Graphique 67. Réserves, augmentation en % sur 2005 - 2007, 2007 - 2009 et 2009 - 2011, par commission paritaire

Tableau 56. Réserves, augmentation en % sur 2005 - 2007, 2007 - 2009 et 2009 - 2011, par commission paritaire

Portefeuille d'investissement

Graphique 68. Allocation des actifs, globalement, 2011

Graphique 69. Allocation des actifs, quintile 1, 2011

Graphique 70. Allocation des actifs, quintile 2, 2011

Graphique 71. Allocation des actifs, quintile 3, 2011

Graphique 72. Allocation des actifs, quintile 4, 2011

Graphique 73. Allocation des actifs, quintile 5, 2011

Graphique 74. Allocation des actifs, entreprises d'assurances, 2011

Graphique 75. Allocation des actifs, IRP, 2011

Graphique 76. IRP, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2007 - 2011

Graphique 77. Assureurs, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2007 - 2011

Graphique 78. Obligations, montant total, 2005 - 2011

Graphique 79. Actions, montant total, 2005 - 2011

Graphique 80. Immobilier, montant total, 2005 - 2011

Graphique 81. OPC, montant total, 2005 - 2011 (*)

Graphique 82. Partie auprès du (ré)assureur, montant total, 2005 - 2011

Graphique 83. Autres classes d'actifs, montant total, 2005 - 2011

Graphique 84. Réserves pour lesquelles il est tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux, montant total et part dans les réserves totales, 2005 - 2011 (*)

Tableau 57. Est-il tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux?

Rendement des investissements et rendement octroyé

Graphique 85. Rendement net du portefeuille, par quintile (*) et en moyenne, 2005 - 2011

Tableau 58. Rendement net du portefeuille, par quintile et en moyenne, rendement maximum et minimum obtenu, rendement moyen selon le type d'organisme de pension (IRP/Assureur), 2005 - 2011

Graphique 86. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2004 - 2011

Tableau 59. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2004 - 2011

Tableau 60. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, rendement moyen octroyé selon le type d'organisme de pension (IRP/Assureur), rendement minimum et maximum octroyé, 2004 - 2011

Graphique 87. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2011

Tableau 61. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2011

Graphique 88. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2011

Tableau 62. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, montant total selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2011

Structure de frais

Graphique 89. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, ventilation selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2007 - 2011

Tableau 63. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, nombre selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2007 - 2011

Graphique 90. Frais de gestion dans les IRP, montants absolus et en % des cotisations et des réserves, 2007 - 2011

Régimes de pension sociaux et solidarité

Graphique 91. Régimes de pension, nombre de régimes de pension sociaux et de régimes de pension non sociaux, 2004 - 2011

Graphique 92. Régimes de pension sociaux, ventilation selon le type d'organisme de solidarité, 2004 - 2011

Tableau 64. Régimes de pension sociaux, nombre selon le type d'organisme de solidarité, 2006 - 2011

Graphique 93. Cotisations pour le volet solidarité, ventilation par commission paritaire, 2011

Tableau 65. Cotisations pour le volet solidarité, par commission paritaire et au total, 2006 - 2011

Graphique 94. Cotisations pour le volet solidarité, montant total, 2004 - 2011

Tableau 66. Cotisations pour le volet solidarité, montant par commission paritaire et montant total, 2004 - 2011

Tableau 67. Contenu de l'engagement de solidarité, 2011

Graphique 95. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2011

Tableau 68. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2006 - 2011

Graphique 96. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2004 - 2011

Tableau 69. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2006 - 2011

Graphique 97. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, ventilation des prestations selon leur nature, 2008 - 2011

Tableau 70. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, montant selon la nature de la prestation, 2008 - 2011

Graphique 98. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, ventilation selon la nature des prestations, 2008 - 2011

Tableau 71. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, montant selon la nature de la prestation, 2008 - 2011

Graphique 99. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2004 - 2011

Tableau 72. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2006 - 2011

Graphique 100. Indemnité sous forme de rente en cas de décès, montant total et rente moyenne, 2004 - 2011 (*)

Tableau 73. Indemnité sous forme de rente en cas de décès: nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2006 - 2011 (*)

Graphique 101. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2004 - 2011

Tableau 74. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2006 - 2011

Régimes FSE fermés

Graphique 102. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2011

Tableau 75. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2006 - 2011

Graphique 103. Régimes FSE fermés, rentes de survie, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2011

Tableau 76. Régimes FSE fermés, rentes de survie, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2006 - 2011

Graphique 104. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2011

Tableau 77. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2006 - 2011

Graphique 1. Employeurs, ventilation par commission paritaire, 2011

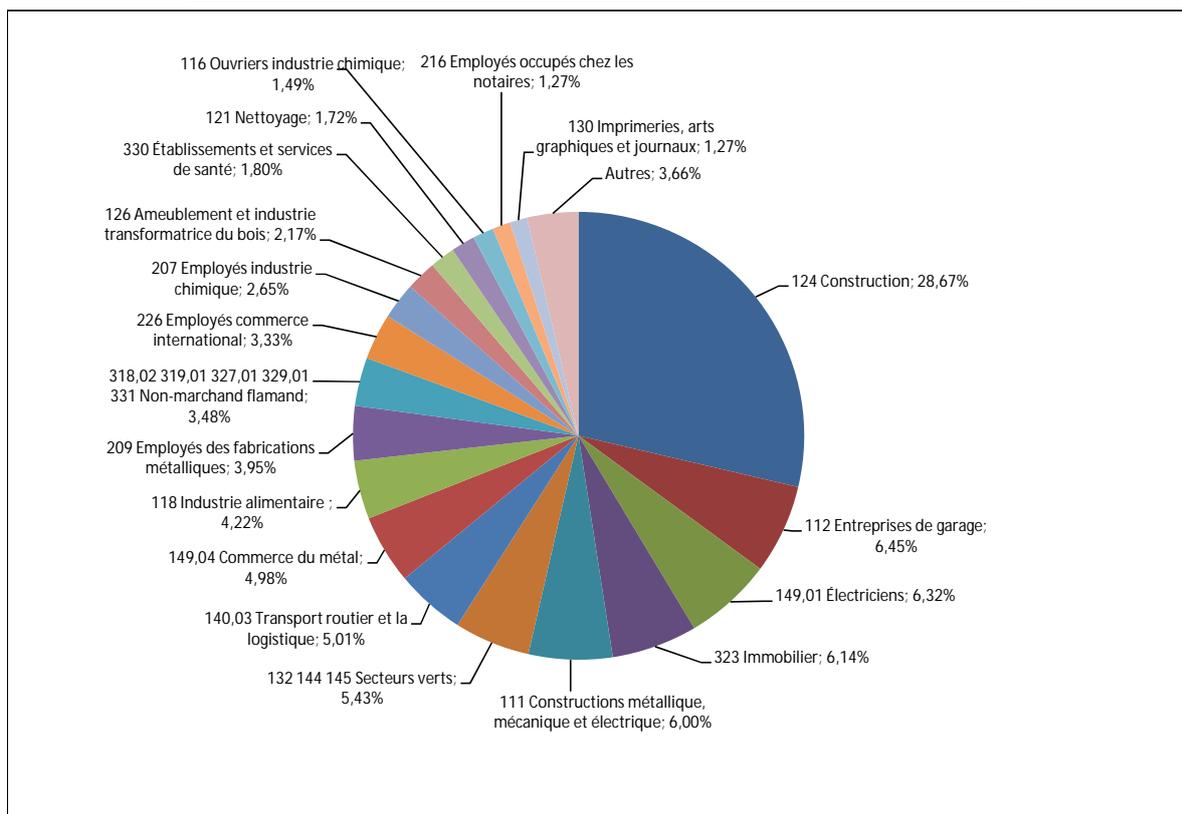


Tableau 1. Employeurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2011

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011
102,01 Industrie des carrières Hainaut				5
106,02 Industrie du béton		225	226	217
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	6.193	6.198	6.345	6.277
112 Entreprises de garage	7.487	7.313	6.743	6.749
113,04 Tuileries				1
116 Ouvriers industrie chimique				1.562
118 Industrie alimentaire	4.990	4.769	4.587	4.412
120,02 Préparation du lin	64	55	53	47
121 Nettoyage			1.653	1.798
124 Construction	23.563	28.392	28.904	29.997
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			2.351	2.275
127 Commerce de combustibles	502	478	460	460
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux				1.327
132 144 145 Secteurs verts			5.294	5.683
139 Batellerie	140	208	210	196
140,01 Autobus et Autocars			503	488
140,03 Transport routier et la logistique				5.237
140,05 Déménagement				243
142,01 Récupération de métaux		238	229	239
143 Pêche maritime		125	112	108
149,01 Électriciens	5.580	4.189	4.114	6.607
149,02 Carrosserie	1.231	1.101	1.038	1.033
149,04 Commerce du métal	4.462	6.789	6.374	5.205
207 Employés industrie chimique				2.768
209 Employés des fabrications métalliques		6.180	4.133	4.133
216 Employés occupés chez les notaires	1.261	1.281	1.302	1.329
226 Employés commerce international		3.791	3.512	3.481
301,01 Port d'Anvers	1	1	1	1
304 Spectacle		411	419	438
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance				156
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				3.639
323 Immobilier				6.420
324 Industrie et commerce du diamant			209	166
326 Industrie du gaz et de l'électricité		23	30	34
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1	1	1	1
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale		1	1	1
330 Établissements et services de santé				1.888
Total	55.475	71.769	78.804	104.621

Graphique 2. Employeurs, ventilation selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2011

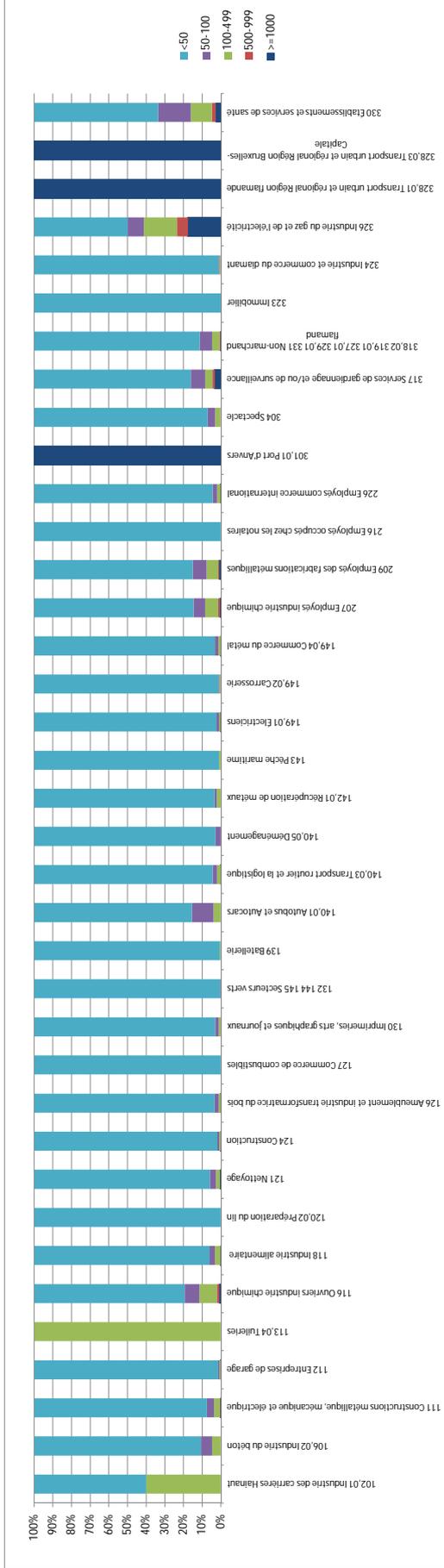


Tableau 2. Employeurs, nombre selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2005 - 2011

Commission paritaire	2005					2007					2009					2011					
	>=1000	500-999	100-499	50-100	<50	>=1000	500-999	100-499	50-100	<50	>=1000	500-999	100-499	50-100	<50	>=1000	500-999	100-499	50-100	<50	
102.01 Industrie des carrières Hainaut																					
106.02 Industrie du béton																					
111 Constructions métallique, mécanique et électrique																					
112 Entreprises de garage																					
113.04 Tuileries																					
116 Ouvriers industrie chimique																					
118 Industrie alimentaire																					
120.02 Préparation du lin																					
121 Nettoyage																					
124 Construction																					
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois																					
127 Commerce de combustibles																					
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux																					
132 144 145 Secteurs verts																					
139 Bâtière																					
140.01 Autobus et Aulocars																					
140.03 Transport routier et la logistique																					
140.05 Déménagement																					
142.01 Récupération de métaux																					
143 Pêche maritime																					
149.01 Electroliers																					
149.02 Carrosserie																					
149.04 Commerce du métal																					
207 Employés industrie chimique																					
209 Employés des fabrications métalliques																					
216 Employés occupés chez les notaires																					
226 Employés commerce international																					
301,01 Port d'Anvers																					
304 Spectacle																					
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance																					
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand																					
323 Immobilier																					
324 Industrie et commerce du diamant																					
326 Industrie du gaz et de l'électricité																					
328.01 Transport urbain et régional Région flamande																					
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale																					
330 Etablissements et services de santé																					
Total	30	36	520	826	54.062	50	74	877	1.293	69.475	62	937	1.311	76.431	174	195	1.926	2.617	95.709	1.254	

Graphique 3. Travailleurs, ventilation par commission paritaire, 2011

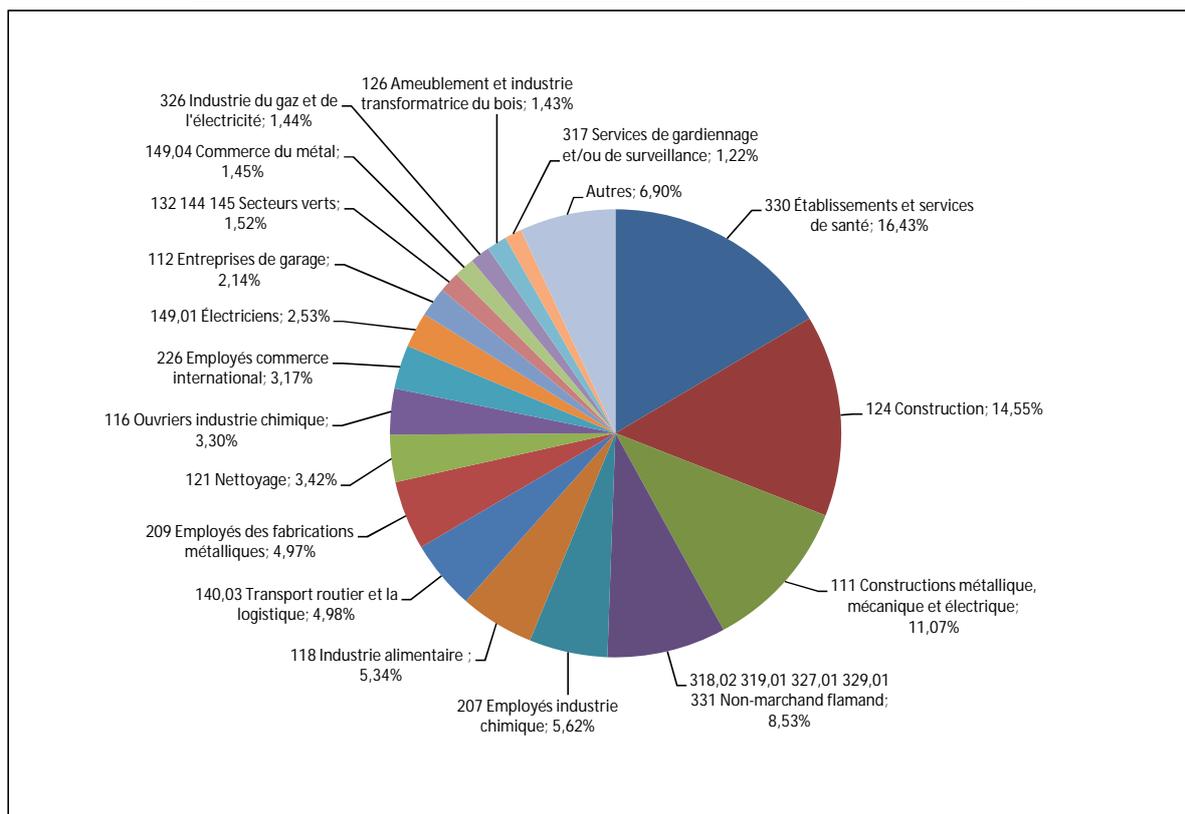


Tableau 3. Travailleurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2011

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011
102,01 Industrie des carrières Hainaut				549
106,02 Industrie du béton		5.444	5.362	4.920
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	166.561	162.821	151.965	146.894
112 Entreprises de garage	26.390	26.749	27.442	28.341
113,04 Tuileries				324
116 Ouvriers industrie chimique				43.816
118 Industrie alimentaire	70.567	70.519	68.812	70.850
120,02 Préparation du lin	418	340	263	236
121 Nettoyage			44.195	45.419
124 Construction	164.939	190.998	188.752	193.126
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			21.547	18.948
127 Commerce de combustibles	2.275	1.673	1.725	1.771
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux				8.553
132 144 145 Secteurs verts			18.860	20.160
139 Batellerie	753	855	889	1.016
140,01 Autobus et Autocars			10.259	11.516
140,03 Transport routier et la logistique				66.083
140,05 Déménagement				2.490
142,01 Récupération de métaux		1.799	1.668	1.822
143 Pêche maritime		1.014	851	802
149,01 Électriciens	24.620	26.511	27.217	33.613
149,02 Carrosserie	3.588	4.233	4.571	4.911
149,04 Commerce du métal	16.493	18.105	18.737	19.263
207 Employés industrie chimique				74.565
209 Employés des fabrications métalliques	67.497	68.034	62.583	65.908
216 Employés occupés chez les notaires	6.174	6.631	6.642	6.911
226 Employés commerce international		43.484	41.361	42.021
301,01 Port d'Anvers	9.626	9.666	9.519	8.649
304 Spectacle		5.434	8.403	9.874
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance				16.169
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				113.186
323 Immobilier				10.901
324 Industrie et commerce du diamant			1.224	939
326 Industrie du gaz et de l'électricité		15.906	18.360	19.091
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	9.150	7.814	8.468	8.498
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale		6.498	6.810	6.933
330 Établissements et services de santé				218.013
Total	569.051	674.528	756.485	1.327.081

Graphique 4. Travailleurs, nombre selon leur statut au regard du droit du travail, 2011

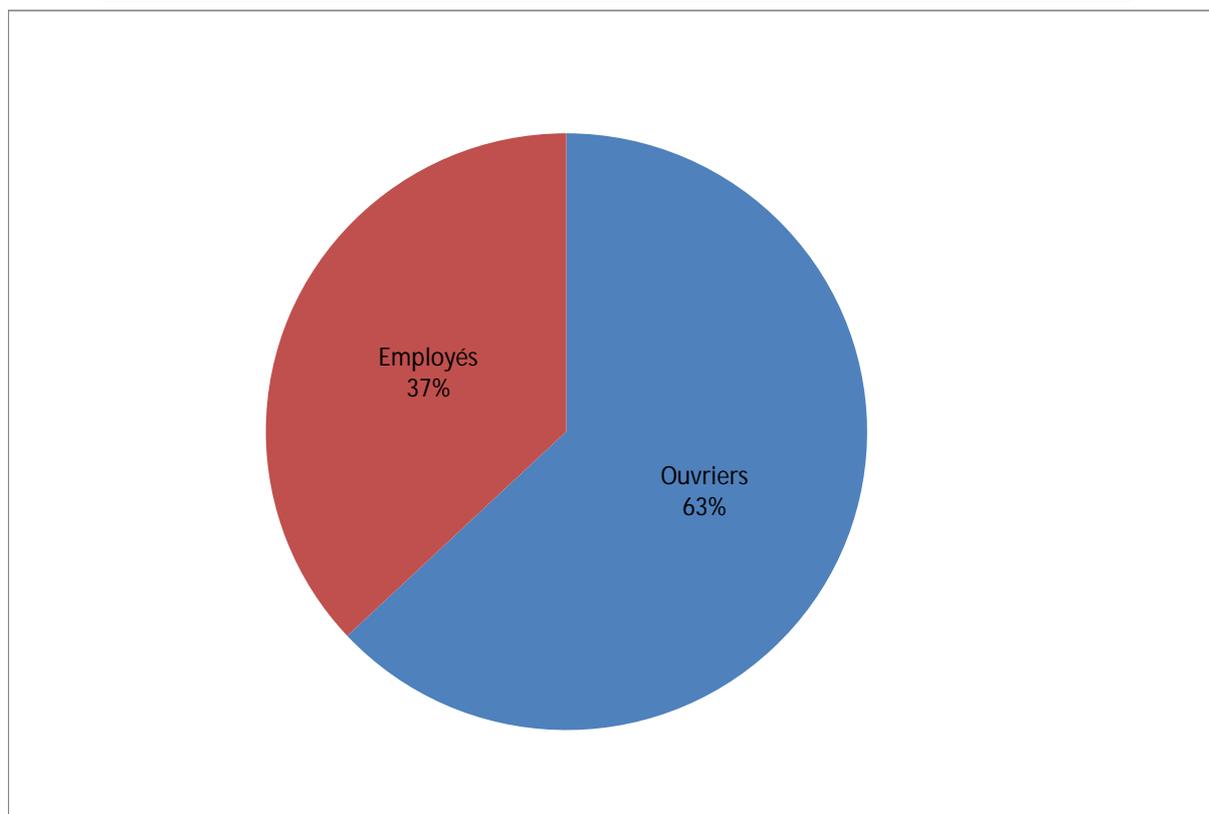


Tableau 4. Ouvriers et employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011

Commission paritaire	Ouvriers	Employés	Total
102,01 Industrie des carrières Hainaut	549		549
106,02 Industrie du béton	4.920		4.920
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	146.894		146.894
112 Entreprises de garage	28.341		28.341
113,04 Tuileries	324		324
116 Ouvriers industrie chimique	43.816		43.816
118 Industrie alimentaire	70.850		70.850
120,02 Préparation du lin	236		236
121 Nettoyage	45.419		45.419
124 Construction	193.126		193.126
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	18.948		18.948
127 Commerce de combustibles	1.771		1.771
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	8.553		8.553
132 144 145 Secteurs verts	20.160		20.160
139 Batellerie	1.016		1.016
140,01 Autobus et Autocars	11.516		11.516
140,03 Transport routier et la logistique	66.083		66.083
140,05 Déménagement	2.490		2.490
142,01 Récupération de métaux	1.822		1.822
143 Pêche maritime	802		802
149,01 Électriciens	33.613		33.613
149,02 Carrosserie	4.911		4.911
149,04 Commerce du métal	19.263		19.263
207 Employés industrie chimique		74.565	74.565
209 Employés des fabrications métalliques		65.908	65.908
216 Employés occupés chez les notaires		6.911	6.911
226 Employés commerce international		42.021	42.021
301,01 Port d'Anvers	8.649		8.649
304 Spectacle		9.874	9.874
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	13.889	2.280	16.169
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	38.232	75.148	113.380
323 Immobilier	4.676	6.225	10.901
324 Industrie et commerce du diamant	939		939
326 Industrie du gaz et de l'électricité		19.091	19.091
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	6.707	1.791	8.498
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	5.018	1.915	6.933
330 Établissements et services de santé	32.716	185.511	218.227
Total	836.249	491.240	1.327.489

Graphique 5. Ouvriers, ventilation par commission paritaire, 2011

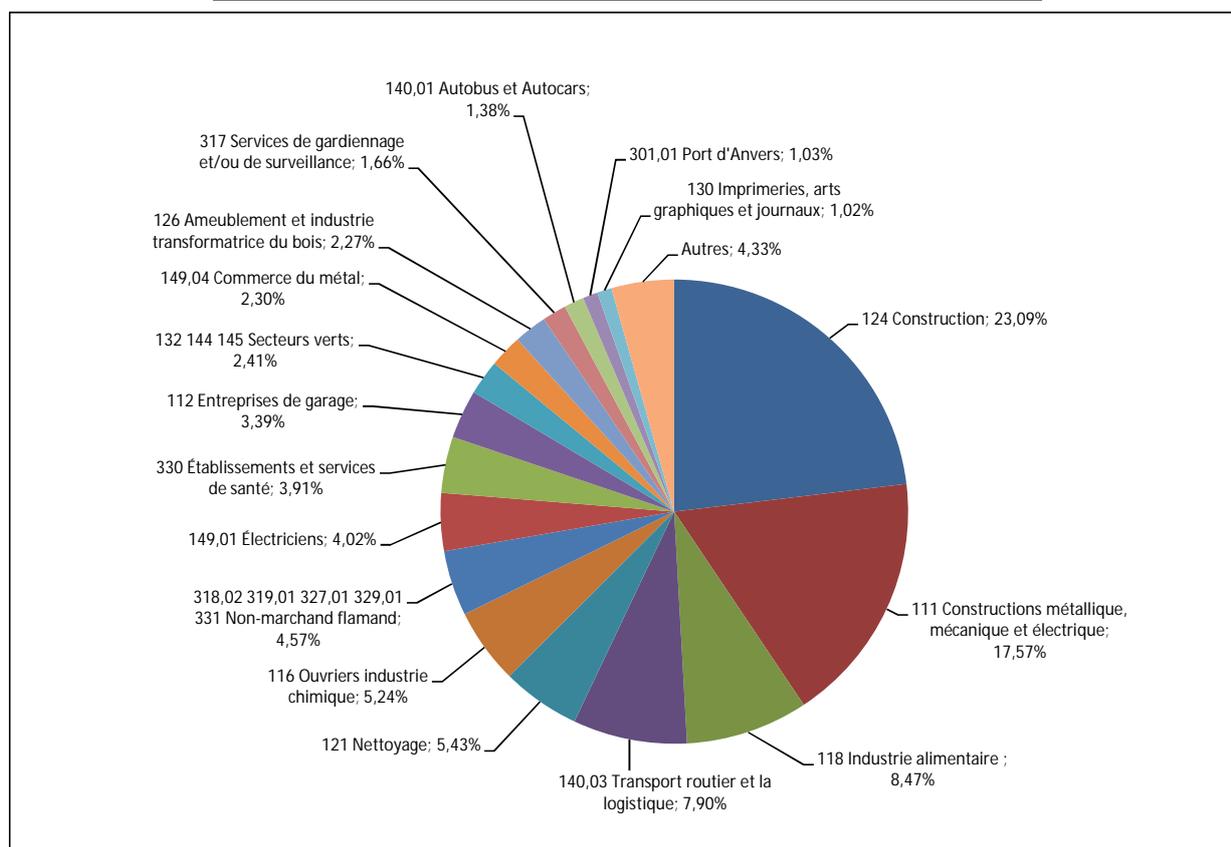
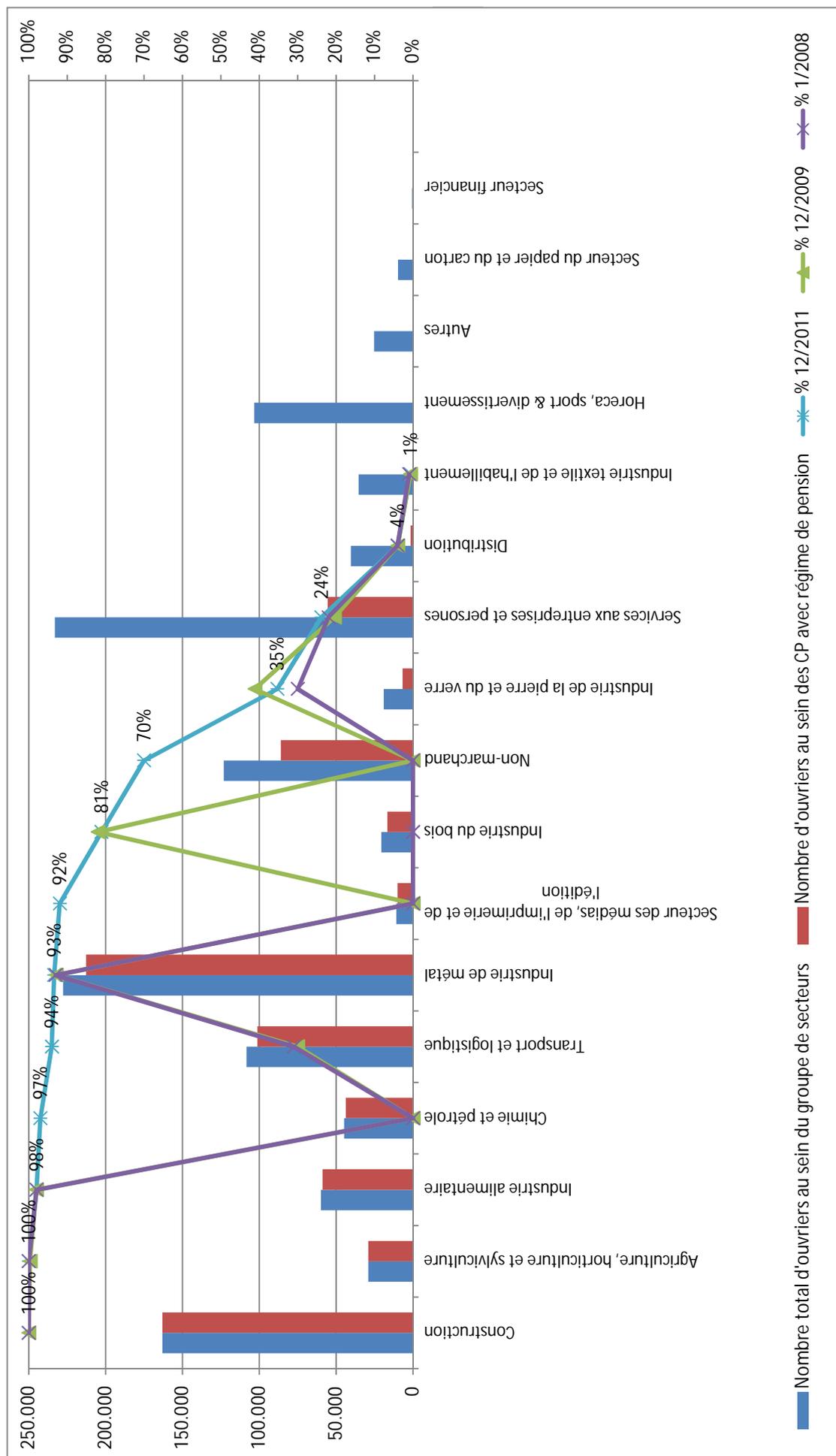


Tableau 5. Ouvriers, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2011

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011
102,01 Industrie des carrières Hainaut				549
106,02 Industrie du béton		5.444	5.362	4.920
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	166.561	162.821	151.965	146.894
112 Entreprises de garage	26.390	26.749	27.442	28.341
113,04 Tuileries				324
116 Ouvriers industrie chimique				43.816
118 Industrie alimentaire	70.567	70.519	68.812	70.850
120,02 Préparation du lin	418	340	263	236
121 Nettoyage			44.195	45.419
124 Construction	164.939	190.998	188.752	193.126
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			21.547	18.948
127 Commerce de combustibles	2.275	1.673	1.725	1.771
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux				8.553
132 144 145 Secteurs verts			18.860	20.160
139 Batellerie	753	855	889	1.016
140,01 Autobus et Autocars			10.259	11.516
140,03 Transport routier et la logistique				66.083
140,05 Déménagement				2.490
142,01 Récupération de métaux		1.799	1.668	1.822
143 Pêche maritime		1.014	851	802
149,01 Électriciens	24.620	26.511	27.217	33.613
149,02 Carrosserie	3.588	4.233	4.571	4.911
149,04 Commerce du métal	16.493	18.105	18.737	19.263
301,01 Port d'Anvers	9.626	9.666	9.519	8.649
304 Spectacle				
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance				13.889
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				38.232
323 Immobilier				4.676
324 Industrie et commerce du diamant			1.224	939
326 Industrie du gaz et de l'électricité				
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	7.222	6.408	6.747	6.707
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale		4.788	4.987	5.018
330 Établissements et services de santé				32.716
Total	493.452	531.923	615.592	836.249

Graphique 6. Nombre d'ouvriers par groupe de secteurs et nombre d'ouvriers représentés au sein des commissions paritaires avant instauré un régime de pension sectoriel (*)



* Concernant la division en groupes de secteurs, voir le rapport p. 7.

Graphique 7. Employés, ventilation par commission paritaire, 2011

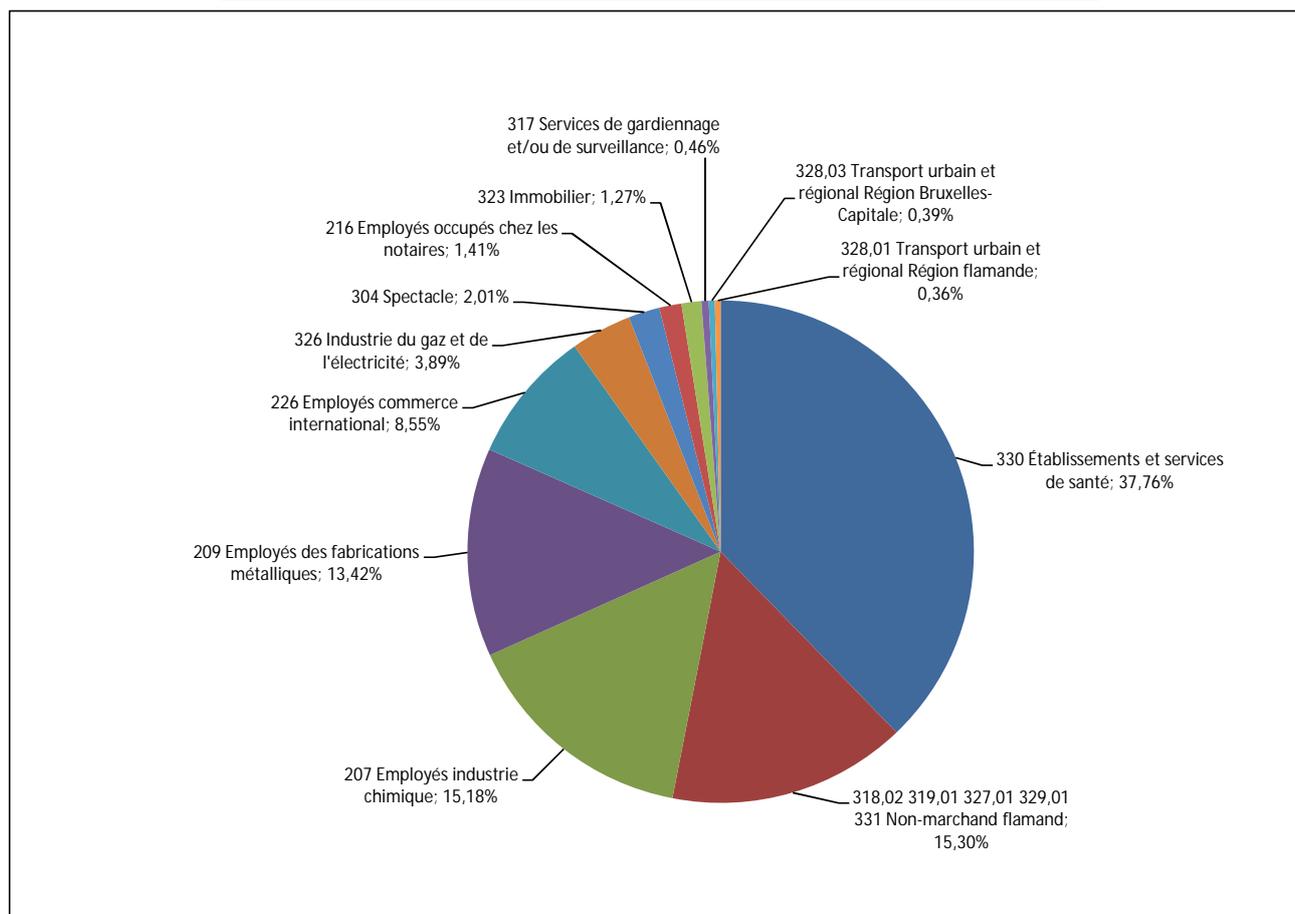


Tableau 6. Employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2011

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011
207 Employés industrie chimique				74.565
209 Employés des fabrications métalliques	67.497	68.034	62.583	65.908
216 Employés occupés chez les notaires	6.174	6.631	6.642	6.911
226 Employés commerce international		43.484	41.361	42.021
301,01 Port d'Anvers				
304 Spectacle		5.434	8.403	9.874
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance				2.280
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				75.148
323 Immobilier				6.225
324 Industrie et commerce du diamant				
326 Industrie du gaz et de l'électricité		15.906	18.360	19.091
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1.928	1.406	1.721	1.791
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale		1.710	1.823	1.915
330 Établissements et services de santé				185.511
Total	75.599	142.605	140.893	491.240

Graphique 8. Travailleurs, ventilation en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2011

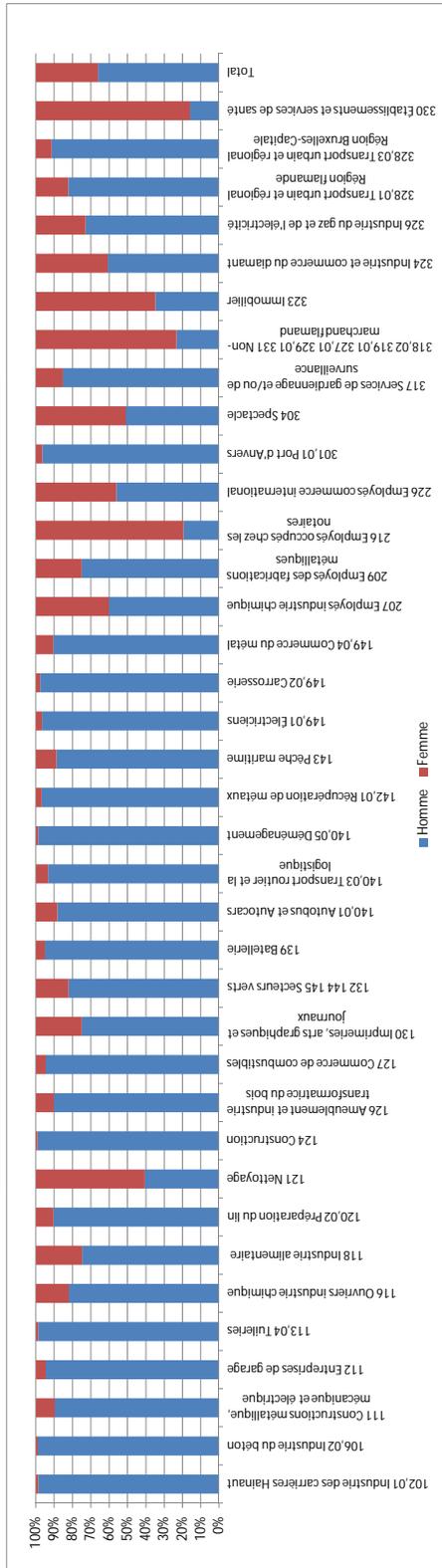


Tableau 7. Travailleurs, nombre en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2005 - 2011

	2005		2007		2009		2011	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Commission paritaire								
102.01 Industrie des carrières Hainaut								
106.02 Industrie du béton								
111 Constructions métallique, mécanique et électrique								
112 Entreprises de garage	147.561	19.000	5.382	62	5.294	68	4.864	56
113.04 Tuileries	24.601	1.789	144.712	18.109	135.456	16.509	131.654	15.240
116 Ouvriers industrie chimique					25.803	1.639	26.781	1.560
118 Industrie alimentaire							320	4
120.02 Préparation du lin	51.986	18.581	51.786	18.733	50.742	18.070	35.921	7.895
121 Nettoyage	392	26	317	23	243	20	213	23
124 Construction	163.738	1.201	189.295	1.703	187.021	1.731	18.412	27.007
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	2.129	146	1.584	89	1.630	95	1.674	97
127 Commerce de combustibles					15.177	3.683	6.409	2.144
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux					851	38	16.560	3.600
132.144.145 Secteurs verts					9.024	1.235	10.167	1.349
139 Batellerie	711	42	812	43			61.608	4.475
140.01 Autobus et Autocars							2.459	31
140.03 Transport routier et la logistique							1.764	58
140.05 Déménagement							712	90
142.01 Récupération de métaux			1.742	57	1.614	54	1.764	58
143 Pêche maritime			901	113	732	119	32.456	1.157
149.01 Electriciens	23.597	1.023	25.534	977	26.213	1.004	4.796	115
149.02 Carrosserie	3.487	101	4.122	111	4.465	106	17.448	1.815
149.04 Commerce du métal	14.755	1.738	16.345	1.760	16.865	1.872	44.759	29.806
207 Employés industrie chimique					46.951	15.632	49.413	16.495
209 Employés des fabrications métalliques	51.247	16.250	51.299	16.735	46.951	15.632	49.413	16.495
216 Employés occupés chez les notaires	1.337	4.837	24.352	5.258	1.355	5.287	1.339	5.572
226 Employés commerce international					23.153	18.208	23.593	18.428
301.01 Port d'Anvers			9.385	281	9.193	326	8.338	311
304 Spectacle			2.887	2.547	4.358	4.045	5.016	4.858
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance							13.771	2.398
318.02.319.01.327.01.329.01.331 Non-marchand flamand							26.274	86.912
323 Immobilier							3.795	7.106
324 Industrie et commerce du diamant			12.089	3.817	744	480	569	370
326 Industrie du gaz et de l'électricité		N.A.	6.478	1.336	13.642	4.718	13.913	5.178
328.01 Transport urbain et régional Région flamande			5.978	520	6.958	1.510	6.995	1.503
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale					6.258	552	6.340	593
330.Établissements et services de santé							34.685	183.328
Total	485.541	64.734	581.414	93.114	630.210	126.275	875.953	451.128
	88,24%	11,76%	86,20%	13,80%	83,31%	16,69%	66,01%	33,99%

Tableau 8. Exclusion du champ d'application et opting-out, 2011

Régime	Exclusion du champ d'application	Opting-out
102.01	Non	Non
106.02	Non	Non
111	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/01/2000	Non
112	Non	Uniquement pour les nouvelles entreprises (entrées dans le secteur à partir du 1/01/2002) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente avant le 1/01/2001
113.04	Non	Non
116	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 01/01/2011	Non
118	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 01/01/2003	Possible pour toutes les entreprises
120.02	Non	Non
121	Non	Non
124	Non	Non
126	Non	Possible pour toutes les entreprises, moyennant l'accord de l'organisateur
127	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 16/06/2003	Non
130	Champ d'application spécifique	Non
132 - 144 - 145	Non	Non
139	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 22/08/2006	Non
140.01	Non	Non
140.03	Non	Possible uniquement pour les entreprises existantes (dans le secteur le 01/07/2011) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente
140.05	Non	Possible uniquement pour les entreprises existantes ayant instauré une pension d'entreprise équivalente avant le 06/05/2009
142.01	Non	Uniquement pour les nouvelles entreprises (entrées dans le secteur à partir du 1/01/2006) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente avant le 31/12/2004
143 (Entrepôts)	Non	Non
143 (Marins pêcheurs)	Non	Non
149.01	Non	Non
149.02	Non	Uniquement pour les nouvelles entreprises (entrées dans le secteur à partir du 1/01/2002) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente avant le 1/01/2001
149.04	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/01/2001	Uniquement pour les nouvelles entreprises (entrées dans le secteur à partir du 1/01/2002) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente avant le 1/01/2001
207	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 01/01/2011	Non
209	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 11/06/2001	Possible uniquement pour les entreprises existantes, jusqu'au 30/06/2002, et pour les nouvelles entreprises (entrées dans le secteur après le 1/04/2002) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente
216	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/01/1986	Non
226	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 31/12/2006	Non

Régime	Exclusion du champ d'application	Opting-out
301.01	Non	Non
304	Champ d'application spécifique	Possible pour toutes les entreprises
317	Non	Non
318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331	Non	Non
323	Non	Non
324	Non	Non
326 DC	Non	Possible pour toutes les entreprises
326 DB	Champ d'application spécifique	Non
326 DB bis	Champ d'application spécifique	Non
328.01	Non	Non
328.03 DC	Non	Non
328.03 DB	Non	Non
330	Champ d'application spécifique	Non

Graphique 9. Employeurs, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise et au total, 2005 () - 2011**

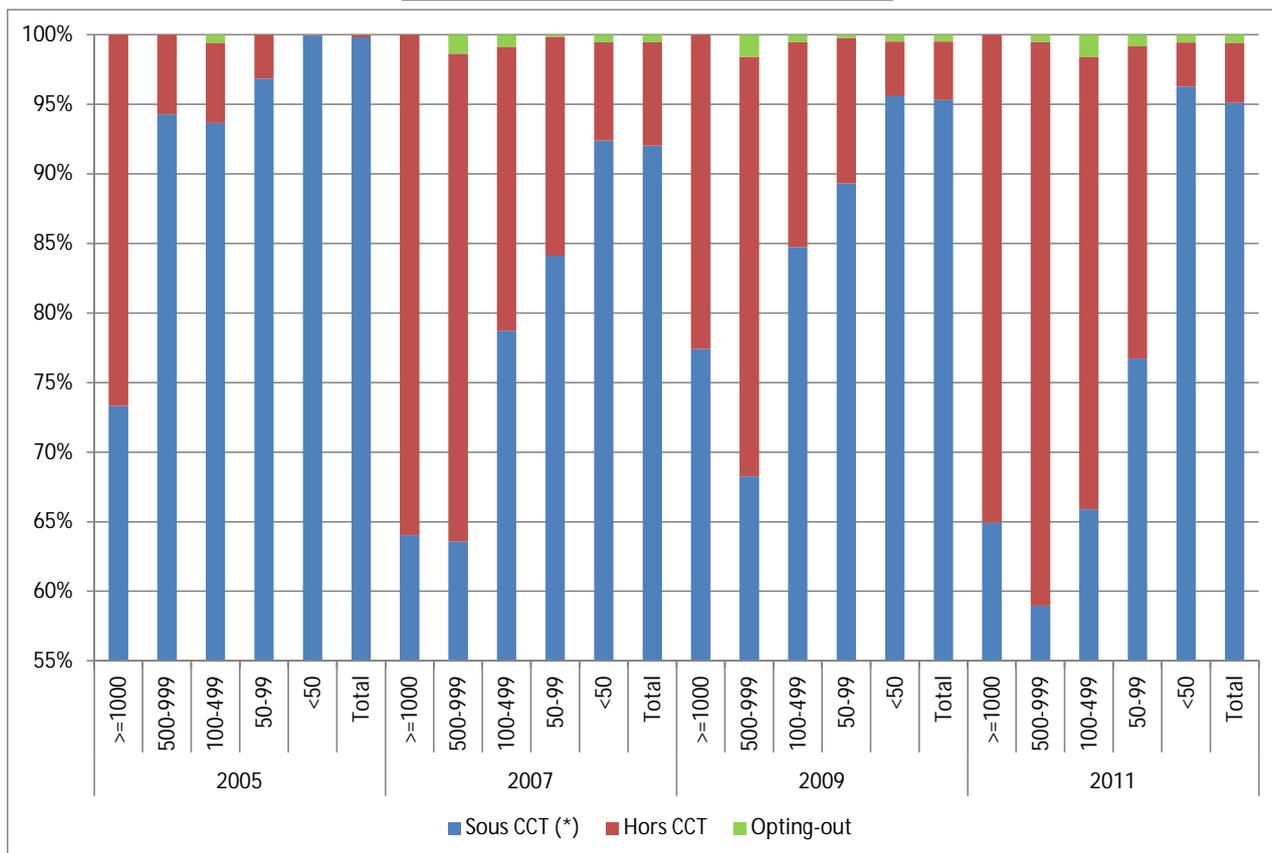


Tableau 9. Employeurs, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise, 2005 () - 2011**

		Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out
2005	>=1000	30	22	8	0
	500-999	36	33	2	0
	100-499	520	491	30	3
	50-99	826	800	26	0
	<50	54.062	54.029	33	2
2007	>=1000	50	32	18	0
	500-999	74	48	26	1
	100-499	877	698	179	8
	50-99	1.293	1.090	203	2
	<50	69.475	64.567	4.908	379
2009	>=1000	62	48	14	0
	500-999	63	44	19	1
	100-499	937	799	138	5
	50-99	1.311	1.174	137	3
	<50	76.431	73.442	2.989	381
2011	>=1000	174	113	61	0
	500-999	195	116	79	1
	100-499	1.926	1.300	626	31
	50-99	2.617	2.030	587	22
	<50	99.709	96.546	3.163	556

* Sous CCT hors les cas d'opting-out.

** Pas de données pour 2005 en ce qui concerne la CP 209.

Tableau 10. Employeurs, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2005 - 2011

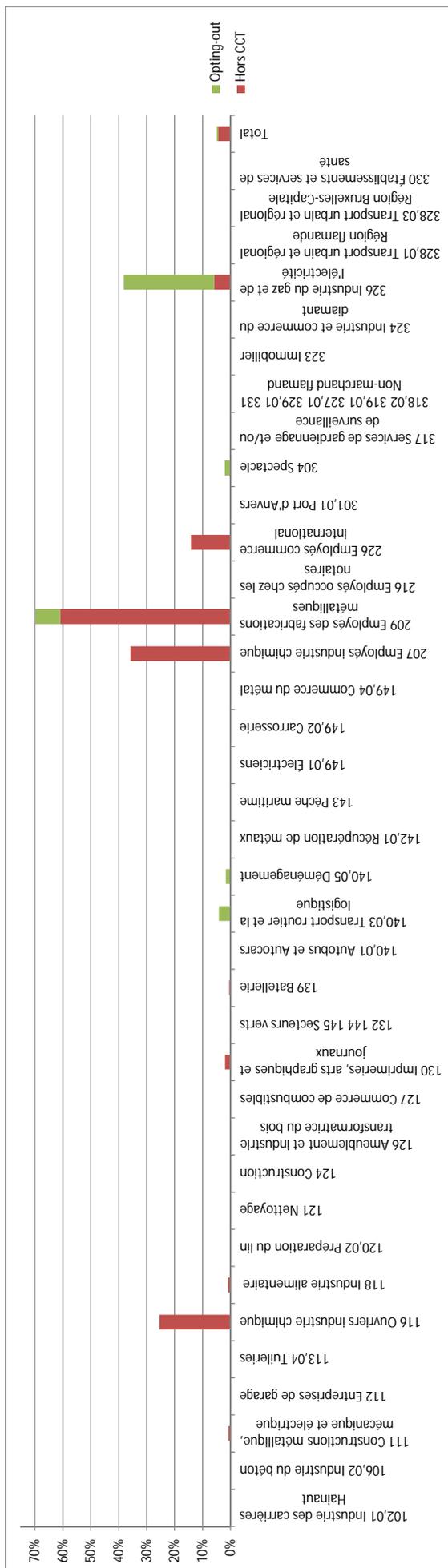
Commission paritaire	2005				2007				2009				2011			
	Sous CCT		Hors CCT		Sous CCT		Hors CCT		Sous CCT		Hors CCT		Sous CCT		Hors CCT	
		Opting-out				Opting-out				Opting-out				Opting-out		
102,01 Industrie des carrières Hainaut																
106,02 Industrie du béton																
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	6.138		55		225		51		226		51		217		48	
112 Entreprises de garage	7.484		1		6.147		1		6.294				6.229			
113,04 Tilieries					7.312				6.743				6.749			
116 Ouvriers industrie chimique													1			
118 Industrie alimentaire	4.946		39	5	4.727		39		4.546		38		1.165		397	
120,02 Préparation du lin	64				55				53				47		38	4
121 Nettoyage									1.798				29.997			
124 Construction	23.563				28.392				28.904				2.275			
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois									2.351				459		1	
127 Commerce de combustibles	500		2		477		1		458		2		1.301		26	
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux									5.294				5.683			
132 144 145 Secteurs verts									209		1		195		1	
139 Batellerie	139		1		207		1		503				488			
140,01 Autocars et Autocars													5.020			217
140,03 Transport routier et la logistique													239			4
140,05 Déménagement													239			
142,01 Récupération de métaux					238				229				108			
143 Pêche maritime					125				112				6.607			
149,01 Électriciens	5.580				4.189				4.114				1.033			
149,02 Carrosserie	1.231				1.101				1.038				5.204		1	
149,04 Commerce du métal	4.462		1		6.788		1		6.373		1		1.776		992	
207 Employés industrie chimique													1.249		2.519	
209 Employés des fabrications métalliques	1.492			373	1.164		4.644		1.132		2.633		1.249			365
216 Employés occupés chez les notaires	1.261				1.281				1.302				1.329			
226 Employés commerce international					3.195		596		2.941		571		2.990		491	
301,01 Port d'Anvers	1				1				1				1			
304 Spectacle					403				412				429			9
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance													156			
318,02 319 01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand													3.639			
323 Immobilier													6.420			
324 Industrie et commerce du diamant									209				166			
326 Industrie du gaz et de l'électricité (*)					16				18				21		2	
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1				1				1				1			11
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale					1				1				1			
330 Établissements et services de santé																
Total	56.862		99	378	66.045		5.334		75.117		3.297		99.495		4.516	
																610

* Pour la CP 326, il n'est tenu compte que du régime 326 DC. Les régimes 326 DB et 326 DBois n'appliquent pas de mécanismes d'exclusion du champ d'application ou d'opting-out.

Tableau 11. Ouvriers, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2005 - 2011

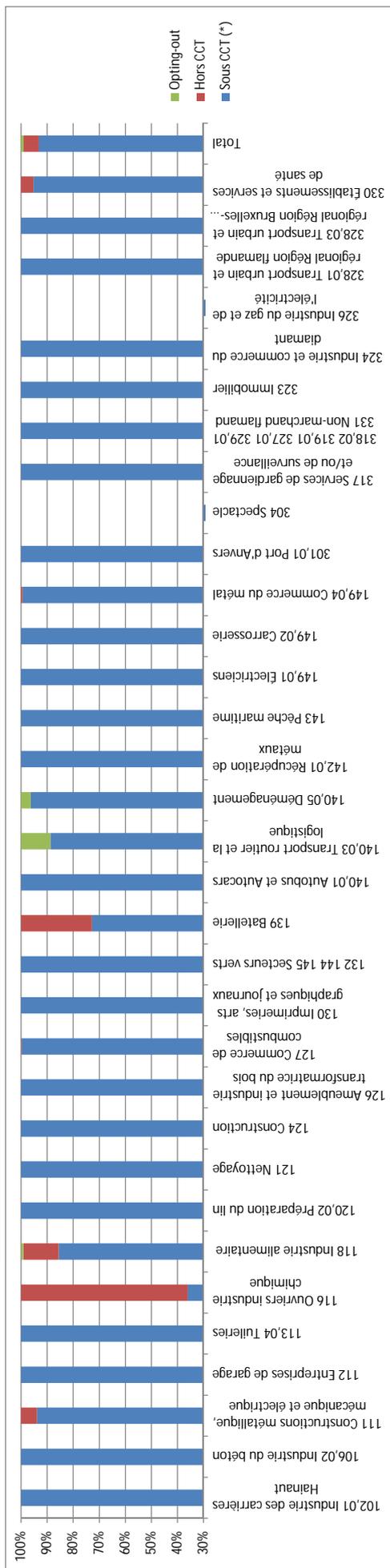
Commission paritaire	2005						2007						2009						2011					
	Sous CP		Hors CCT		Opting-out		Sous CP		Hors CCT		Opting-out		Sous CP		Hors CCT		Opting-out		Sous CP		Hors CCT		Opting-out	
102.01 Industrie des carrières Hainaut																								
106.02 Industrie du béton																								
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	166.561	150.520	16.041	389	744	744	5.444	14.665	14.665	14.665	14.665	5.362	11.594	11.594	5.362	11.594	11.594	5.362	11.594	11.594	5.362	11.594	11.594	
112 Entreprises de garage	26.390	26.014					148.156	329	329	329	329	151.965					27.442	27.442	27.442	27.442	27.442	27.442	27.442	
113.04 Tuileries							26.749																	
116 Ouvriers industrie chimique																								
118 Industrie alimentaire	70.567	59.798	10.769				70.519					68.812	9.790	9.790	68.812	9.790	68.812	9.790	68.812	9.790	68.812	9.790	68.812	
120.02 Préparation du lin	418	418					340				340	263			263		263		263		263		263	
121 Nettoyage																								
124 Construction	164.939	164.939					190.998				190.998	188.752			188.752		188.752		188.752		188.752		188.752	
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	2.275	2.268	7				1.673	3	3	3	1.670				1.725		1.725		1.725		1.725		1.725	
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux																								
132 144 145 Secteurs verts																								
139 Batellerie	753	491	262				855	273	273	273	582				889		889		889		889		889	
140.01 Autocars																								
140.03 Transport routier et la logistique																								
140.05 Déménagement																								
142.01 Récupération de métaux																								
143 Pêche maritime																								
149.01 Électriciens	24.620	24.620					1.799				1.799	1.668			1.668		1.668		1.668		1.668		1.668	
149.02 Carrosserie	3.588	3.588					1.014				1.014	851			851		851		851		851		851	
149.04 Commerce du métal	16.493	16.397	96				26.511				26.511	27.217			27.217		27.217		27.217		27.217		27.217	
301.01 Port d'Anvers	9.626	9.626					4.233				4.233	4.571			4.571		4.571		4.571		4.571		4.571	
304 Spectacle							18.105				17.985	18.737	120	108	18.629		18.629		18.629		18.629		18.629	
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance							9.666				9.666	9.519			9.519		9.519		9.519		9.519		9.519	
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand							652				652	62			62		62		62		62		62	
323 Immobilier																								
324 Industrie et commerce du diamant																								
326 Industrie du gaz et de l'électricité																								
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	7.222	7.222					6.408				6.408	6.747			6.747		6.747		6.747		6.747		6.747	
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale							4.788				4.788	4.987			4.987		4.987		4.987		4.987		4.987	
330 Etablissements et services de santé																								
Total	493.452	465.901	27.564	744	744	744	532.575	25.600	25.600	25.600	506.975	748	21.781	21.781	615.592	593.811	646	646	837.870	789.322	48.548	48.548	8.141	

Graphique 10. Employeurs, pourcentage hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2011



* Pour la CP 326, il n'est tenu compte que du régime 326 DC. Les régimes 326 DB et 326 DBbis n'appliquent pas de mécanismes d'exclusion du champ d'application ou d'opting-out.

Graphique 11. Ouvriers, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2011



* Sous CCT hors les cas d'opting-out.

Graphique 12. Employés, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2011

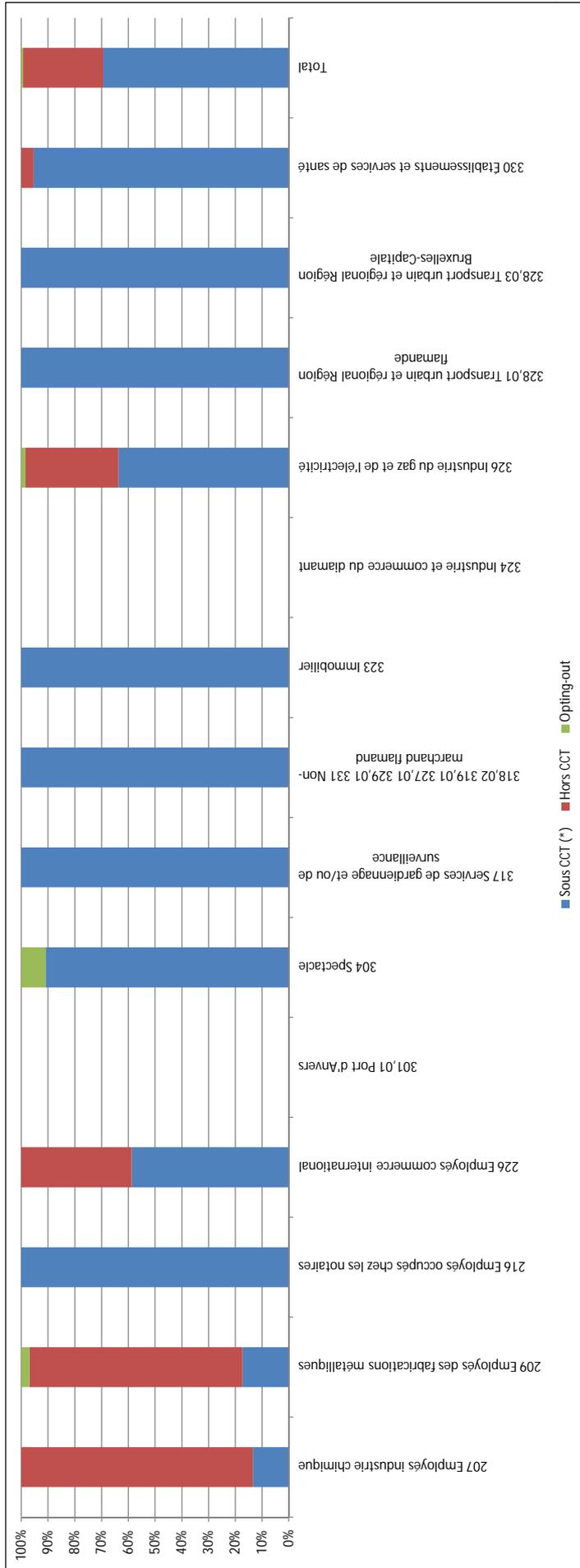


Tableau 12. Employés, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2005 - 2011

Commission paritaire	2005			2007			2009			2011			
	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out
207 Employés industrie chimique													
209 Employés des fabrications métalliques													
216 Employés occupés chez les notaires													
226 Employés commerce international	67.497	11.786	55.711	68.034	12.476	55.558	62.583	12.581	50.002	74.565	10.057	64.508	2.000
301.01 Port d'Anvers	6.174	6.174		6.631	6.631		6.642	6.642		6.911	6.911	52.465	
304 Spectacle				43.484	27.619	15.865	41.361	17.183	17.183	42.021	24.684	17.337	
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance				4.782	4.782		8.403	8.403		9.874	9.874		893
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand										2.280	2.280		
323 Immobilier										75.148	75.148		
324 Industrie et commerce du diamant										6.225	6.225		
326 Industrie du gaz et de l'électricité				15.906	11.187	4.719	18.360	12.673	5.687	19.091	12.447	6.644	300
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	1.928	1.928		1.406	1.406		1.721	1.721		1.791	1.791		
328.03 Transport urbain et régional Bruxelles-Capitale				1.710	1.710		1.823	1.823		1.915	1.915		
330 Etablissements et services de santé										194.434	185.511	8.923	
Total	75.599	19.888	55.711	141.953	65.811	76.142	140.893	61.026	72.872	500.163	350.286	149.877	3.193

* Sous CCT hors les cas d'opting-out.

** CP 326 : seuls les travailleurs qui ne relèvent d'aucune CCT sont qualifiés de "hors CCT".

Tableau 13. Nature et caractéristiques de l'engagement de pension, 2011

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
Régimes de pension sectoriels									
102.01		•			0,92%	3,30%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
106.02		•			En fonction du nombre d'années de service: Jusque 5 années: 350 EUR / an De 6 à 10 années: 368 EUR / an De 11 à 15 années: 386 EUR / an De 16 à 20 années: 430 EUR / an Plus de 20 années: 470 EUR / an Dotations complémentaires de 200 EUR / mois pour les affiliés actifs qui, en cas de licenciement, entreraient en ligne de compte pour la prépension.	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
111		•			1,60%	/	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
112		•			1,34%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
113.04		•			67,96 EUR (= 60,00 EUR net) / an	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
116		•			0,23% Au moins 57,41 EUR / trimestre	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
118		•			1,25%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
120.02		•			0,57%	3,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
121		•			1,3% (= 1,19% net)	3,35%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
124		•	•		En fonction du nombre d'années de service: Jusque 4 années: 0,20% De 5 à 9 années: 0,40% De 10 à 14 années: 1,00% De 15 à 19 années: 1,25% De 20 à 24 années: 1,50% De 25 à 29 années: 2,00% A partir de la 30e année: 2,50% Dotations complémentaires de 500 EUR / trimestre pour les affiliés actifs qui, en cas de licenciement, entreraient en ligne de compte pour la prépension.	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
126		•			En fonction du nombre d'années de service: Jusque 9 années : 0,6 % A partir de la 10e année : 1 %	3,25%	Capital	65	Remboursement de la réserve
127		•			3%	/	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
130		•			29,67 EUR / trimestre	3,30%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
132 - 144 - 145		•			1,05% (0,96% net)	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
139		•			1,25% (= 1,10% net)	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
140.01		•			210 EUR / an	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
140.03		•			43 EUR / trimestre	/	Capital	65(60)	Remboursement de la réserve
140.05		•			0,94%	3,25%	Capital	65(60)	Remboursement de la réserve
142.01		•			1.14%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
143 (Entrepôts)		•			1,25% (= 1,1% net)	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
143 (Marins pêcheurs)		•			472,78 EUR / an	3,25%	Capital	60	Remboursement de la réserve
149.01		•			1,39%	3,35%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
149.02		•			1,53%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
149.04		•			1,43%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
207		•			0,23% Au moins 57,41 EUR / trimestre	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
209		•			1,67%	3,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
216 DC		•			Contribution travailleur: 1% Contribution employeur: 4,4% (= 0,96% en 4,21% net)	3,25%	Capital	60	14* salaire mensuel + capitalisation des contributions personnelles

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
216 DB	•			Années de service jusqu'à 1987: Rente annuelle $N/35^*$ (75 %/60 %*S-WP)			Capital	60	Rente fixée à 60 % de la pension de retraite
226		•			1% (= 0,88% net)	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
301.01 CB			•		0,80%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
301.01 DB	•			Années de service jusqu'à 2005: Capital 255,97 EUR * N (indexé)			Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
304		•			1,5% (= 1,32% net)	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
317		•			0,25%	3,25%	Capital	65 (60)	1.250 EUR
318.02, 319.01, 327.01, 329.01, et 331		•			Forfait à déterminer annuellement. 135 EUR en 2011 (124,01 EUR net)	/	Capital	65(60)	Remboursement de la réserve
323		•			52,50 EUR / trimestre	3,25%	Capital	65(60)	Remboursement de la réserve
324		•			2% (=1,84% net)	3,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
326 DC		•			Contribution travailleur: $0,875\% * S1 + 2,625\% * S2$ Contribution employeur: $2,625\% * S1 + 7,875\% * S2$	- / 3,25% (***)	Capital	65 (60)	3*salaires annuels pour personnes mariées 1*salaires annuels pour personnes isolées
326 DB	•			Capital $N/45^*(2,7^*S1 + 9,6^*S2)$ * coefficient			Capital	65 (60)	3*salaires annuels pour personnes mariées 1*salaires annuels pour personnes isolées
326 DB bis	•			Rente annuelle $[0,38+0,62^* (N-10)/35^* (75\% S - WP)]$			Rente	65 (60)	Rente fixée à 60 % de la pension de retraite
328.01	•			Rente annuelle $N/35^*(7\% * S1 + 70\% * S2)$			Rente convertible en capital	65 (60)	Rente fixée à 2/3 de la pension de retraite

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
328.03 DC		•			En fonction du nombre d'années de service: Jusque 10 années: contribution travailleur: 1% A partir de la 11e année: contribution travailleur: 1% + contribution employeur: 0.253%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
328.03 DB	•			Rente annuelle N/35(70% * S-WP)			Rente convertible en capital	65 (60)	Rente fixée à 60 % de la pension de retraite
330		•			Forfait à déterminer annuellement. 28 EUR en 2011 (24,72 EUR net)	/	Capital	65(60)	Remboursement de la réserve
Régimes FSE fermés									
124	•			Années de service antérieures à 2007 Rente annuelle: 1.462,57 EUR			Rente	65 (60)	* Décès après le départ à la retraite: Rente annuelle 483,39 EUR pour l'année 1 290,04 EUR à partir de l'année 2 * Décès avant le départ à la retraite: Capital: 1.000 EUR
139	•			Rente annuelle N (max. 24) * 24,78 EUR			Rente	65 (60)	
301.01	•			Rente en cours au 01/01/2005 Rente annuelle entre 539,21 EUR et 655,96 EUR			Rente	65 (60)	

* Si le pourcentage fixé par CCT sert également au financement de la taxe sur la prime (4,4 %) et/ou de la cotisation ONSS (8,86 %), le pourcentage brut est mentionné en premier lieu et est suivi, entre parenthèses, du pourcentage net, obtenu après prélèvement de la taxe et/ou de la cotisation ONSS.

** Il s'agit, selon le cas, du taux d'intérêt technique garanti par l'entreprise d'assurances ou du taux d'intérêt garanti par l'organisateur.

*** Pas de garantie tarifaire sur la partie gérée par l'IRP, mais bien sur la partie gérée par l'entreprise d'assurances.

Graphique 13. Affiliés actifs, ventilation selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2005 - 2011

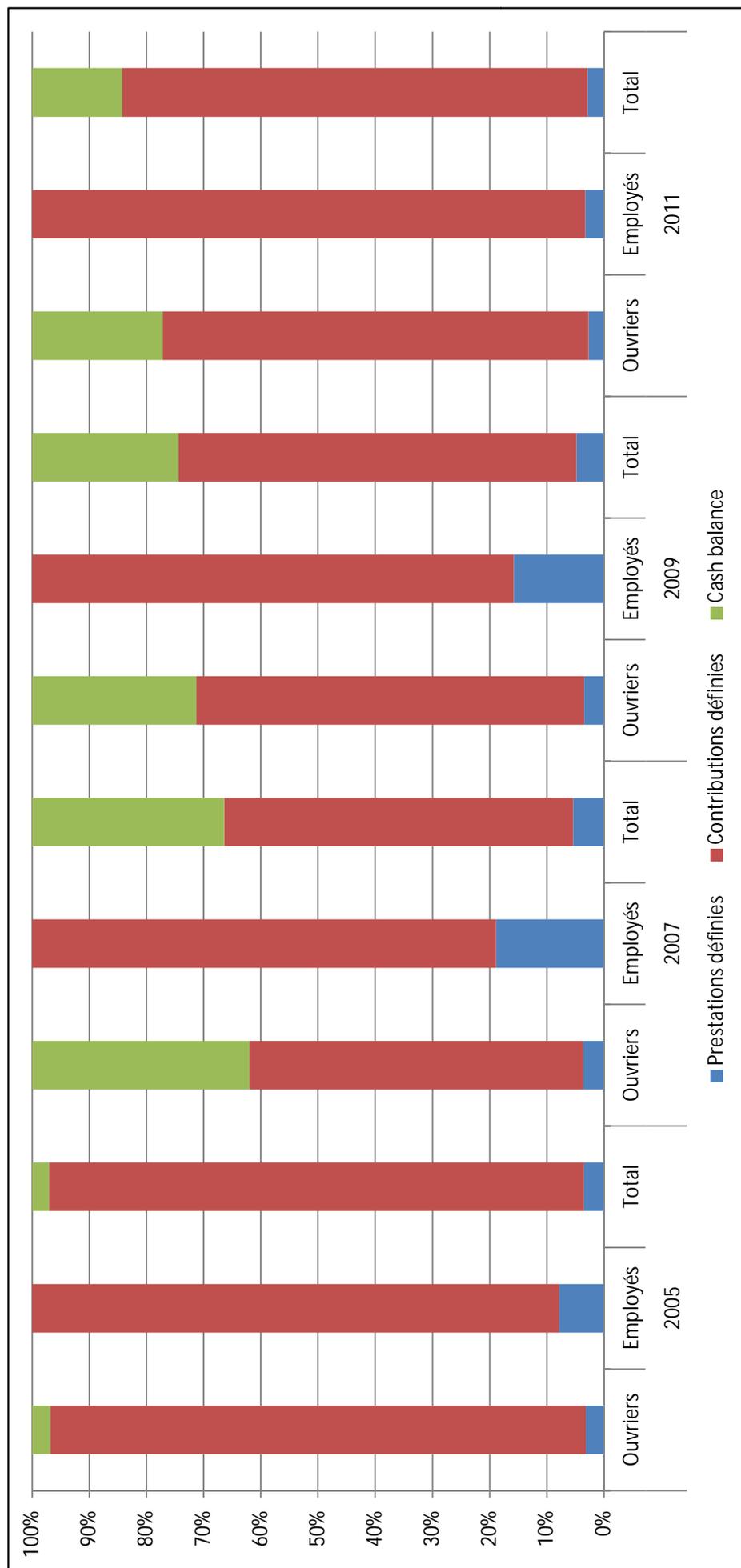


Tableau 14. Affiliés actifs, nombre selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2005 - 2011

Type plan	2005			2007			2009			2011		
	Ouvriers	Employés	Total									
Prestations définies	9.626	1.700	11.326	19.274	13.107	32.381	21.251	11.969	33.220	21.108	11.567	32.675
Contributions définies	282.806	20.041	302.847	308.025	56.432	364.457	415.260	63.854	479.114	584.917	338.824	923.741
Cash balance	9.626	0	9.626	200.663	0	200.663	176.087	0	176.087	179.385	0	179.385

Graphique 14. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2007 - 2011 (*)

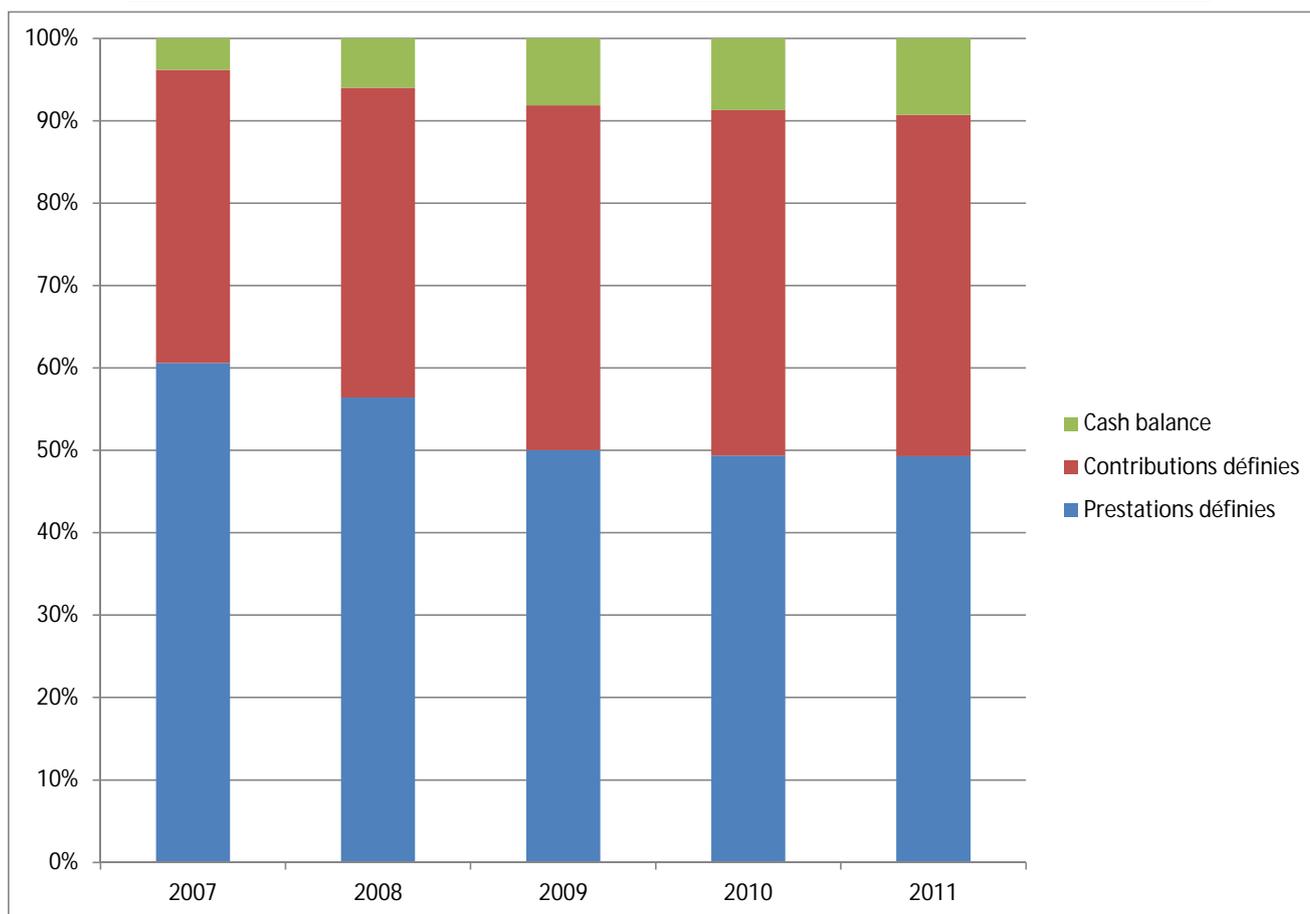
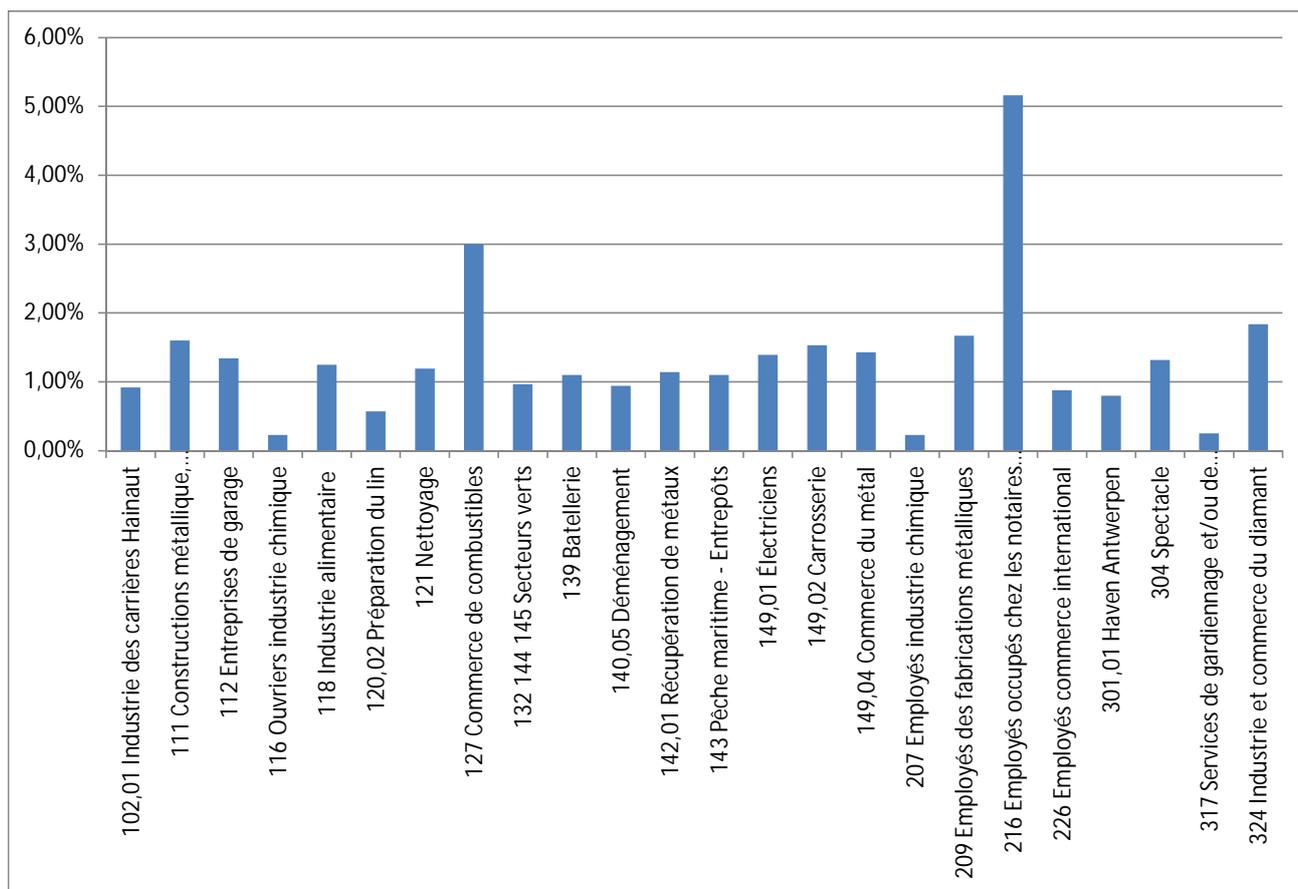


Tableau 15. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2007 - 2011*

Type de plan	2007	2008	2009	2010	2011
Prestations définies	1.269.678.871	1.140.490.835	1.146.201.776	1.364.096.829	1.527.154.259
Contributions définies	745.076.501	760.316.136	959.474.842	1.158.368.869	1.284.595.413
Cash balance	80.272.138	121.295.493	186.160.005	240.415.221	287.659.290
Total	2.095.027.510	2.022.102.464	2.291.836.623	2.762.880.919	3.099.408.962

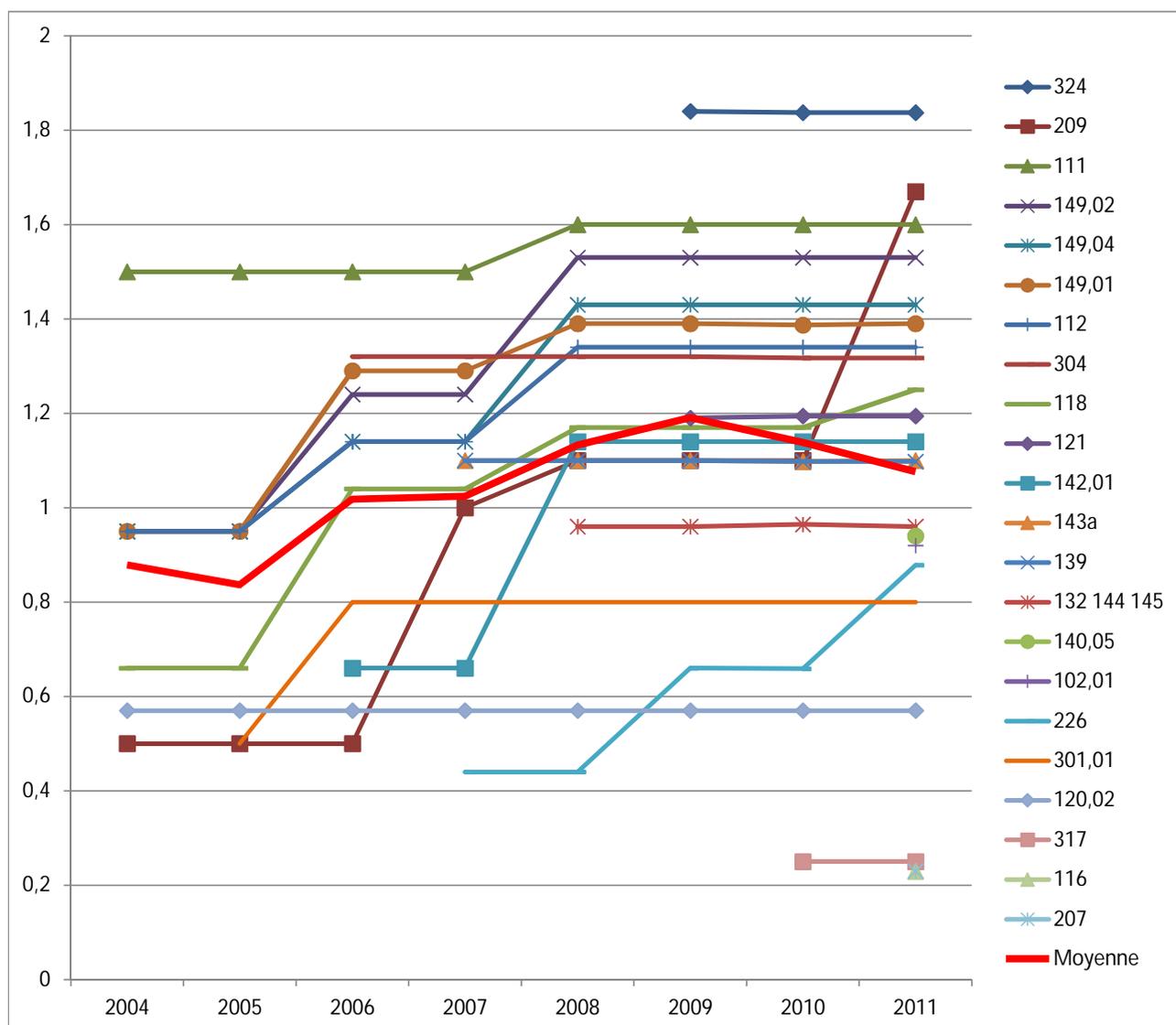
* Pour la CP 301.01, les réserves ne peuvent pas être ventilées entre l'engagement de type cash balance et l'engagement de type prestations définies. Dans le présent graphique, les réserves de cette CP ont été cataloguées dans leur intégralité comme étant de type cash balance.

Graphique 15. Régimes de type contributions définies ou cash balance prévoyant des cotisations linéaires, taux de cotisation net (après ONSS et taxe sur la prime), 2011 (*)



* Pour la CP 116 et 207 la contribution exprimée en pourcentage est combinée avec une contribution minimum forfaitairement déterminée.

Graphique 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires <2% (*), niveau de cotisations, par régime et en moyenne, 2004 - 2011 ()**



* Pour des raisons de lisibilité, les CP 127 et 216 DC n'ont pas été reprises dans ce graphique.

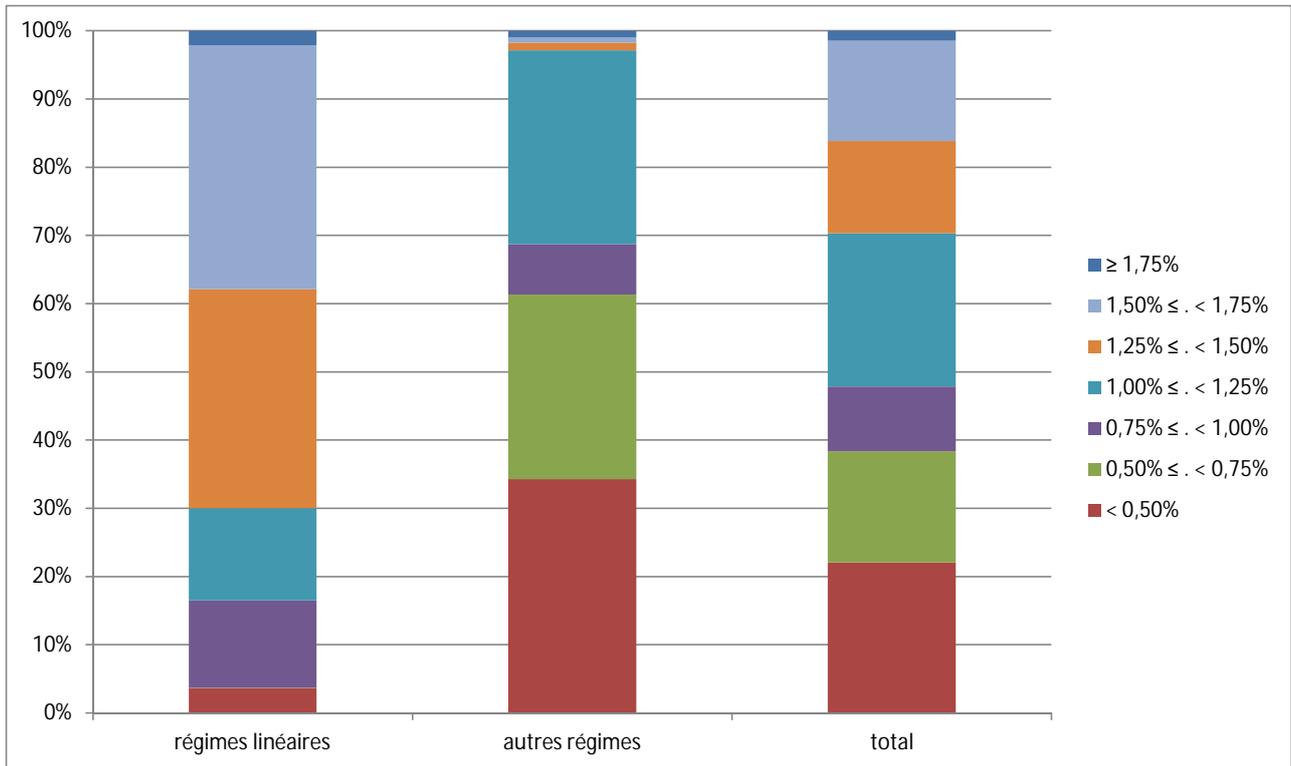
** Pour la CP 116 et 207 la contribution exprimée en pourcentage est combinée avec une contribution minimum forfaitairement déterminée.

Tableau 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires, niveau de cotisations (%), par régime et en moyenne, 2004 - 2011 (*)

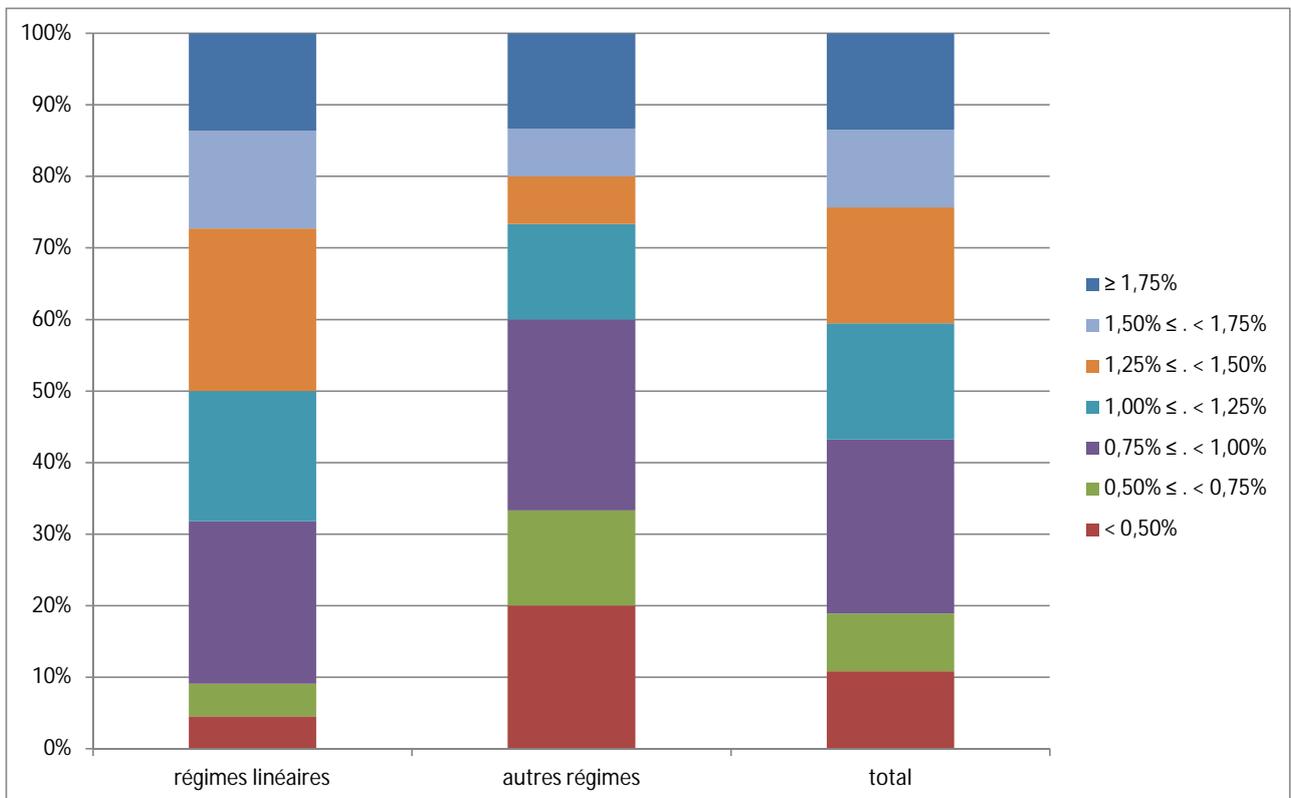
Commission paritaire	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
102,01 Industrie des carrières Hainaut								0,92
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	1,50	1,50	1,50	1,50	1,60	1,60	1,60	1,60
112 Entreprises de garage	0,95	0,95	1,14	1,14	1,34	1,34	1,34	1,34
116 Ouvriers industrie chimique								0,23
118 Industrie alimentaire	0,66	0,66	1,04	1,04	1,17	1,17	1,17	1,25
120,02 Préparation du lin	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57
121 Nettoyage								1,19
127 Commerce de combustibles	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
132 144 145 Secteurs verts					0,96	0,96	0,96	0,96
139 Batellerie				1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
140,05 Déménagement			0,66	0,66	1,14	1,14	1,14	1,14
142,01 Récupération de métaux				1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
143 Pêche maritime - Entrepôts				1,29	1,39	1,39	1,39	1,39
149,01 Électriciens	0,95	0,95	1,24	1,24	1,53	1,53	1,53	1,53
149,02 Carrosserie	0,95	0,95	1,14	1,14	1,43	1,43	1,43	1,43
149,04 Commerce du métal								0,23
207 Employés industrie chimique	0,50	0,50	0,50	1,00	1,10	1,10	1,10	1,67
209 Employés des fabrications métalliques	4,21	4,21	4,68	4,68	5,16	5,16	5,16	5,16
216 Employés occupés chez les notaires - Nouveau régime				0,44	0,44	0,66	0,66	0,88
226 Employés commerce international			0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
301,01 Port d'Anvers		0,50	1,32	1,32	1,32	1,32	1,32	1,32
304 Spectacle								0,25
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance								1,84
324 Industrie et commerce du diamant						1,84	1,84	1,84
Moyenne	1,42	1,34	1,45	1,38	1,48	1,49	1,43	1,33

* Pour la CP 116 et 207 la contribution exprimée en pourcentage est combinée avec une contribution minimum forfaitairement déterminée.

Graphique 17. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2011



Graphique 18. Régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2011



* Dans les autres régimes (CP 106.02, 113.04, 116, 124, 126, 130, 140.01, 140.03, 143b, 207, 318.02 e.a., 323, 326 DC, 328.03 DC et 330), le niveau de cotisations a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes: salaire brut: 25.000 EUR - nombre d'années de service: 11. Aussi les régimes de la CP 116 et 207 ont été classés parmi les "autres régimes" parce que dans les hypothèses choisies, le minimum forfaitaire était plus élevé que les contributions liées au salaires.

Graphique 19. Affiliés actifs et affiliés dormants, ventilation par commission paritaire et au total, 2011

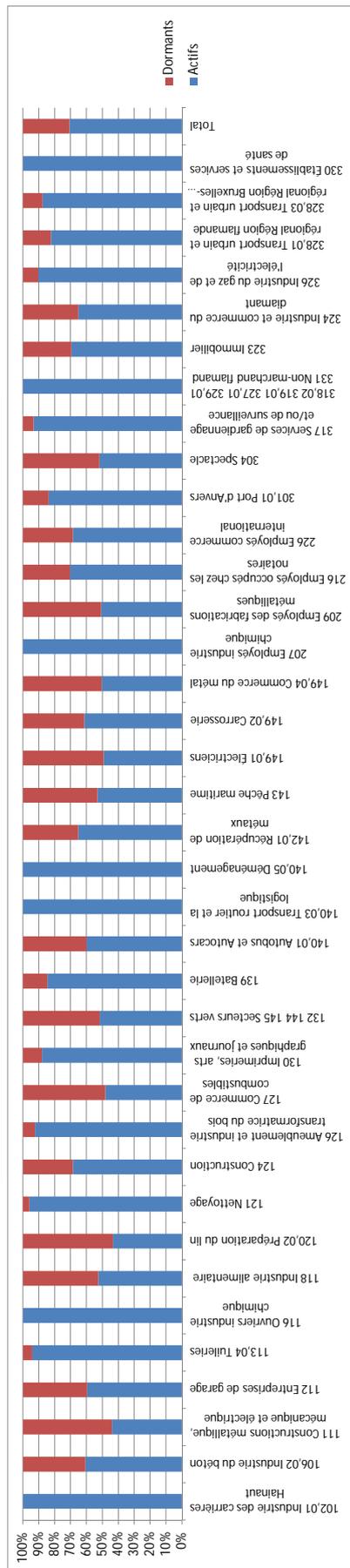
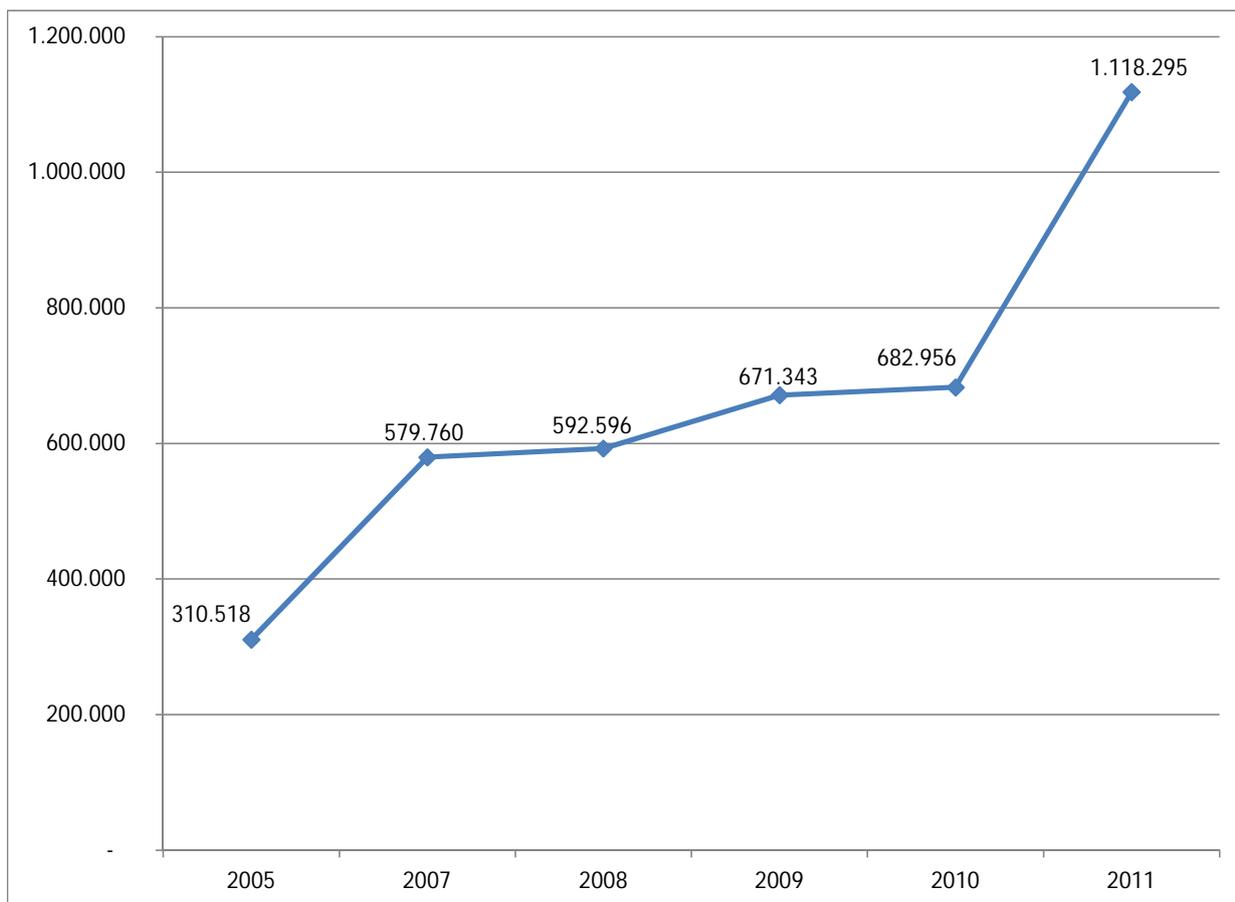


Tableau 17. Affiliés actifs et affiliés dormants, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2011 (*)

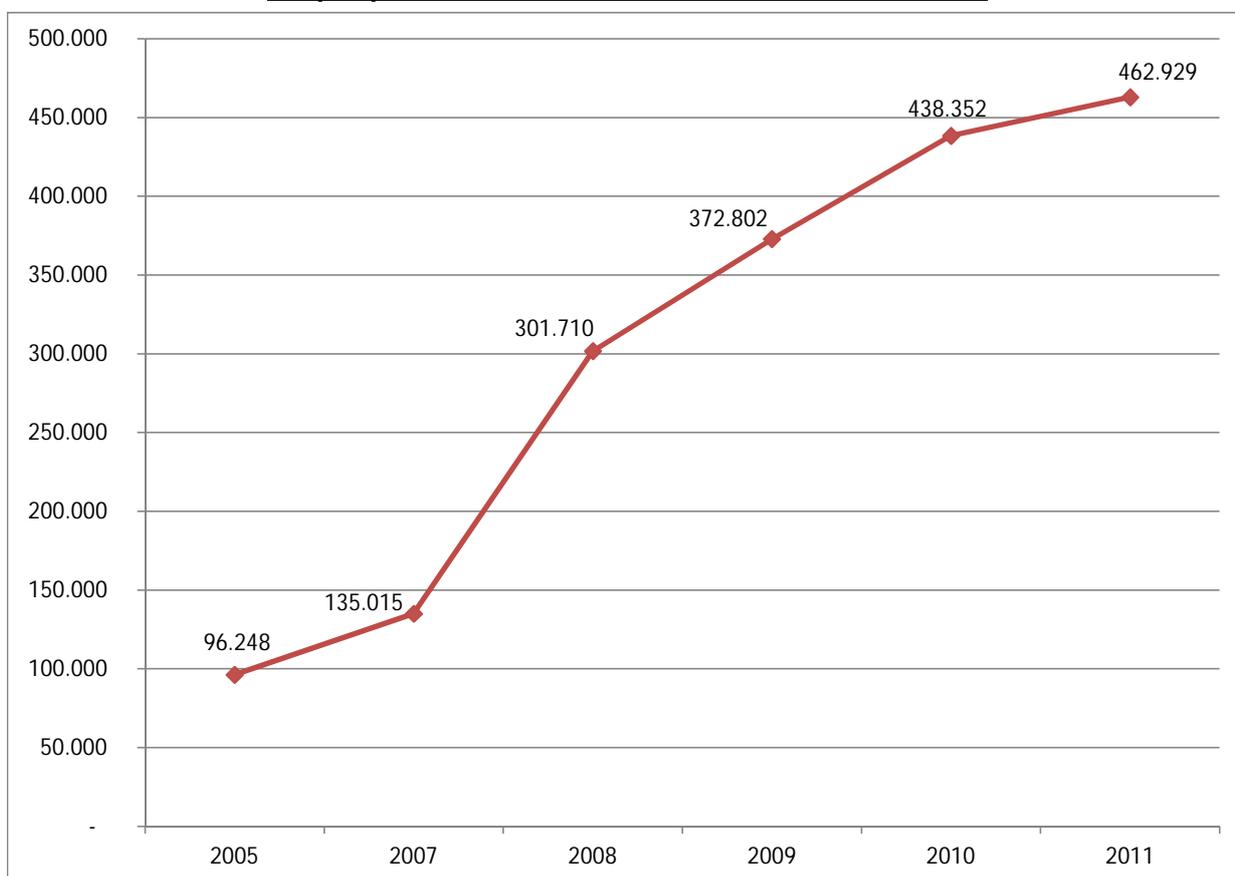
Commission paritaire	2005		2007		2009		2011	
	Actifs	Dormants	Actifs	Dormants	Actifs	Dormants	Actifs	Dormants
102.01 Industrie des carrières Hainaut								
106.02 Industrie du béton								
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	150.520	43.649	5.444	1.001	5.362	1.947	549	3.190
112 Entreprises de garage	26.001	7.578	148.156	52.704	140.371	154.288	137.977	176.419
113.04 Tuileries			29.958	10.527	28.312	15.630	29.009	19.681
116 Ouvriers industrie chimique							306	19
118 Industrie alimentaire							17.215	0
120.02 Préparation du lin							55.284	49.924
121 Nettoyage							270	353
124 Construction							56.649	2.454
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois							170.736	78.541
127 Commerce de combustibles	2.019	249	190.997	0	18.048	0	17.618	1.446
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux							1.961	2.112
132 144 145 Secteurs verts							8.553	1.170
139 Batellerie							19.882	18.558
140.01 Autobus et Autocars							626	114
140.03 Transport routier et la logistique							9.746	6.528
140.05 Déménagement							66.083	0
142.01 Récupération de métaux							2.489	0
143 Pêche maritime							1.794	958
149.01 Electriciens							802	712
149.02 Carrosserie							34.193	35.386
149.04 Commerce du métal							5.886	3.709
207 Employés industrie chimique							17.416	17.177
209 Employés des fabrications métalliques							11.493	0
216 Employés occupés chez les notaires							13.443	13.066
226 Employés commerce international							6.563	2.771
301.01 Port d'Anvers							24.684	11.277
304 Spectacle							8.649	1.679
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance							5.573	5.194
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand							113.380	1.161
323 Immobilier							10.332	4.548
324 Industrie et commerce du diamant							926	488
326 Industrie du gaz et de l'électricité							12.332	1.342
328.01 Transport urbain et régional Région flamande							8.498	1.827
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale							7.947	1.125
330 Etablissements et services de santé							218.227	0
Total	310.518	96.248	579.760	135.015	671.343	372.802	1.118.295	462.929

* Pour la CP Non-marchand flamand (318.02 e.a.) et la CP 330 le nombre de travailleurs sous CCT a été utilisé.

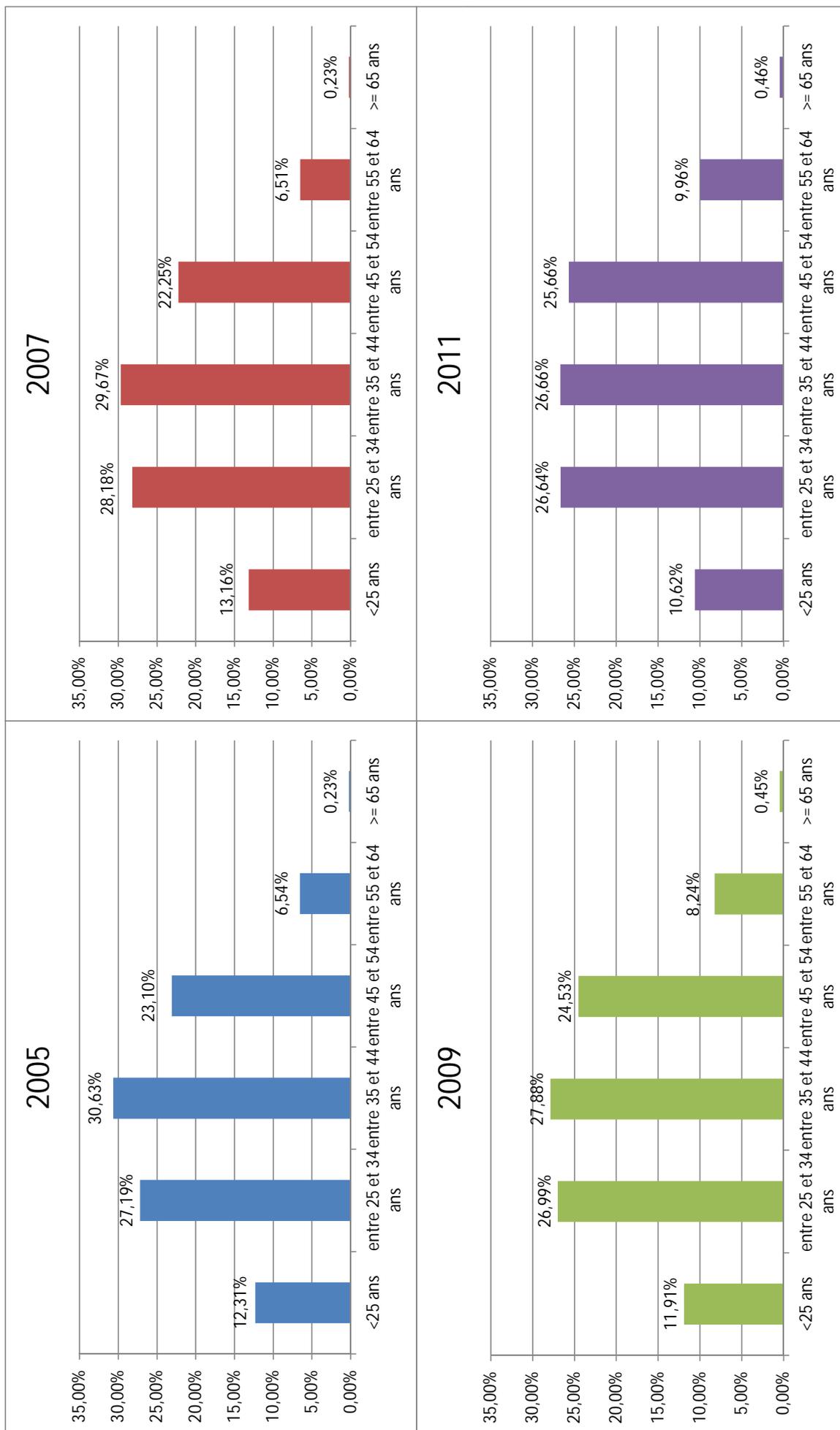
Graphique 20. Affiliés actifs, nombre, 2005 - 2011



Graphique 21. Affiliés dormants, nombre, 2005 - 2011

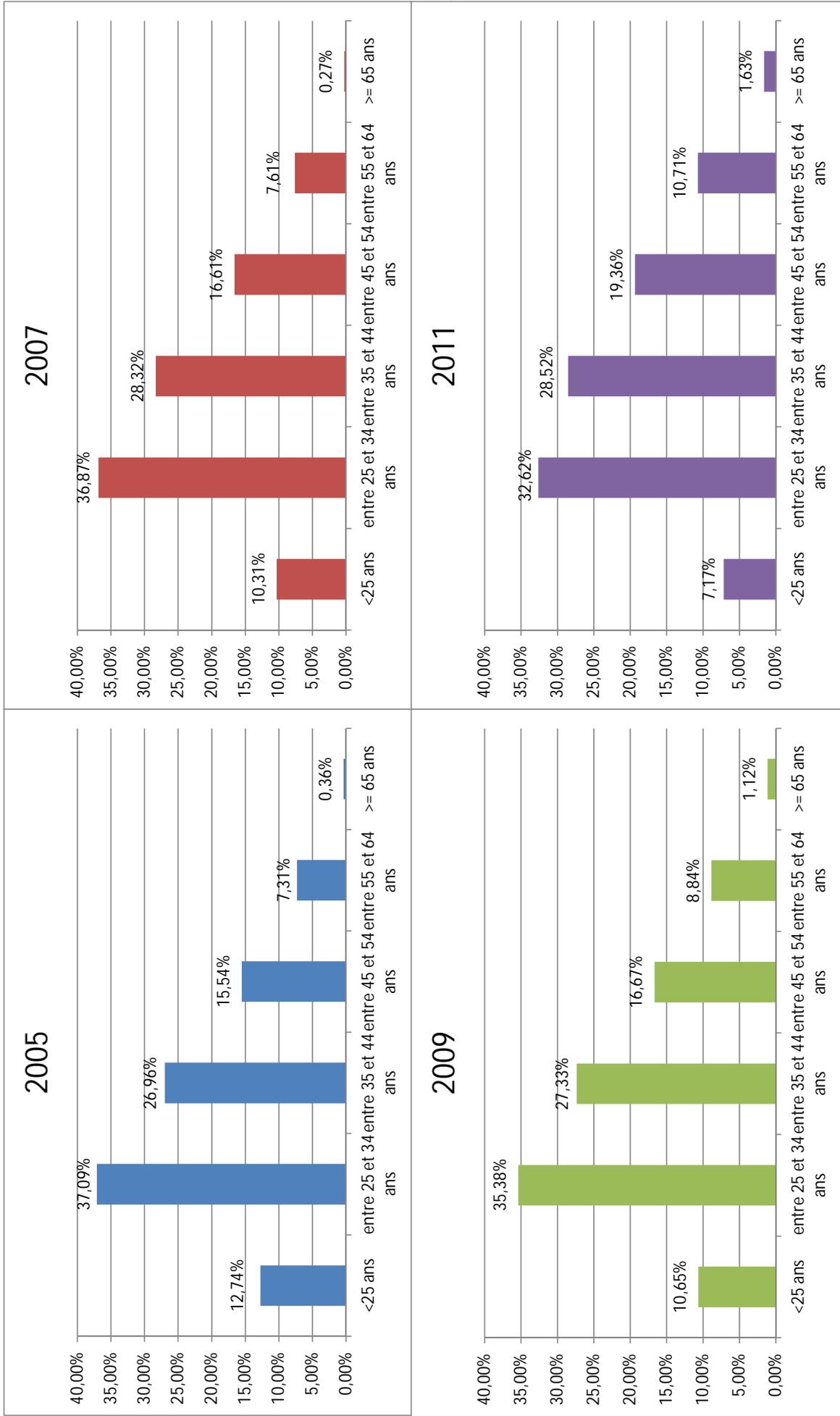


Graphique 22. Affiliés actifs, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2011 (*)



* Pas des données concernant le nombre d'affiliés pour la CP Non-marchand flamand (318,02 e.a.) et la CP 330.

Graphique 23. Affiliés dormants, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2011



Graphique 24. Affiliés actifs, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2011 (*)

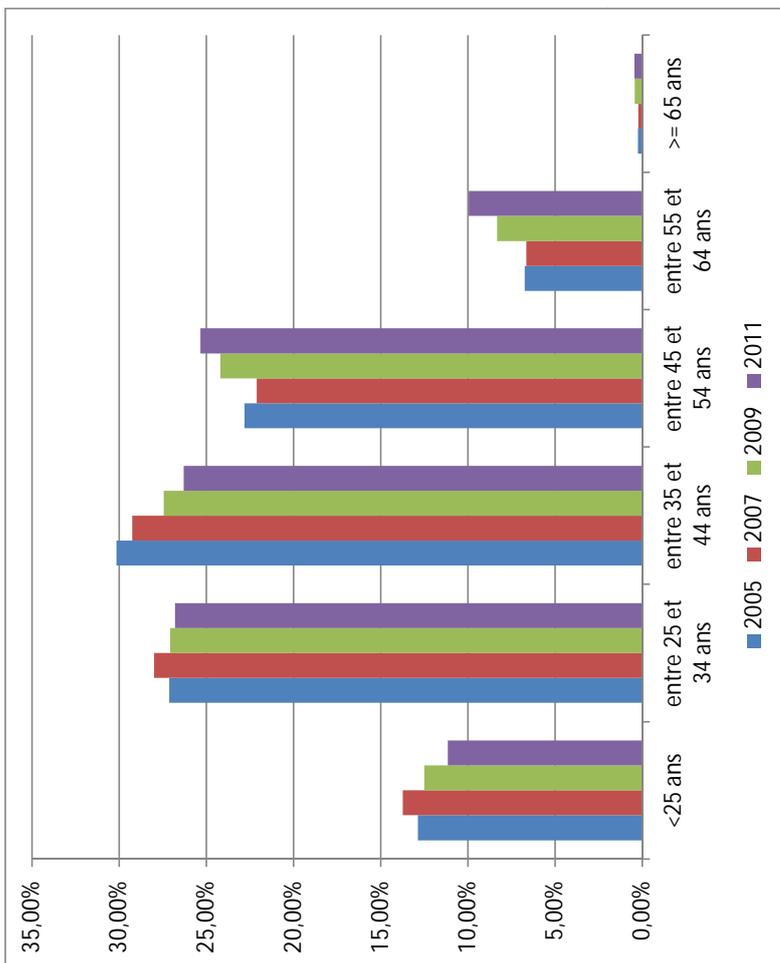


Tableau 18. Affiliés actifs, hommes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2011 (*)

Tranche d'âge	2005	2007	2009	2011
<25 ans	33.931	70.337	69.690	73.227
25-34	71.493	143.270	150.791	175.876
35-44	79.449	149.705	152.861	172.618
45-54	60.126	113.173	134.762	166.408
55-64	17.794	34.110	46.469	65.335
>=65 ans	670	1.249	2.494	3.005
Total	263.464	511.845	557.067	656.469

* Pas des données concernant le nombre d'affiliés pour la CP Non-marchand flamand (318,02 e.a.) et la CP 330.

Graphique 25. Affiliés actifs, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2011 (*)

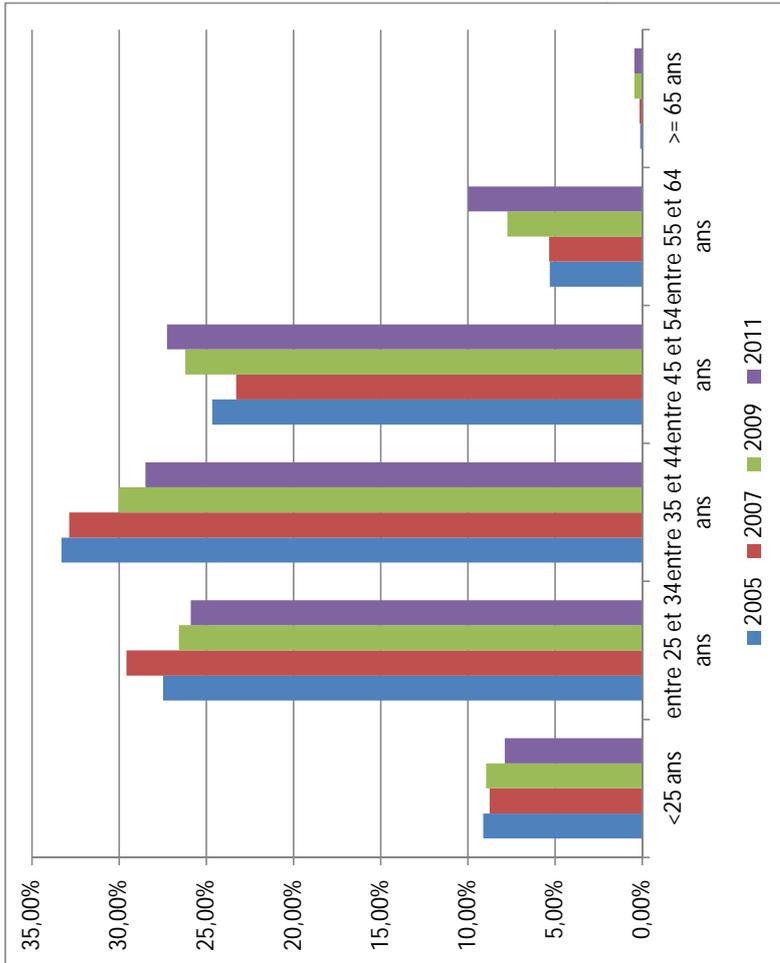
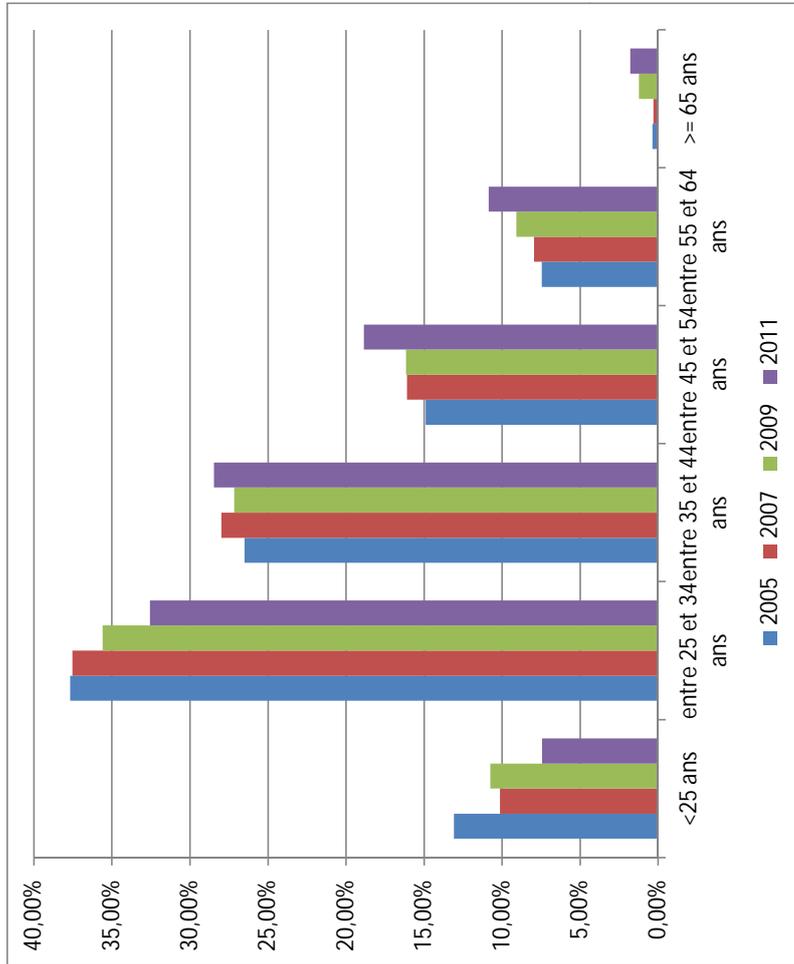


Tableau 19. Affiliés actifs, femmes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2011 (*)

Tranche d'âge	2005	2007	2009	2011
< 25 ans	4.294	5.954	10.247	10.290
25-34	12.931	20.089	30.374	33.714
35-44	15.669	22.318	34.318	37.100
45-54	11.602	15.818	29.950	35.489
55-64	2.501	3.627	8.855	13.022
>=65 ans	58	109	532	604
Total	47.054	67.915	114.276	130.219

Graphique 26. Affiliés dormants, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2011



Graphique 27. Affiliés dormants, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2011

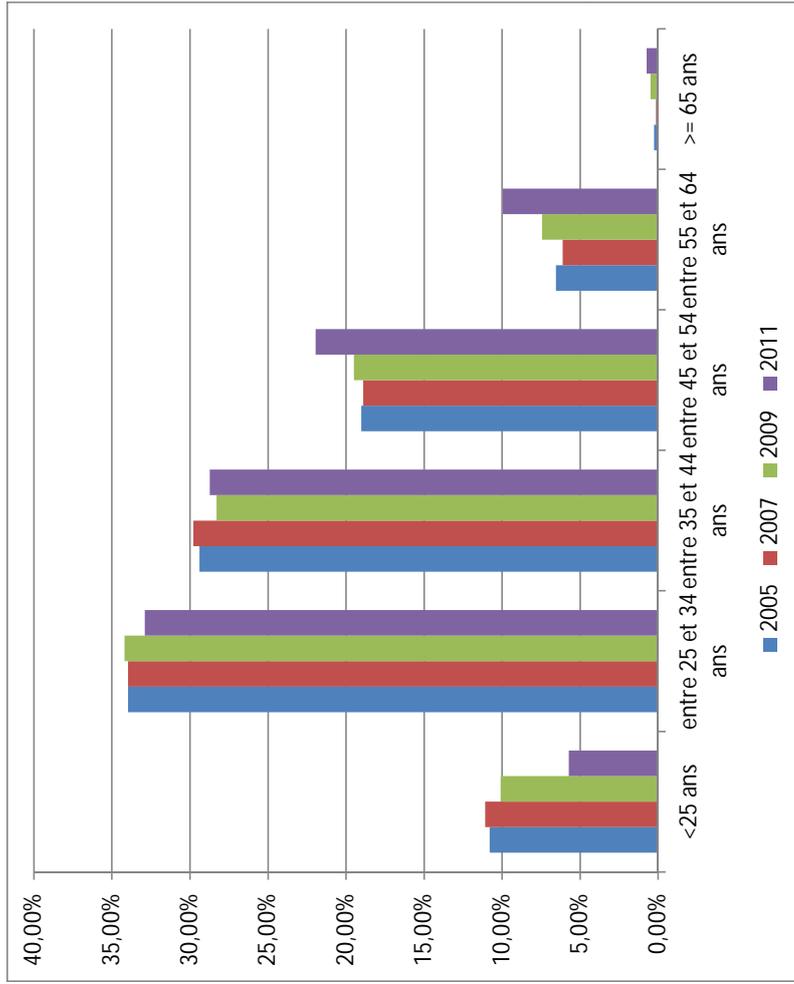


Tableau 20. Affiliés dormants, hommes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2011

Tranche d'âge	2005	2007	2009	2011
<25 ans	10.619	11.141	33.959	28.856
25-34	30.549	41.258	112.433	126.215
35-44	21.490	30.771	85.784	110.338
45-54	12.077	17.683	51.052	73.067
55-64	6.042	8.739	28.736	42.057
>=65 ans	303	331	3.914	6.979
Total	81.080	109.924	315.878	387.512

Tableau 21. Affiliés dormants, femmes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2011

Tranche d'âge	2005	2007	2009	2011
<25 ans	1.639	2.782	5.743	4.313
25-34	5.152	8.522	19.461	24.802
35-44	4.459	7.472	16.112	21.669
45-54	2.884	4.743	11.093	16.559
55-64	994	1.536	4.238	7.510
>=65 ans	40	36	277	564
Total	15.168	25.091	56.924	75.417

Graphique 28. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre, 2008 - 2011

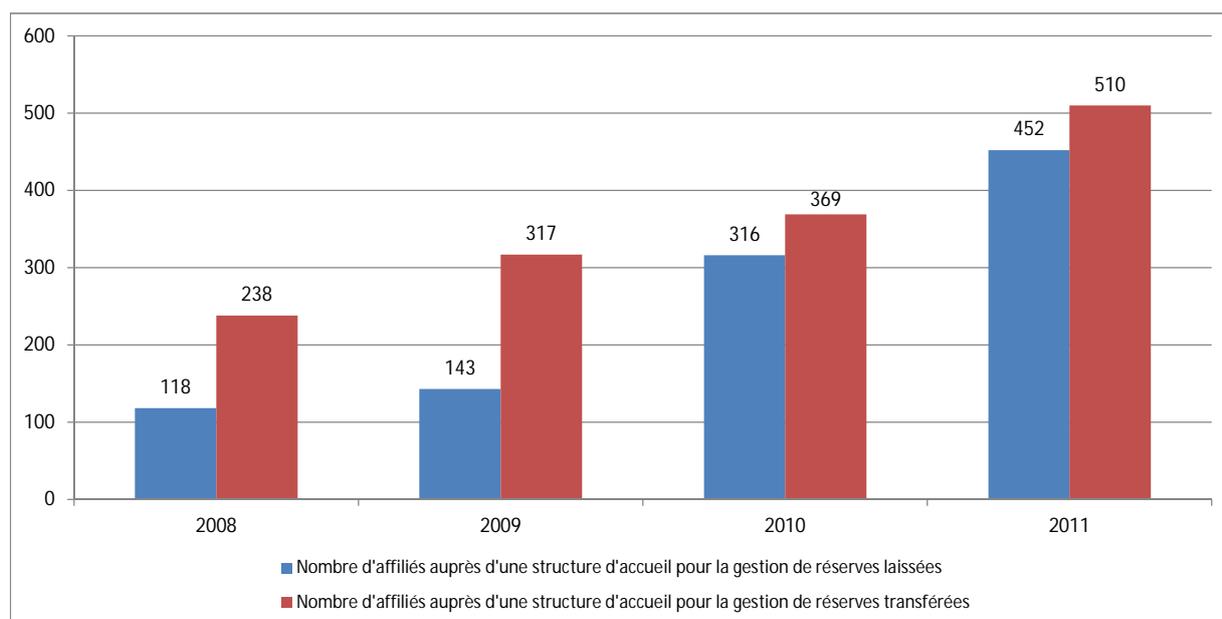


Tableau 22. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre selon le type de structure d'accueil, par régime de pension et au total, 2009 - 2011

Régime de pension	2009		2011	
	Réserves laissées	Réserves transférées	Réserves laissées	Réserves transférées
102,01 Industrie des carrières Hainaut				0
106,02 Industrie du béton		4		0
111 Constructions métallique, mécanique et électrique		56		130
112 Entreprises de garage				
113,04 Tuileries			0	0
116 Ouvriers industrie chimique				
118 Industrie alimentaire				
120,02 Préparation du lin	0	0	0	0
121 Nettoyage		0		0
124 Construction				
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	0	0	0	0
127 Commerce de combustibles				
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux				0
132 144 145 Secteurs verts				
139 Batellerie	0	0	0	0
140,01 Autobus et Autocars	0	0	0	0
140,03 Transport routier et la logistique				
140,05 Déménagement			0	0
142,01 Récupération de métaux				
143 Pêche maritime - Entrepôts				
143 Pêche maritime - Marins pêcheurs	0	0	0	0
149,01 Électriciens		27		47
149,02 Carrosserie				
149,04 Commerce du métal				
207 Employés industrie chimique				
209 Employés des fabrications métalliques	105		206	
216 Employés occupés chez les notaires - Ancien régime				
216 Employés occupés chez les notaires - Nouveau régime	35	9	179	55
226 Employés commerce international	0	34	52	0
301,01 Port d'Anvers				
304 Spectacle	0	4	1	5
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			14	2
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				
323 Immobilier				0
324 Industrie et commerce du diamant		0		0
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB	0	0	0	0
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - IRP bis				
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC	3	1	0	4
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	182	0	267
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DB	0	0	0	0
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DC	0	0	0	0
330 Établissements et services de santé				
Total	143	317	452	510

Graphique 29. Transferts de réserves, ventilation selon la destination, 2008 - 2011



Tableau 23. Sorties et transferts de réserves, nombre par commission paritaire et nombre total, 2009 - 2011

Commission paritaire	2009			2010			2011		
	Sorties	Structure d'accueil	AR 69	Nouvel employeur	Sorties	Structure d'accueil	AR 69	Nouvel employeur	
102.01 Industrie des carrières Hainaut	0	0	0	0	0	0	0	0	
106.02 Industrie du béton	1.063	0	0	4	838	0	0	2	
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	182	0	0	182	9.055	0	0	279	
112 Entreprises de garage	3.638	0	14	70	4.229	0	5	51	
113.04 Tuileries	0	0	0	0	0	0	0	0	
116 Ouvriers industrie chimique	0	0	0	0	0	0	0	0	
118 Industrie alimentaire	5.048	0	0	23	9.808	0	0	11	
120.02 Préparation du lin	72	0	0	0	1	0	0	1	
121 Nettoyage	0	0	0	0	39.345	0	49	0	
124 Construction	28.512	0	0	28	28.606	0	0	83	
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	1.536	0	0	0	2.530	1	0	4	
127 Commerce de combustibles	374	0	2	6	210	0	0	5	
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	0	0	0	0	1.401	0	0	0	
132 144 145 Secteurs verts	5.939	0	0	0	7.154	0	0	0	
139 Bâtellerie	0	0	0	0	0	0	0	0	
140.01 Autobus et Autocars	0	0	0	0	1.002	0	0	0	
140.03 Transport routier et la logistique	0	0	0	0	0	0	0	0	
140.05 Déménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	
142.01 Récupération de métaux	313	0	0	7	295	0	1	0	
143 Pêche maritime	76	0	0	2	152	0	0	1	
149.01 Électriciens	868	0	0	185	6.363	0	0	114	
149.02 Carrosserie	629	0	2	10	678	0	3	4	
149.04 Commerce du métal	3.027	0	12	70	4.938	0	28	46	
207 Employés industrie chimique	0	0	0	0	0	0	0	0	
209 Employés des fabrications métalliques	1.769	9	0	0	2.221	6	0	72	
216 Employés occupés chez les notaires	372	35	0	12	475	27	0	11	
226 Employés commerce international	2.362	0	0	14	49	0	0	49	
301.01 Port d'Anvers	382	0	0	0	314	0	0	3	
304 Spectacle	12	0	0	2	2	0	2	0	
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	0	0	0	0	26	14	0	4	
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand	0	0	0	0	0	0	0	0	
323 Immobilier	0	0	0	0	2.839	0	0	0	
324 Industrie et commerce du diamant	0	0	0	0	147	0	0	0	
326 Industrie du gaz et de l'électricité	54	0	0	10	139	0	0	12	
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	237	8	1	89	401	12	3	5	
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	226	0	0	0	425	5	0	3	
330 Établissements et services de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	56.591	52	31	714	123.643	65	91	760	

Graphique 30. Réserves acquises, augmentation entre 2009 et 2011, par commission paritaire

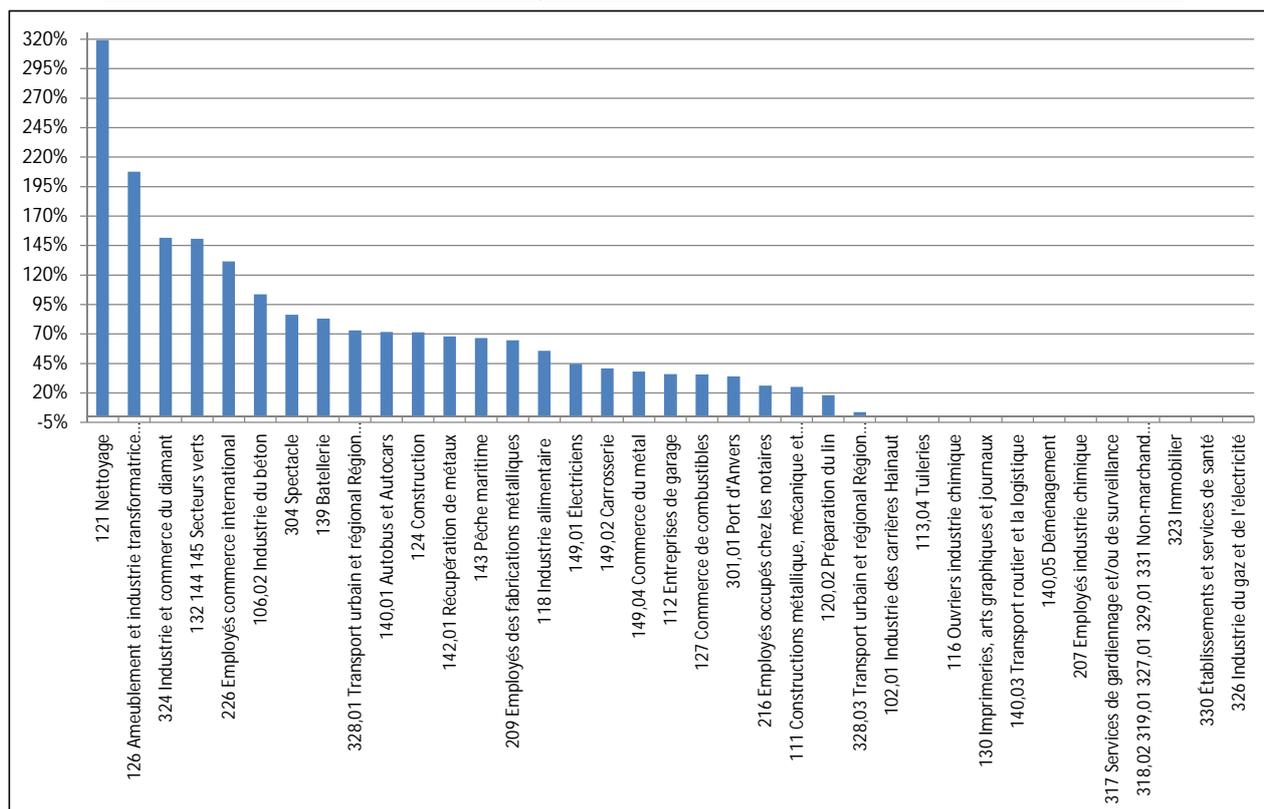


Tableau 24. Réserves acquises, montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2011 (*)

Commission paritaire	2007	2009	2010	2011
102,01 Industrie des carrières Hainaut				
106,02 Industrie du béton	1.592.080	3.205.693	4.639.583	6.525.594
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	409.548.157	532.180.716	586.578.672	665.455.703
112 Entreprises de garage	38.635.831	59.337.576	69.597.849	80.632.060
113,04 Tuileries			100.608	103.880
116 Ouvriers industrie chimique				2.868.240
118 Industrie alimentaire	37.371.285	63.514.266	80.673.523	98.927.796
120,02 Préparation du lin	334.532	422.536	462.935	499.522
121 Nettoyage		8.135.499	25.003.693	34.107.657
124 Construction	37.581.878	126.889.406	151.863.299	217.577.841
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		3.071.847	6.071.357	9.449.714
127 Commerce de combustibles	4.385.992	6.473.645	7.608.623	8.792.787
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux				2.359.026
132 144 145 Secteurs verts		4.069.598	7.539.073	10.201.739
139 Batellerie	98.585	391.628	567.120	716.776
140,01 Autobus et Autocars		1.764.836	2.621.348	3.032.653
140,03 Transport routier et la logistique				3.740.196
140,05 Déménagement				148.795
142,01 Récupération de métaux	527.283	1.607.862	1.979.657	2.699.523
143 Pêche maritime	319.476	833.135	1.125.269	1.388.036
149,01 Electriciens	29.990.363	49.043.713	59.942.545	71.007.035
149,02 Carrosserie	6.388.141	10.260.600	12.179.564	14.446.675
149,04 Commerce du métal	25.157.040	40.135.574	47.293.563	55.415.010
207 Employés industrie chimique				1.783.316
209 Employés des fabrications métalliques	13.681.234	25.457.486	31.719.916	41.895.699
216 Employés occupés chez les notaires	69.416.793	115.942.506	129.427.330	146.406.826
226 Employés commerce international	3.367.219	10.791.625	17.277.602	24.987.353
301,01 Port d'Anvers	9.813.896	20.558.991	23.781.382	27.578.307
304 Spectacle	1.400.598	3.526.847	4.868.884	6.567.937
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			843.123	1.837.426
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				
323 Immobilier			1.098.968	2.640.806
324 Industrie et commerce du diamant		448.381	748.842	1.128.188
326 Industrie du gaz et de l'électricité	791.605.236	868.327.911	824.384.957	865.022.623
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	78.594.052	70.554.031	116.369.195	122.135.781
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	102.373.128	106.215.728	110.233.868	110.233.868
330 Établissements et services de santé				
Total	1.662.182.798	2.133.161.636	2.326.602.348	2.642.314.388

* Pour la CP 328,03 nous n'avons pas reçu de données pour l'année 2010. Les données de 2011 ont été utilisées pour l'année 2010.

Graphique 31. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif (*), 2007 - 2011, peer group 1

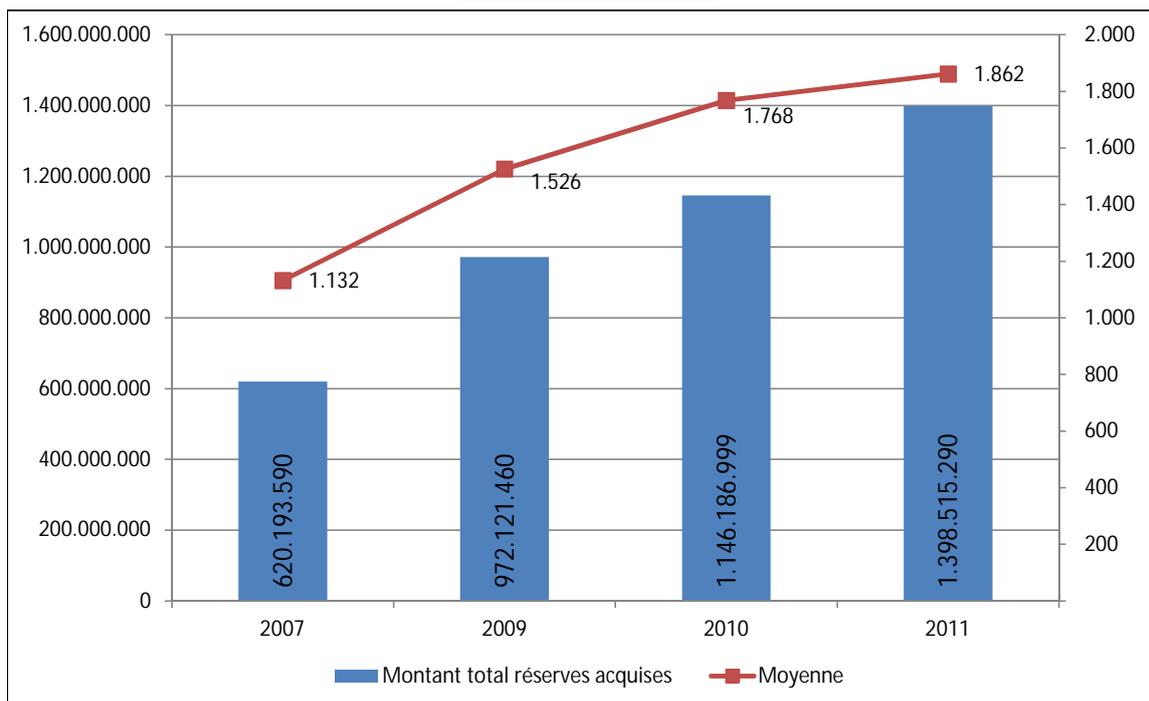


Tableau 25. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif (*), par commission paritaire et au total, 2007 - 2011, peer group 1

Commission paritaire	2007	2009	2010	2011
102,01 Industrie des carrières Hainaut				0
106,02 Industrie du béton	292	598	902	1.326
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	2.764	3.791	4.325	4.823
112 Entreprises de garage	1.290	2.096	2.443	2.780
113,04 Tuileries			352	339
116 Ouvriers industrie chimique				167
118 Industrie alimentaire	671	1.045	1.477	1.789
120,02 Préparation du lin	984	1.399	1.882	1.850
121 Nettoyage		135	468	602
124 Construction	197	762	901	1.274
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		170	338	536
127 Commerce de combustibles	2.012	3.346	3.955	4.484
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			0	276
132 144 145 Secteurs verts		222	396	513
139 Batellerie	169	613	952	1.145
140,01 Autobus et Autocars		172	286	311
140,03 Transport routier et la logistique				57
140,05 Déménagement				60
142,01 Récupération de métaux	267	979	1.165	1.505
143 Pêche maritime	331	979	1.299	1.731
149,01 Électriciens	980	1.304	1.685	2.077
149,02 Carrosserie	1.169	1.910	2.130	2.454
149,04 Commerce du métal	1.244	2.137	2.500	3.182
207 Employés industrie chimique				155
209 Employés des fabrications métalliques	1.097	2.023	2.554	3.117
226 Employés commerce international	122	325	651	1.012
301,01 Port d'Anvers	1.015	2.160	2.800	3.189
304 Spectacle	258	716	919	1.179
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			48	114
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand			110	256
323 Immobilier				
324 Industrie et commerce du diamant		366	738	1.218
330 Établissements et services de santé				
Moyenne	1.132	1.526	1.768	1.862

* Une ventilation des réserves acquises entre affiliés actifs et affiliés dormants n'est pas disponible. Ces chiffres reproduisent la proportion entre le montant total des réserves acquises et le nombre d'affiliés actifs.

Graphique 32. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif, 2007 - 2011, peer group 2

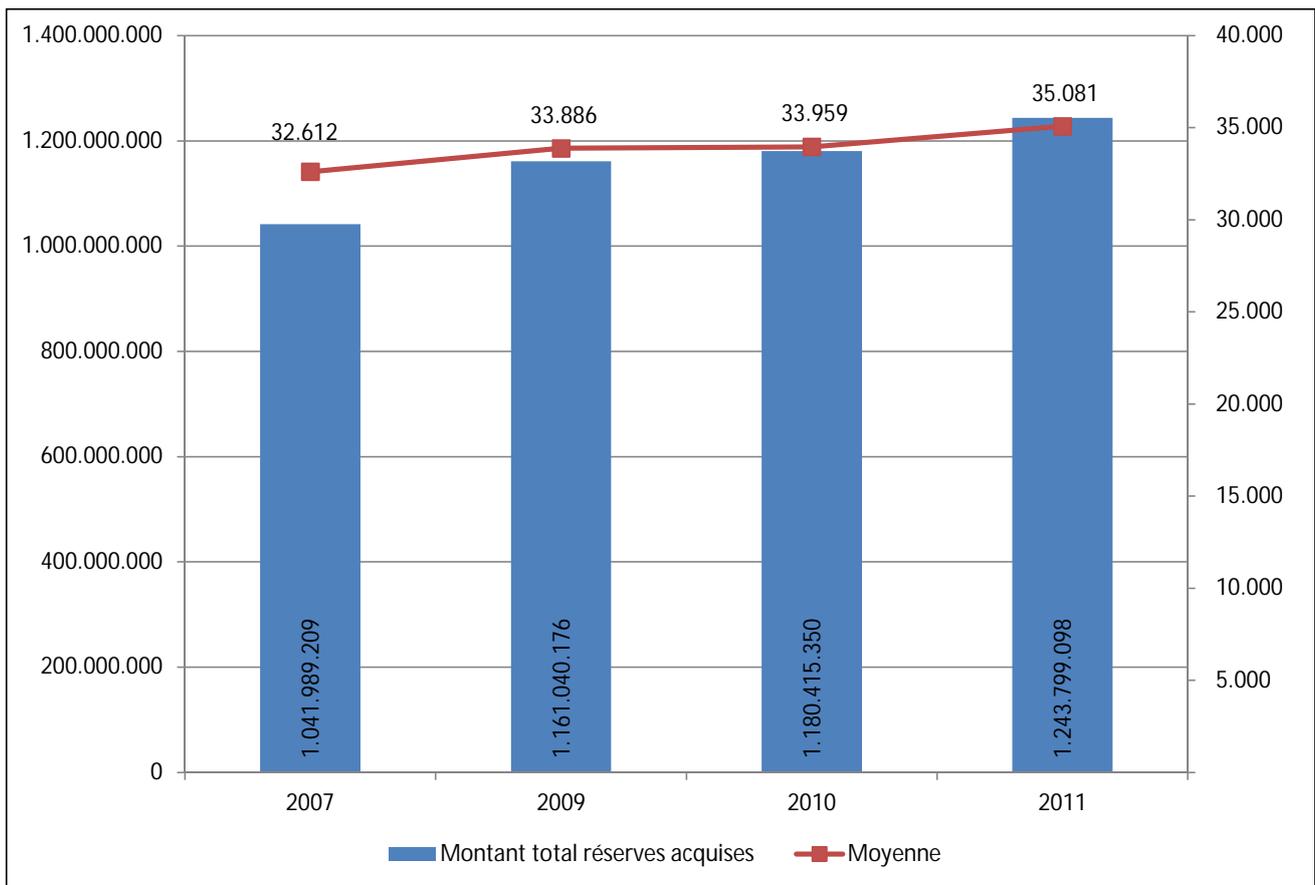


Tableau 26. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif, par commission paritaire et au total, 2007 - 2011, peer group 2 (*)

Commission paritaire	2007	2009	2010	2011
216 Employés occupés chez les notaires	11.124	18.895	20.859	22.308
326 Industrie du gaz et de l'électricité	69.447	70.413	66.184	69.496
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	10.058	8.332	14.275	14.372
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	15.755	14.496	13.871	13.871
Moyenne	32.612	33.886	33.959	35.081

* Pour la CP 328,03 nous n'avons pas reçu de données pour l'année 2010. Les données de 2011 ont été utilisées pour l'année 2010.

Graphique 33. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2011

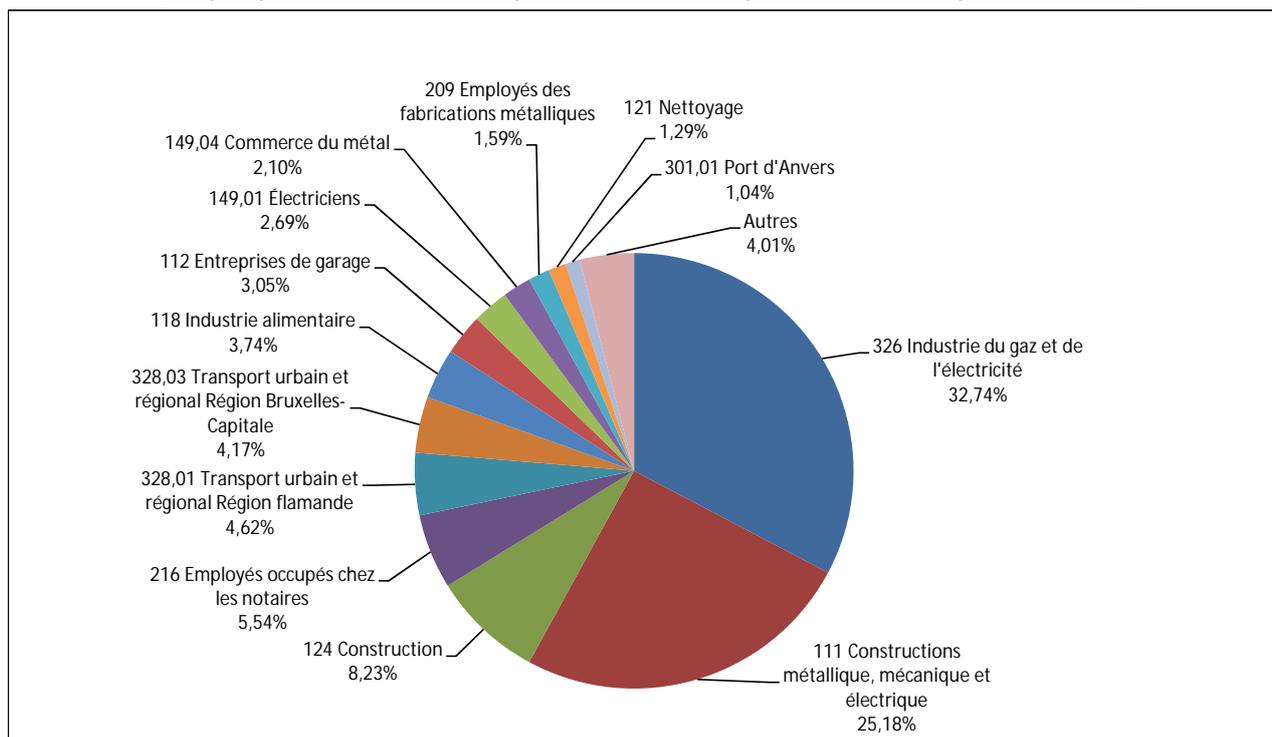


Tableau 27. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2007 - 2011

Commission paritaire	2007	2009	2010	2011
326 Industrie du gaz et de l'électricité	47,62%	40,71%	35,43%	32,74%
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	24,64%	24,95%	25,21%	25,18%
124 Construction	2,26%	5,95%	6,53%	8,23%
216 Employés occupés chez les notaires	4,18%	5,44%	5,56%	5,54%
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	4,73%	3,31%	5,00%	4,62%
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	6,16%	4,98%	4,74%	4,17%
118 Industrie alimentaire	2,25%	2,98%	3,47%	3,74%
112 Entreprises de garage	2,32%	2,78%	2,99%	3,05%
149,01 Électriciens	1,80%	2,30%	2,58%	2,69%
149,04 Commerce du métal	1,51%	1,88%	2,03%	2,10%
209 Employés des fabrications métalliques	0,82%	1,19%	1,36%	1,59%
121 Nettoyage		0,38%	1,07%	1,29%
301,01 Port d'Anvers	0,59%	0,96%	1,02%	1,04%
226 Employés commerce international	0,20%	0,51%	0,74%	0,95%
149,02 Carrosserie	0,38%	0,48%	0,52%	0,55%
132 144 145 Secteurs verts		0,19%	0,32%	0,39%
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		0,14%	0,26%	0,36%
127 Commerce de combustibles	0,26%	0,30%	0,33%	0,33%
304 Spectacle	0,08%	0,17%	0,21%	0,25%
106,02 Industrie du béton	0,10%	0,15%	0,20%	0,25%
140,03 Transport routier et la logistique				0,14%
140,01 Autobus et Autocars		0,08%	0,11%	0,11%
116 Ouvriers industrie chimique				0,11%
142,01 Récupération de métaux	0,03%	0,08%	0,09%	0,10%
323 Immobilier			0,05%	0,10%
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			0,00%	0,09%
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			0,04%	0,07%
207 Employés industrie chimique				0,07%
143 Pêche maritime	0,02%	0,04%	0,05%	0,05%
324 Industrie et commerce du diamant		0,02%	0,03%	0,04%
139 Batellerie	0,01%	0,02%	0,02%	0,03%
120,02 Préparation du lin	0,02%	0,02%	0,02%	0,02%
140,05 Déménagement				0,01%
113,04 Tuileries			0,00%	0,00%
330 Établissements et services de santé				0,00%
102,01 Industrie des carrières Hainaut				0,00%
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				0,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Graphique 34. Capitaux constitutifs des rentes en cours, ventilation par commission paritaire, 2011

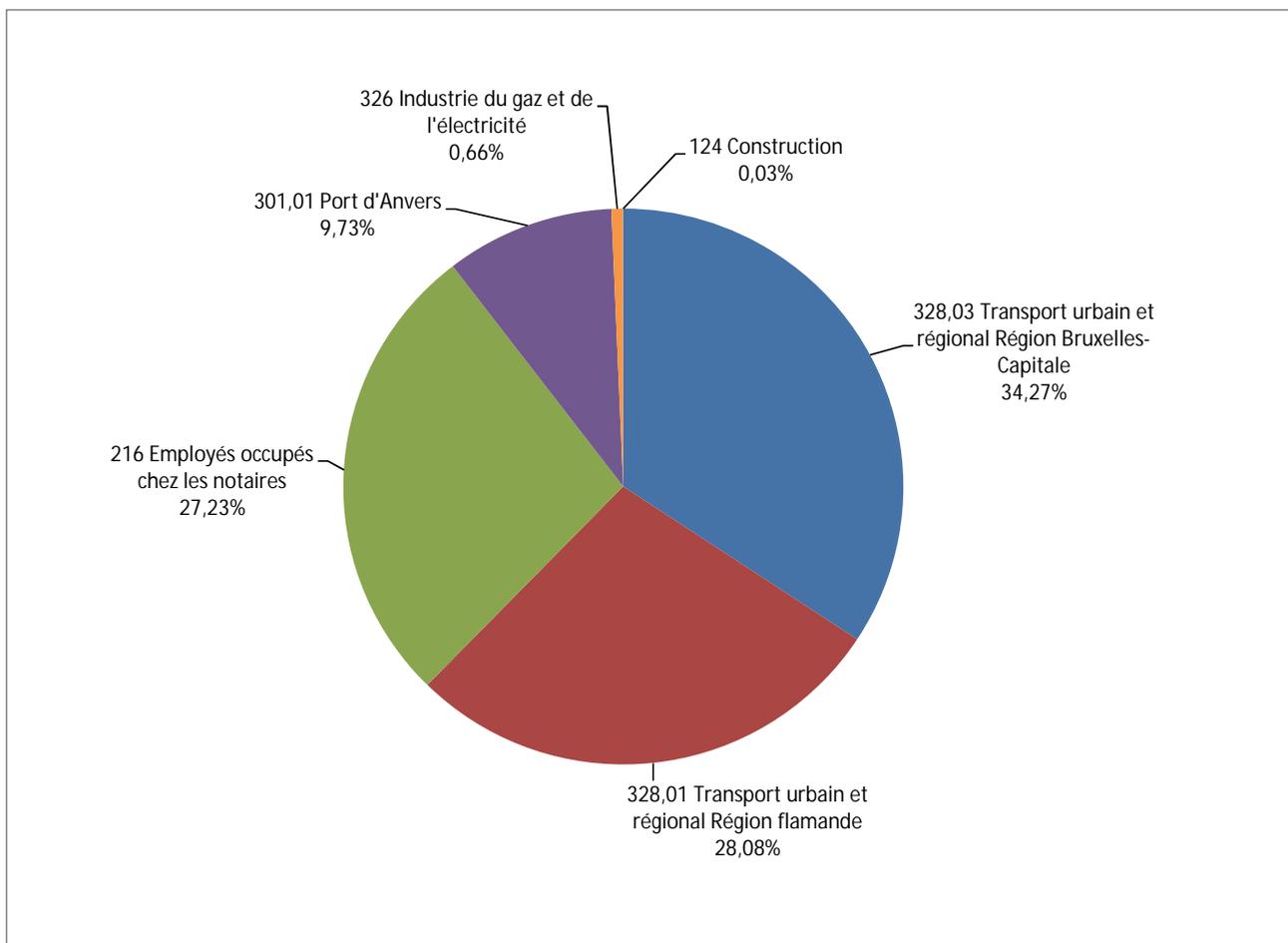


Tableau 28. Capitaux constitutifs des rentes en cours (*), montant par commission paritaire et montant total, 2008 - 2011 ()**

Commission paritaire	2008	2009	2010	2011
124 Construction	0	0	33.813	54.840
216 Employés occupés chez les notaires	43.864.476	44.869.896	44.114.316	43.858.994
301,01 Port d'Anvers (*)	19.285.599	18.434.720	16.946.679	15.678.098
326 Industrie du gaz et de l'électricité	0	357.984	534.776	1.055.975
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	34.805.757	36.577.467	41.184.107	45.224.181
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	35.401.636	23.753.503	55.192.915	55.192.915
Total	133.357.468	123.993.569	158.006.606	161.065.003

* Les rentes en cours de la CP 301.01 sont des rentes versées dans le cadre du régime FSE fermé (années de service antérieures à 2005).

** Pour la CP 328,03 nous n'avons pas reçu de données pour l'année 2010. Les données de 2011 ont été utilisées pour l'année 2010.

Tableau 29. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2011

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Capital	2.473	3.212	3.506	4.215	5.116	5.115	3.989	5.060
Rente issue de la conversion d'un capital	0	3	3	3	0	4	2	1
Rente non issue de la conversion d'un capital	159	147	169	148	153	151	149	113
Nombre total de rentes	159	150	172	151	153	155	151	114

Tableau 30. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2011

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre	2.473	3.212	3.506	4.215	5.116	5.115	3.989	5.060
Montant total	4.888.251	6.590.319	8.077.456	134.766.351	148.797.932	130.588.157	127.320.179	130.795.940
Montant moyen	1.977	2.052	2.304	31.972	29.085	25.530	31.918	25.849

Tableau 31. Rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2011

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nouvelles rentes	159	150	172	151	153	155	151	114
Nombre total de rentes	1.690	1.752	2.349	2.435	2.449	2.376	2.280	2.381
Montant total	3.941.581	4.116.516	6.587.051	6.953.694	7.304.350	6.955.125	7.663.210	8.079.827
Montant moyen	2.332	2.350	2.804	2.856	2.983	2.927	3.361	3.393

Tableau 32. Pensions de survie nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2011

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Capital	392	553	828	1.024	1.107	1.286	1.785	1.491
Rente issue de la conversion d'un capital	0	0	0	10	0	0	0	0
Rente non issue de la conversion d'un capital	0	0	23	14	23	19	31	28
Nombre total de rentes	0	0	23	24	23	19	31	28

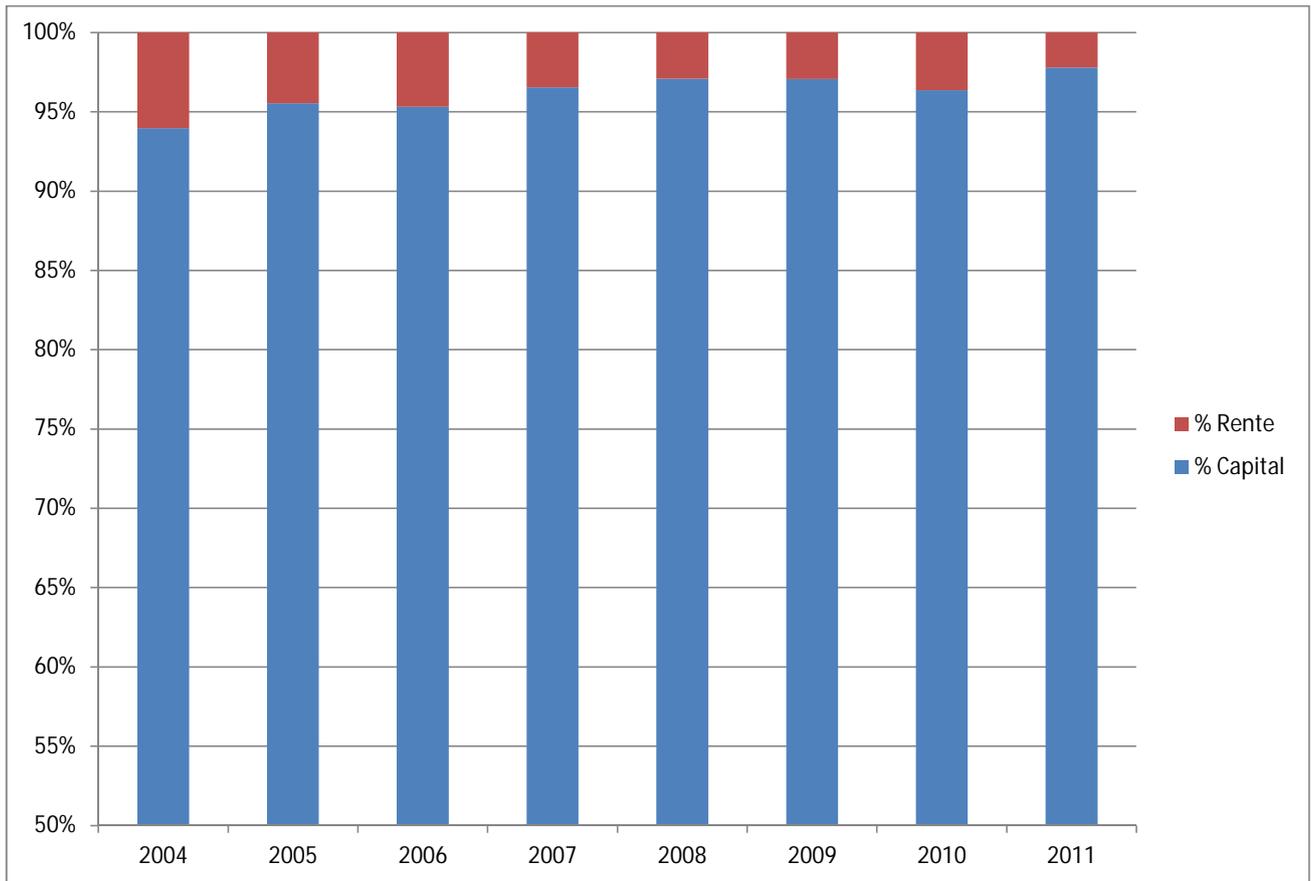
Tableau 33. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2011

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre	392	553	828	1.024	1.107	1.286	1.785	1.491
Montant total	803.393	542.468	1.806.875	4.706.309	5.381.289	6.374.238	5.528.750	6.370.828
Montant moyen	2.049	981	2.182	4.596	4.861	4.957	3.097	4.273

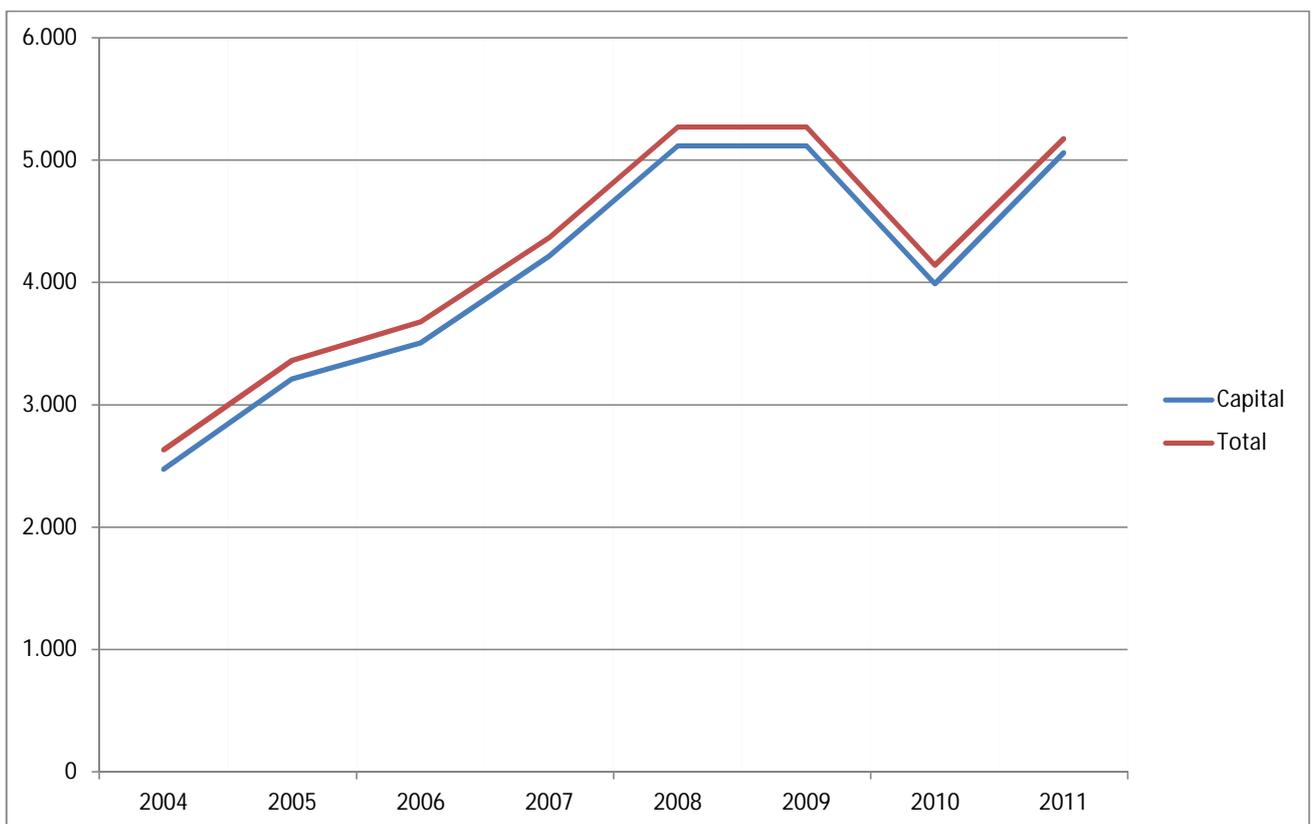
Tableau 34. Rentes décès, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2011

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nouvelles rentes	0	0	23	24	23	19	31	28
Nombre total de rentes	0	0	332	413	462	393	422	425
Montant total	0	0	793.696	1.025.296	1.058.819	904.106	1.035.869	1.114.782
Montant moyen	0	0	2.391	2.483	2.292	2.301	2.455	2.623

Graphique 35. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2011



Graphique 36. Pensions de retraite nouvellement versées, nombre, 2004 - 2011



Graphique 37. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2011, peer group 1

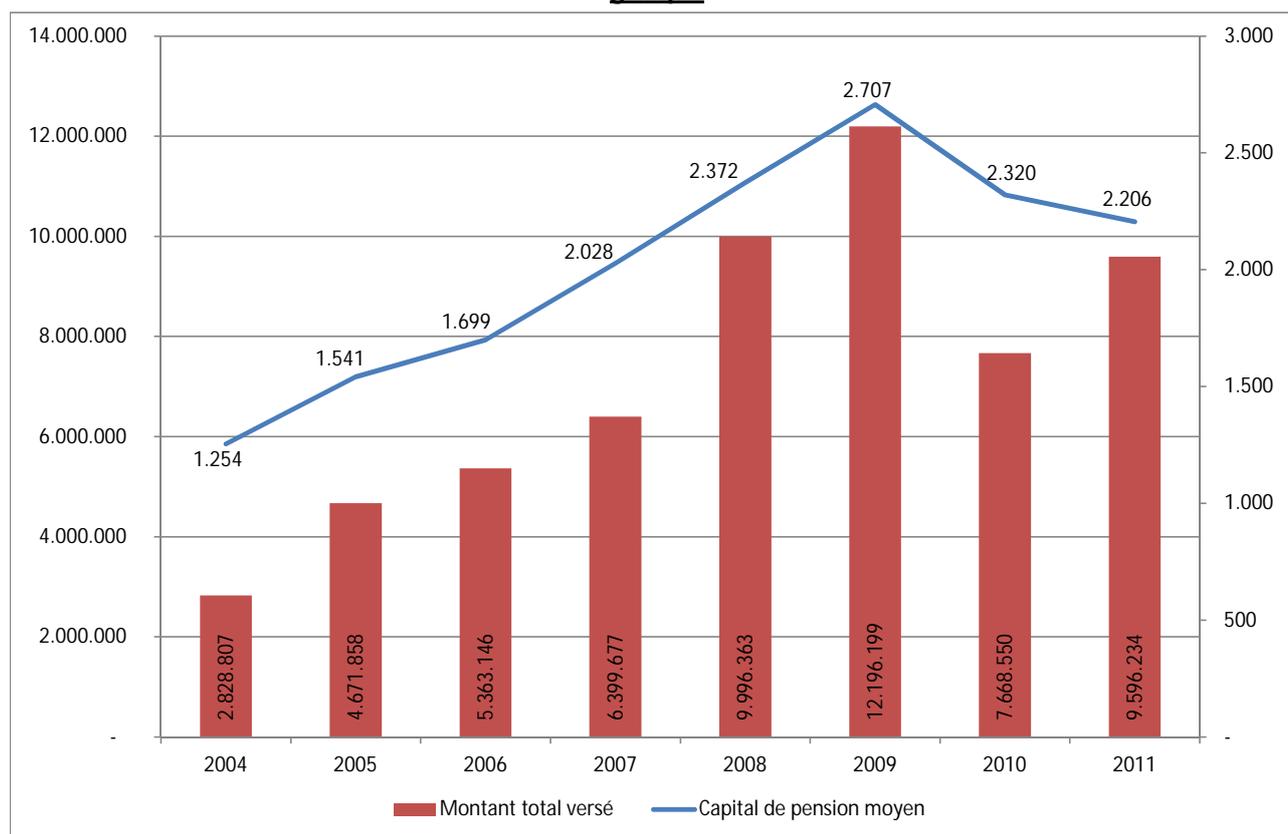


Tableau 35. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2005 - 2011, peer group 1

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011
102,01 Industrie des carrières Hainaut				0
106,02 Industrie du béton		14.289	2.410	8.142
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	3.150.527	4.318.293	8.615.724	3.594.780
112 Entreprises de garage	139.571	241.883	334.787	554.653
113,04 Tuileries				15.246
116 Ouvriers industrie chimique				0
118 Industrie alimentaire	31.785	171.612	369.782	457.901
120,02 Préparation du lin		1.720	1.972	6.548
121 Nettoyage				270.588
124 Construction		32.815	440.112	2.182.446
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			1.472	19.952
127 Commerce de combustibles	13.208	27.406	49.787	54.376
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux				2.738
132 144 145 Secteurs verts			678	17.379
139 Batellerie				0
140,01 Autobus et Autocars			34	34.585
140,03 Transport routier et la logistique				0
140,05 Déménagement				0
142,01 Récupération de métaux			6.209	13.435
143 Pêche maritime		37	1.185	5.467
149,01 Électriciens	133.055	110.471	507.150	331.292
149,02 Carrosserie	10.780	16.757	21.475	51.273
149,04 Commerce du métal	56.623	146.014	236.627	268.286
207 Employés industrie chimique				0
209 Employés des fabrications métalliques	55.837	64.127	181.788	347.274
226 Employés commerce international			7.521	61.074
301,01 Port d'Anvers	1.080.471	1.254.251	1.415.949	1.276.772
304 Spectacle			1.134	3.599
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance				2.632
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				0
323 Immobilier				0
324 Industrie et commerce du diamant			405	15.795
330 Établissements et services de santé				0
Total	4.671.858	6.399.677	12.196.199	9.596.234

Graphique 38. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2011, peer group 2

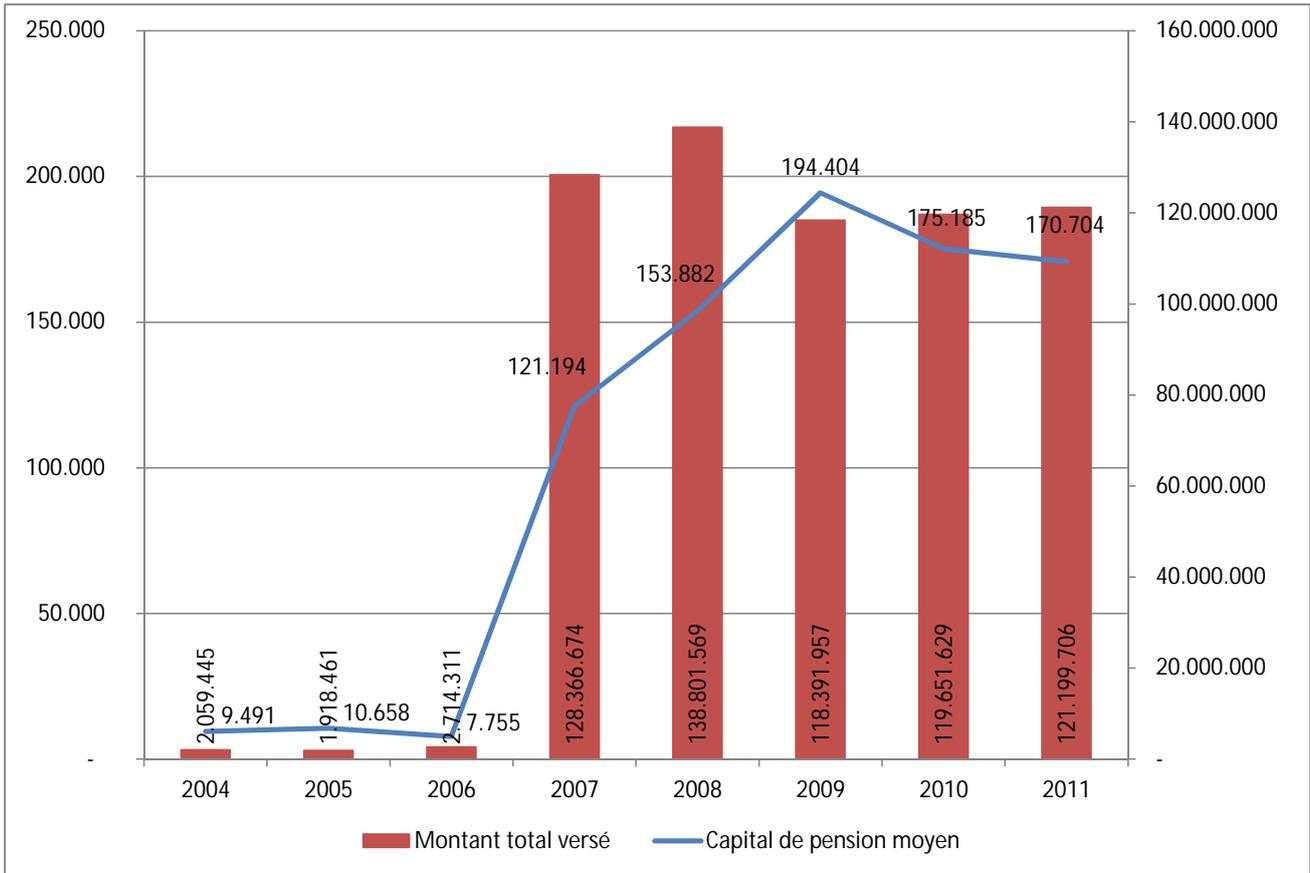


Tableau 36. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2005 - 2011, peer group 2

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011
216 Employés occupés chez les notaires	1.305.915	2.617.849	2.091.610	3.782.773
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	118.996.429	109.719.069	105.344.031
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	612.546	802.631	1.166.600	2.483.092
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale		5.949.765	5.414.679	9.589.810
Total	1.918.461	128.366.674	118.391.957	121.199.706

Graphique 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2004 - 2011, peer group 1

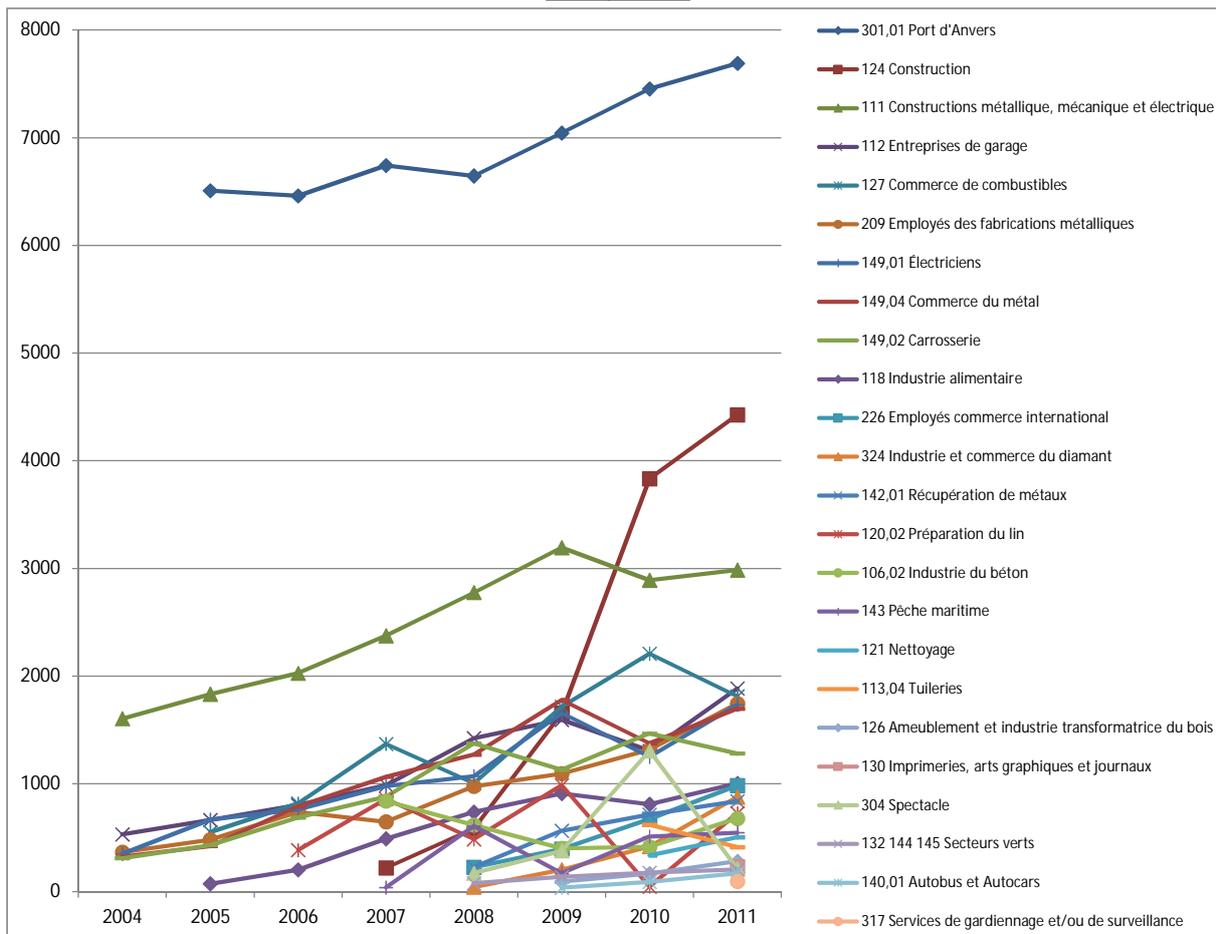


Tableau 37. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2006 - 2011, peer group 1

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009	2010	2011
102,01 Industrie des carrières Hainaut	0	0	0	0	0	0
106,02 Industrie du béton	0	17	8	6	17	12
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	1.656	1.818	2.656	2.698	941	1.204
112 Entreprises de garage	219	245	207	210	361	294
113,04 Tuileries	0	0	0	0	1	37
116 Ouvriers industrie chimique	0	0	0	0	0	0
118 Industrie alimentaire	569	350	380	406	267	456
120,02 Préparation du lin	3	2	2	2	1	9
121 Nettoyage	0	0	0	0	121	537
124 Construction	0	149	159	266	404	493
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	0	0	0	16	108	71
127 Commerce de combustibles	7	20	28	29	25	30
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	0	0	0	0	0	12
132 144 145 Secteurs verts	0	0	5	5	99	85
139 Batellerie	0	0	0	0	0	0
140,01 Autobus et Autocars	0	0	0	1	39	205
140,03 Transport routier et la logistique	0	0	0	0	0	0
140,05 Déménagement	0	0	0	0	0	0
142,01 Récupération de métaux	0	0	4	11	26	16
143 Pêche maritime	0	1	4	7	4	10
149,01 Électriciens	238	113	301	306	106	191
149,02 Carrosserie	19	19	11	19	52	40
149,04 Commerce du métal	136	137	103	133	246	158
207 Employés industrie chimique	0	0	0	0	0	0
209 Employés des fabrications métalliques	103	99	131	166	180	199
226 Employés commerce international	0	0	10	19	69	62
301,01 Port d'Anvers	206	186	198	201	229	166
304 Spectacle	0	0	4	3	6	17
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	0	0	0	0	0	28
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	0	0	0	0	0	0
323 Immobilier	0	0	0	0	0	0
324 Industrie et commerce du diamant	0	0	3	2	4	18
330 Établissements et services de santé	0	0	0	0	0	0
Total	3.156	3.156	4.214	4.506	3.306	4.350

Tableau 38. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2005 - 2011, peer group 1

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011
102,01 Industrie des carrières Hainaut				0
106,02 Industrie du béton		14.289	2.410	8.142
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	3.150.527	4.318.293	8.615.724	3.594.780
112 Entreprises de garage	139.571	241.883	334.787	554.653
113,04 Tuileries				15.246
116 Ouvriers industrie chimique				0
118 Industrie alimentaire	31.785	171.612	369.782	457.901
120,02 Préparation du lin	0	1.720	1.972	6.548
121 Nettoyage			0	270.588
124 Construction		32.815	440.112	2.182.446
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			1.472	19.952
127 Commerce de combustibles	13.208	27.406	49.787	54.376
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux				2.738
132 144 145 Secteurs verts			678	17.379
139 Batellerie		0	0	0
140,01 Autobus et Autocars			34	34.585
140,03 Transport routier et la logistique				0
140,05 Déménagement				0
142,01 Récupération de métaux			6.209	13.435
143 Pêche maritime		37	1.185	5.467
149,01 Électriciens	133.055	110.471	507.150	331.292
149,02 Carrosserie	10.780	16.757	21.475	51.273
149,04 Commerce du métal	56.623	146.014	236.627	268.286
207 Employés industrie chimique				0
209 Employés des fabrications métalliques	55.837	64.127	181.788	347.274
226 Employés commerce international		0	7.521	61.074
301,01 Port d'Anvers	1.080.471	1.254.251	1.415.949	1.276.772
304 Spectacle		0	1.134	3.599
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance				2.632
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				0
323 Immobilier				0
324 Industrie et commerce du diamant			405	15.795
330 Établissements et services de santé				0
Total	4.671.858	6.399.677	12.196.199	9.596.234

Tableau 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2005 - 2011, peer group 1

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011
102,01 Industrie des carrières Hainaut				0
106,02 Industrie du béton		841	402	679
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	1.833	2.375	3.193	2.986
112 Entreprises de garage	665	987	1.594	1.887
113,04 Tuileries				412
116 Ouvriers industrie chimique				0
118 Industrie alimentaire	72	490	911	1.004
120,02 Préparation du lin	0	860	986	728
121 Nettoyage			0	504
124 Construction		220	1.655	4.427
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			92	281
127 Commerce de combustibles	550	1.370	1.717	1.813
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux				228
132 144 145 Secteurs verts			136	204
139 Batellerie		0	0	0
140,01 Autobus et Autocars			34	169
140,03 Transport routier et la logistique				0
140,05 Déménagement				0
142,01 Récupération de métaux		0	564	840
143 Pêche maritime		37	169	547
149,01 Électriciens	669	978	1.657	1.735
149,02 Carrosserie	431	882	1.130	1.282
149,04 Commerce du métal	423	1.066	1.779	1.698
207 Employés industrie chimique				0
209 Employés des fabrications métalliques	481	648	1.095	1.745
226 Employés commerce international		0	396	985
301,01 Port d'Anvers	6.509	6.743	7.045	7.691
304 Spectacle		0	378	212
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance				94
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				0
323 Immobilier				0
324 Industrie et commerce du diamant			202	878
330 Établissements et services de santé				0
Moyenne	1.541	2.028	2.707	2.206

Graphique 40. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2005 - 2011, peer group 2

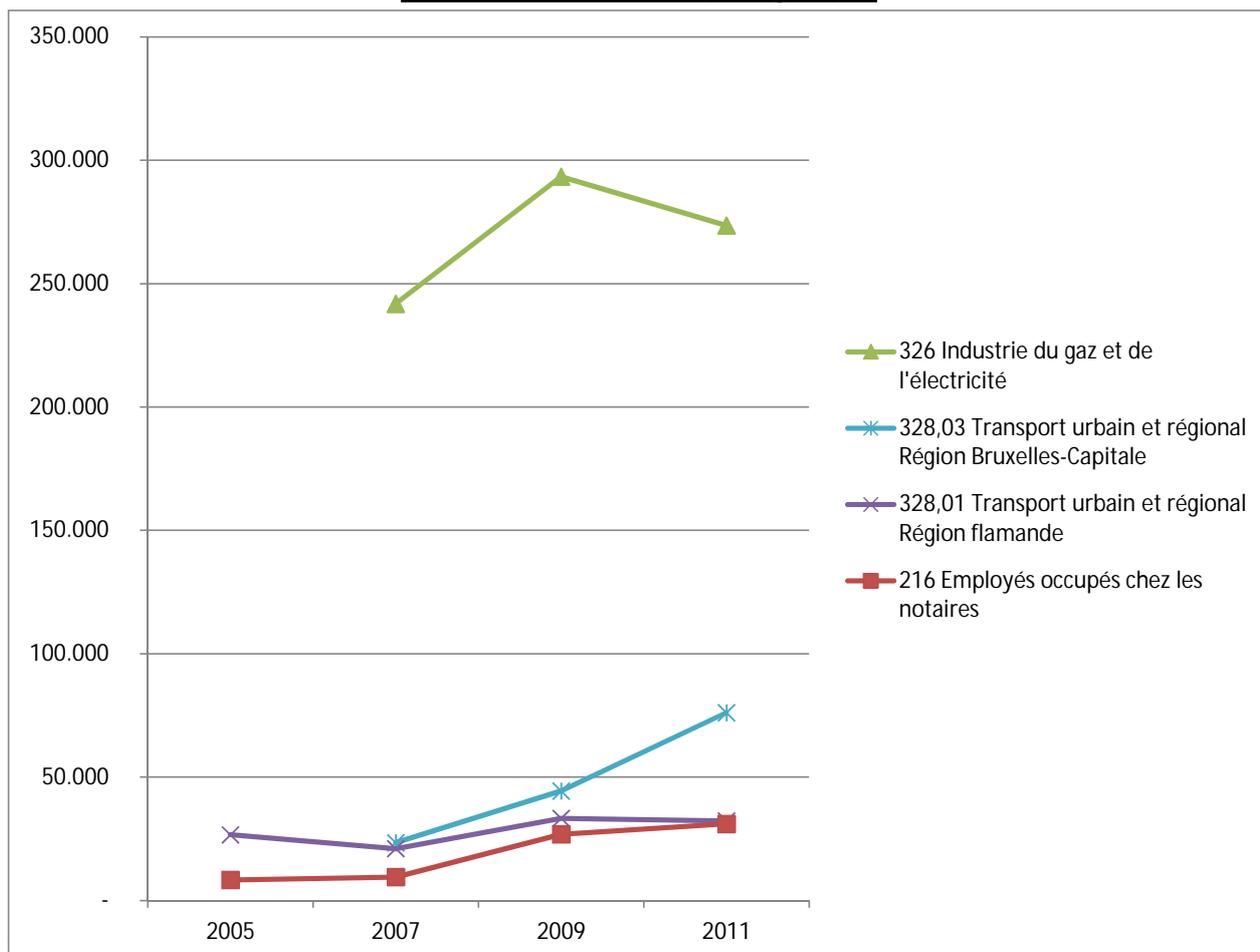


Tableau 40. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2005 - 2011, peer group 2

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011
216 Employés occupés chez les notaires	157	275	78	122
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	492	374	385
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	23	38	35	77
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale		254	122	126
Total	180	1.059	609	710

Tableau 41. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2005 - 2011, peer group 2

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011
216 Employés occupés chez les notaires	1.305.915	2.617.849	2.091.610	3.782.773
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	118.996.429	109.719.069	105.344.031
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	612.546	802.631	1.166.600	2.483.092
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale		5.949.765	5.414.679	9.589.810
Total	1.918.461	128.366.674	118.391.957	121.199.706

Tableau 42. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2005 - 2011, peer group 2

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011
216 Employés occupés chez les notaires	8.318	9.519	26.816	31.006
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	241.863	293.366	273.621
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	26.632	21.019	33.331	32.248
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale		23.424	44.383	76.110
Moyenne	10.658	121.194	194.404	170.704

Graphique 41. Rentes issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2005 - 2011

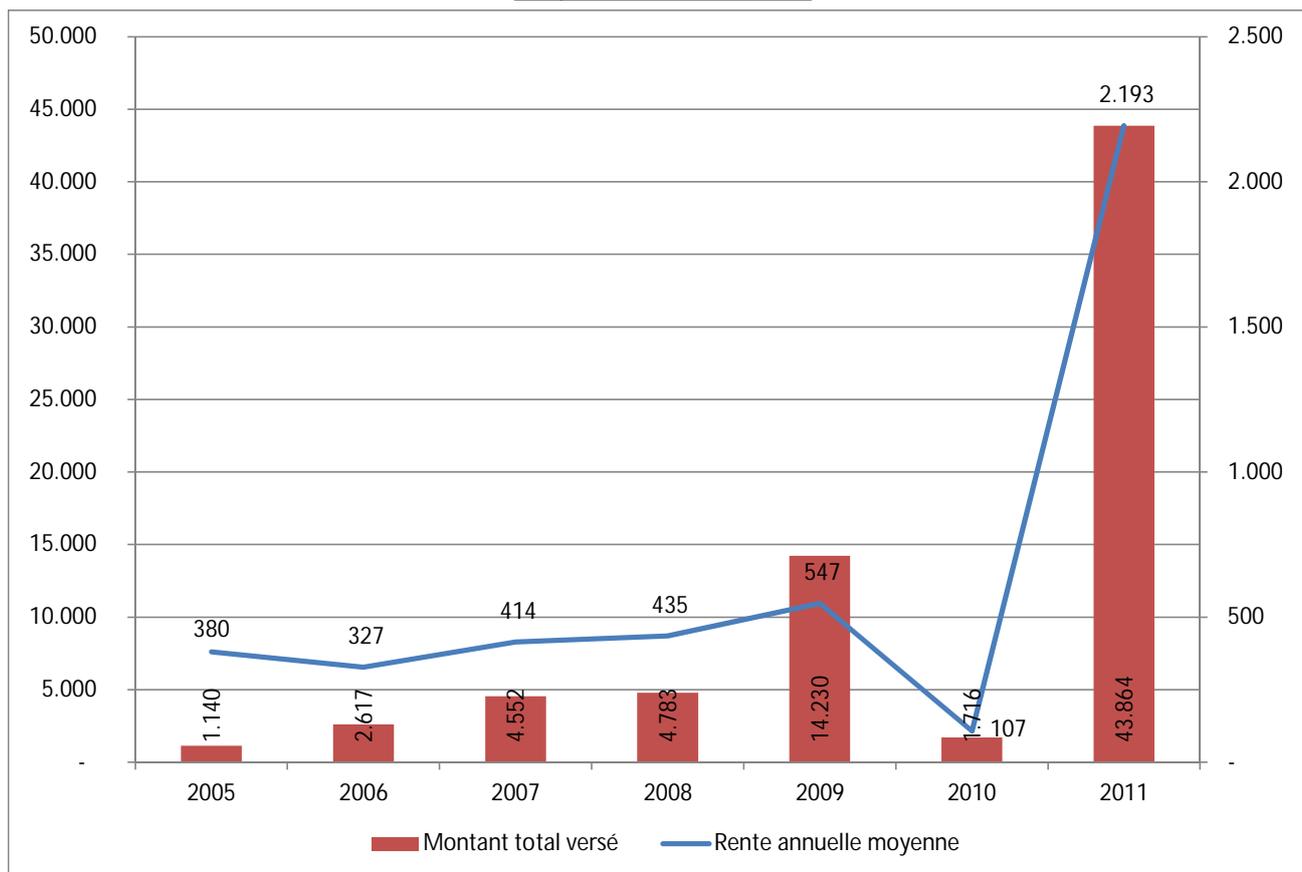


Tableau 43. Rentes issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total, 2007 - 2011

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre nouvelles rentes	3	0	4	2	1
Nombre total de rentes	11	11	26	16	20
Montant total versé	4.552	4.783	14.230	1.716	43.864

Graphique 42. Rentes non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2011

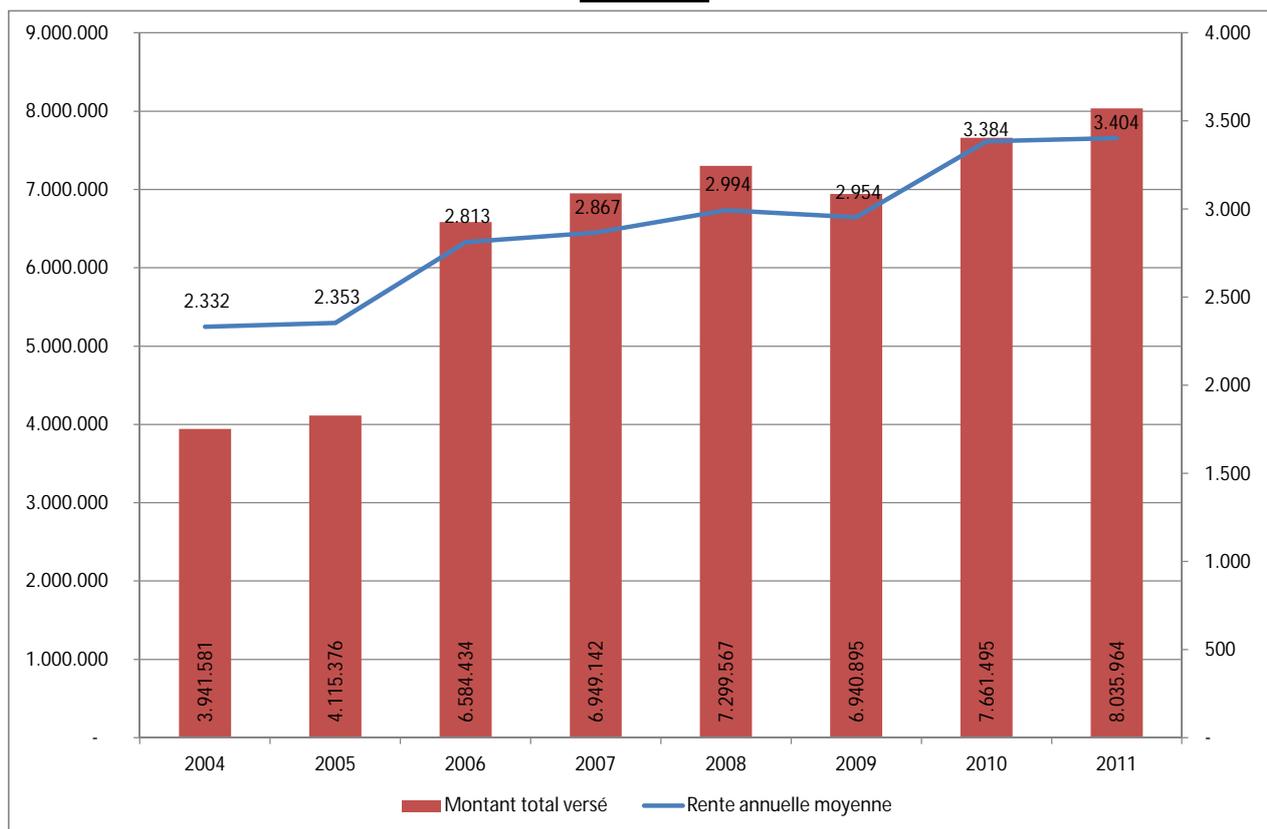


Tableau 44. Rentes non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total versé et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2006 - 2011 (*)

Nombre de nouvelles rentes	2006	2007	2008	2009	2010	2011
216 Employés occupés chez les notaires	52	57	57	47	54	18
326 Industrie du gaz et de l'électricité	-	-	-	16	12	18
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	77	75	91	77	67	61
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	40	16	5	11	16	16
Total	169	148	153	151	149	113

Nombre total de rentes	2006	2007	2008	2009	2010	2011
216 Employés occupés chez les notaires	1.014	1.023	1.074	1.086	1.061	1.079
326 Industrie du gaz et de l'électricité	-	-	-	33	45	65
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	624	687	759	832	764	823
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	703	714	605	399	394	394
Total	2.341	2.424	2.438	2.350	2.264	2.361

Montant total versé	2006	2007	2008	2009	2010	2011
216 Employés occupés chez les notaires	2.635.568	2.656.633	2.789.951	2.816.549	2.816.700	2.739.078
326 Industrie du gaz et de l'électricité	-	-	-	387.240	618.137	879.782
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1.053.007	1.231.000	1.462.289	1.651.780	1.877.129	2.067.576
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	2.895.858	3.061.509	3.047.327	2.085.326	2.349.528	2.349.528
Total	6.584.434	6.949.142	7.299.567	6.940.895	7.661.495	8.035.964

Rente annuelle moyenne	2006	2007	2008	2009	2010	2011
216 Employés occupés chez les notaires	2.599	2.597	2.598	2.594	2.655	2.539
326 Industrie du gaz et de l'électricité	-	-	-	11.735	13.736	13.535
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1.688	1.792	1.927	1.985	2.457	2.512
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	4.119	4.288	5.037	5.226	5.963	5.963
Moyenne	2.813	2.867	2.994	2.954	3.384	3.404

* Pour la CP 328,03 nous n'avons pas reçu de données pour l'année 2010. Les données de 2011 ont été utilisées pour l'année 2010.

Graphique 43. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2011, peer group 1



Tableau 45. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, montant total et montant moyen versé, par commission paritaire et au total, 2006 - 2011, peer group 1

Commission paritaire	Nombre de bénéficiaires					Montant total versé					Montant moyen versé								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
102.01 Industrie des carrières Hainaut	0	15	18	21	8	0	0	2 769	2 959	9 490	2 583	0	0	185	164	452	0	0	593
106.02 Industrie du béton	453	385	285	395	358	375	409 144	633 086	754 643	1 103 383	1 092 487	1 292 450	903	1 644	2 648	2 793	3 052	3 447	3 447
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	71	80	82	93	106	90	37 047	47 360	44 314	93 193	117 991	121 347	522	592	540	1 002	1 113	1 348	1 348
112 Entreprises de garage	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	451	0	0	0	0	0	0	451
113.04 Tuileries	89	113	106	156	217	114	19 328	29 393	52 900	79 103	132 897	123 217	217	260	499	507	612	1 081	1 081
116 Ouvriers industrie chimique	0	3	1	0	1	1	0	1 874	877	0	956	1 000	0	625	877	0	956	1 000	1 000
118 Industrie alimentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
120.02 Préparation du lin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 Nettoyage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
124 Construction	168	168	231	185	248	250	10 716	48 374	37 069	107 643	133 232	28 391	64	209	200	434	533	533	533
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	2	8	10	1	12	11	2 228	9 758	13 880	63	19 974	6 532	1 114	1 220	1 388	63	1 665	594	594
127 Commerce de combustibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 109	0	0	0	0	0	264	264
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	0	0	33	44	47	49	0	0	1 181	3 241	5 883	15 089	0	0	0	0	0	0	308
132 144 145 Secteurs verts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
139 Batellerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
140.01 Autobus et Autocars	0	0	0	25	20	42	0	0	0	833	1 844	7 012	0	0	0	33	92	167	167
140.03 Transport routier et la logistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
140.05 Déménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
142.01 Récupération de métaux	0	0	7	3	4	11	0	0	1 103	1 832	2 199	4 934	0	0	158	611	550	449	449
143 Pêche maritime	0	4	1	8	3	4	0	506	1 011	3 576	522	1 043	0	126	1 011	447	174	261	261
149.01 Électriciens	81	56	121	99	117	102	79 022	49 198	66 920	69 325	158 668	102 751	976	879	553	700	1 356	1 007	1 007
149.02 Carrosserie	13	11	14	10	13	23	5 143	7 133	6 962	9 086	14 497	24 822	396	648	497	909	1 115	1 079	1 079
149.04 Commerce du métal	34	53	68	57	75	55	107 391	144 819	55 010	54 309	76 640	57 714	3 159	2 732	809	953	1 022	1 049	1 049
207 Employés industrie chimique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
209 Employés des fabrications métalliques	14	28	38	31	47	32	8 517	12 255	32 579	34 525	63 146	47 055	608	438	857	1 114	1 344	1 470	1 470
226 Employés commerce international	8	8	16	36	31	34	453	453	3 105	12 916	15 702	19 173	57	194	359	507	564	564	564
301.01 Port d'Anvers	15	7	6	7	9	6	2 497	2 325	7 403	7 403	8 880	11 117	166	332	794	1 058	987	1 853	1 853
304 Spectacle	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	7 642	7 642	0	0	0	0	0	2 498	1 528
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	0	0	0	0	7	6	0	0	0	0	10 938	8 688	0	0	0	0	1 563	1 448	1 448
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
323 Immobilier	0	0	1	3	4	3	0	321	509	0	1 218	867	0	0	321	170	304	289	289
324 Industrie et commerce du diamant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
330 Établissements et services de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	772	939	1 038	1 180	1 716	1 422	670 317	951 645	1 090 902	1 526 315	1 887 508	2 086 364	868	1 013	1 051	1 293	1 100	1 467	1 467

Graphique 44. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2006 - 2011, peer group 2

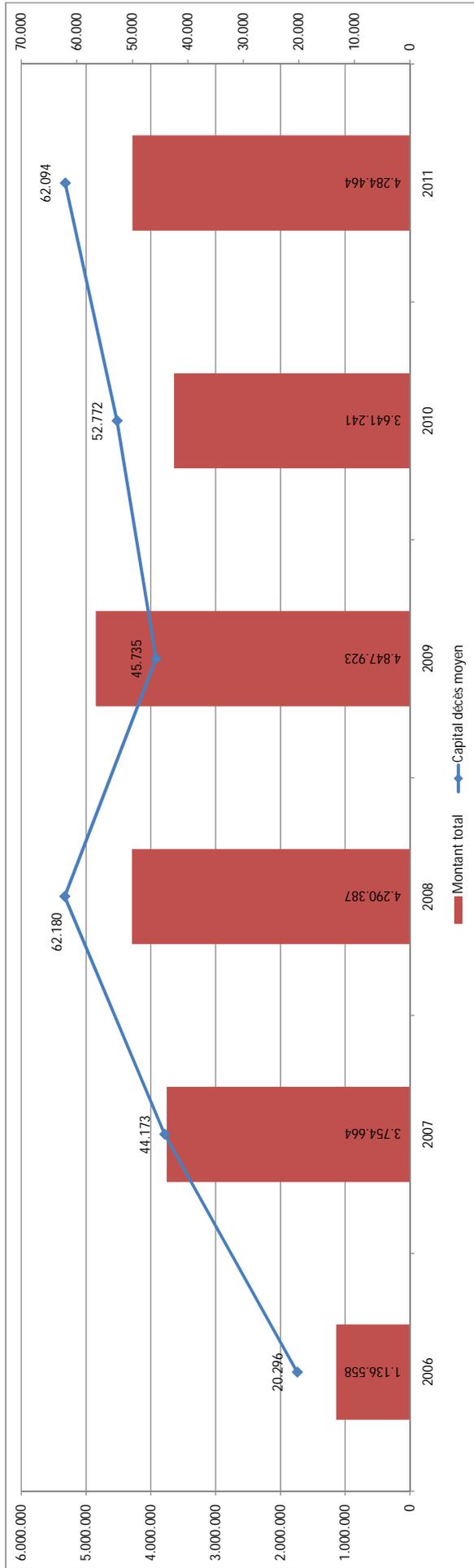


Tableau 46. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, par commission paritaire et au total, 2006 - 2011, peer group 2 (*)

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009	2010	2011
216 Employés occupés chez les notaires	6	2	6	8	8	9
326 Industrie du gaz et de l'électricité	0	26	20	23	26	27
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	1	0	12	10
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	50	57	42	75	23	23
Total	56	85	69	106	69	69

Tableau 47. Capitaux décès, montant par commission paritaire et montant total, 2006 - 2011, peer group 2 (*)

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009	2010	2011
216 Employés occupés chez les notaires	241.517	86.103	137.296	255.455	389.699	288.649
326 Industrie du gaz et de l'électricité	0	3.301.913	3.491.172	3.485.411	2.127.879	3.186.436
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	895.041	0	12.888	0	540.174	225.891
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	1.136.558	366.647	649.031	1.107.057	583.489	583.489
Total	3.754.664	4.290.387	4.847.923	4.847.923	3.641.241	4.284.464

Tableau 48. Capitaux décès, montant moyen par commission paritaire et au total, 2006 - 2011, peer group 2 (*)

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009	2010	2011
216 Employés occupés chez les notaires	40.253	43.051	22.883	31.932	48.712	32.072
326 Industrie du gaz et de l'électricité	0	126.997	174.559	151.540	81.841	118.016
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	17.901	6.432	12.888	0	45.015	22.589
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	20.296	44.173	62.180	45.735	52.772	62.094
Moyenne	20.296	44.173	62.180	45.735	52.772	62.094

* Pour la CP 328.03 nous n'avons pas reçu de données pour l'année 2010. Les données de 2011 ont été utilisées pour l'année 2010.

Graphique 45. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2006 - 2011

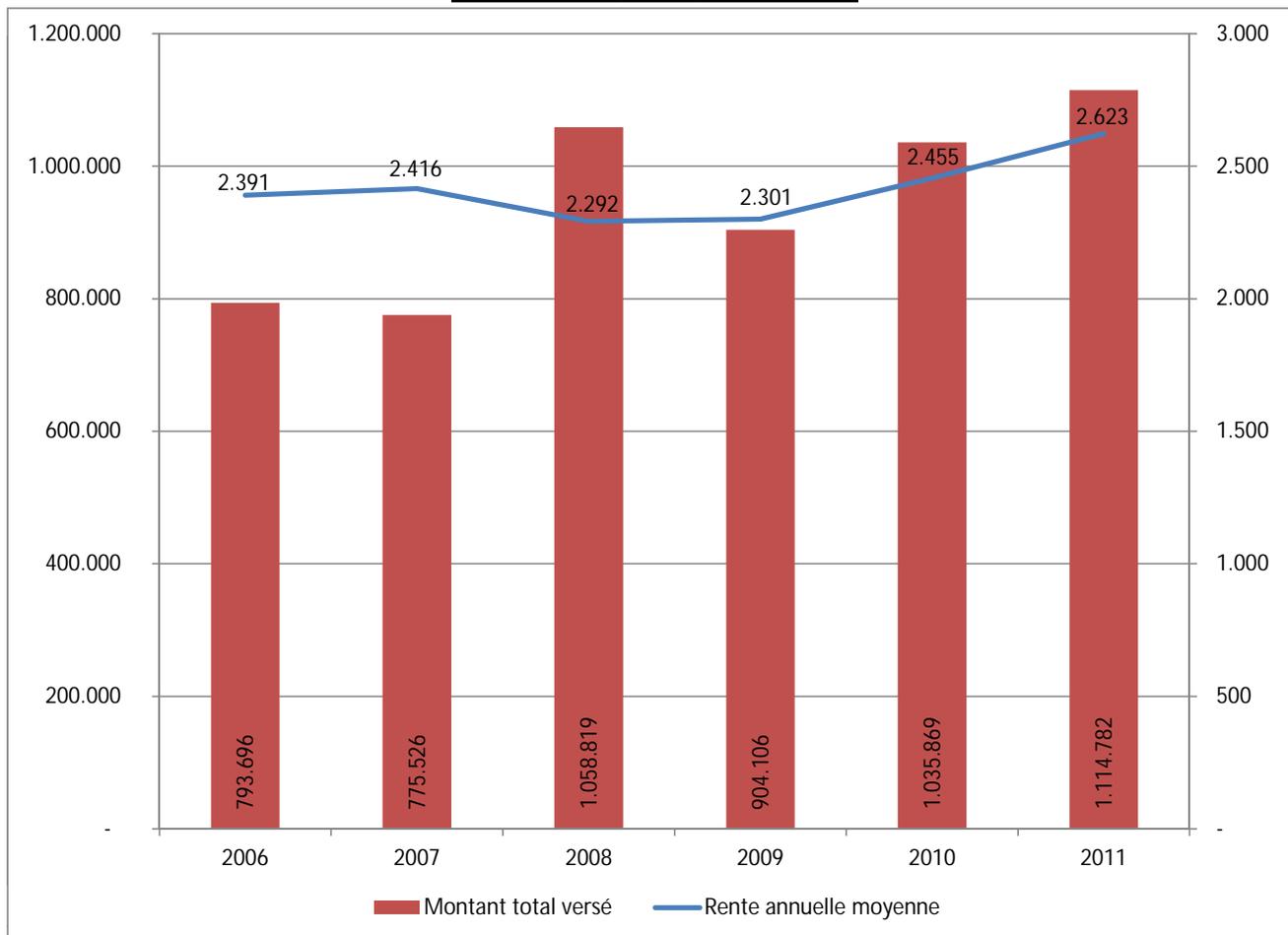


Tableau 49. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2006 - 2011 (*)

Nombre de nouvelles rentes	2006	2007	2008	2009	2010	2011
216 Employés occupés chez les notaires	14	13	15	16	20	18
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	0	0	4	3
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	9	1	8	3	7	7
Total	23	14	23	19	31	28

Nombre total de rentes	2006	2007	2008	2009	2010	2011
216 Employés occupés chez les notaires	276	265	279	284	272	272
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	0	0	15	18
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	56	56	183	109	135	135
Total	332	321	462	393	422	425

Montant total versé	2006	2007	2008	2009	2010	2011
216 Employés occupés chez les notaires	717.374	688.180	573.203	589.471	613.428	690.481
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	0	0	17.526	19.386
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	76.322	87.346	485.616	314.634	404.915	404.915
Total	793.696	775.526	1.058.819	904.106	1.035.869	1.114.782

Rente annuelle moyenne	2006	2007	2008	2009	2010	2011
216 Employés occupés chez les notaires	2.599	2.597	2.054	2.076	2.255	2.539
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	0	0	1.168	1.077
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	1.363	1.560	2.654	2.887	2.999	2.999
Moyenne	2.391	2.416	2.292	2.301	2.455	2.623

* Pour la CP 328,03 nous n'avons pas reçu de données pour l'année 2010. Les données de 2011 ont été utilisées pour l'année 2010.

Graphique 46. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2006 - 2011

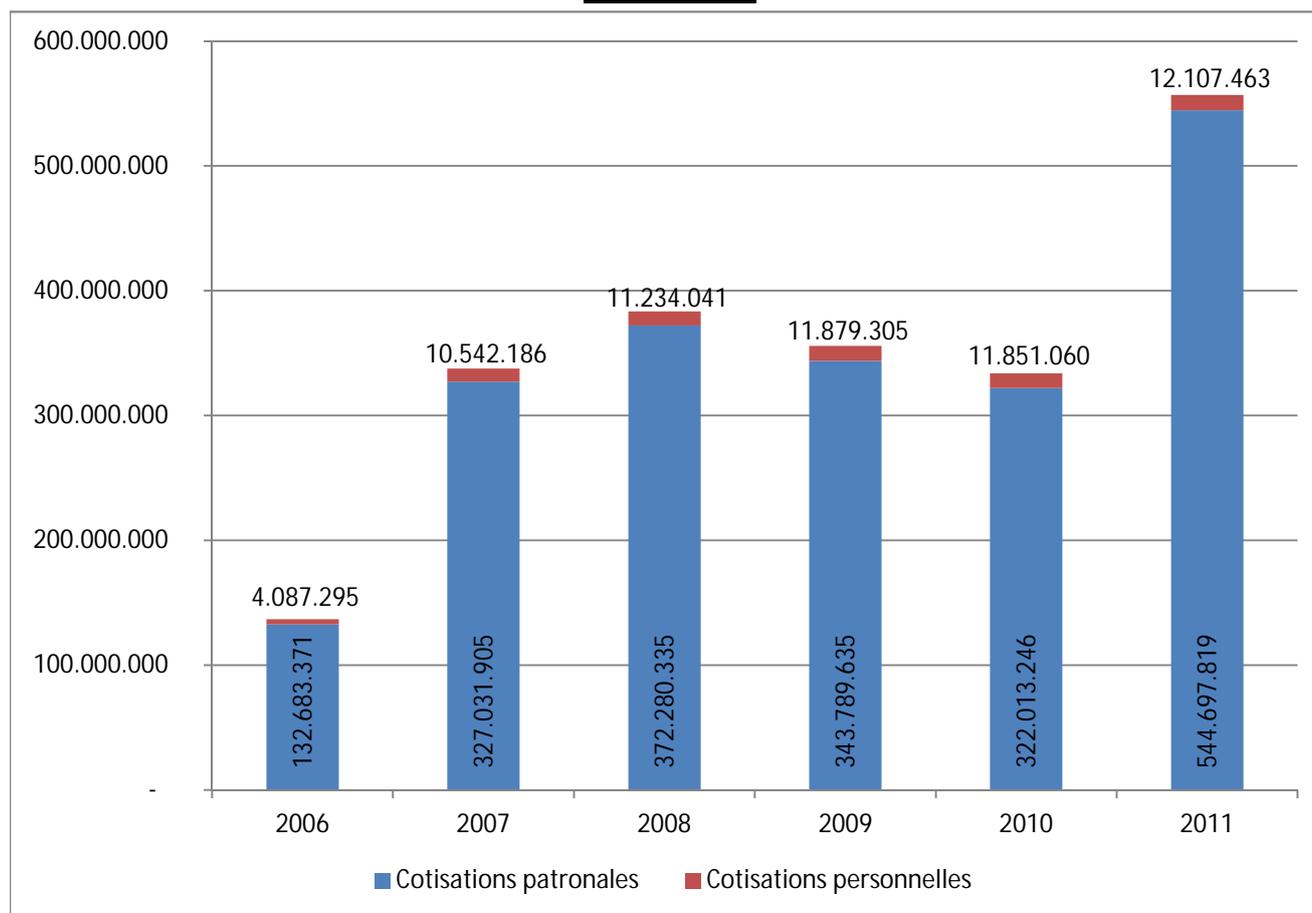


Tableau 50. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2006 - 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cotisations patronales	132.683.371	327.031.905	372.280.335	343.789.635	322.013.246	544.697.819
Cotisations personnelles	4.087.295	10.542.186	11.234.041	11.879.305	11.851.060	12.107.463
Total	136.770.666	337.574.090	383.514.375	355.668.940	333.864.306	556.805.282

Graphique 47. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, 2004 - 2011, peer group 1

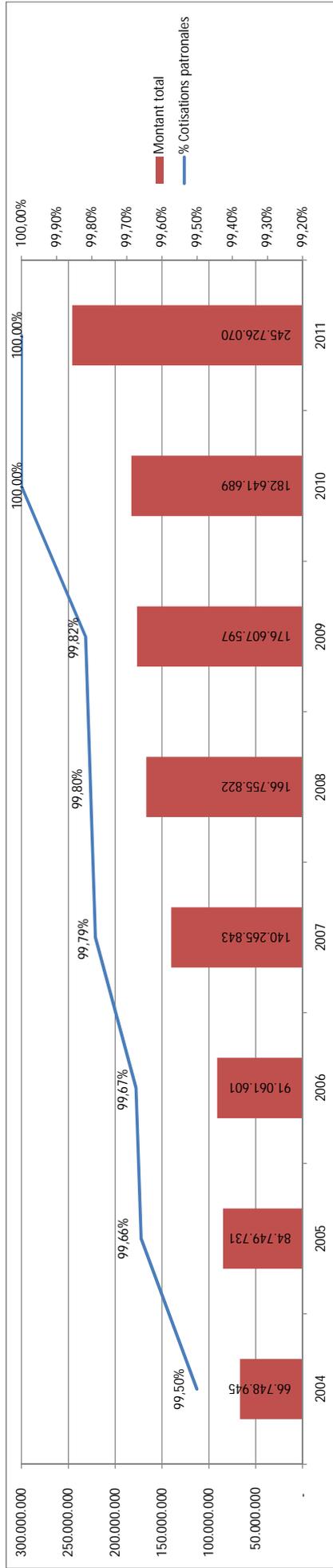


Tableau 51. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, 2006 - 2011, peer group 1

Commission paritaire	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	Cotisations patronales	Cotisations personnelles										
102.01 Industrie des carrières Hainaut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
106.02 Industrie du béton	836.605	0	743.984	0	787.206	0	771.755	0	1.261.621	0	1.868.406	0
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	50.471.767	0	54.420.007	0	61.778.587	0	48.297.906	0	56.789.193	0	53.444.839	0
112 Entreprises de garage	6.747.199	0	6.863.494	0	9.374.187	0	9.382.972	0	9.076.171	0	9.863.248	0
113.04 Tulleries	0	0	0	0	0	0	0	0	99.805	0	17.830	0
116 Ouvriers industrie chimique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3.352.189	0
118 Industrie alimentaire	9.173.724	0	13.091.907	0	14.229.863	0	14.674.140	0	16.256.262	0	11.300.103	0
120.02 Préparation du lin	39.650	0	36.886	0	31.909	0	26.564	0	26.437	0	26.559	0
121 Nettoyage	0	0	0	0	0	0	7.576.983	0	7.851.664	0	8.294.658	0
124 Construction	0	0	35.243.223	0	37.833.000	0	48.454.453	0	42.100.126	0	43.409.224	0
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	593.441	296.720	590.263	295.132	655.636	327.818	644.776	322.388	1.019.491	0	1.043.557	0
127 Commerce de combustibles	0	0	0	0	0	0	0	0	1.851.391	0	939.429	0
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	0	0	0	0	2.595.131	0	2.693.246	0	2.497.891	0	2.435.781	0
132 144 146 Secteurs verts	0	0	138.419	0	136.000	0	197.000	0	175.500	0	96.000	0
139 Batellerie	0	0	0	0	756.200	0	1.247.519	0	669.500	0	816.000	0
140.01 Autocars et Autocars	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4.360.487	0
140.03 Transport routier et la logistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	148.961	0
140.05 Déménagement	221.667	0	276.776	0	552.982	0	562.460	0	349.935	0	570.521	0
142.01 Récupération de métaux	161.526	0	279.609	0	248.569	0	255.901	0	262.471	0	243.159	0
143 Pêche maritime	7.658.617	0	7.566.177	0	9.106.702	0	9.498.984	0	9.804.454	0	9.829.630	0
149.01 Electriciens	1.234.440	0	1.167.277	0	1.649.151	0	1.773.029	0	1.722.965	0	2.007.695	0
149.02 Carrosserie	4.625.492	0	4.726.916	0	6.882.103	0	7.050.329	0	6.405.099	0	6.995.629	0
149.04 Commerce du métal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2.167.811	0
207 Employés industrie chimique	2.156.646	0	3.553.878	0	5.297.066	0	5.669.048	0	5.643.802	0	9.473.803	0
208 Employés des fabrications métalliques	0	0	3.881.078	0	4.325.000	0	6.247.819	0	6.259.006	0	8.148.770	0
226 Employés commerce international	6.199.464	0	6.633.532	0	9.010.729	0	6.481.919	0	5.861.847	0	6.200.885	0
301.01 Port d'Anvers	644.641	0	757.288	0	864.964	0	1.446.729	0	1.345.021	0	1.663.670	0
304 Spectacle	0	0	0	0	0	0	0	0	986.328	0	1.032.462	0
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.032.462	0
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26.704.710	0
323 Immobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	1.098.968	0	1.561.247	0
324 Industrie et commerce du diamant	0	0	0	0	0	0	0	0	356.443	0	309.889	0
330 Etablissements et services de santé	0	0	0	0	313.019	0	259.829	0	0	0	24.216.932	0
Total	90.764.880	296.720	139.970.712	295.132	166.428.004	327.818	176.285.209	322.388	182.641.689	0	245.726.070	0

Graphique 48. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, 2004 - 2011, peer group 2

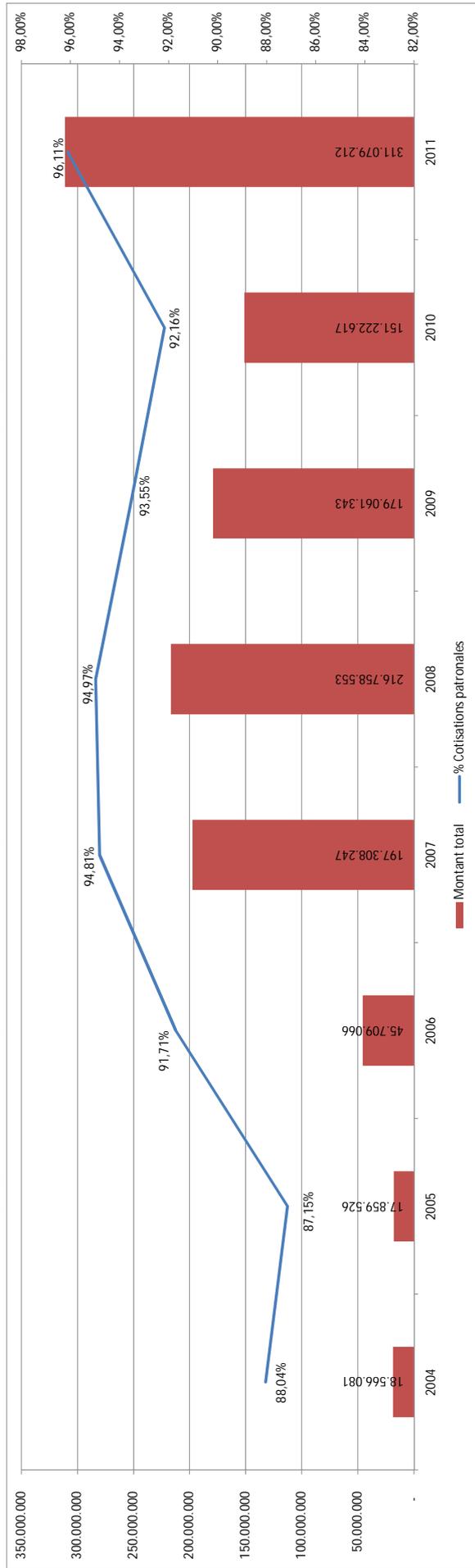


Tableau 52. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, 2006 - 2011, peer group 2 (*)

Commission paritaire	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	Cotisations patronales	Cotisations personnelles										
216 Employés occupés chez les notaires	14.083.257	1.587.574	15.332.980	1.716.638	14.951.907	1.743.209	17.558.585	1.910.005	15.947.059	1.944.771	17.517.171	2.093.200
326 Industrie du gaz et de l'électricité	12.724.329	1.014.666	127.287.217	5.472.672	158.411.247	5.924.609	113.982.274	6.249.677	92.472.291	6.373.039	249.104.496	6.360.926
328.01 Transport urbain et régional flamande	15.110.905	1.188.335	22.887.630	1.094.198	20.928.134	1.149.281	17.226.650	1.289.273	9.488.954	1.305.325	10.886.829	1.425.412
328.03 Transport urbain et régional Bruxelles-Capitale	41.918.491	3.790.575	21.553.366	1.963.546	11.561.042	2.089.123	18.736.917	2.107.962	21.463.253	2.227.925	21.463.253	2.227.925
Total	41.918.491	3.790.575	187.061.193	10.247.054	205.852.331	10.906.223	167.504.426	11.556.917	139.371.557	11.851.060	298.971.749	12.107.463

* Pour la CP 328.03 nous n'avons pas reçu de données pour l'année 2010. Les données de 2011 ont été utilisées pour l'année 2010.

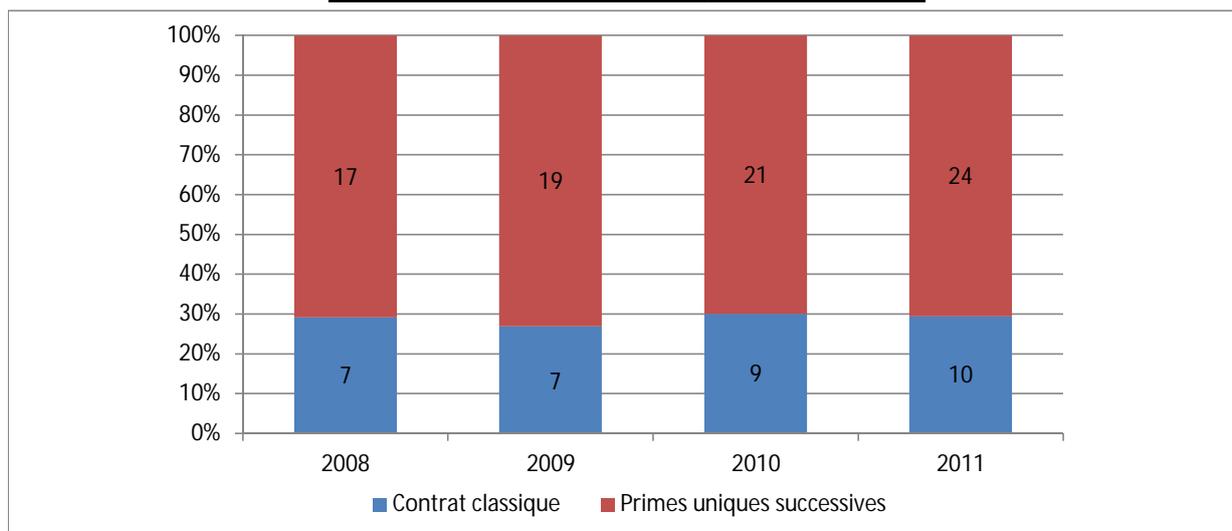
Tableau 53. Type d'organisme de pension et type de contrat d'assurance, 2011

Régime	IRP	Assureur	Branche 21				AR 69	Combinaison (*)	Branche 23
			Fonds commun	Fonds cantonné	Primes uniques successives	Contrat classique			
102.01			•		•		CDAR		
106.02			•		•		CDAR		
111	•								
112				•	•		CDAR		
113.04			•		•		CDAR		
116			•			•	CDAR		
118				•	•		CDAR		
120.02				•	•		CDAR		
121			•		•	•	CDAR		
124	•								
126		•		•	•		CDAR		
127	•								
130		•	•		•		CDAR		
132 - 144 - 145		•		•	•	•	CDAR		
139			•		•		CDAR		
140.01				•	•	•	CDAR		
140.03	•								
140.05			•		•	•	CDAR		
142.01				•	•		CDAR		
143 (Entrepôts)		•	•		•		CDAR		
143 (Marins pêcheurs)		•	•		•		CDAR		
149.01			•		•		CDAR		
149.02				•	•		CDAR		
149.04				•	•		CDAR		
207			•			•	CDAR		
209			•		•		Autre		
216 DC			•			•	CDSR		
216 DB	•								
226			•		•		CDAR		
301.01	•								
304			•		•		CDAR		
317			•			•	CDSR		
318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331	•								
323			•			•	CDAR		

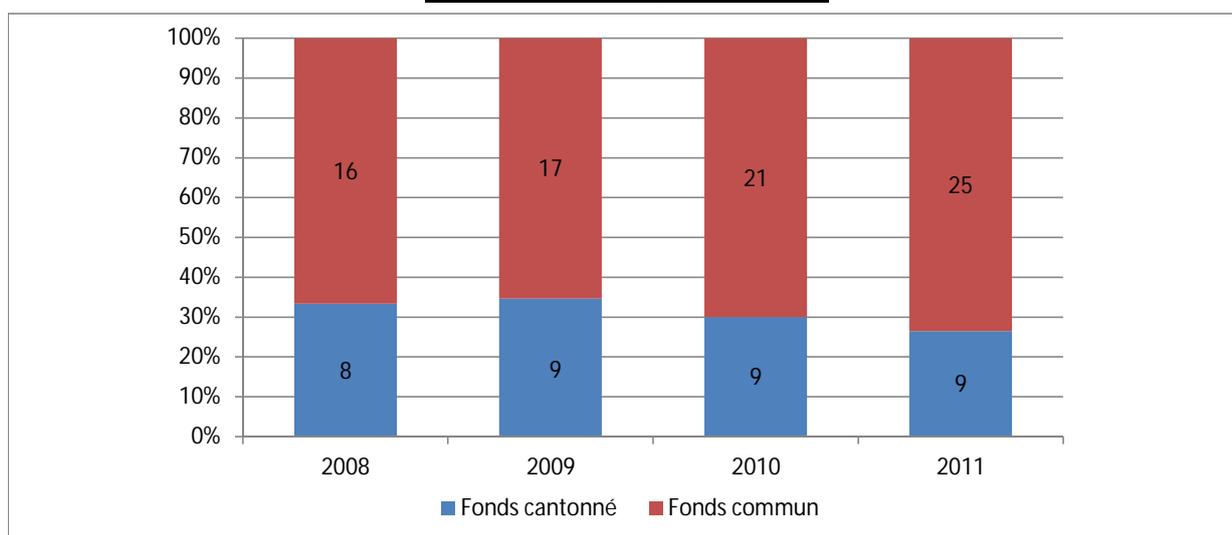
Régime	IRP	Assureur	Branche 21				Combinaison (*)	Branche 23
			Fonds commun	Fonds cantonné	Primes uniques successives	Contrat classique		
324			•		•		CDAR	
326 DC (IRP)	•							
326 DC (Assureur 1)			•			•	CDSR	
326 DC (Assureur 2)			•			•	CDAR	
326 DB (IRP)	•							
326 DB (Assureur 1)			•			•	CDSR	
326 DB (Assureur 2)			•			•	CDSR	
326 DB bis	•							
328.01	•							
328.03 DC			•			•	CDAR	
328.03 DB			•		•		Autre	
330	•							

* Il fallait choisir entre CDAR - CDSR - Mixte et Autre

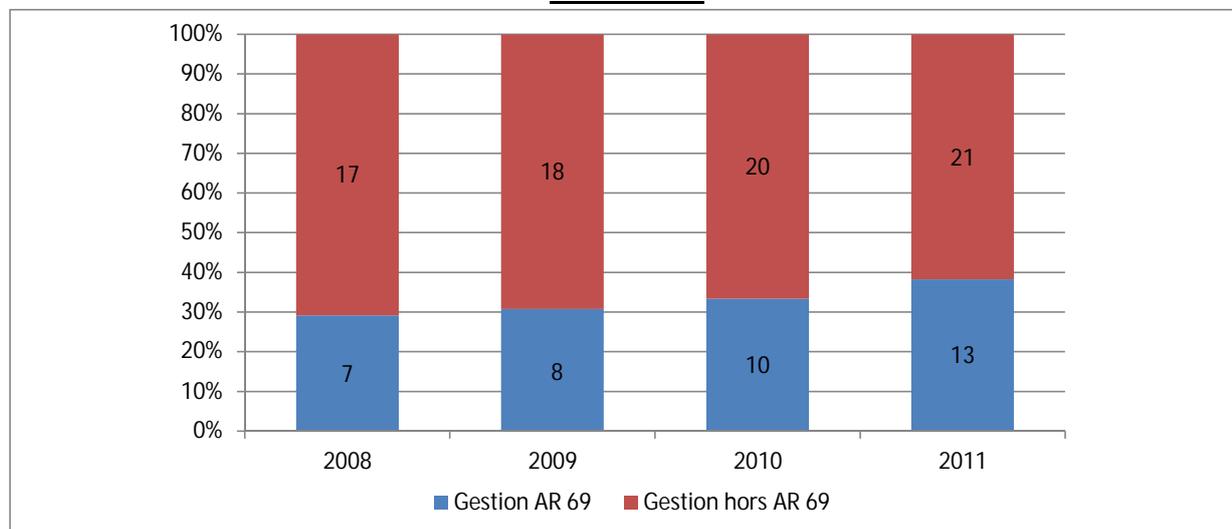
Graphique 49. Contrats d'assurance, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2011



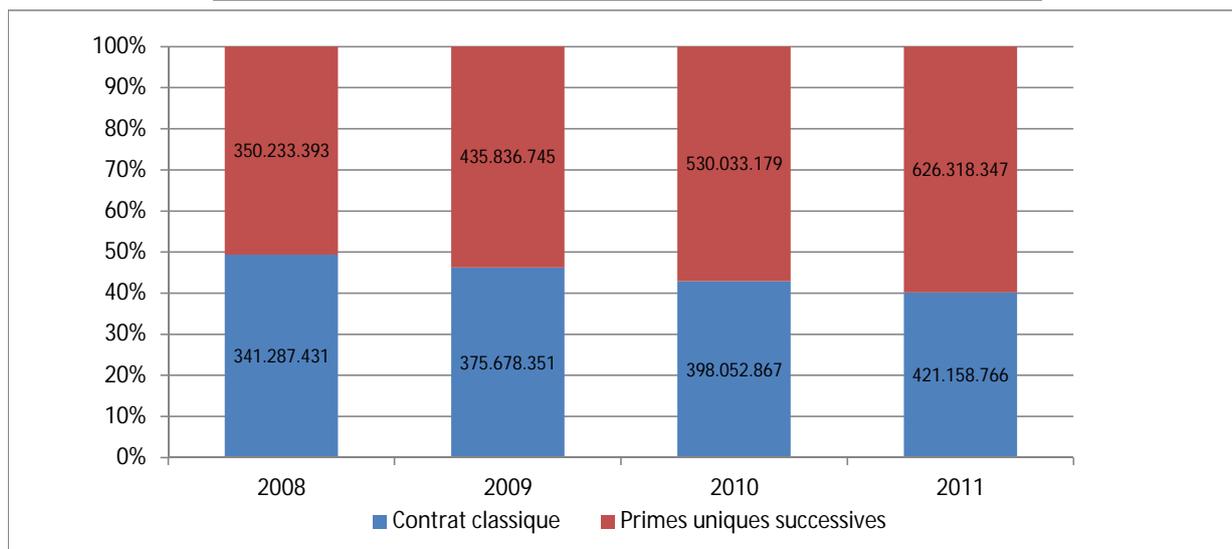
Graphique 50. Contrats d'assurance, proportion de contrats liés au fonds commun/au fonds cantonné, 2008 - 2011



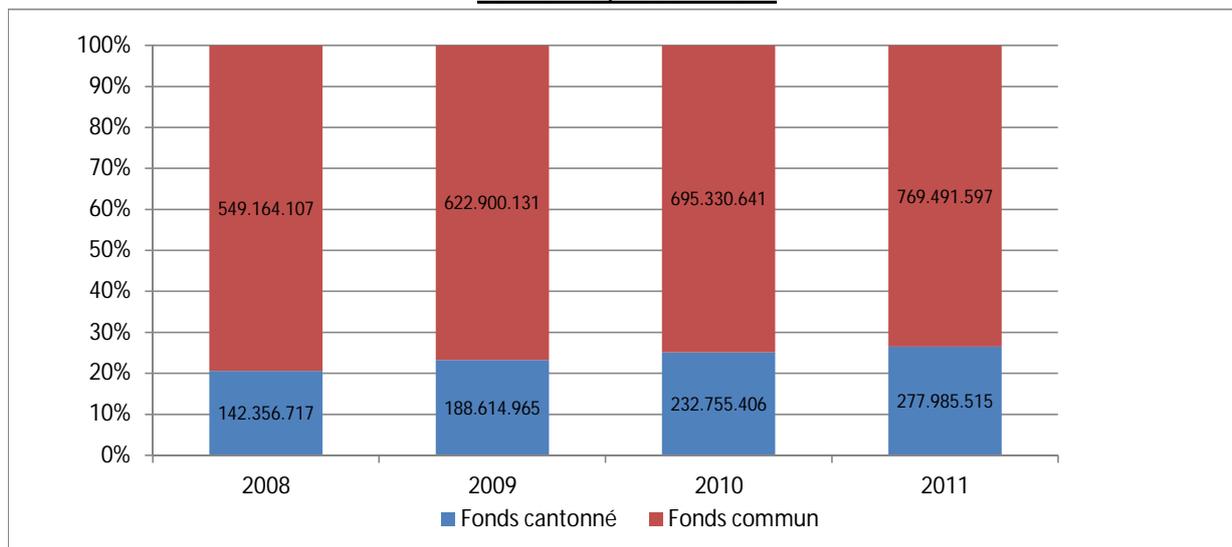
Graphique 51. Contrats d'assurance, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2011



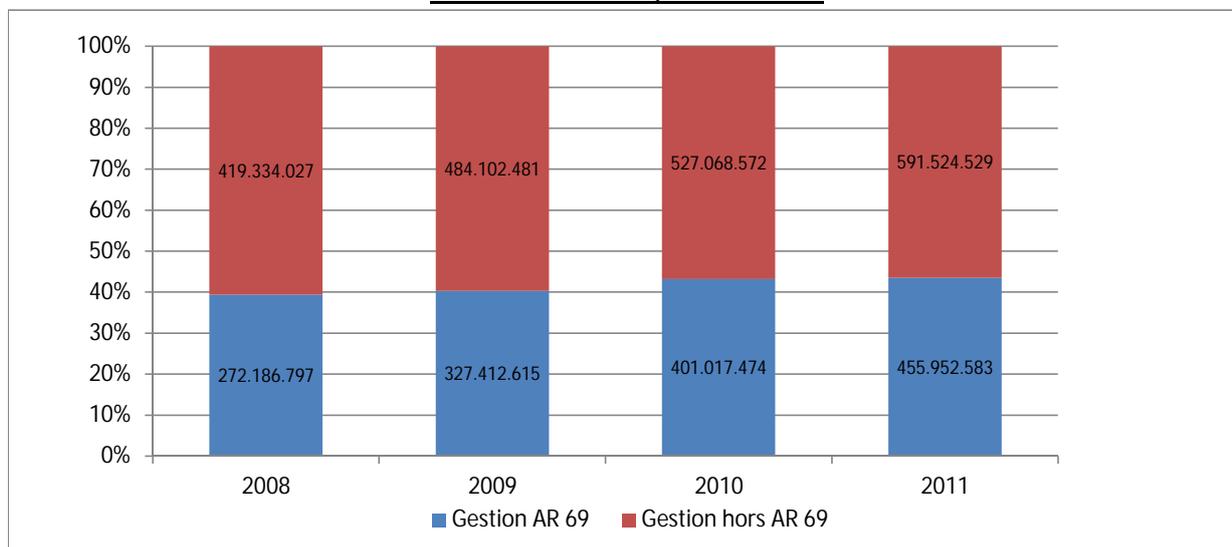
Graphique 52. Réserves gérées par des assureurs, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2011



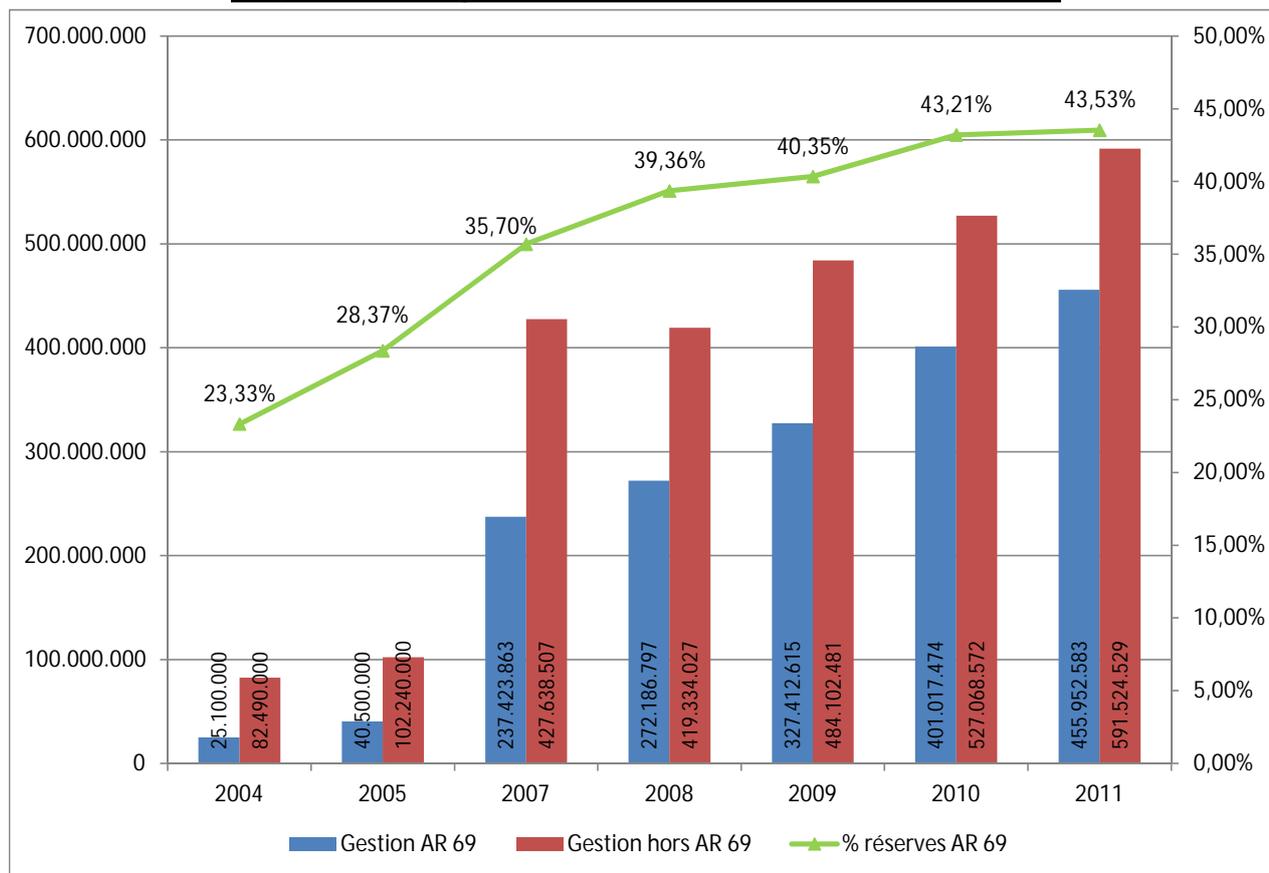
Graphique 53. Réserves gérées par des assureurs, proportion fonds commun/fonds cantonné, 2008 - 2011



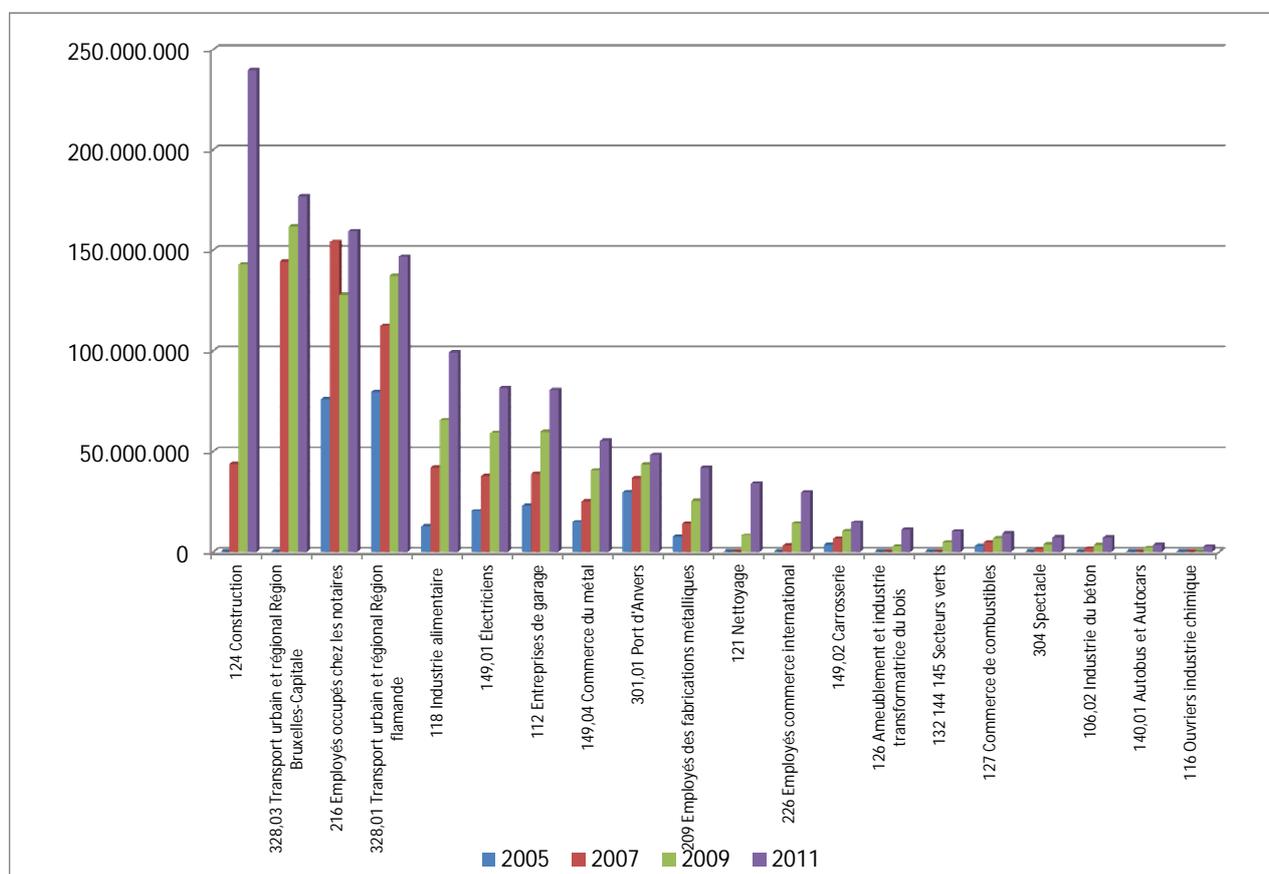
Graphique 54. Réserves gérées par des assureurs, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2011



Graphique 55. Réserves gérées par des entreprises d'assurances, montant total et proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2004 - 2011

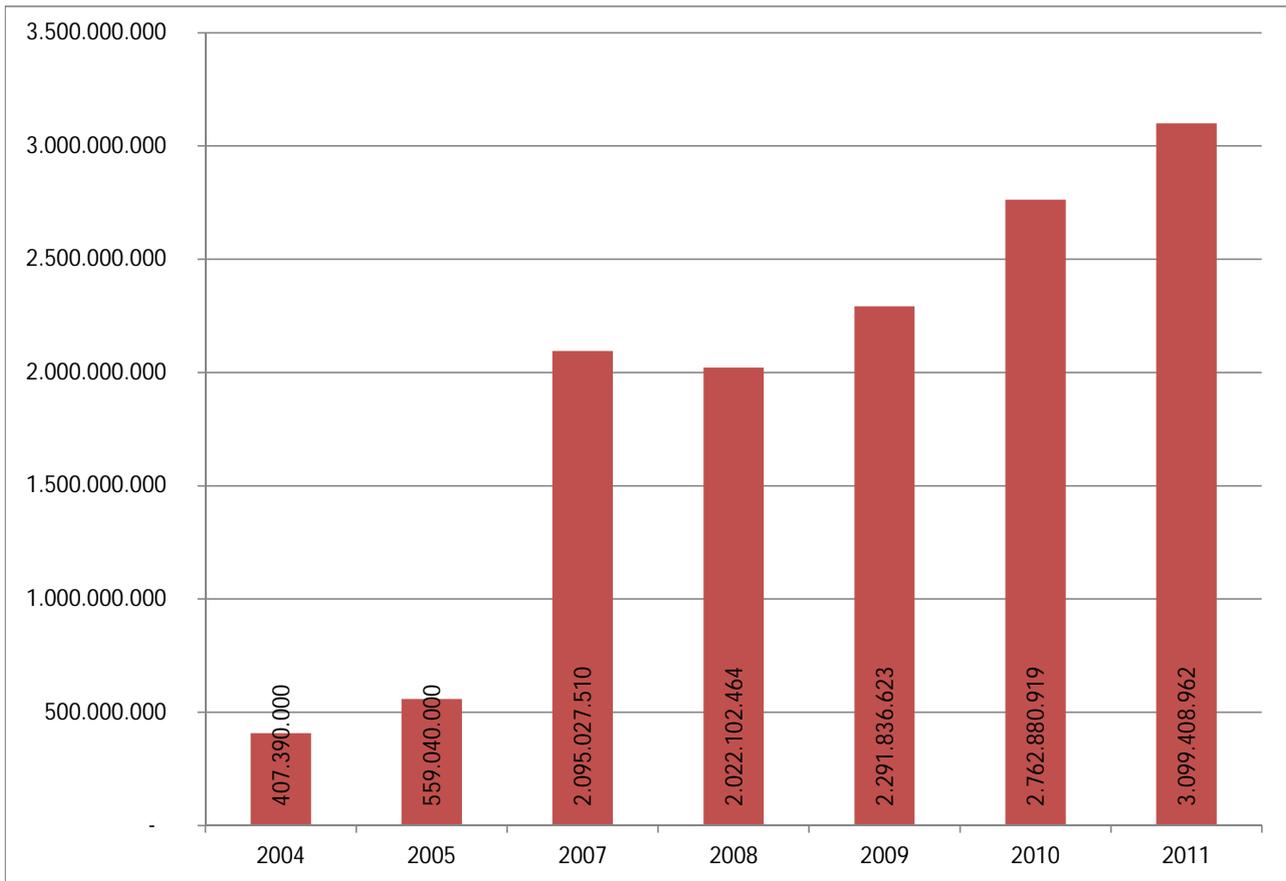


Graphique 56. Réserves, montant total par commission paritaire, 2005 - 2011 (*)

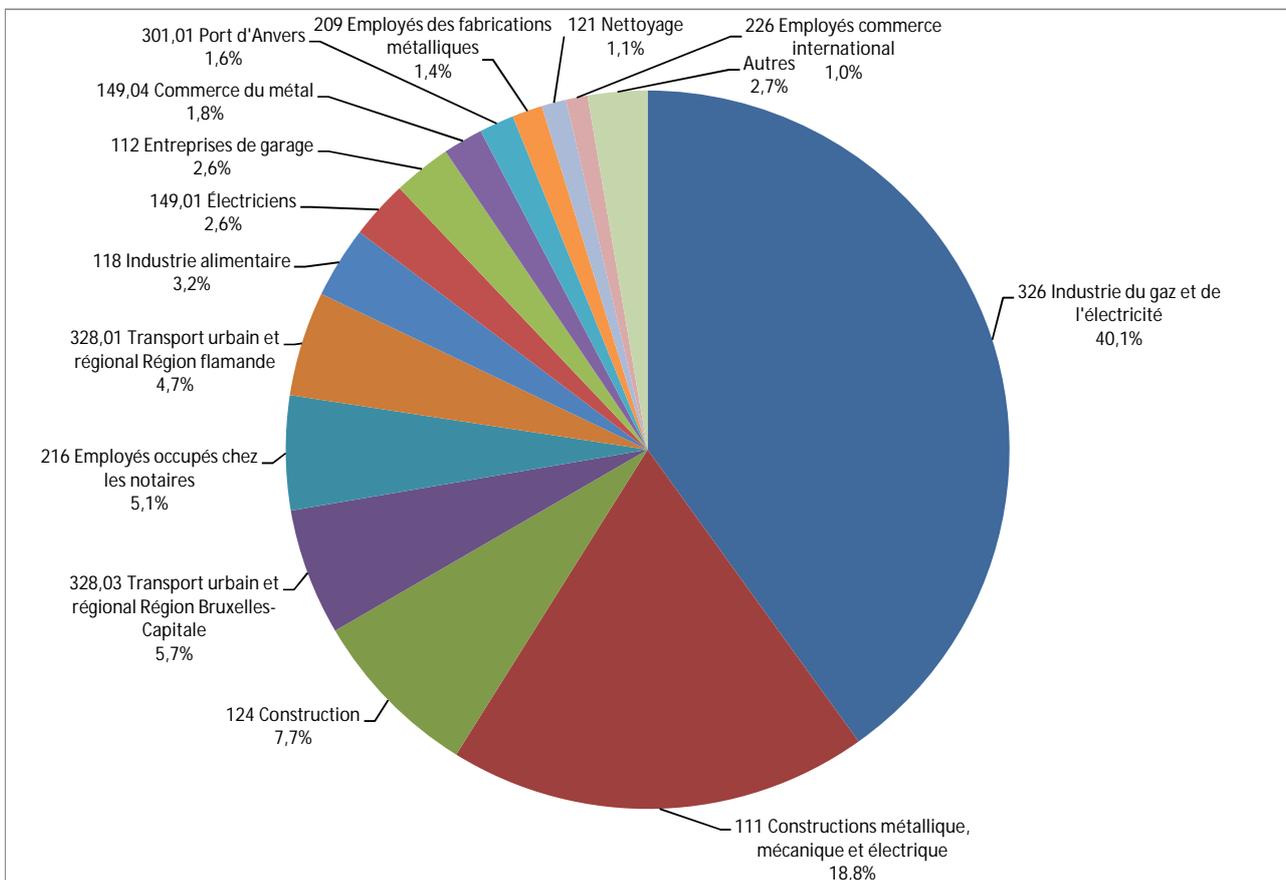


* Pour des raisons de lisibilité, la CP 111 et la CP 326 n'ont pas été reprises dans ce graphique ainsi que les 14 plus petites commissions paritaires.

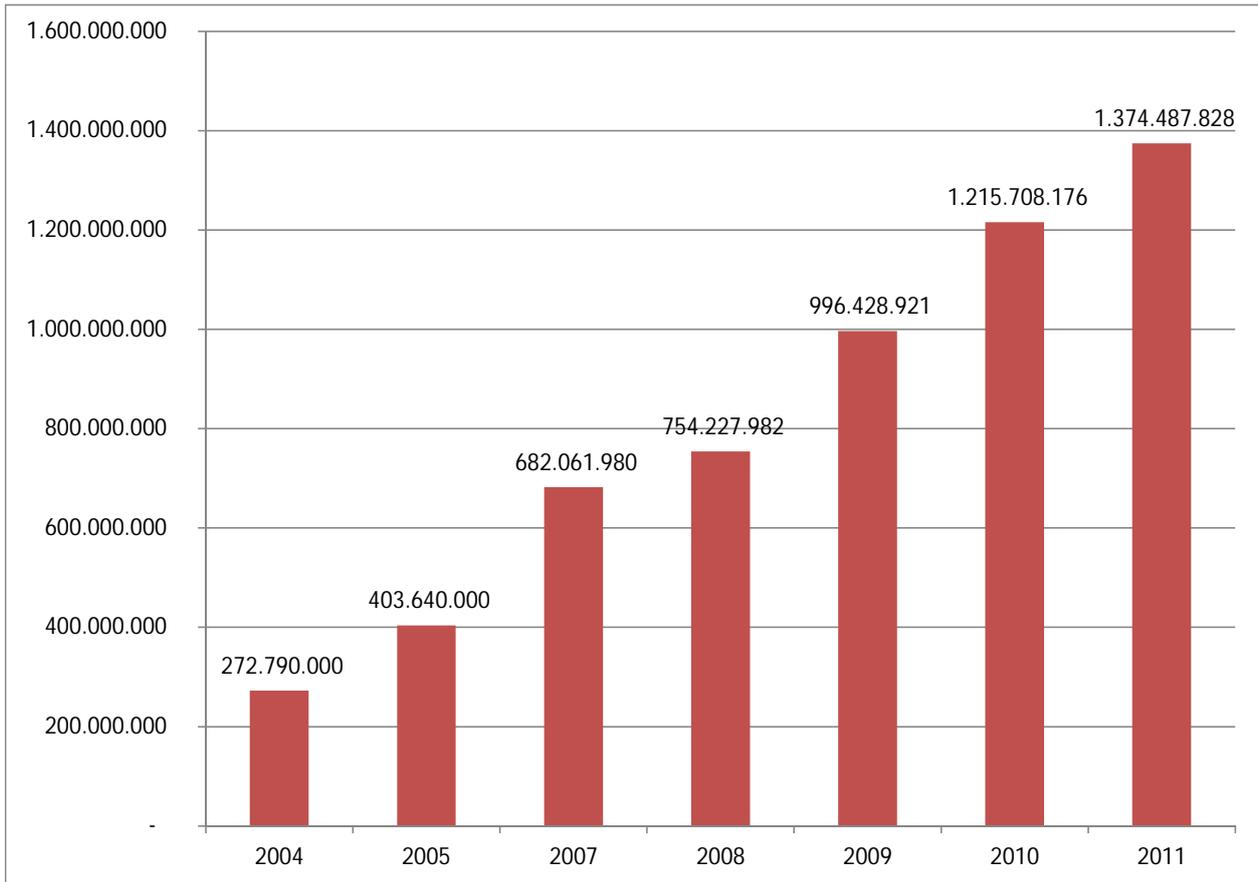
Graphique 57. Réserves, montant total, 2004 - 2011



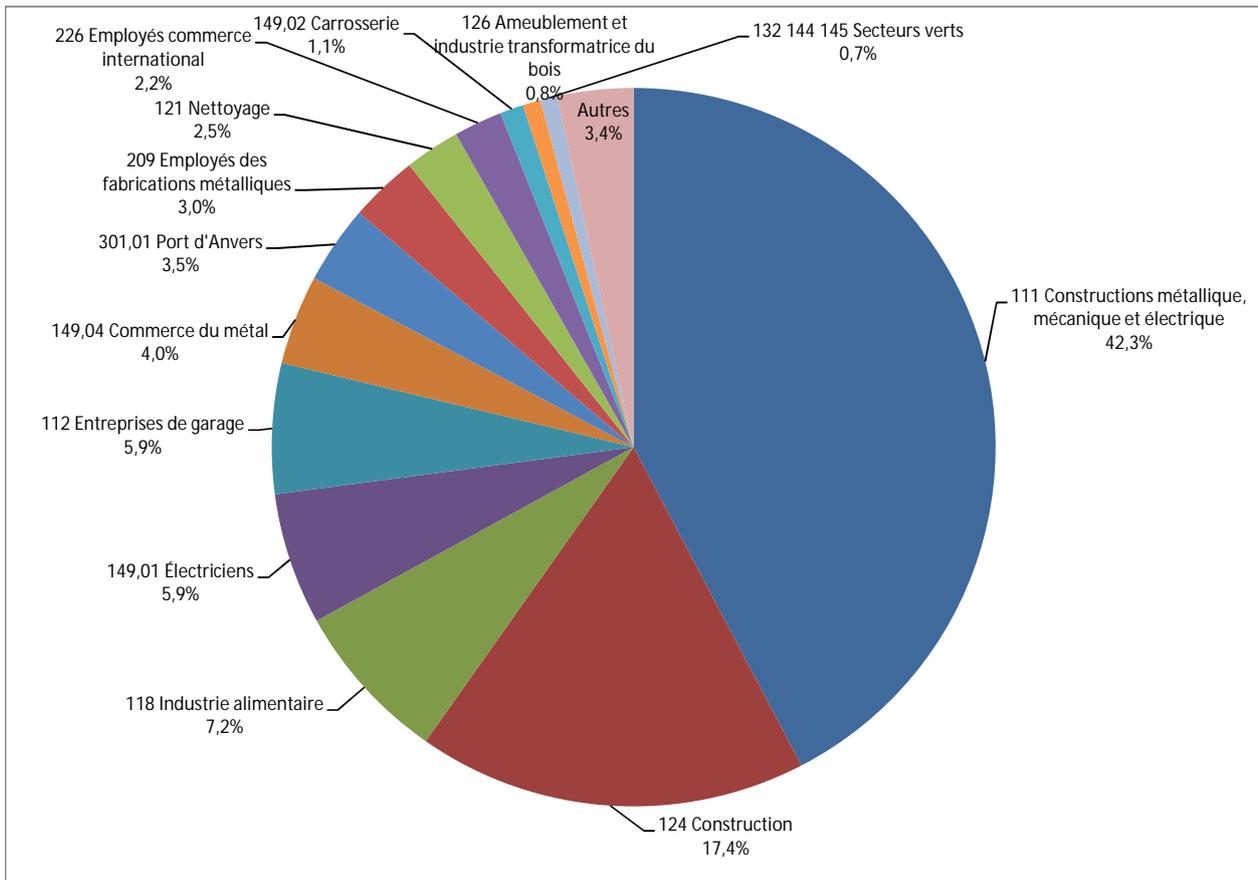
Graphique 58. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2011



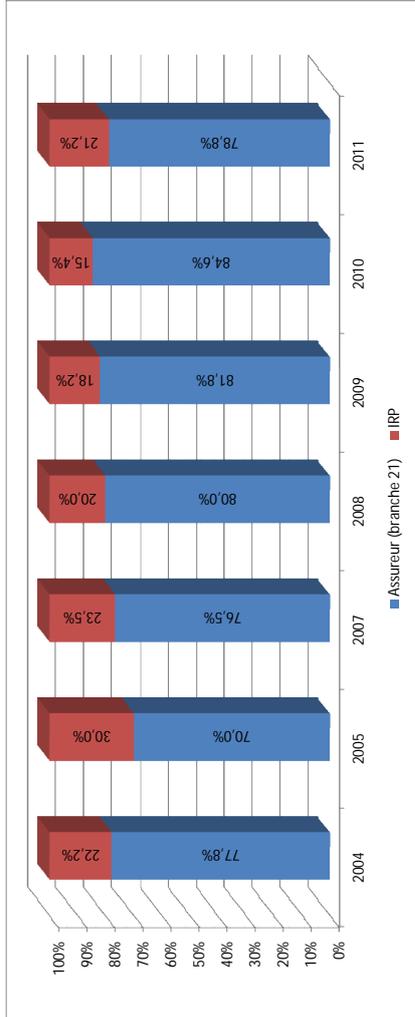
Graphique 59. Réserves, montant total, 2004 - 2011, peer group 1



Graphique 60. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2011, peer group 1



Graphique 61. Commissions paritaires. ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise (entreprise d'assurances/IRP (*)), 2004 - 2011, peer group 1



Graphique 62. Réserves. ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise (entreprise d'assurances/IRP (*)), 2004 - 2011, peer group 1

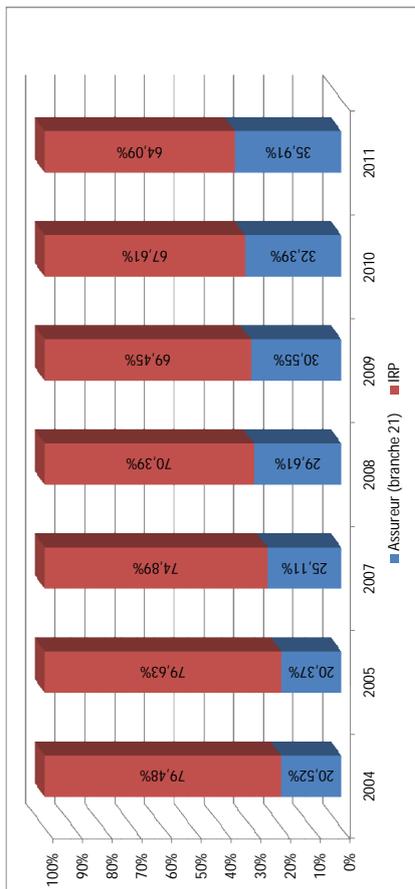
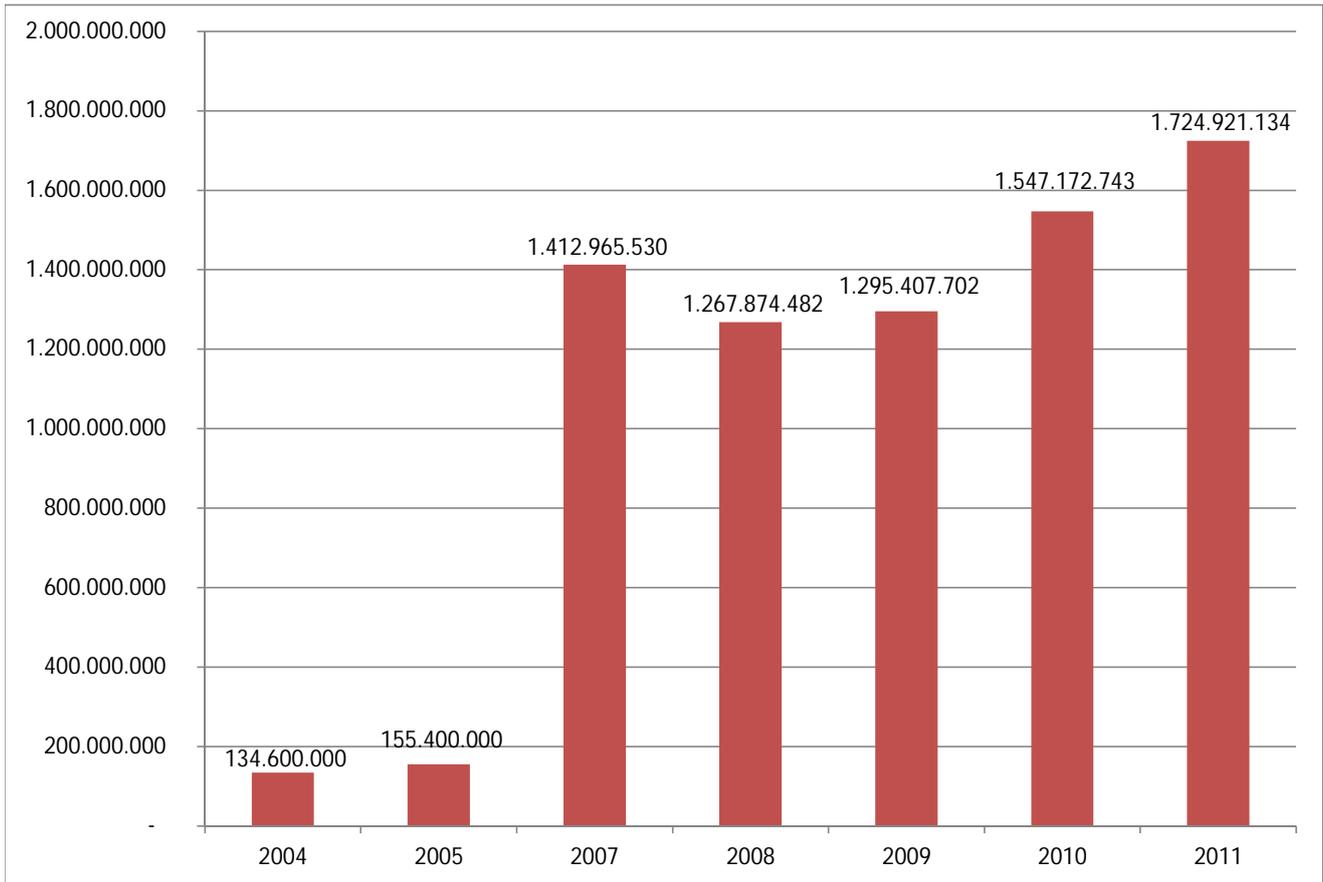


Tableau 54. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), par commission paritaire et au total, 2005 - 2011, peer group 1

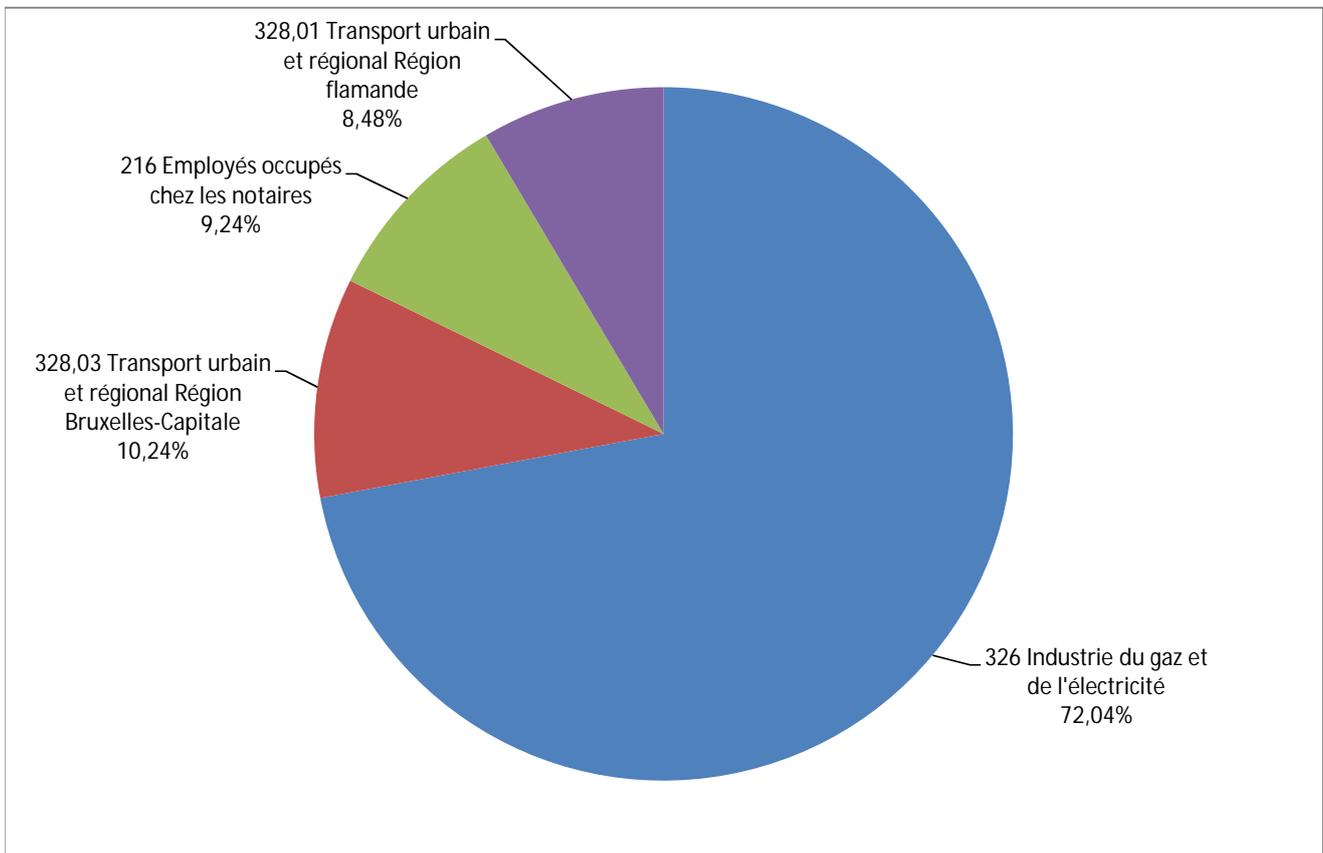
Commission paritaire	2005		2007		2009		2010		2011	
	Assureur (branche 21)	IRP								
102,01 Industrie des carrières Hainaut										
106,02 Industrie du béton										
111 Constructions métallique, mécanique et électrique										
112 Entreprises de garage	23.200.000	288.500.000	1.665.411	425.724.493	3.527.815	495.263.990	5.030.969	573.597.760	6.885.461	581.779.480
113,04 Tulleries			38.635.831		60.030.858		69.597.849		80.632.060	
116 Ouvriers industrie chimique							100.608		103.880	
118 Industrie alimentaire	12.500.000		41.916.983		65.689.896		84.930.109		2.868.240	
120,02 Préparation du lin	240.000		413.637		509.227		553.040		99.259.974	
121 Nettoyage					8.135.499		25.003.693		593.117	
124 Construction				43.597.111		142.808.595		193.357.359		239.350.322
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois				4.786.790		2.898.486		5.652.362		11.033.639
127 Commerce de combustibles		3.100.000				6.585.932		7.949.396		9.265.829
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux					4.807.856		7.539.074		10.298.981	
132 144 145 Secteurs verts			98.585		421.442		645.102		734.776	
139 Batellerie					2.067.005		3.030.188		3.606.536	
140,01 Autobus et Autocars										2.260.485
140,03 Transport routier et la logistique										
140,05 Déménagement										
142,01 Récupération de métaux					1.626.648		1.979.657		148.795	
143 Pêche maritime			527.283		854.731		1.154.946		2.699.523	
149,01 Electriciens	20.600.000		37.629.186		59.253.577		70.245.575		1.431.660	
149,02 Carrosserie	3.600.000		6.388.141		10.380.482		12.179.564		81.564.058	
149,04 Commerce du métal	14.700.000		25.157.040		40.604.506		47.293.563		14.446.675	
207 Employés industrie chimique										
209 Employés des fabrications métalliques	7.400.000		13.681.234		25.457.486		31.719.916		1.763.316	
226 Employés commerce international		29.800.000	3.367.219	36.675.027	13.911.494	43.351.410	19.190.654	47.057.862	41.895.699	48.308.968
301,01 Port d'Anvers			1.400.598		3.793.604		5.207.996		29.720.449	
304 Spectacle									6.990.854	
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance							843.123		1.576.656	
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand									2.235.843	
323 Immobilier					448.381		1.098.968		1.130.860	
324 Industrie et commerce du diamant							748.842			
330 Établissements et services de santé										
Total	82.240.000	321.400.000	171.278.559	510.783.421	304.418.994	692.009.927	383.745.799	821.962.377	493.522.743	880.965.084

* Les chiffres relatifs aux IRP englobent également, pour l'année 2005, les réserves gérées par un FSE (CP 111).

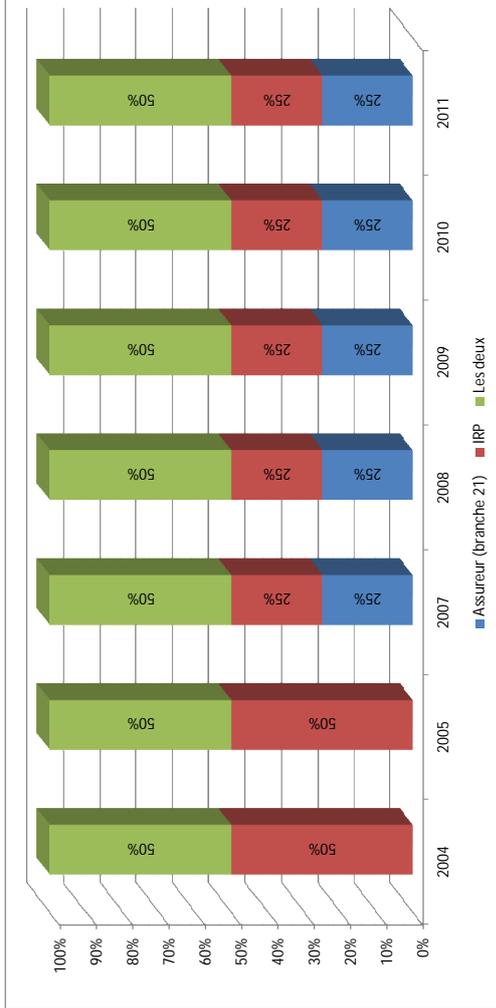
Graphique 63. Réserves, montant total, 2004 - 2011, peer group 2



Graphique 64. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2011, peer group 2



Graphique 65. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2004 - 2011, peer group 2



Graphique 66. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2004 - 2011, peer group 2

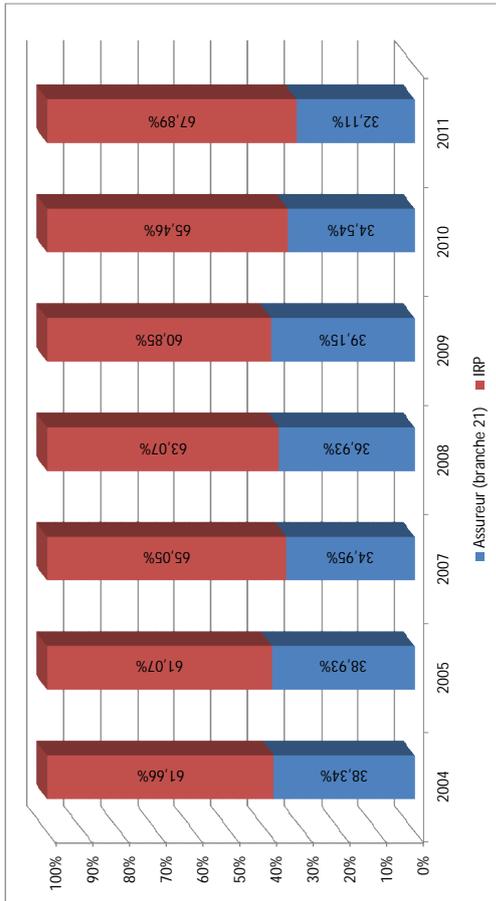


Tableau 55. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), par commission paritaire et au total, 2005 - 2011, peer group 2

Commission paritaire	2005			2007			2009			2010			2011		
	Assureur (branche 21)	IRP	Total	Assureur (branche 21)	IRP	Total	Assureur (branche 21)	IRP	Total	Assureur (branche 21)	IRP	Total	Assureur (branche 21)	IRP	Total
216 Employés occupés chez les notaires															
326 Industrie du gaz et de l'électricité	60.500.000	15.300.000	75.800.000	134.380.359	19.943.517	154.323.876	102.368.972	25.306.114	127.675.086	121.904.152	21.721.960	143.626.112	128.632.694	21.721.960	150.348.072
328.01 Transport urbain et régional Région flamande		79.600.000	79.600.000	215.206.993	786.756.608	1.001.963.593	242.725.835	625.789.770	868.515.605	235.629.267	676.785.742	912.415.009	248.714.847	676.785.742	1.589.200.551
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale				144.196.460	112.481.593	256.678.053	162.001.295	137.215.716	299.217.011	176.606.828	101.159.113	277.765.941	176.606.828	101.159.113	277.765.941
Total	60.500.000	94.900.000	155.400.000	493.783.812	919.181.718	1.412.965.530	507.096.102	788.311.600	1.295.407.702	534.340.247	799.666.815	1.334.007.062	553.954.369	799.666.815	1.334.007.062

Graphique 67. Réserves, augmentation en % sur 2005 - 2007, 2007 - 2009 et 2009 - 2011, par commission paritaire

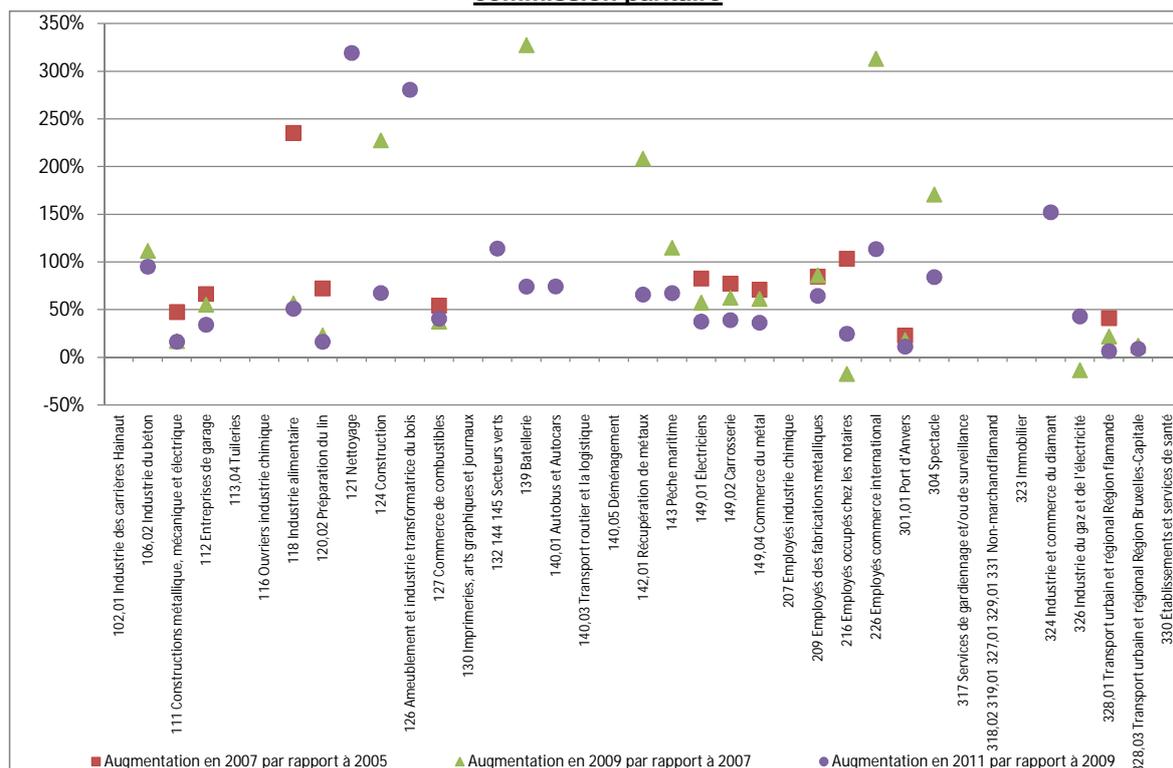
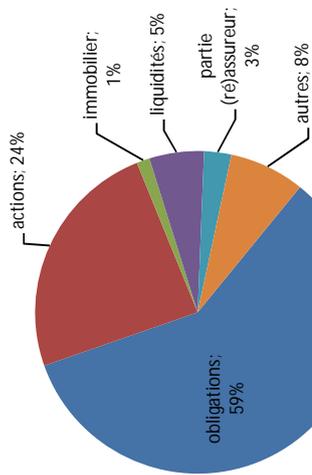


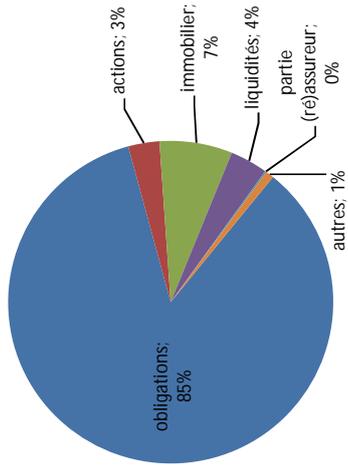
Tableau 56. Réserves, augmentation en % sur 2005 - 2007, 2007 - 2009 et 2009 - 2011, par commission paritaire

Commission paritaire	Augmentation en 2007 par rapport à 2005	Augmentation en 2009 par rapport à 2007	Augmentation en 2011 par rapport à 2009
102,01 Industrie des carrières Hainaut			
106,02 Industrie du béton			
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	47,56%	17,27%	16,53%
112 Entreprises de garage	66,53%	55,38%	34,32%
113,04 Tuileries			
116 Ouvriers industrie chimique			
118 Industrie alimentaire	235,34%	56,71%	51,10%
120,02 Préparation du lin	72,35%	23,11%	16,47%
121 Nettoyage			319,24%
124 Construction		227,56%	67,60%
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			280,67%
127 Commerce de combustibles	54,41%	37,59%	40,69%
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			
132 144 145 Secteurs verts			114,21%
139 Batellerie		327,49%	74,35%
140,01 Autobus et Autocars			74,48%
140,03 Transport routier et la logistique			
140,05 Déménagement			
142,01 Récupération de métaux		208,50%	65,96%
143 Pêche maritime		115,07%	67,50%
149,01 Electriciens	82,67%	57,47%	37,65%
149,02 Carrosserie	77,45%	62,50%	39,17%
149,04 Commerce du métal	71,14%	61,40%	36,48%
207 Employés industrie chimique			
209 Employés des fabrications métalliques	84,88%	86,08%	64,57%
216 Employés occupés chez les notaires	103,59%	-17,27%	24,85%
226 Employés commerce international		313,14%	113,64%
301,01 Port d'Anvers	23,07%	18,20%	11,44%
304 Spectacle		170,86%	84,28%
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand			
323 Immobilier			
324 Industrie et commerce du diamant			152,21%
326 Industrie du gaz et de l'électricité		-13,32%	43,07%
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	41,31%	21,99%	6,62%
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale		12,35%	9,02%
330 Établissements et services de santé			

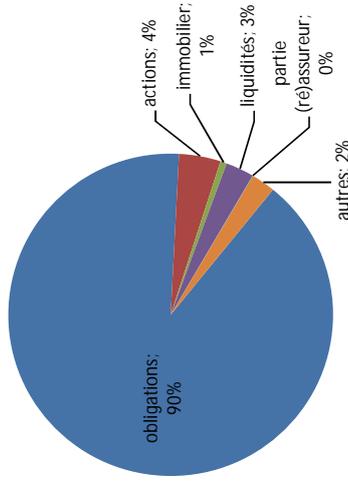
Graphique 68. Allocation des actifs, globalement, 2011



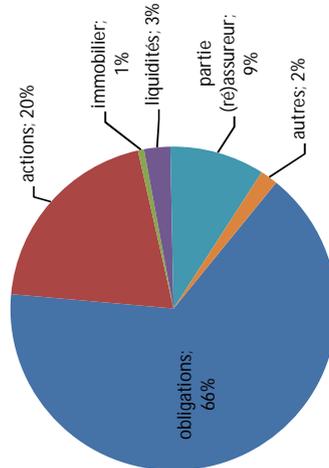
Graphique 69. Allocation des actifs, quintile 1, 2011



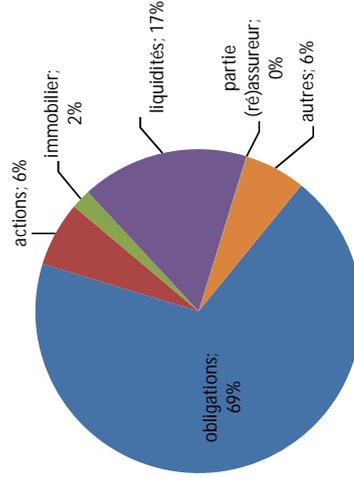
2011



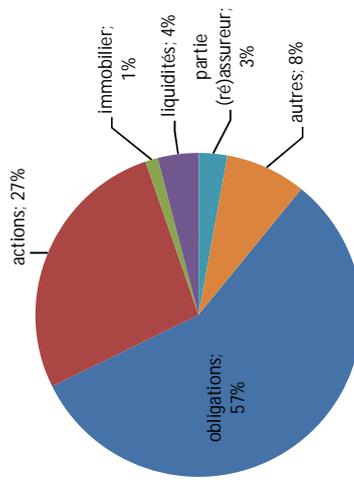
Graphique 71. Allocation des actifs, quintile 3, 2011



Graphique 72. Allocation des actifs, quintile 4, 2011



2011

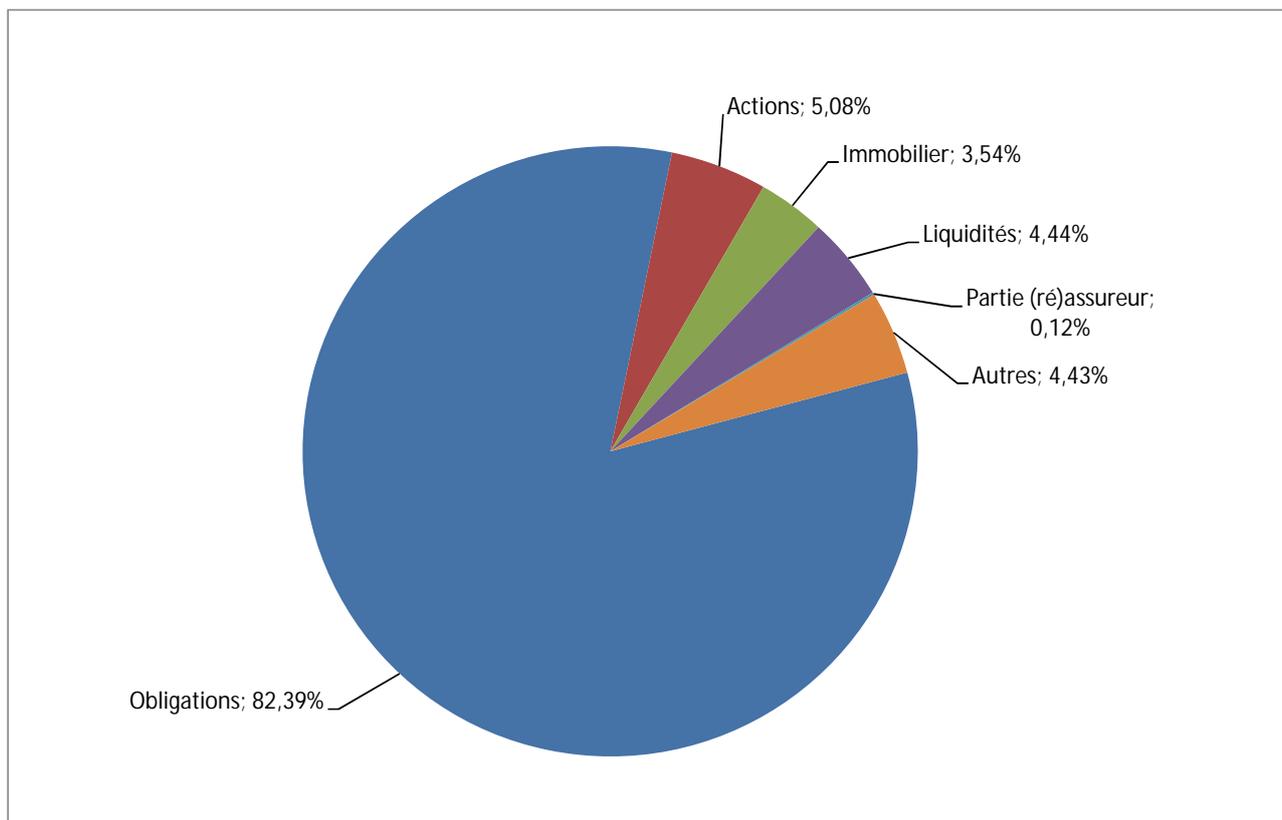


* Allocation des actifs calculée sur la base de la moyenne pondérée (au sein du quintile ou globalement).

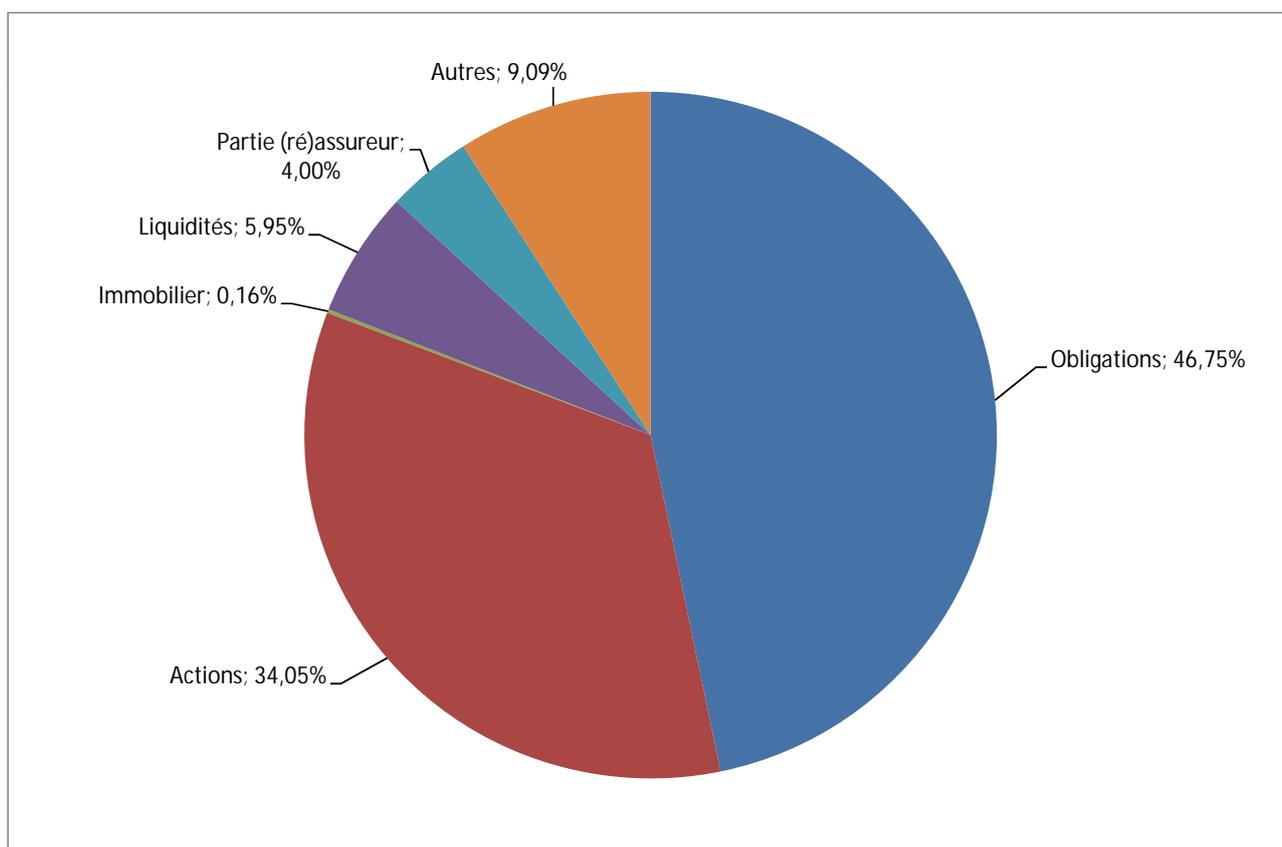
** Ventilation en quintiles sur la base des réserves fin 2011.

*** Les parts d'OPC ne sont pas considérées comme une classe d'actifs distincte. Les placements dans des OPC sont ventilés en fonction des actifs sous-jacents.

Graphique 74. Allocation des actifs, entreprises d'assurances, 2011



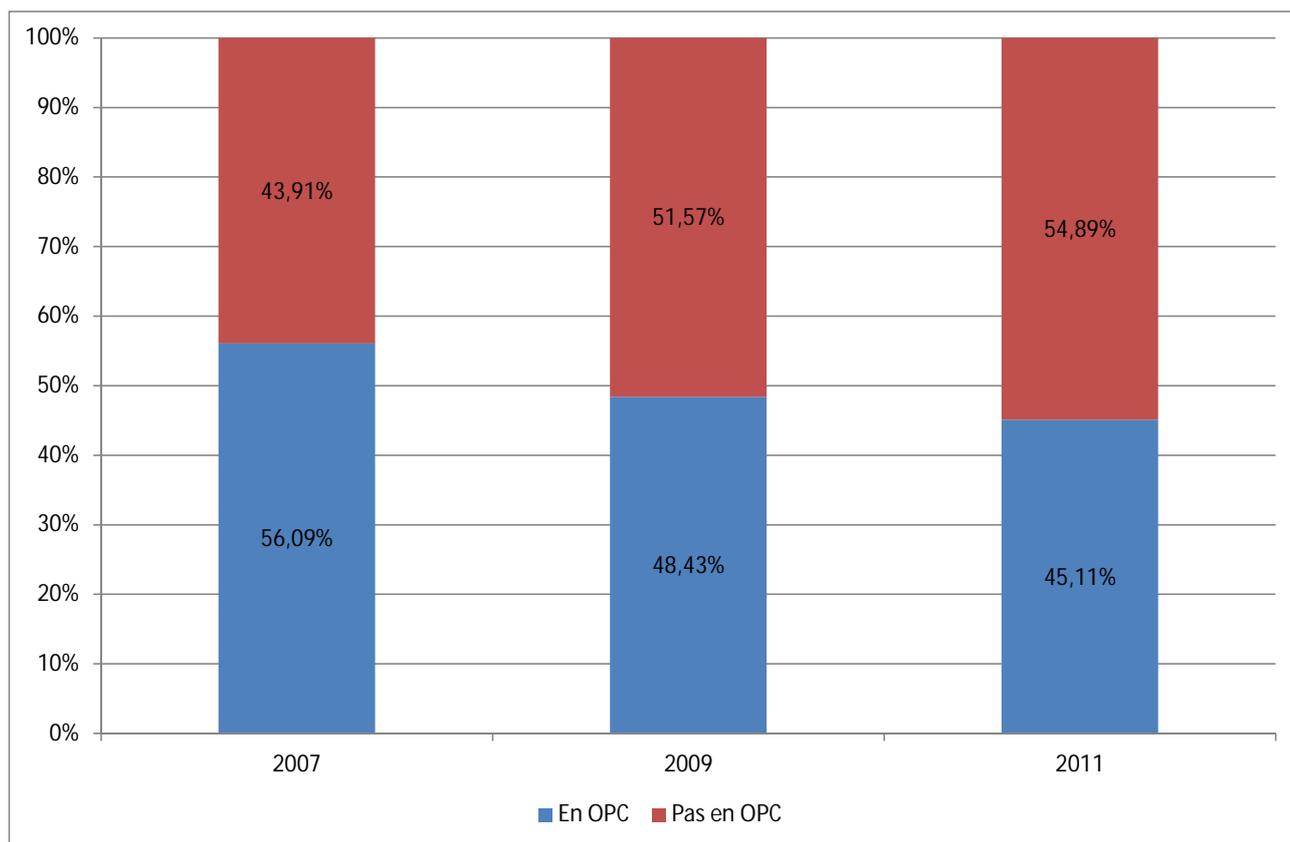
Graphique 75. Allocation des actifs, IRP, 2011



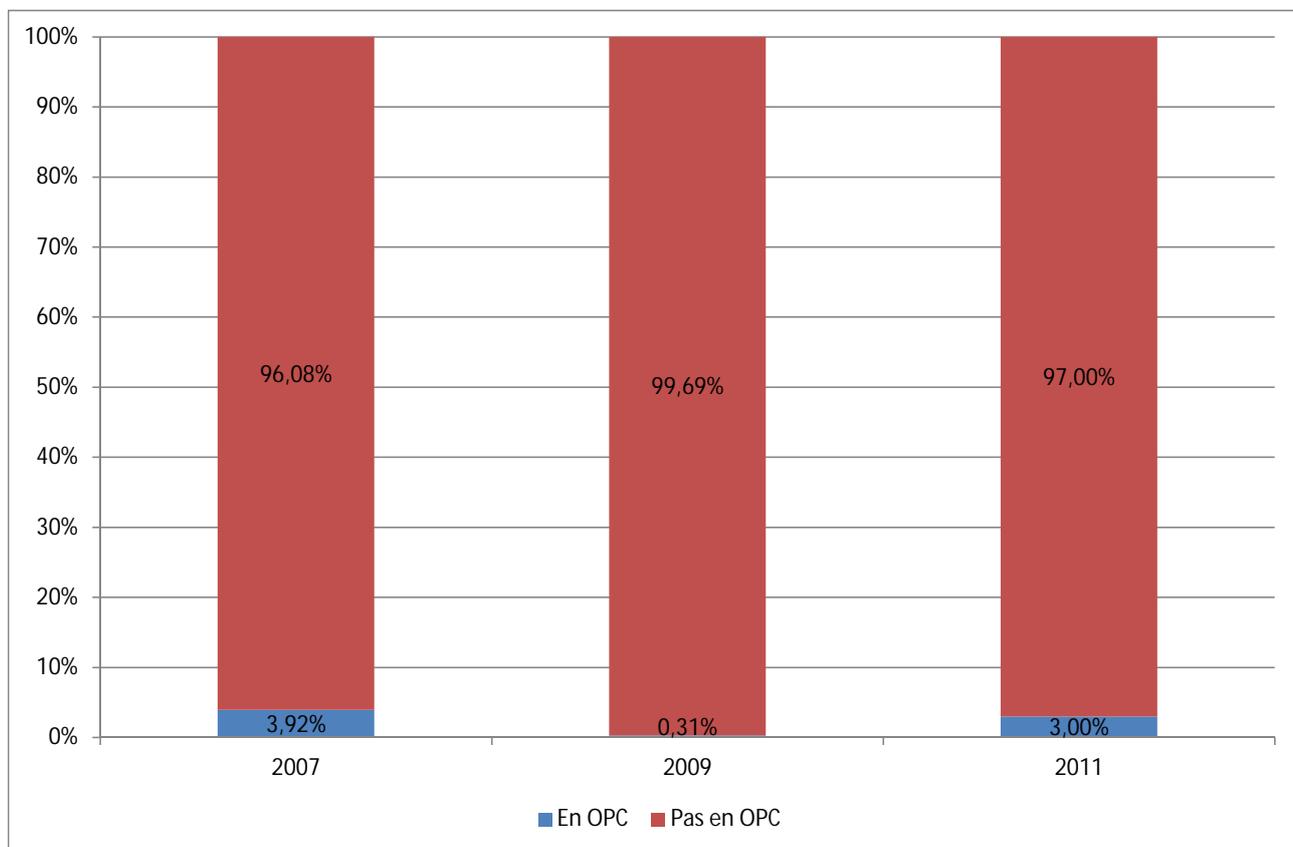
* Allocation des actifs calculée sur la base de la moyenne pondérée (au sein du quintile ou globalement).

** Les parts d'OPC ne sont pas considérées comme une classe d'actifs distincte. Les placements dans des OPC sont ventilés en fonction des actifs sous-jacents.

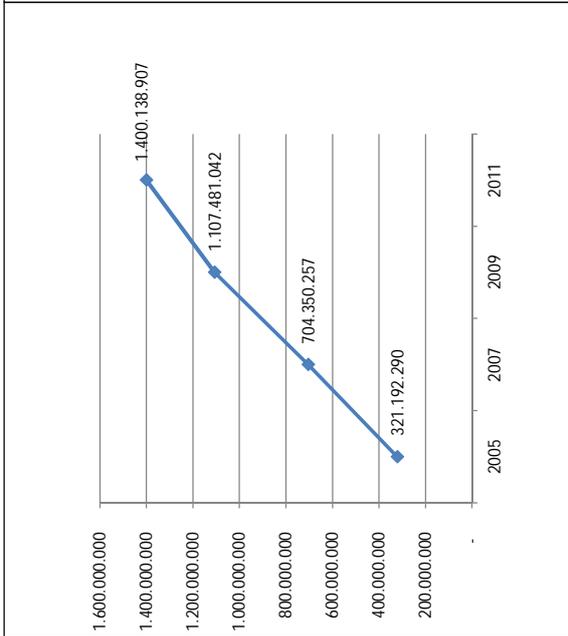
Graphique 76. IRP, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2007 - 2011



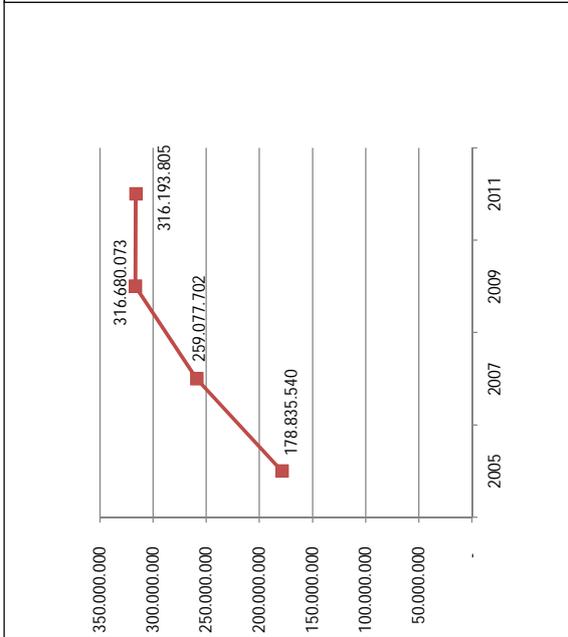
Graphique 77. Assureurs, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2007 - 2011



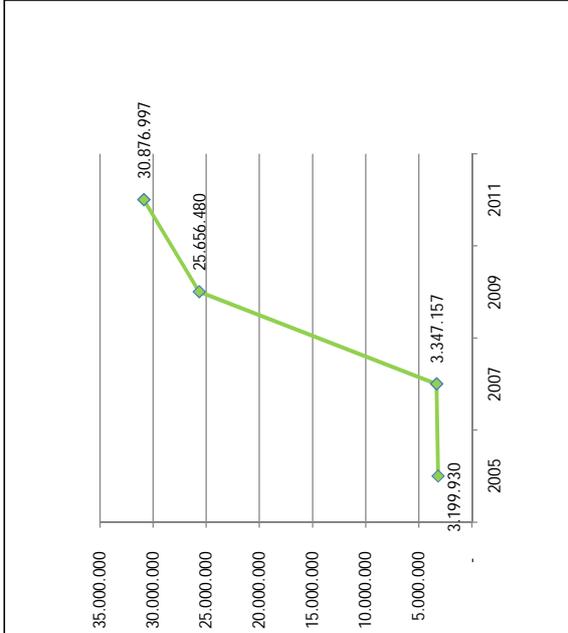
Graphique 78. Obligations, montant total, 2005 - 2011



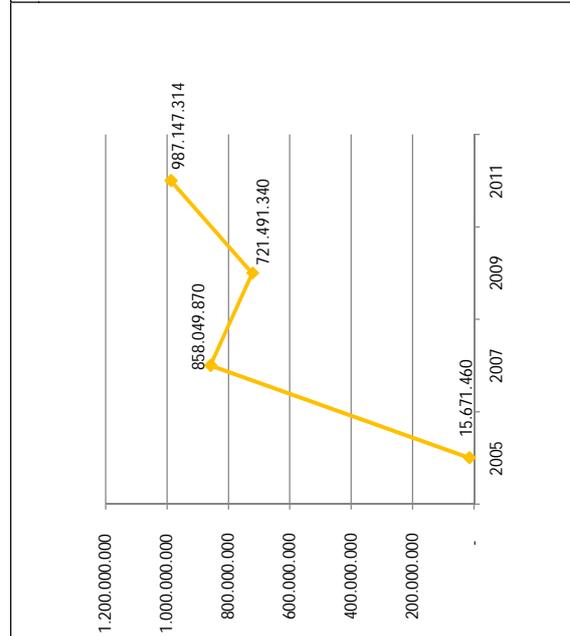
Graphique 79. Actions, montant total, 2005 - 2011



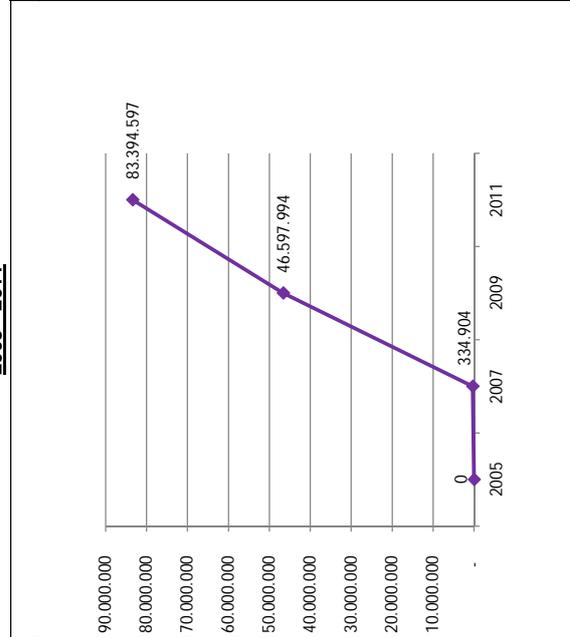
Graphique 80. Immobilier, montant total, 2005 - 2011



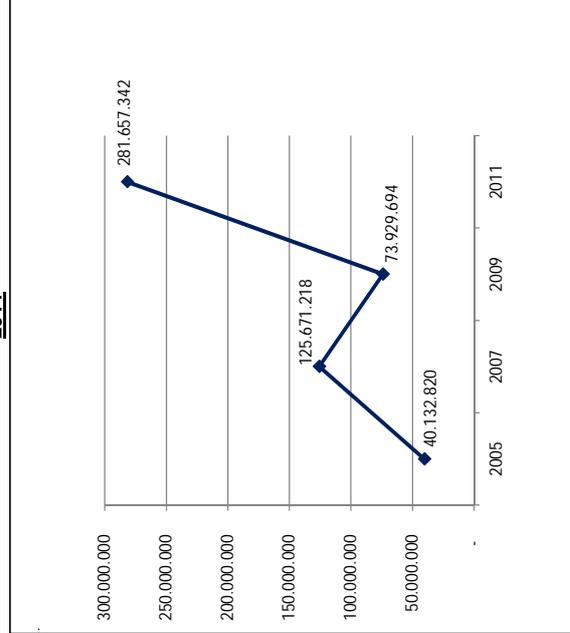
Graphique 81. OPC, montant total, 2005 - 2011 (*)



Graphique 82. Partie auprès du (ré)assureur, montant total, 2005 - 2011



Graphique 83. Autres classes d'actifs, montant total, 2005 - 2011



* Les placements dans des OPC sont repris dans une catégorie distincte parce qu'il n'existe pas de données détaillées pour les années 2005-2007.

Graphique 84. Réserves pour lesquelles il est tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux, montant total et part dans les réserves totales, 2005 - 2011 (*)

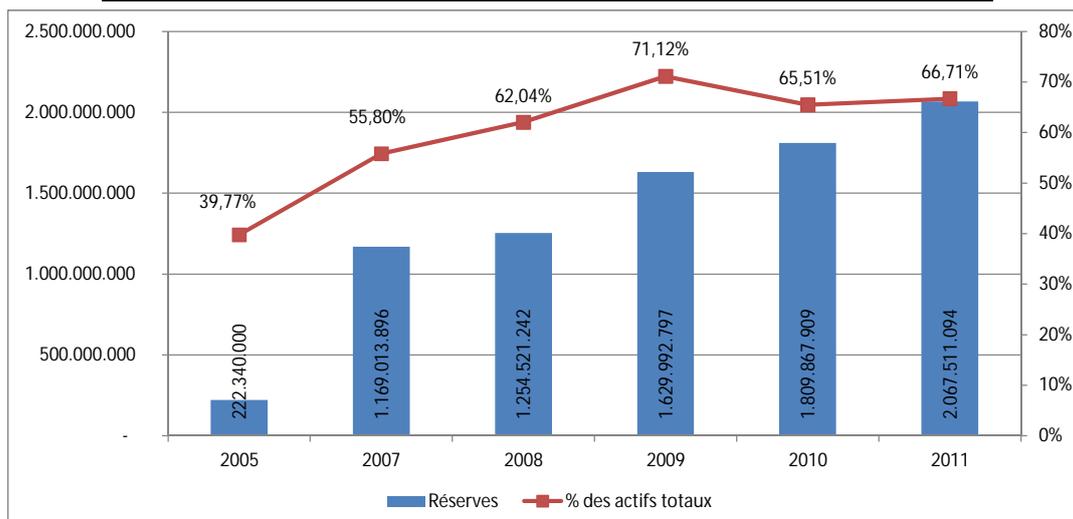


Tableau 57. Est-il tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux?

Régime de pension	Est-il tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux?
102,01 Industrie des carrières Hainaut	Oui
106,02 Industrie du béton	Oui
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	Non
112 Entreprises de garage	Non
113,04 Tuileries	Oui
116 Ouvriers industrie chimique	Oui
118 Industrie alimentaire	Oui
120,02 Préparation du lin	Oui
121 Nettoyage	Oui
124 Construction	Non
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	Oui
127 Commerce de combustibles	Non
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	Oui
132 144 145 Secteurs verts	Oui
139 Batellerie	Oui
140,01 Autobus et Autocars	Oui
140,03 Transport routier et la logistique	Oui
140,05 Déménagement	Oui
142,01 Récupération de métaux	Non
143 Pêche maritime - Entrepôts	Oui
143 Pêche maritime - Marins pêcheurs	Oui
149,01 Électriciens	Oui
149,02 Carrosserie	Non
149,04 Commerce du métal	Non
207 Employés industrie chimique	Oui
209 Employés des fabrications métalliques	Oui
216 Employés occupés chez les notaires - Ancien régime	Oui
216 Employés occupés chez les notaires - Nouveau régime	Oui
226 Employés commerce international	Oui
301,01 Port d'Anvers	Non
304 Spectacle	Oui
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	Oui
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	Oui
323 Immobilier	Oui
324 Industrie et commerce du diamant	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - Assureur 1	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - Assureur 2	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - IRP	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - IRP bis	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC - Assureur 1	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC - Assureur 2	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC - IRP	Oui
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	Oui
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DB	Oui
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DC	Oui
330 Établissements et services de santé	Oui

* Il fallait mentionner par unité de gestion s'il était tenu compte de critères éthiques, sociaux et environnementaux. Si la réponse à cette question était affirmative, il a été considéré, lors de l'établissement de ce graphique, que tel était le cas pour l'ensemble des réserves de l'unité de gestion en question.

Graphique 85. Rendement net du portefeuille, par quintile (*) et en moyenne, 2005 - 2011

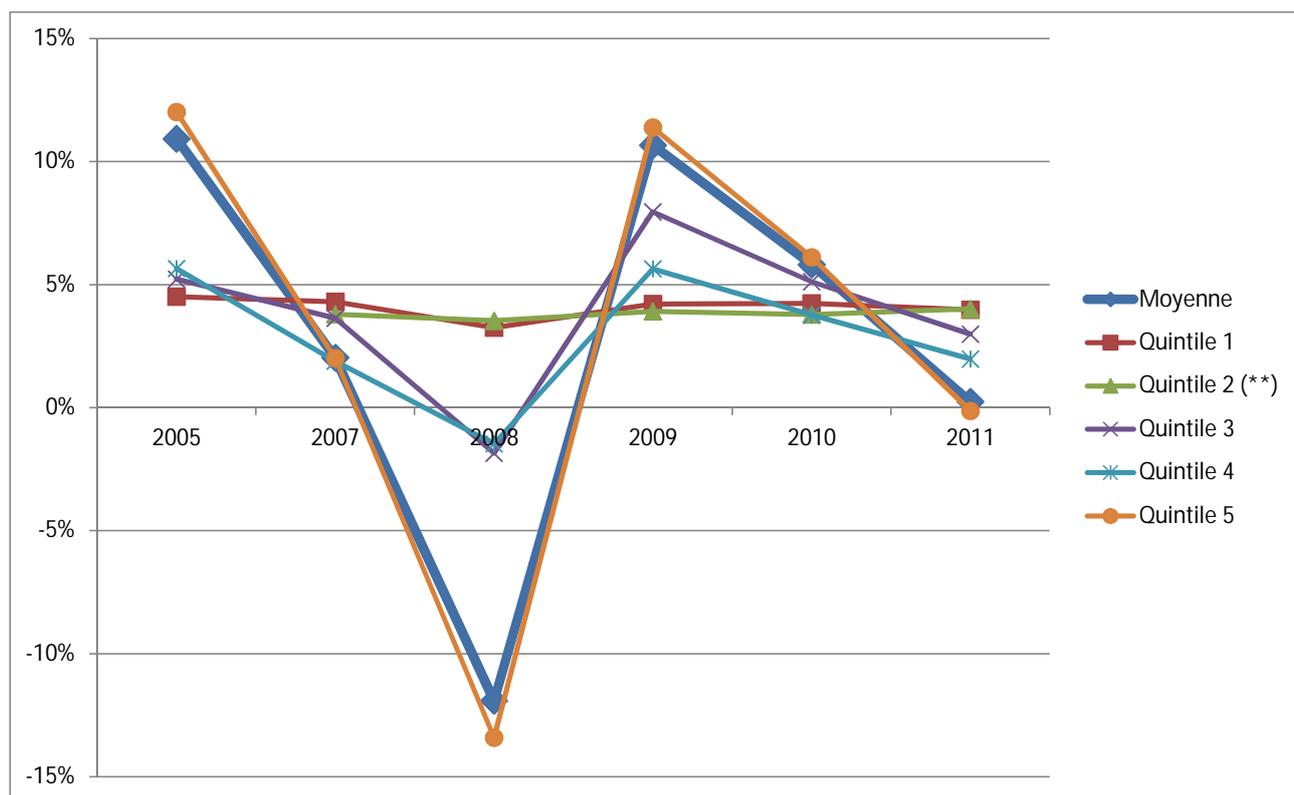


Tableau 58. Rendement net du portefeuille, par quintile et en moyenne, rendement maximum et minimum obtenu, rendement moyen selon le type d'organisme de pension (IRP/Assureur), 2005 - 2011

	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Quintile 1	4,51%	4,30%	3,25%	4,22%	4,24%	3,98%
Quintile 2 (**)		3,80%	3,53%	3,91%	3,79%	4,01%
Quintile 3	5,22%	3,64%	-1,85%	7,96%	5,12%	2,99%
Quintile 4	5,65%	1,89%	-1,47%	5,64%	3,77%	1,98%
Quintile 5	12,02%	2,02%	-13,41%	11,39%	6,11%	-0,13%
Moyenne	10,93%	2,03%	-11,91%	10,67%	5,82%	0,24%
Maximum	13,43%	5,75%	4,78%	20,21%	7,84%	4,94%
Minimum	0,00%	-2,00%	-27,33%	2,88%	0,00%	-6,18%
IRP	11,85%	1,24%	-17,31%	13,24%	6,57%	-1,20%
Assureur	6,46%	4,78%	3,45%	5,97%	4,34%	3,07%

* Ventilation en quintiles sur la base des réserves fin 2011.

** Le quintile 2 ne comportait en 2005 aucune unité de gestion.

Graphique 86. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2004 - 2011

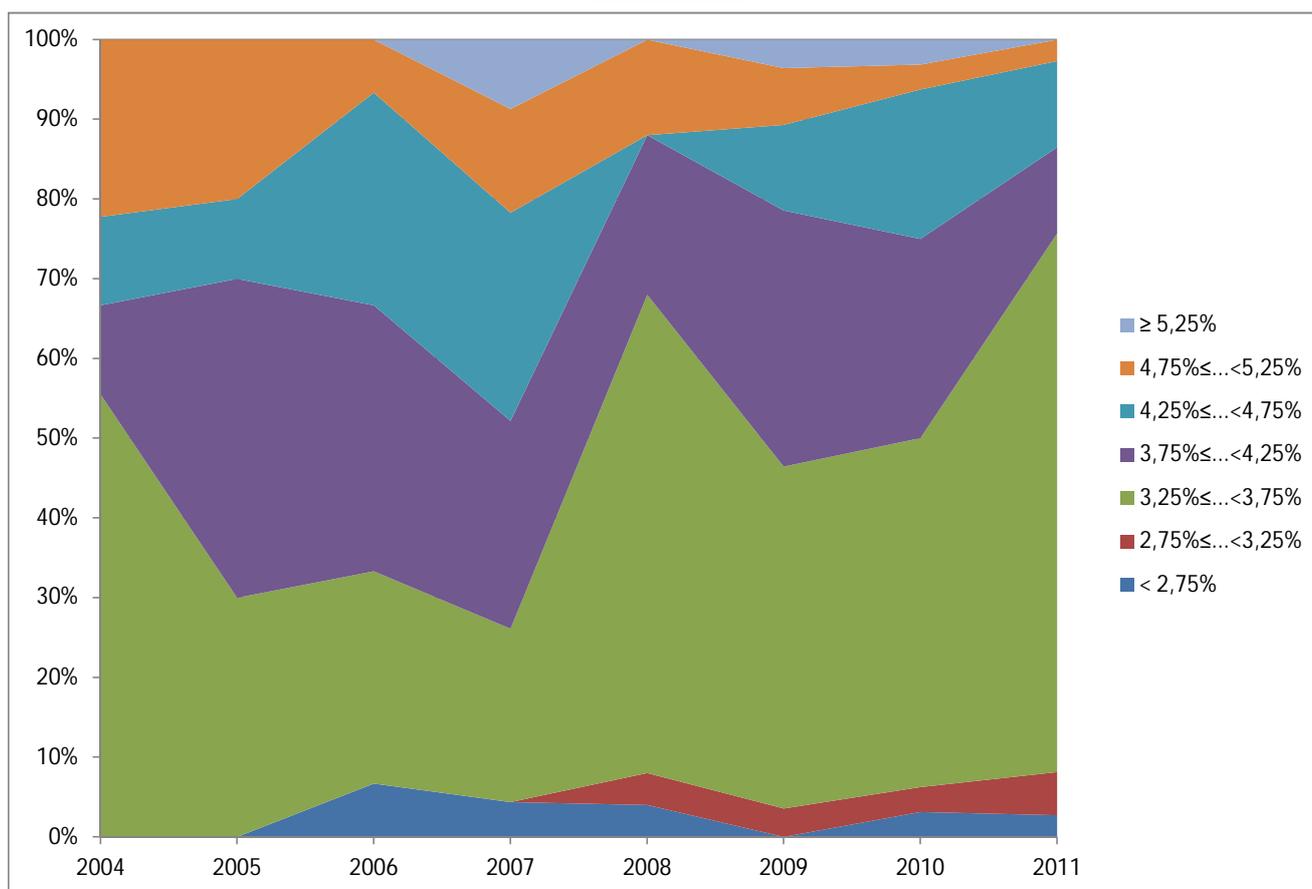


Tableau 59. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2004 - 2011

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
< 2,75%	0	0	1	1	1	0	1	1
2,75%≤...<3,25%	0	0	0	0	1	1	1	2
3,25%≤...<3,75%	5	3	4	5	15	12	14	25
3,75%≤...<4,25%	1	4	5	6	5	9	8	4
4,25%≤...<4,75%	1	1	4	6	0	3	6	4
4,75%≤...<5,25%	2	2	1	3	3	2	1	1
≥ 5,25%	0	0	0	2	0	1	1	0
Total	9	10	15	23	25	28	32	37

Tableau 60. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, rendement moyen octroyé selon le type d'organisme de pension (IRP/Assureur), rendement minimum et maximum octroyé, 2004 - 2011

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moyenne IRP	3,25%	3,25%	2,95%	3,17%	-0,51%	5,67%	4,11%	1,73%
Moyenne assureur	3,97%	4,28%	4,21%	4,43%	3,72%	3,83%	3,68%	3,64%
Moyenne globale	3,89%	4,07%	3,98%	4,15%	2,87%	4,16%	3,75%	3,28%
Min	3,25%	3,25%	2,35%	2,73%	-15,10%	2,88%	0,00%	-6,51%
Max	4,85%	5,05%	5,25%	5,75%	5,00%	15,72%	7,84%	4,75%

Graphique 87. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2011

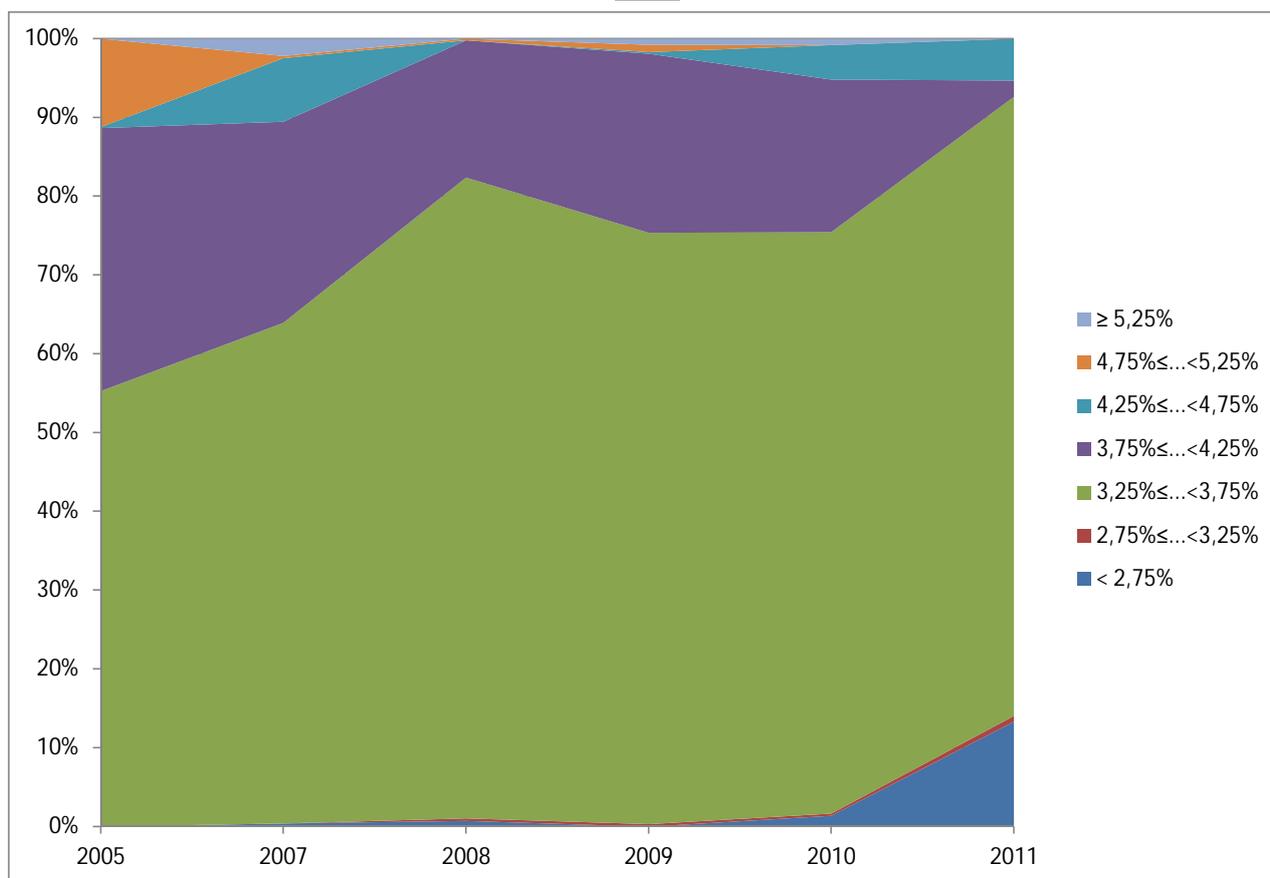


Tableau 61. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2011

	2005	2007	2008	2009	2010	2011
< 2,75%	0	2.180	4.028	0	9.029	137.977
2,75% ≤ ... < 3,25%	0	0	1.884	1.935	1.924	7.756
3,25% ≤ ... < 3,75%	166.473	358.316	469.035	492.245	492.797	814.350
3,75% ≤ ... < 4,25%	100.606	143.949	100.623	148.919	129.237	21.202
4,25% ≤ ... < 4,75%	418	45.335	0	1.490	29.288	55.209
4,75% ≤ ... < 5,25%	33.807	1.548	1.113	6.136	0	0
≥ 5,25%	0	12.476	0	4.993	5.446	0
Total	301.304	563.804	576.683	655.718	667.721	1.036.494

Graphique 88. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2011



Tableau 62. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, montant total selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2011

	2005	2007	2008	2009	2010	2011
< 2,75%	0	4.786.790	7.945.064	0	0	581.779.480
2,75%≤...<3,25%	0	0	5.519.332	6.585.932	7.949.396	33.634.258
3,25%≤...<3,75%	378.800.000	646.827.037	793.563.380	872.549.019	1.092.501.136	765.740.974
3,75%≤...<4,25%	54.000.000	150.254.463	71.082.566	145.201.489	269.615.975	172.252.369
4,25%≤...<4,75%	240.000	7.051.690	0	1.276.173	3.842.747	8.464.055
4,75%≤...<5,25%	28.000.000	495.997	3.501.287	106.759.942	6.052.499	8.123.081
≥ 5,25%	0	15.932.662	0	13.262.292	18.822.337	0
Total	461.040.000	825.348.639	881.611.629	1.145.634.847	1.398.784.090	1.569.994.217

Graphique 89. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, ventilation selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2007 - 2011

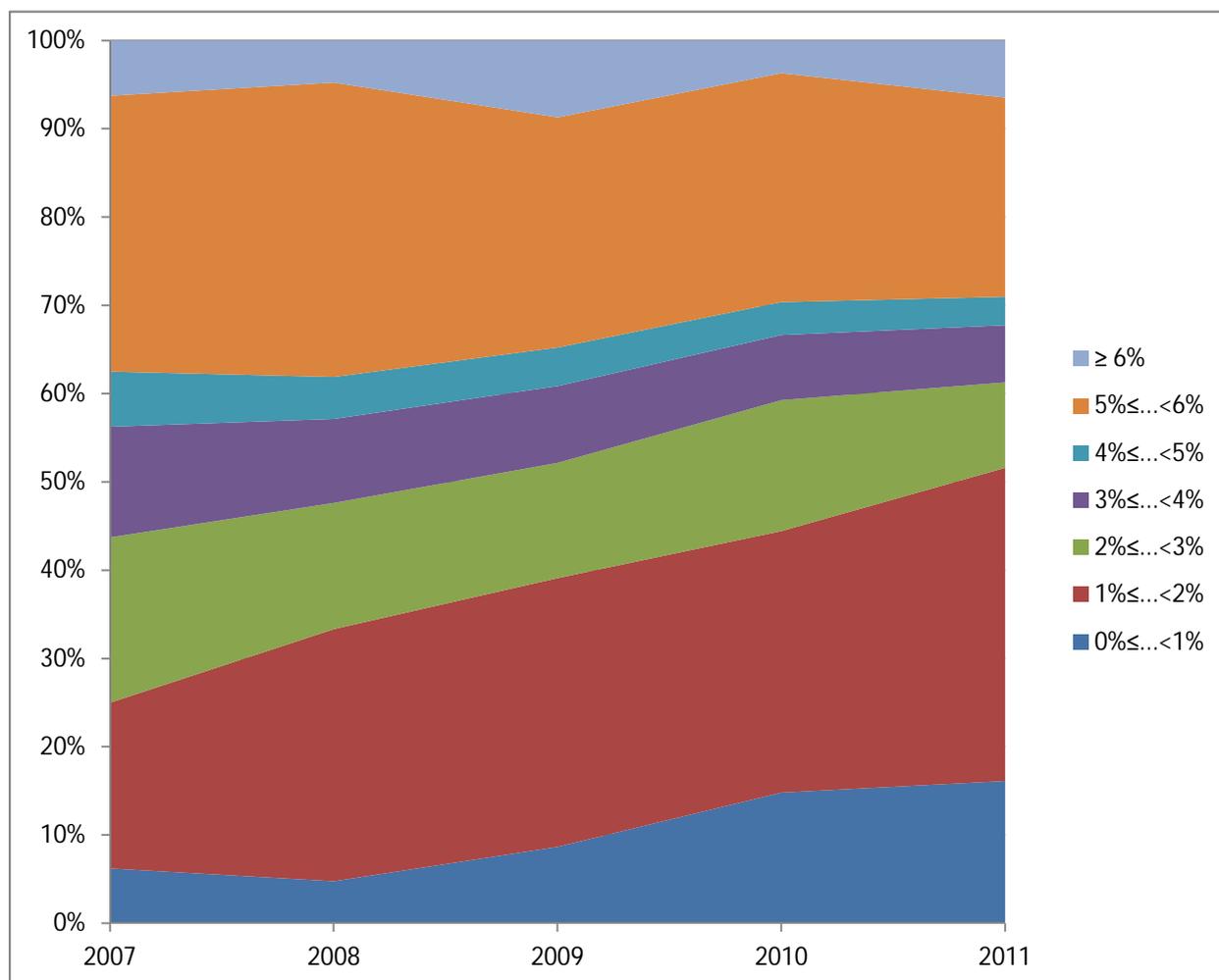
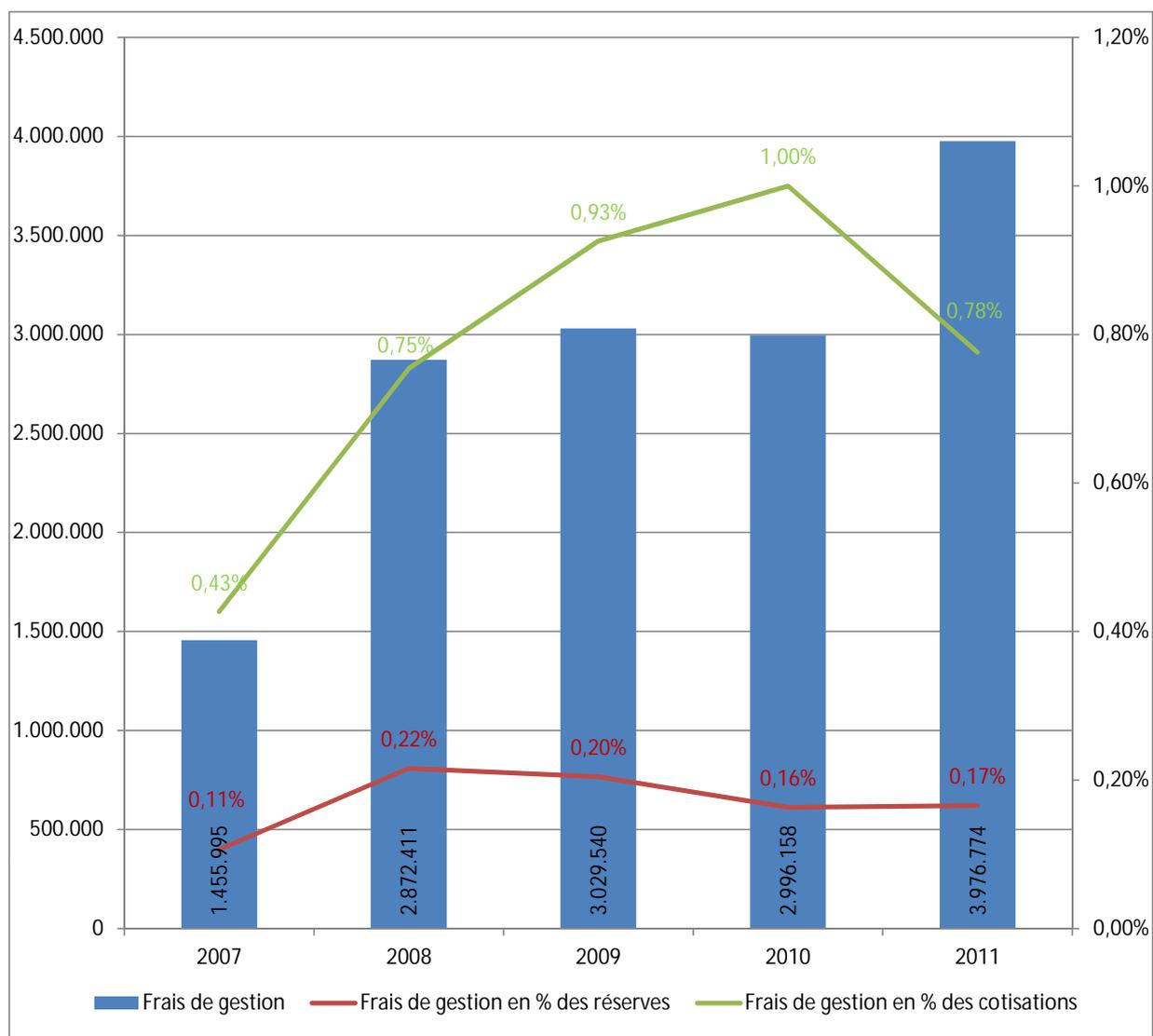


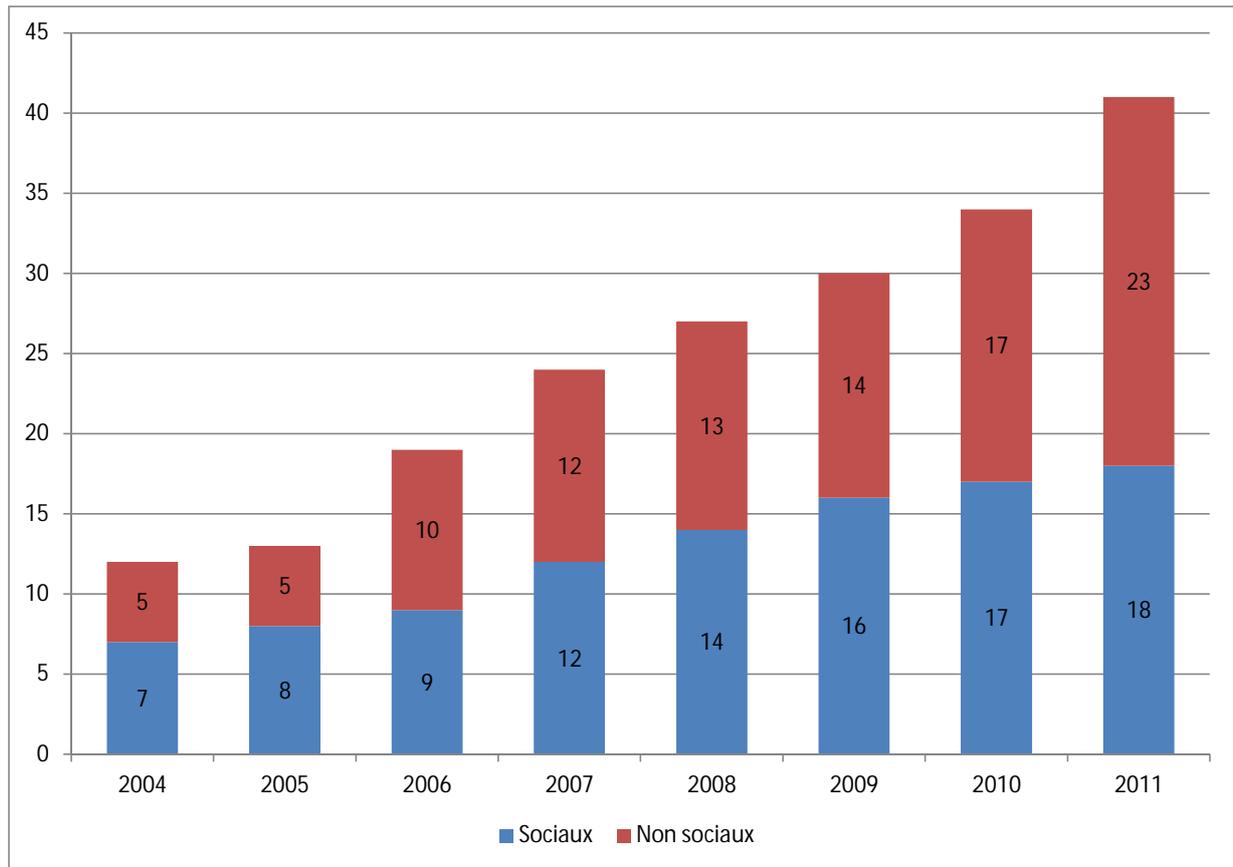
Tableau 63. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, nombre selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2007 - 2011

	2007	2008	2009	2010	2011
0%≤...<1%	1	1	2	4	5
1%≤...<2%	3	6	7	8	11
2%≤...<3%	3	3	3	4	3
3%≤...<4%	2	2	2	2	2
4%≤...<5%	1	1	1	1	1
5%≤...<6%	5	7	6	7	7
≥ 6%	1	1	2	1	2
Total	16	21	23	27	31

Graphique 90. Frais de gestion dans les IRP, montants absolus et en % des cotisations et des réserves, 2007 - 2011



Graphique 91. Régimes de pension, nombre de régimes de pension sociaux et de régimes de pension non sociaux, 2004 - 2011



Graphique 92. Régimes de pension sociaux, ventilation selon le type d'organisme de solidarité, 2004 - 2011

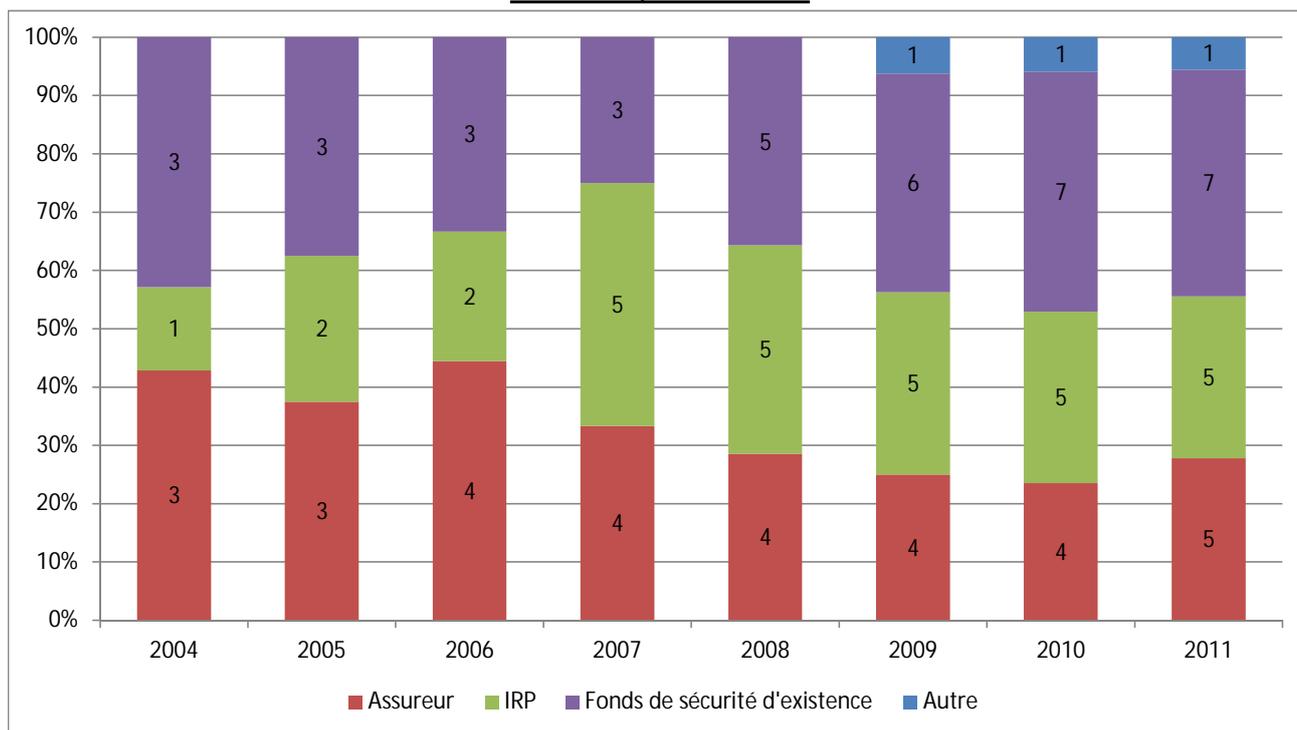


Tableau 64. Régimes de pension sociaux, nombre selon le type d'organisme de solidarité, 2006 - 2011

Organisme de solidarité	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Assureur	4	4	4	4	4	5
IRP	2	5	5	5	5	5
Fonds de sécurité d'existence	3	3	5	6	7	7
Autre	0	0	0	1	1	1
Total	9	12	14	16	17	18

Graphique 93. Cotisations pour le volet solidarité, ventilation par commission paritaire, 2011

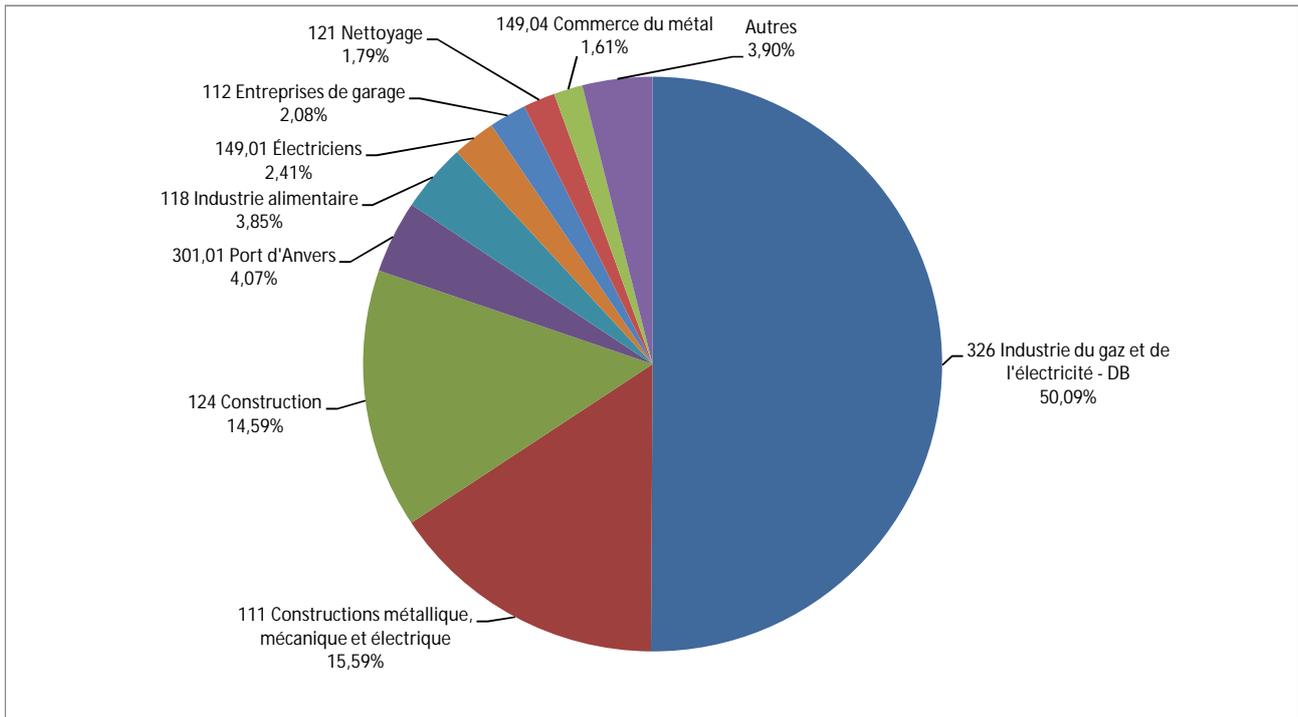


Tableau 65. Cotisations pour le volet solidarité, par commission paritaire et au total, 2006 - 2011

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009	2010	2011
111 Constructions métallique, mécanique et ...		3.616.010	3.635.622	2.985.150	3.152.357	3.307.538
112 Entreprises de garage	355.156	351.318	411.244	421.995	408.084	441.636
118 Industrie alimentaire	501.205	603.183	748.940	742.480	876.242	817.315
120,02 Préparation du lin	2.550	1.328	1.607	1.508	26.901	26.559
121 Nettoyage				355.748	358.341	379.259
124 Construction		1.969.626	2.020.315	1.856.860	3.583.907	3.095.078
126 Ameublement et industrie transformatrice ...				175.611	180.000	180.000
127 Commerce de combustibles	39.167	38.957	43.272	42.588	44.530	48.455
132 144 145 Secteurs verts			93.529	66.538	132.231	159.419
140,01 Autobus et Autocars			188.900	55.875	29.458	210.014
140,05 Déménagement						7.931
142,01 Récupération de métaux	13.434	16.593	29.417	29.606	18.418	25.711
149,01 Électriciens	388.515	427.118	495.992	504.502	455.118	511.383
149,02 Carrosserie	59.991	56.471	75.493	81.336	79.068	91.854
149,04 Commerce du métal	242.188	247.470	335.036	346.270	314.493	342.412
301,01 Port d'Anvers	840.316	887.413	951.429	765.069	817.442	864.265
323 Immobilier					50.000	78.000
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB		8.950.914	10.421.355	6.694.618	5.058.270	10.626.367
Total	2.442.521	17.166.401	19.452.151	15.125.755	15.584.860	21.213.196

Graphique 94. Cotisations pour le volet solidarité, montant total, 2004 - 2011

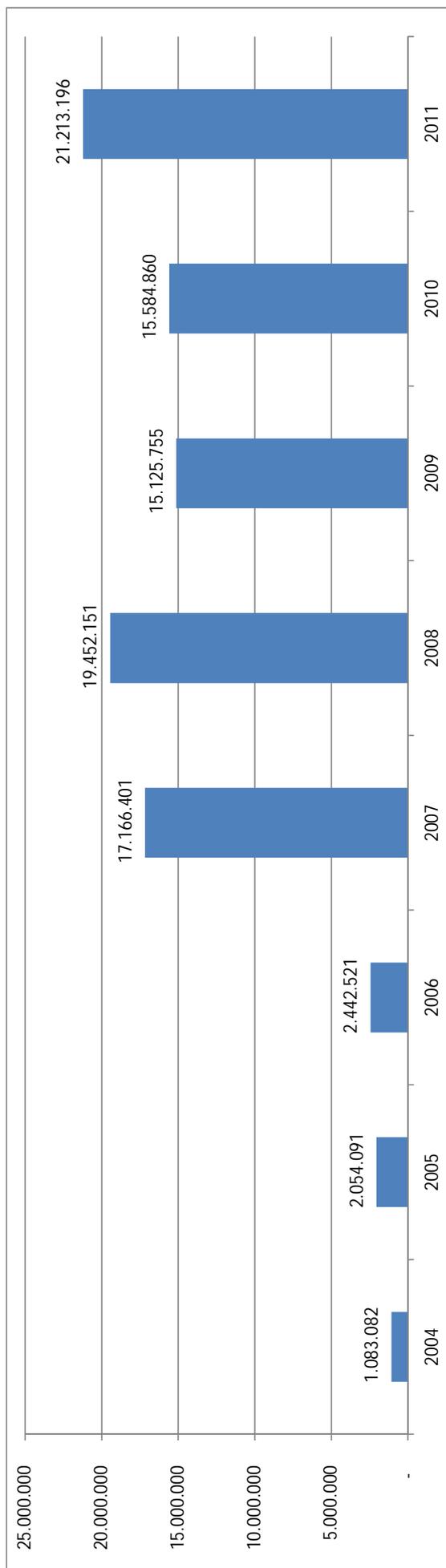


Tableau 66. Cotisations pour le volet solidarité, montant par commission paritaire et montant total, 2004 - 2011

Commission paritaire	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
111 Constructions métallique, mécanique et ...	-	-	-	3.616.010	3.635.622	2.985.150	3.152.357	3.307.538
112 Entreprises de garage	284.284	300.625	355.156	351.318	411.244	421.995	408.084	441.636
118 Industrie alimentaire	279.941	420.948	501.205	603.183	748.940	742.480	876.242	817.315
120,02 Préparation du lin	13.761	2.340	2.550	1.328	1.607	1.508	26.901	26.559
121 Nettoyage	-	-	-	-	-	355.748	358.341	379.259
124 Construction	-	-	-	1.969.626	2.020.315	1.856.860	3.583.907	3.095.078
126 Ameublement et industrie transformatrice ...	-	-	-	-	-	175.611	180.000	180.000
127 Commerce de combustibles	37.507	38.438	39.167	38.957	43.272	42.588	44.530	48.455
132 144 145 Secteurs verts	-	-	-	-	93.529	66.538	132.231	159.419
140,01 Autobus et Autocars	-	-	-	-	188.900	55.875	29.458	210.014
140,05 Déménagement	-	-	-	-	-	-	-	7.931
142,01 Récupération de métaux	-	-	13.434	16.593	29.417	29.606	18.418	25.711
149,01 Électriciens	243.158	258.208	388.515	427.118	495.992	504.502	455.118	511.383
149,02 Carrosserie	44.091	47.313	59.991	56.471	75.493	81.336	79.068	91.854
149,04 Commerce du métal	180.340	197.612	242.188	247.470	335.036	346.270	314.493	342.412
301,01 Port d'Anvers	-	788.606	840.316	887.413	951.429	765.069	817.442	864.265
323 Immobilier	-	-	-	-	-	-	50.000	78.000
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB	-	-	-	8.950.914	10.421.355	6.694.618	5.058.270	10.626.367
Total	1.083.082	2.054.091	2.442.521	17.166.401	19.452.151	15.125.755	15.584.860	21.213.196

Tableau 67. Contenu de l'engagement de solidarité, 2011

Régime	Social?	1° Financement de la pension complémentaire pendant							2° Rente compensant la perte de revenus en cas de		3° Rente en cas de maladie grave	4° Augmentation des rentes en cours
		Chômage temporaire	Chômage	Incapacité de travail	Cours	Interruption de carrière	Faillite	Incapacité de travail	Décès			
102.01												
106.02												
111	•	•		•					•		•	
112	•	•		•							•	
113.04												
116												
118	•	•		•					•		•	
120.02	•	•		•							•	
121	•			•(*)				•(**)			•	
124	•	•		•							•	
126	•	•		•							•	
127	•						•					•
130												
132 - 144 - 145	•			•					•		•	
139												
140.01	•	•		•						•	•	
140.03												
140.05	•	•		•							•	
142.01	•	•		•							•	
143 (Entrepôts)												
143 (Marins pêcheurs)												
149.01	•	•		•							•	
149.02	•	•		•							•	
149.04	•	•		•							•	
207												
209												
216												
226												
301.01	•	•		•			•					•
304												
317												

Régime	Social?	1° Financement de la pension complémentaire pendant							2° Rente compensant la perte de revenus en cas de		3° Rente en cas de maladie grave	4° Augmentation des rentes en cours
		Chômage temporaire	Chômage	Incapacité de travail	Cours	Interruption de carrière	Faillite	Incapacité de travail	Décès			
318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331												
323	•								•			
324												
326 DC												
326 DB	•											
326 DB bis												•
328.01												
328.03 DC												
328.03 DB												
330												

* Uniquement repos d'accouchement ou de maternité.

** Uniquement congés thématiques.

Graphique 95. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2011

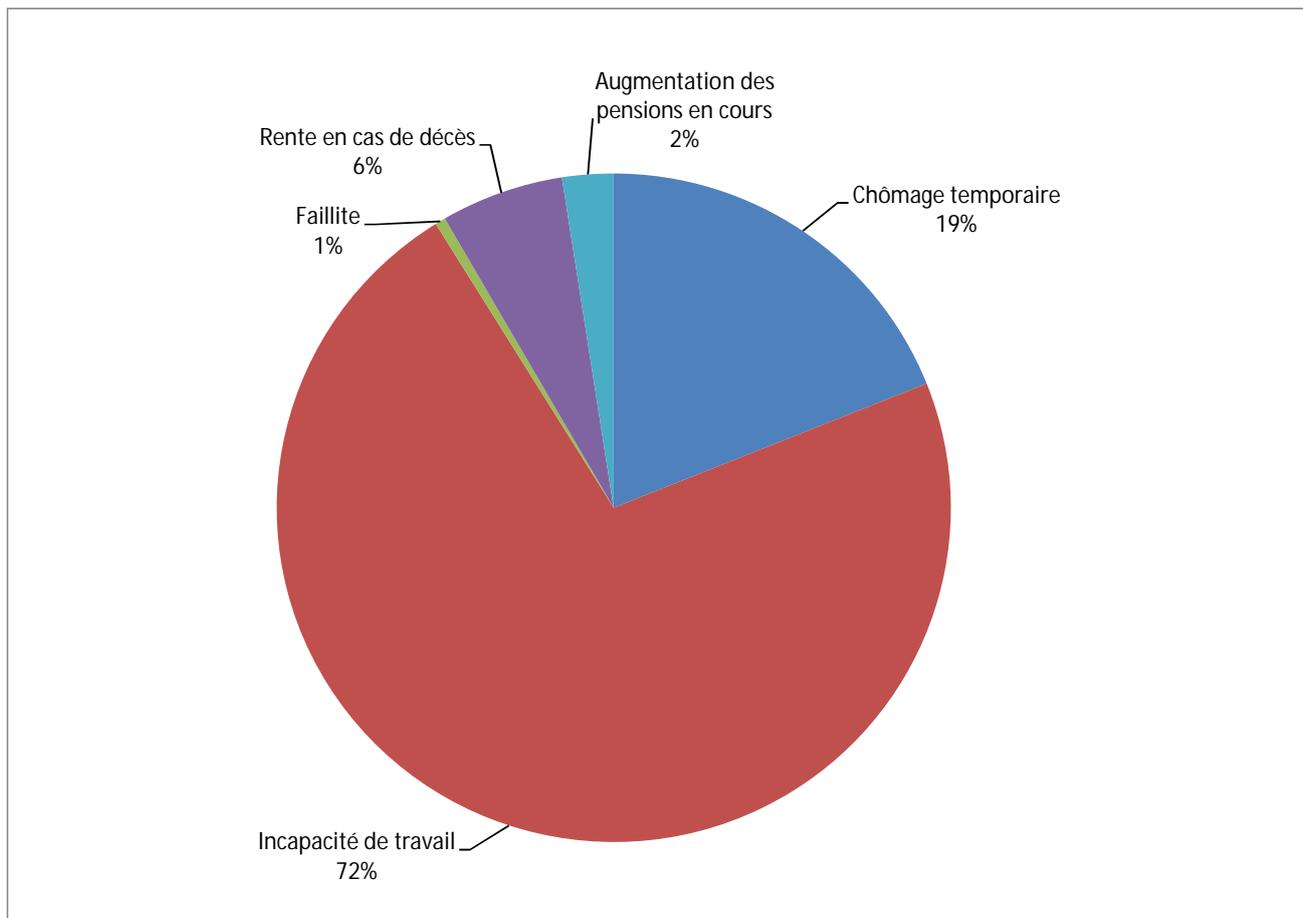


Tableau 68. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2006 - 2011

Prestation de solidarité	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Chômage temporaire	31,06%	29,40%	21,91%	44,38%	31,72%	18,95%
Incapacité de travail	44,99%	64,36%	69,25%	49,75%	60,60%	72,19%
Faillite	4,81%	0,14%	0,54%	0,65%	0,35%	0,49%
Total périodes assimilées	80,86%	93,91%	91,70%	94,78%	92,67%	91,63%
Rente en cas de décès	15,40%	5,30%	4,30%	4,53%	4,92%	5,91%
Augmentation des pensions en cours	3,74%	0,80%	4,01%	0,69%	2,41%	2,46%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Graphique 96. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2004 - 2011

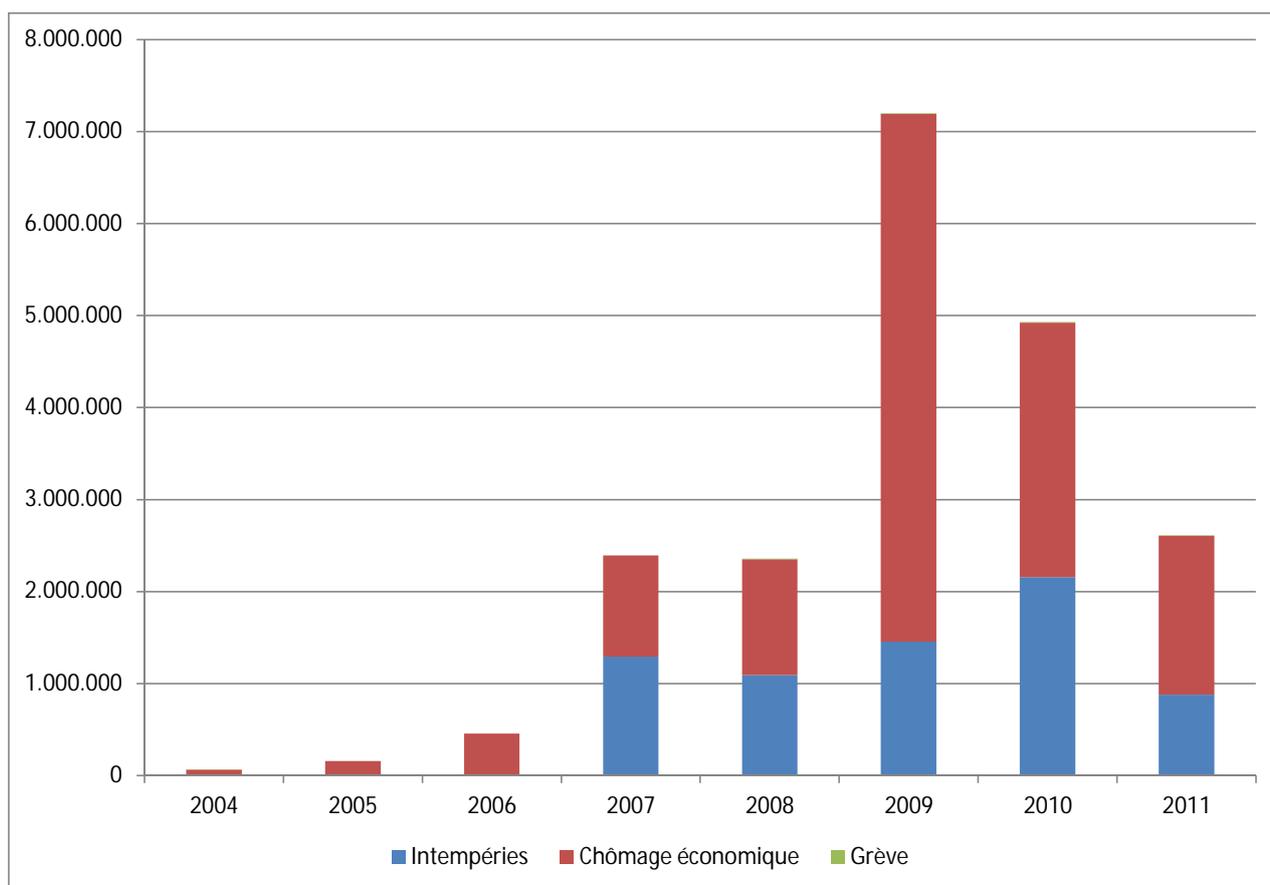


Tableau 69. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2006 - 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Intempéries	-	1.292.462	1.091.909	1.456.184	2.155.979	879.993
Chômage économique	455.237	1.100.954	1.259.567	5.737.185	2.767.689	1.724.890
Grève	-	-	5.079	4.987	5.287	7.800
Total	455.237	2.393.416	2.356.554	7.198.356	4.928.955	2.612.684

Graphique 97. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, ventilation des prestations selon leur nature, 2008 - 2011

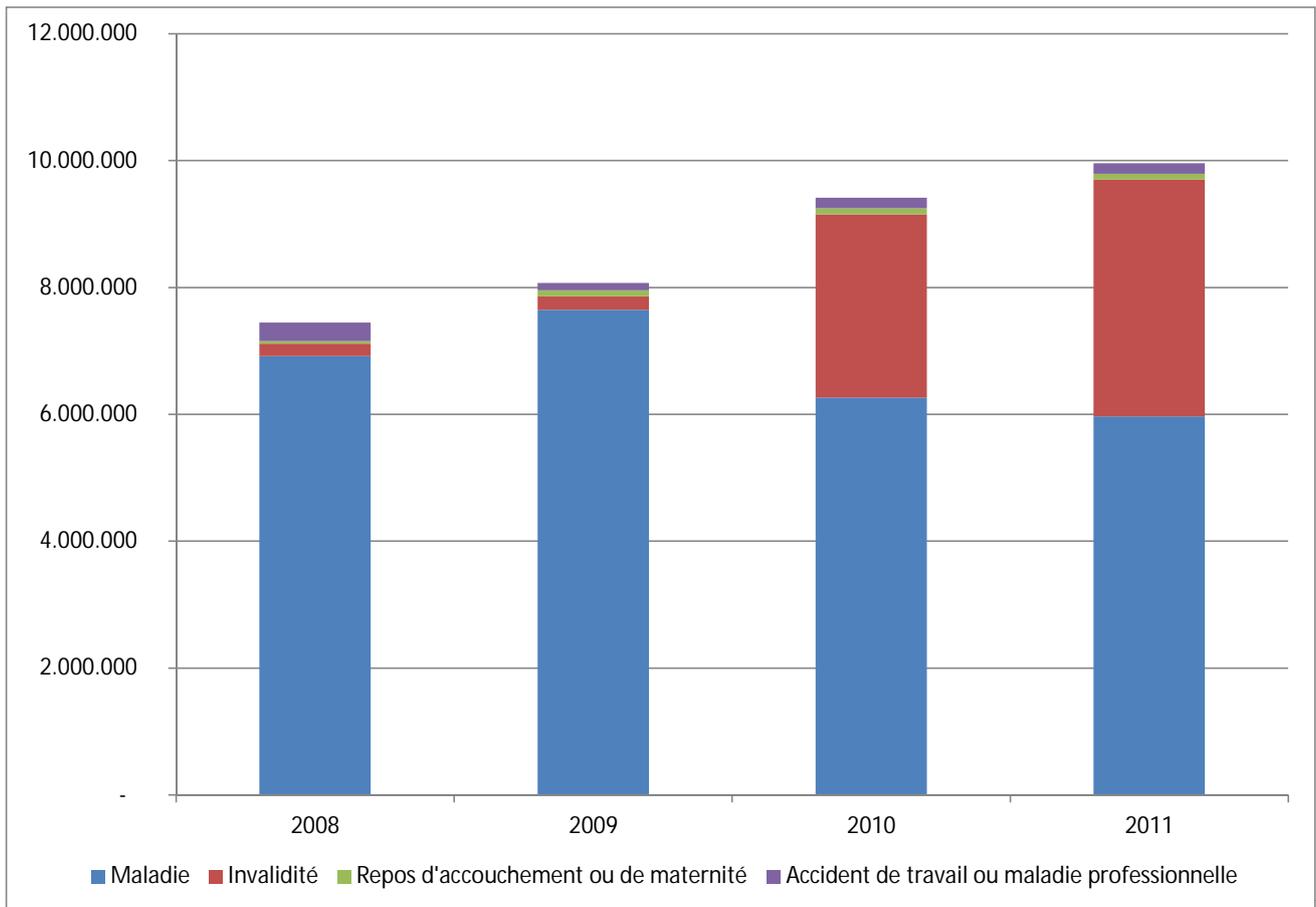


Tableau 70. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, montant selon la nature de la prestation, 2008 - 2011

	2008	2009	2010	2011
Maladie	6.917.955	7.647.696	6.264.091	5.967.323
Invalidité	197.174	212.205	2.886.695	3.733.396
Repos d'accouchement ou de maternité	39.204	92.553	96.709	90.557
Accident de travail ou maladie professionnelle	294.363	117.305	168.283	164.417
Total	7.448.695	8.069.759	9.415.778	9.955.694

Graphique 98. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, ventilation selon la nature des prestations, 2008 - 2011

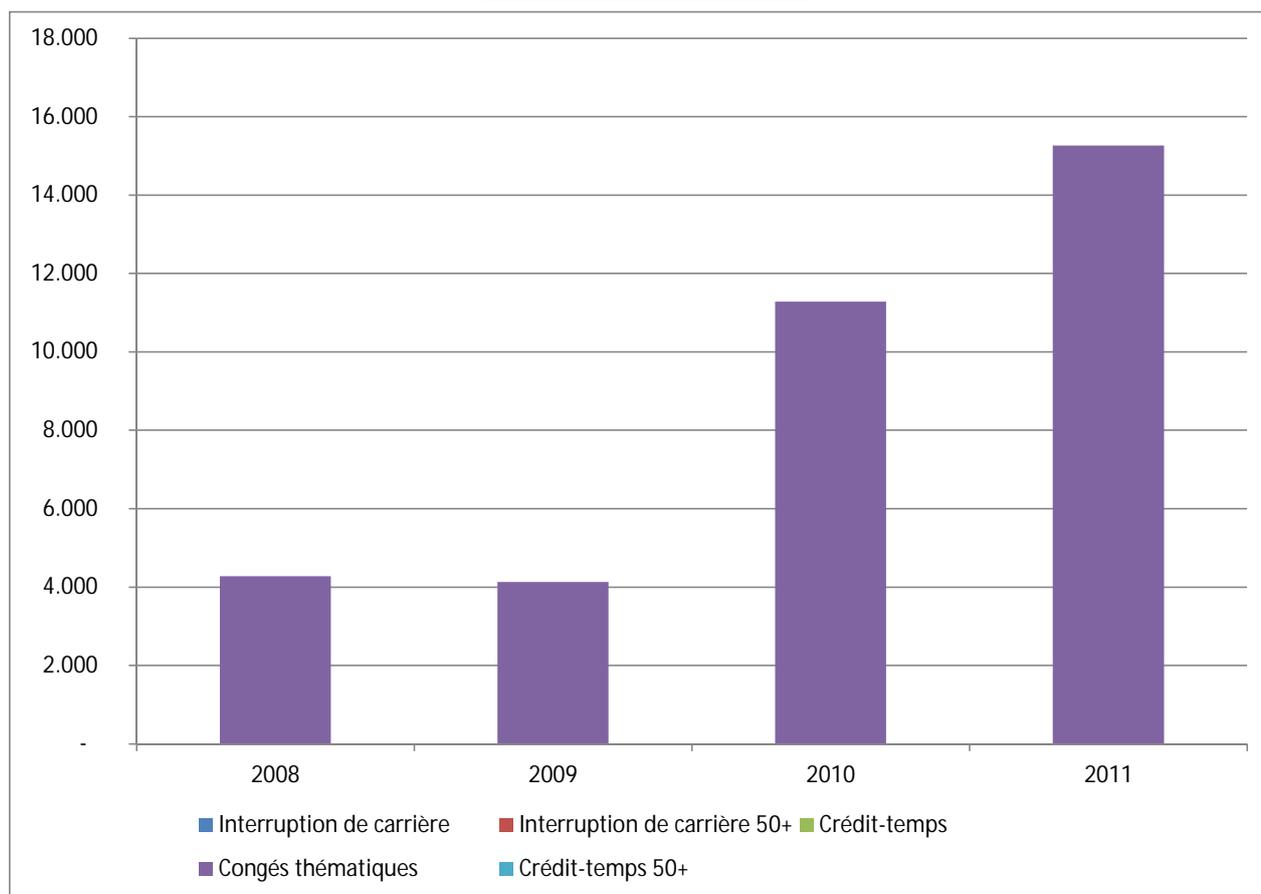


Tableau 71. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, montant selon la nature de la prestation, 2008 - 2011

	2008	2009	2010	2011
Interruption de carrière	0	0	0	0
Interruption de carrière 50+	0	0	0	0
Crédit-temps	0	0	0	0
Congés thématiques	4.275	4.132	11.279	15.266
Crédit-temps 50+	0	0	0	0

Graphique 99. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2004 - 2011

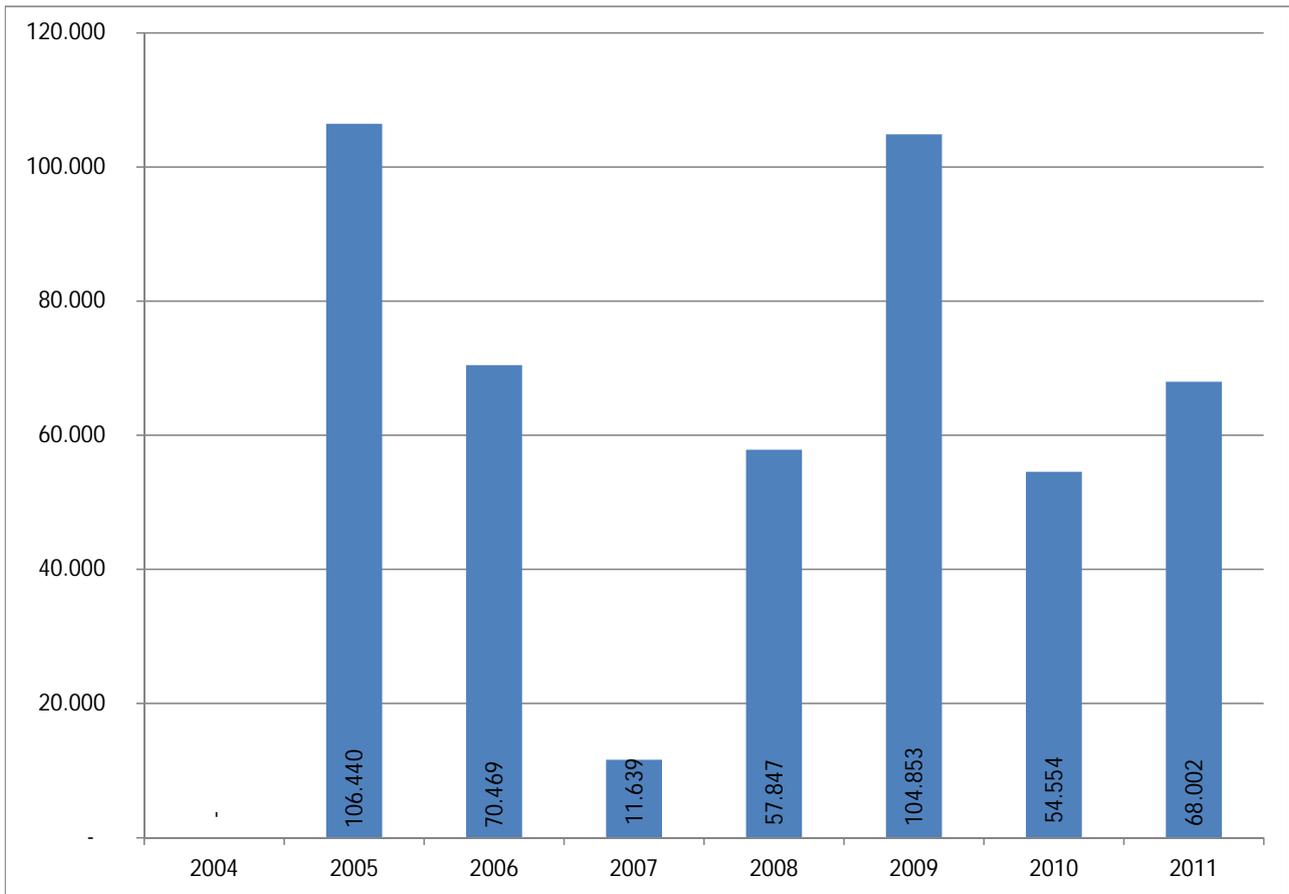


Tableau 72. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2006 - 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Faillite de l'employeur	70.469	11.639	57.847	104.853	54.554	68.002

Graphique 100. Indemnité sous forme de rente en cas de décès, montant total et rente moyenne, 2004 - 2011 (*)

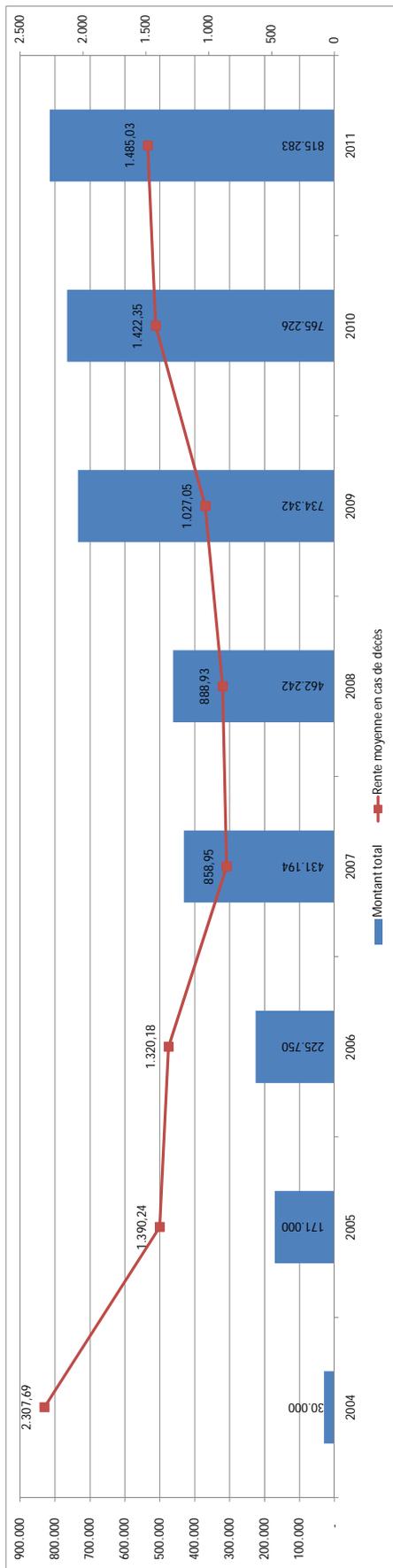


Tableau 73. Indemnité sous forme de rente en cas de décès, nombre de nouvelles rentes, nombre total de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2006 - 2011 (*)

	Nouvelles rentes					Nombre total de nouvelles rentes					Nombre total de rentes					Montant total versé				
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2006	2007	2008	2009	2010	2011		
Commission paritaire																				
102.01 Industrie des carrières Hainaut																				
106.02 Industrie du béton																				
111 Constructions métallique, mécanique et électrique																				
112 Entreprises de garage	18	19	16	34	26	28	29	39	16	34	28	262	184	187	187.000	262.000	220.000	228.000		
113.04 Tuileries																				
116 Ouvriers industrie chimique	83	75	65	85	80	95	83	75	65	85	80	85	75	65	82.500	106.250	100.000	118.750		
118 Industrie alimentaire																				
120.02 Préparation du lin																				
121 Nettoyage																				
124 Construction																				
128 Ameublement et industrie transformative du bois	150	150	186	130	85	70	150	150	186	130	85	64	150	186	70.242	80.000	106.250	87.500		
127 Commerce de combustibles																				
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux																				
132 144 145 Secteurs verts																				
139 Batellerie																				
140.01 Autobus et Autocars																				
140.03 Transport routier et la logistique																				
140.05 Déménagement																				
142.01 Récupération de métaux																				
143 Pêche maritime																				
149.01 Electriciens	35	20	44	45	51	36	35	20	44	45	51	45	20	44	66.000	67.500	76.500	54.000		
149.02 Carrosserie	3	3	4	4	3	6	4	5	4	4	3	4	5	4	6.000	6.000	4.500	9.000		
149.04 Commerce du métal	13	18	16	25	21	13	20	29	16	25	21	25	20	29	23.500	37.500	31.500	19.500		
207 Employés industrie chimique																				
209 Employés des fabrications métalliques																				
216 Employés occupés chez les notaires																				
226 Employés commerce international																				
301.01 Port d'Anvers																				
304 Spectacle																				
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance																				
318.02.319.01.327.01.329.01.331 Non-marchand flamand																				
323 Immobilier																				
324 Industrie et commerce du diamant																				
328 Industrie du gaz et de l'électricité																				
328.01 Transport urbain et régional Région flamande																				
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale																				
330 Établissements et services de santé																				
Total	152	469	520	715	538	544	171	502	520	715	538	549	225.750	431.194	462.242	734.342	765.226	815.283		

* Le terme de « rente » doit toutefois être nuancé. Dans de nombreux cas, la prestation est définie de telle sorte que le montant annuel reste sous le seuil réglementaire de 300 EUR, ce qui signifie que l'indemnité est toujours versée sous la forme d'un capital unique.

Graphique 101. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2004 - 2011

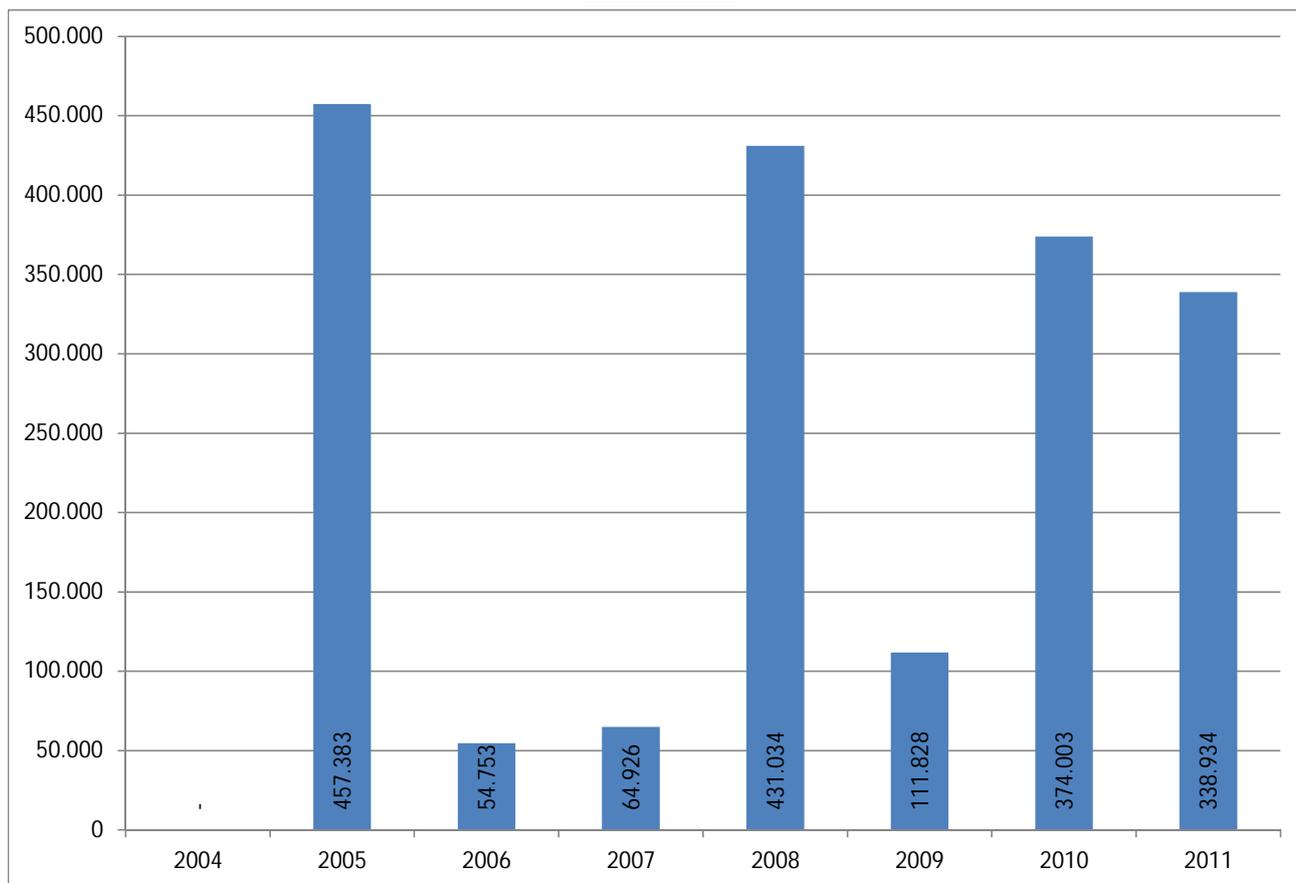


Tableau 74. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2006 - 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montant total	54.753	64.926	431.034	111.828	374.003	338.934

Graphique 102. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2011

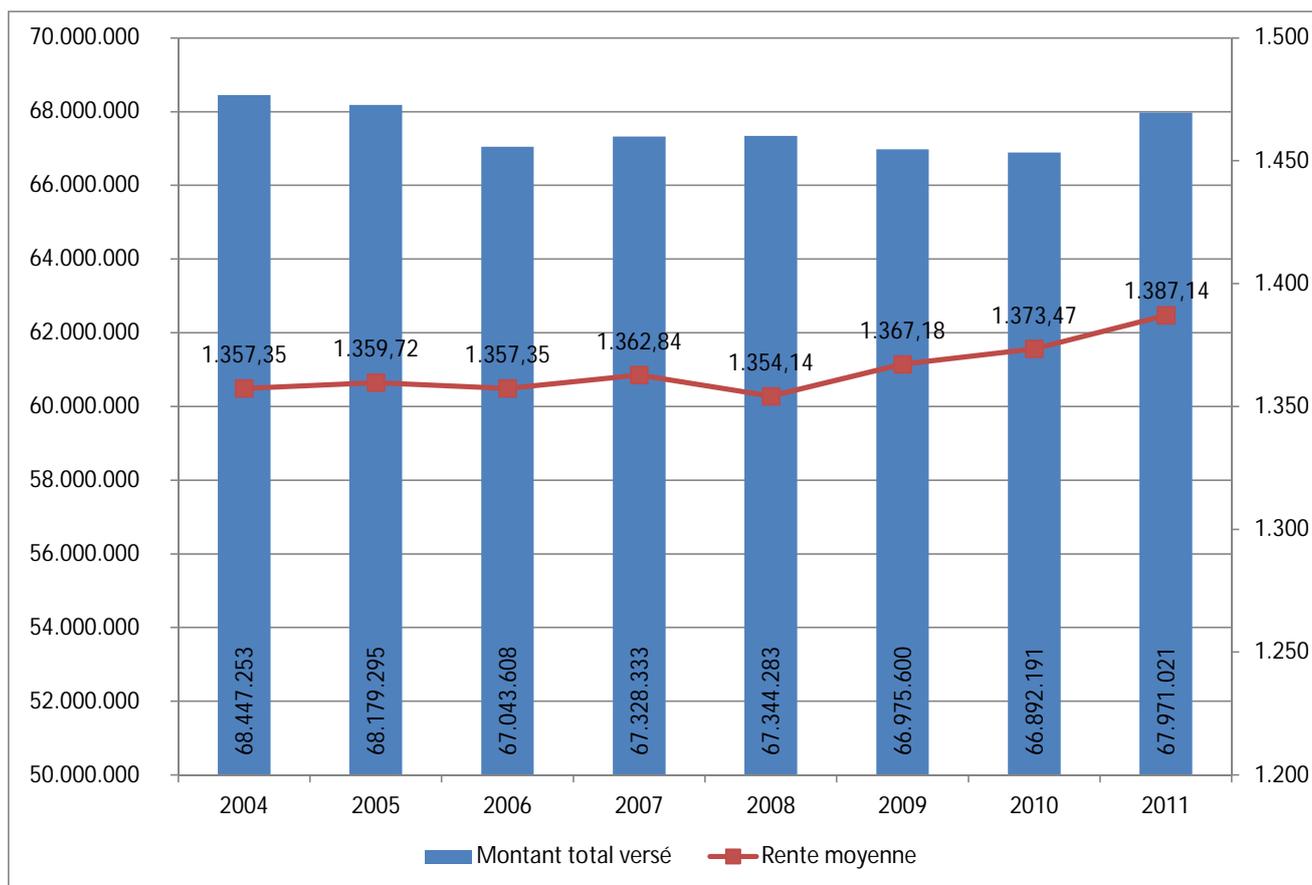


Tableau 75. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2006 - 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nouvelles rentes	2.318	2.190	2.277	2.270	2.174	2.380
Nombre total de rentes	49.393	49.403	49.732	48.988	48.703	49.001
Montant total versé	67.043.608	67.328.333	67.344.283	66.975.600	66.892.191	67.971.021

Graphique 103. Régimes FSE fermés, rentes de survie, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2011

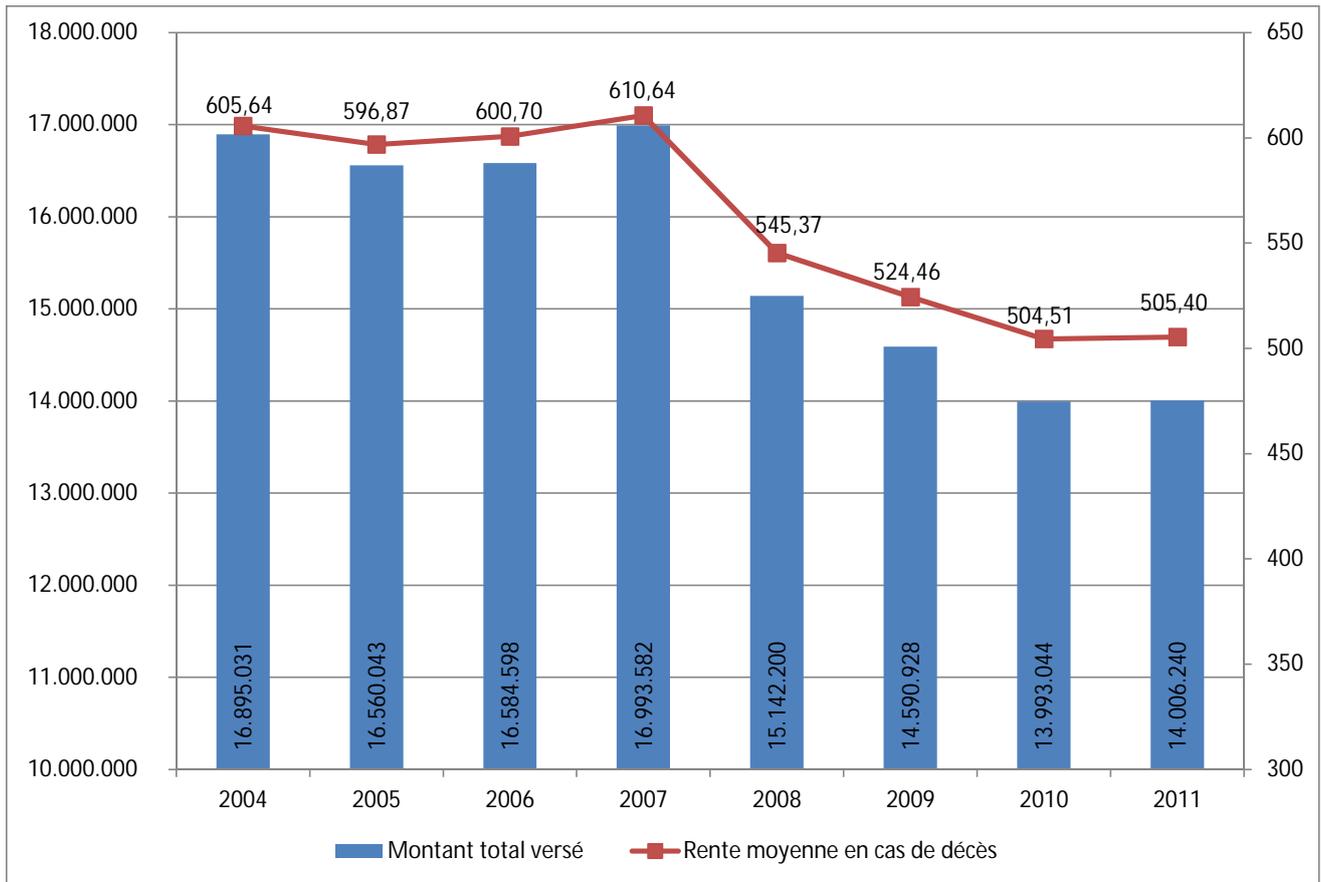


Tableau 76. Régimes FSE fermés, rentes de survie, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2006 - 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nouvelles rentes	1.635	1.551	1.546	1.541	1.405	1.591
Nombre total de rentes	27.609	27.829	27.765	27.821	27.736	27.713
Montant total versé	16.584.598	16.993.582	15.142.200	14.590.928	13.993.044	14.006.240

Graphique 104. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2011

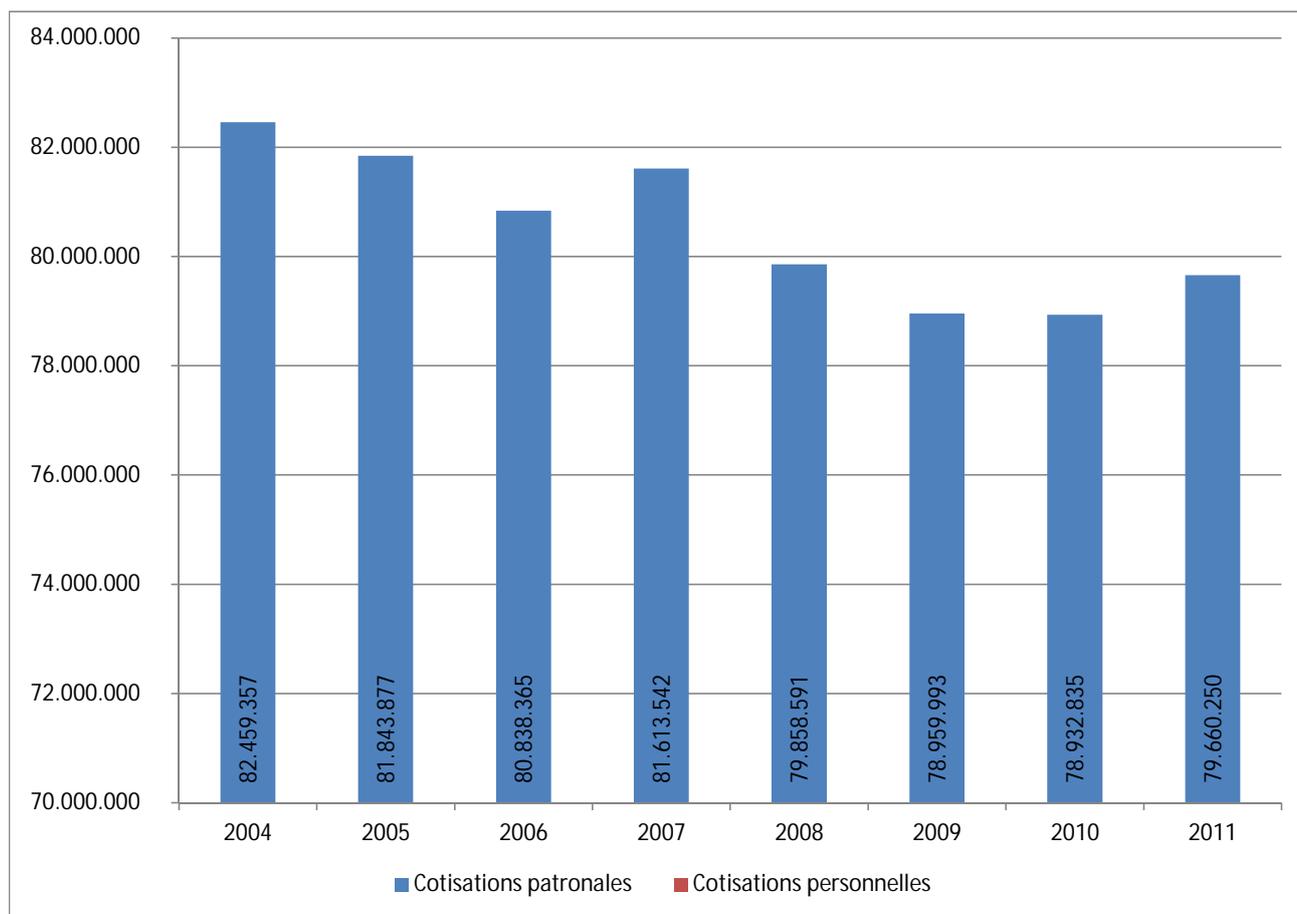


Tableau 77. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2006 - 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cotisations patronales	80.838.365	81.613.542	79.858.591	78.959.993	78.932.835	79.660.250
Cotisations personnelles	0	0	0	0	0	0

Questionnaire – Régime de pension sectoriel

Sauf mention contraire, toutes les questions de ce questionnaire concernent la situation au 31 décembre 2011

Veillez (le cas échéant) remplir séparément ce questionnaire pour chaque régime de pension.

Les (sous-)commissions paritaires où il existe à la fois un régime de pension conforme à la LPC qui se rapporte aux années de service après l'entrée en vigueur de la LPC et un régime **au sein d'un fonds de sécurité d'existence** se rapportant uniquement aux années de service prestées avant l'entrée en vigueur de la LPC ne doivent compléter le questionnaire qu'une seule fois. Pour les régimes conforme à la LPC les parties II à V sont à compléter. Pour les régimes au sein d'un fonds de sécurité d'existence, la partie VI est à compléter.

Les réponses au questionnaire ne pourront plus être envoyées à la FSMA que sous la forme d'un fichier Excel et par courrier électronique. Le fichier Excel à utiliser peut être téléchargé sur le site web de la FSMA (<http://www.fsma.be/fr/Supervision/pensions/ap/apwn/Article/reportswn/bisannual.aspx>).

Pour les secteurs ayant collaboré au rapport bisannuel précédent, ce fichier sera également envoyé par e-mail aux personnes de contact désignées alors. Le questionnaire au format texte ne doit pas être retourné à la FSMA. Il ne vous est envoyé qu'à titre d'aide. Un code figure dans le cadre de réponse afférent à chaque question. Ce code renvoie au champ de réponse correspondant dans le fichier Excel.

Veillez nous transmettre vos réponses (sous la forme du fichier Excel) pour le **30 septembre 2012** à l'adresse suivante: **WAPrappelLPC@FSMA.be**.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Monsieur G. Gieselink (02/220.58.27).

<p>Personne de contact</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom• E-mail• Téléphone	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Partie I. Données de la (sous)-commission paritaire:

A. Données qualitatives

1.	Commission paritaire				
Numéro	1.1.				
Nom	1.2				
Président	1.3				

B. Données quantitatives

2.	Nombre d'employeurs et de travailleurs, dernier trimestre				
Nombre d'employeurs	Nombre de travailleurs	ouvriers	employés	hommes	femmes
2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6

Partie II. Données de base du régime de pension

A. Données qualitatives

1.	Instauration du régime de pension	Date (jj/mm/aaaa)
	Régime de pension depuis (date)	<i>1.1</i>
	Régime conforme à la LPC depuis (date)	<i>1.2</i>
	Date et dénomination des CCT en vigueur à la fin de l'exercice et qui règlent le fonctionnement du régime de pension	
	<i>1.3</i>	

2.	Organisateur	
Nom	<i>2.1</i>	
Forme juridique	<i>2.2</i>	
Rue	<i>2.3.1</i>	
Numéro	<i>2.3.2</i>	
Code postal	<i>2.3.3</i>	
Commune	<i>2.3.4</i>	

3. Champ d'application de la CCT instaurant le régime de pension

La question ci-dessous concerne les employeurs qui tombent sous le champ d'application de la CCT sectorielle instaurant le régime de pension, y compris les cas d'opting-out.

3.1.	Quels employeurs tombent sous le champ d'application de la CCT, quels employeurs sont hors du champ d'application ?
	<i>3.1</i>

4.	Opting-out	
	Est-ce que la CCT prévoit une clause "opting out"	<i>4.1</i>
	Dans l'affirmative, décrivez les conditions de l'opting-out	
	4.2	

B. Données quantitatives

5. Nombre d'employeurs et de travailleurs, situation au dernier trimestre

Les données demandées dans les tableaux ci-dessous concernent:

- (1) Les travailleurs et les employeurs qui tombent sous la Commission Paritaire (**CP**) concernée.
- (2) Les travailleurs et les employeurs qui tombent sous le champ d'application de la **CCT** sectorielle instaurant le régime de pension, y compris les cas d'opting-out.
- (3) Les travailleurs et les employeurs qui utilisent les possibilités de **l'opting-out**.
- (4) Les travailleurs et les employeurs qui tombent en dehors du champ d'application de la **CCT** sectorielle instaurant le régime de pension (**hors CCT**).

5.1.		(1) CP	(2) CCT	(3) Opting-out	(4) Hors CCT
	Taille de l'entreprise	Nombre d'employeurs	Nombre d'employeurs	Nombre d'employeurs	Nombre d'employeurs
	≥ 1.000 travailleurs	<i>5.1.1</i>	<i>5.2.1</i>	<i>5.3.1</i>	<i>5.4.1</i>
	500 – 999 travailleurs	<i>5.1.2</i>	<i>5.2.2</i>	<i>5.3.2</i>	<i>5.4.2</i>
	100 – 499 travailleurs	<i>5.1.3</i>	<i>5.2.3</i>	<i>5.3.3</i>	<i>5.4.3</i>
	50 – 99 travailleurs	<i>5.1.4</i>	<i>5.2.4</i>	<i>5.3.4</i>	<i>5.4.4</i>
< 50 travailleurs	<i>5.1.5</i>	<i>5.2.5</i>	<i>5.3.5</i>	<i>5.4.5</i>	

5.2.		(1) CP	(2) CCT	(3) Opting-out	(4) Hors CCT
	Nombre total d'ouvriers	<i>6.1.1</i>	<i>6.1.2</i>	<i>6.1.3</i>	<i>6.1.4</i>
	Nombre total d'employés	<i>6.2.1</i>	<i>6.2.2</i>	<i>6.2.30</i>	<i>6.2.4</i>

Partie III. Volet Pension

A. Données qualitatives

1.	Conditions d'affiliation	
	Age minimum d'affiliation?	1.1
	Autres conditions d'affiliation?	
	1.2	

2.	Engagement concernant la pension de retraite	
2.1.	Est-ce que le régime prévoit la constitution d'une pension de retraite (oui/non)? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2	2.1
2.2.	Plan en rente/Plan en capital	
	La prestation est exprimée sous forme de rente ou de capital?	2.2.1
	En cas de rente, est-ce que le régime permet la conversion de la rente en capital?	2.2.2
	En cas de rente, est-ce que la rente est réversible en cas de décès (au profit de la veuve, du veuf, ...)?	2.2.3.1
	si oui, quel pourcentage?	2.2.3.2
2.3.	Engagement de pension du type prestations définies (oui/non)? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2.3	2.3.1
	Veuillez indiquer ci-dessous la méthode de calcul (formule de pension) des prestations	
	2.3.2	
2.4.	Engagement de pension du type contributions définies (oui/non)? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2.4	2.4.1
	Si la contribution définie est calculée sur base d'un pourcentage linéaire du salaire, veuillez indiquer ce pourcentage	2.4.2
	Si la contribution définie est calculée autrement (p.ex. contribution forfaitaire, différents pourcentages en fonction de l'ancienneté ...), veuillez indiquer ci-dessous la méthode de calcul	

	2.4.3	
	Base de calcul (salaire brut, salaire brut x 108%, forfaitaire ...)	2.4.4
	Est ce que la taxe sur les contrats d'assurance (4,4% si celle-là s'applique) est incluse dans la contribution (oui/non)?	2.4.5
	Est ce que la cotisation patronale ONSS (8,86%) est incluse dans la contribution (oui/non)?	2.4.6
	L'organisateur garantit-il un rendement annuel sur les contributions ¹ ?	2.4.7.1
	Dans l'affirmative, quel en est le rendement	2.4.7.2
2.5.	Engagement de pension du cash balance (oui/non)? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2.5	2.5.1
	Veuillez décrire ci-dessous la méthode de calcul (formule de pension) des avantages de pension.	
	2.5.2	
2.6.	Exonération des primes en cas d'invalidité ² (oui/non)?	2.6

2.7.	Conditions d'octroi	
	Age normal de la retraite prévu dans le règlement	2.7.1
	Retraite anticipée possible à partir de	2.7.2

2.8.	Réserves acquises (uniquement en cas de prestations définies)	
	Taux d'actualisation	2.8.1
	Tables de mortalité	2.8.2

¹ Uniquement à compléter si l'organisateur garantit un rendement *annuel*. La garantie de rendement *au moment de la sortie ou de la pension*, en vertu de l'article 24 de la LPC n'est pas visée.

² A compléter seulement si cela ne fait pas partie de l'engagement de solidarité éventuel.

2.9.	Le régime de pension prévoit-il une structure d'accueil?	
	Structure d'accueil pour les réserves des affiliés sortants	<i>2.9.1</i>
	Structure d'accueil pour les réserves transférées par des affiliés entrants	<i>2.9.2</i>

3.	Couverture décès avant retraite³	
3.1.	Est-ce que le régime prévoit la constitution d'une pension de retraite (oui/non). Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 3	<i>3.1</i>
3.2.	Qui sont les bénéficiaires des avantages en cas de décès avant l'âge de la retraite? Si le règlement de pension prévoit une cascade, veuillez le mentionner	
	<i>3.2</i>	
3.3.	Mode de calcul	
	Est-ce que la couverture décès est limitée au remboursement des réserves (oui/non)?	<i>3.3.1</i>
	Si non, comment calculez-vous les avantages décès ? (formules utilisées)	
	<i>3.3.2</i>	

³ A remplir seulement si ceci ne fait pas partie de l'engagement de solidarité éventuel et si ceci peut être considéré comme faisant partie de l'engagement de pension.

B. Données quantitatives

4.	Nombre d'affiliés, situation au dernier trimestre			
	Actifs		Dormants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
< 25	4.1.1	4.2.1	4.3.1	4.4.1
25-34	4.1.2	4.2.2	4.3.2	4.4.2
35-44	4.1.3	4.2.3	4.3.3	4.4.3
45-54	4.1.4	4.2.4	4.3.4	4.4.4
55-64	4.1.5	4.2.5	4.3.5	4.4.5
≥ 65	4.1.6	4.2.6	4.3.6	4.4.6
	Nombre d'affiliés à la structure d'accueil, situation au dernier trimestre			
	Structure d'accueil pour des réserves d'affiliés sortants			4.5.1
	Structure d'accueil pour des réserves transférées par des affiliés entrants			4.5.2

5.	Réserves	
	Montant total des réserves acquises	5.1
	Montant total des capitaux constitutifs des rentes en cours	5.2

6.	Prestations de pension versées⁴	
6.1.	Capital (à l'exception des capitaux qui ont été convertis en rentes)	
	• Nombre de bénéficiaires	6.1.1
	• Montant payé total (brut)	6.1.2
6.2.	Rente provenant de la conversion d'un capital	
	• Nombre de nouvelles rentes	6.2.1
	• Nombre total de rentes	6.2.2
	• Montant total payé (brut)	6.2.3

⁴ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

6.3.	Autres rentes (ne provenant pas de la conversion d'un capital)	
	• Nombre de nouvelles rentes	6.3.1
	• Nombre total de rentes	6.3.2
	• Montant total payé (brut)	6.3.3

7.	Sorties et transferts	
7.1.	Sorties	nombre 7.1
7.2.	Transferts <i>vers</i> la structure d'accueil	nombre 7.2.1
		montant transféré 7.2.2
7.3.	Transferts <i>vers</i> une organisme de pension qui répartit la totalité des bénéfices et limite les frais	nombre 7.3.1
		montant transféré 7.3.2
7.4.	Transferts <i>vers</i> l'organisme de pension du nouvel organisateur	nombre 7.4.1
		montant transféré 7.4.2
7.5.	Transferts <i>provenant de</i> l'organisme de pension de l'ancien organisateur	nombre 7.5.1
		montant transféré 7.5.2

8.	Prestations versées en cas de décès avant retraite⁵	
8.1.	Nombre de décès	8.1
8.2.	Capital (à l'exception des capitaux qui ont été transformés en rentes)	
	• Nombre de bénéficiaires	8.2.1
	• Montant payé total (brut)	8.2.2
8.3.	Rente provenant de la conversion d'un capital	
	• Nombre de nouvelles rentes	8.3.1
	• Nombre total de rentes	8.3.2
	• Montant payé total (brut)	8.3.3

⁵ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

8.4.	Autres rentes (ne provenant pas de la conversion d'un capital)	
	• Nombre de nouvelles rentes	8.4.1
	• Nombre total de rentes	8.4.2
	• Montant payé total (brut)	8.4.3

9.	Mode de financement du régime de pension⁶	
	Cotisations patronales	9.1
	Cotisations personnelles	9.2

⁶ Les contributions qui sont dues pour cette année, indépendamment du moment où les contributions seront réellement payées. Tant pour la pension de retraite que pour la pension de survie.

Partie IV. Gestion du régime de pension

A. Données qualitatives

1.	Organisme de Pension	
Nom	<i>1.1</i>	
Rue	<i>1.2.1</i>	
Numéro	<i>1.2.2</i>	
Code postal	<i>1.2.3</i>	
Commune	<i>1.2.4</i>	
Code BNB ou FSMA ⁷	<i>1.3</i>	

2.	Type d'organisme de pension	
2.1.	Compagnie d'assurance (oui/non)?	<i>2.1</i>
	• Contrat branche 21 (oui/non)?	<i>2.1.1</i>
	Type contrat: classique / primes uniques successives	<i>2.1.2</i>
	Actifs: fonds commun / fonds cantonné	<i>2.1.3</i>
	Gestion dans le cadre de l'« AR.69 » (oui/non) ⁸	<i>2.1.4</i>
	Combinaison d'assurance (CDSR, CDAR, assurance mixte ...)	<i>2.1.5</i>
	Taux d'intérêt technique applicable aux contributions payées	<i>2.1.6</i>
	• Contrat branche 23 (oui/non)?	<i>2.1.7</i>
2.2.	IRP	<i>2.2</i>

⁷ Il s'agit du numéro d'agrément auprès de la BNB ou de la FSMA.

⁸ Régimes visés par l'arrêté royal du 14 novembre 2003 concernant l'octroi d'avantages extra-légaux aux travailleurs salariés visés par l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés et aux personnes visées à l'article 32, alinéa 1er, 1° et 2° du Code des Impôts sur les Revenus 1992, occupées en dehors d'un contrat de travail.

B. Données quantitatives

3.	Réserves/actifs au 31 décembre	en €
	Montant des réserves/de l'actif en rapport avec le volet pension ^{9 10}	3.1

4.	Répartition des investissements au 31 décembre	en %¹¹
4.1.	Obligations	4.1.1
	Actions	4.1.2
	Parts dans des organismes de placement collectif	4.1.3
	en obligations	4.1.3.1
	en actions	4.1.3.2
	en biens immobiliers	4.1.3.3
	en liquidités	4.1.3.4
	en autres	4.1.3.5
	Autres instruments du marché monétaire et des capitaux	4.1.4
	Produits dérivés	4.1.5
	Prêts	4.1.6
	Immeubles	4.1.7
	Certificats immobiliers	4.1.8
	Droits réels sur des biens immobiliers	4.1.9
	Comptes à vue et comptes à terme	4.1.10
	Parts assureur / réassureur	4.1.11
	Autres	4.1.12
4.2.	Tenez-vous compte des aspects sociaux, éthiques ou environnementaux (oui/non)	4.2

5.	Rendement des investissements ci-dessus (en %)	
	Rendement annuel brut ¹²	5.1
	Rendement annuel net ¹³	5.2

⁹ Il s'agit aussi bien des réserves sur les contrats individuels que des réserves dans le fonds de financement.

¹⁰ Pour une IRP qui gère les régimes de plusieurs organisateurs, seulement la partie des actifs qui se rapporte au régime en question est visée.

¹¹ Dans le cas d'une entreprise d'assurances selon le cas de la gestion distincte, du fonds cantonné ou du fonds d'investissement.

¹² Rendement des investissements avant tous les frais.

¹³ Le rendement lié aux investissements, tous frais déduits (les frais d'entrée et de sortie, frais de gestion, précompte mobilier, taxe boursière, ...).

6.	Structure de chargements (uniquement pour les compagnies d'assurances)	%
	Chargement d'encaissement (% prime)	6.1
	Chargement d'acquisition (% prime)	6.2
	Chargement d'inventaire (% réserve)	6.3
	Chargement d'inventaire (% capital décès)	6.4
	Frais de gestion (branche 23) (% réserve)	6.5
	Frais d'entrée (branche 23) (% prime)	6.6
	Frais de sortie (branche 23) (% réserve)	6.7

7.	Structure de frais (uniquement pour les IRP)	
	Charges d'exploitation (somme des postes 631 (biens et services) et 633/733 (autres) du compte de résultat)	7.1

Pour les régimes de pension de type contributions définies et cash balance

8.	Rendement attribué aux comptes individuels	
	Quel rendement (net) a été attribué aux comptes individuels ¹⁴ ?	8.1

¹⁴ Pour les assurances en branche 21: le rendement garanti majoré de la participation bénéficiaire (nette). Lorsque l'organisateur garantit un rendement: le rendement garanti majoré des surplus éventuellement attribués.

Partie V. Volet Solidarité (si d'application)

A. Données qualitatives

0.	Est-ce que le régime de pension est un régime social (Oui/Non)? Dans l'affirmative, veuillez remplir le reste de la partie V	<i>0.1</i>
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

1.	Organisme de Solidarité	
Nom	<i>1.1</i>	
Rue	<i>1.2.1</i>	
Numéro	<i>1.2.2</i>	
Code Postal	<i>1.2.3</i>	
Commune	<i>1.2.4</i>	
Code BNB ou FSMA (si applicable)	<i>1.3</i>	

2.	Type d'organisme de solidarité	
	Compagnie d'assurance (oui/non)	<i>2.1</i>
	IRP (oui/non)	<i>2.2.</i>
	Fonds de sécurité d'existence (oui/non)	<i>2.3.</i>
	Autre (oui/non)	<i>2.4</i>

3.	Contenu du volet solidarité	
	Quelles prestations de solidarité sont offertes? Donnez à chaque fois la dénomination de la prestation, ainsi que le mode de calcul et les conditions qui donnent droit à la prestation	
	1.	<i>3.1.1</i>
	Calculs et conditions	<i>3.1.2</i>
	2.	<i>3.2.1</i>
	Calculs et conditions	<i>3.2.2</i>
	3.	<i>3.3.1</i>
	Calculs et conditions	<i>3.3.2</i>

	4.	3.4.1.
	Calculs et conditions	3.4.2

B. Données quantitatives

4.	Financement ¹⁵	
	Montant des contributions encaissées	4.1

5.	Prestations de solidarité versées ¹⁶	
1° Financement de la constitution de la pension complémentaire de retraite et/ou de survie:		
a) Pendant les périodes de chômage (temporaire) pour cause de		
	○ Interruption technique	5.1.1
	○ Intempéries	5.1.2
	○ Chômage économique	5.1.3
	○ Force majeure	5.1.4
	○ Grève	5.1.5
	○ Lock out	5.1.6
	○ Fermeture pour vacances annuelles	5.1.7
	b) Pendant les périodes de chômage involontaire, limitées à 12 mois	5.2
c) Pendant les périodes indemnisées d'incapacité de travail		
	○ Pour cause de maladie	5.3.1
	○ Pour cause d'invalidité	5.3.2
	○ Pour cause de repos d'accouchement ou de maternité	5.3.3

¹⁵ Les contributions dues pour cette année, indépendamment du moment où les contributions seront réellement payées.

¹⁶ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

o Pour cause d'incapacité de travail temporaire en raison d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle		5.3.4
d) Pendant les périodes de participation à des cours ou à des journées d'étude consacrées à la promotion sociale		5.4
e) Pendant les périodes d'interruption de carrière (avec diminution des prestations)		
o au cours desquelles la carrière a été interrompue selon les conditions prévues à l'article 100 de la loi du 22 janvier 1985 ou de l'arrêté royal du 2 janvier 1991 relatif à l'octroi d'allocations d'interruption		5.5.1
o d'inactivité au cours desquelles le travailleur, à partir de l'âge de 50 ans, a réduit ses prestations conformément aux conditions prévues à l'article 102 de la loi du 22 janvier 1985 ou a bénéficié de l'arrêté royal du 2 janvier 1991 relatif à l'octroi d'allocations d'interruption		5.5.2
o au cours desquelles le travailleur a suspendu ou réduit ses prestations de travail conformément à l'article 3 de la CCT n° 77bis du Conseil national du Travail, avec un maximum de 12 mois (crédit temps)		5.5.3
o de congé parental, congé de paternité, congé pour soins palliatifs ou congé pour s'occuper d'un parent malade		5.5.4
o au cours desquelles le travailleur a réduit ses prestations à partir de 50 ans sur base de l'article 9 de la CCT n°77bis du Conseil national du Travail		5.5.5
f) Lors de la faillite de l'employeur jusqu'à 6 mois suivant la déclaration de faillite		5.6
2° Compensation sous forme de rente d'une perte de revenus:		
a) En cas d'incapacité de travail permanente de plus de 66% limitée à 25.000 euros par an	nouvelles rentes	5.7.1
	nombre total des rentes	5.7.2
	montant	5.7.3
b) En cas de décès pendant la carrière professionnelle, limitée à 20.000 euros par an	nombre de décès	5.8.1
	nouvelles rentes	5.8.2
	nombre total des rentes	5.8.3
	montant	5.8.4
3° Paiement d'une rente de maximum 25.000 euros par an en cas de maladie grave (cf. liste INAMI)	nouvelles rentes	5.9.1
	nombre total des rentes	5.9.2
	montant	5.9.3
4° Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours	montant	5.10

A. Données qualitatives

0.	Est-ce qu'il existe au sein de la commission paritaire un régime de pension en dehors du cadre de la LPC (années de service avant 2007) (oui/non)? Dans l'affirmative, veuillez remplir le reste de la partie VI	0.1
----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

1.	Introduction du régime de pension	Date (jj/mm/aaaa)
	Régime de pension depuis	1.1
	Date et dénomination des CCT actuellement en vigueur qui règlent le fonctionnement	
	1.2	

2.	Quelles prestations sont prévues?	
	Pension	2.1
	Décès	2.2

3.	Institution de gestion	
	Nom	3.1
	Rue	3.2.1
	Numéro	3.2.2
	Commune	3.2.3
	Code Postal	3.2.4

4.	Champ d'application du régime de pension	
	Employeurs	4.1
	Travailleurs	4.2

5.	Pension de retraite	
5.1	Comment la pension est-elle calculée? (formule) Précisez si l' avantage est donné en une fois ou s'agit-il d'une rente	
	<i>5.1</i>	

5.2	A quelles conditions doit satisfaire l'(ex-)travailleur pour avoir des droits à une pension?	
	Age normal de la pension prévu dans la CCT	<i>5.2.1</i>
	Retraite anticipée possible à partir de	<i>5.2.2</i>
5.3	Autres conditions	
	<i>5.3</i>	

5.4	En cas de rente, est-ce que la rente est réversible en cas de décès (au profit de la veuve, du veuf, ...) (oui/non)?	<i>5.4.1</i>
	si oui, quel pourcentage?	<i>5.4.2</i>

6.	Décès	
6.1.	Qui sont les bénéficiaires des avantages en cas de décès avant l'âge de la retraite? Si la CCT prévoit une cascade, veuillez le mentionner	
	<i>6.1</i>	

6.2.	Comment calculez-vous la pension de survie? (formules utilisées) Précisez si l'avantage est donné en une fois ou s'agit-il d'une rente?
	6.2
6.3.	Conditions d'octroi
	6.3

7.	Financement	
	Comment le régime de pension est financé: Capitalisation/ Répartition	7.1

B. Données quantitatives

8.	Prestations de pension versées¹⁷	
8.1	Capital	
	• Nombre de bénéficiaires	8.1.1
	• Montant payé total (brut)	8.1.2
8.2	Rente	
	• Nombre de nouvelles rentes	8.2.1
	• Nombre total de rentes	8.2.2
	• Montant total payé (brut)	8.2.3

¹⁷ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

9.	Prestations versées en cas de décès¹⁸	
	Nombre de décès	<i>9.1</i>
9.2	Capital	
	• Nombre de bénéficiaires	<i>9.2.1</i>
	• Montant payé total (brut)	<i>9.2.2</i>
9.3	Rente	
	• Nombre de nouvelles rentes	<i>9.3.1</i>
	• Nombre total de rentes	<i>9.3.2</i>
	• Montant total payé (brut)	<i>9.3.3</i>

10.	Source de financement¹⁹	
	Cotisations patronales	<i>10.1</i>
	Cotisations personnelles	<i>10.2</i>

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION !

¹⁸ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

¹⁹ Les contributions dues pour cette année, indépendamment du moment où les contributions seront réellement payées.